

PagesJaunes Groupe

Document de référence 2008



pagesjaunes

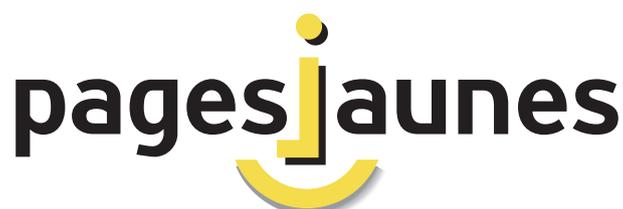
Sommaire

1 Personnes responsables du document de référence	2	6.5 Dépendance du Groupe à l'égard de certains facteurs	29
1.1 Responsables du document de référence	2	6.5.1 Dépendance à l'égard de brevets et de licences	29
1.2 Attestation des responsables du présent document	2	6.5.2 Dépendance à l'égard de contrats d'approvisionnement et de contrats industriels	29
2 Contrôleurs légaux des comptes	3	6.6 Position concurrentielle	30
2.1 Commissaires aux comptes titulaires	3	6.6.1 Segment PagesJaunes en France	30
2.2 Commissaires aux comptes suppléants	3	6.6.2 Segment International & Filiales	32
3 Informations financières sélectionnées	4	6.7 Réglementation	33
4 Facteurs de risques	5	6.7.1 Réglementation de la société de l'information	33
4.1 Risques relatifs à l'activité du Groupe et à sa stratégie	5	6.7.2 Les annuaires	35
4.2 Risques juridiques	8	6.7.3 Réglementation sur les bases de données	35
4.3 Risques de marché	11	6.7.4 Signature électronique sécurisée	36
4.4 Risques industriels et environnementaux	11	6.7.5 Noms de domaine	36
5 Informations concernant l'émetteur	13	6.8 Fournisseurs	37
5.1 Histoire et évolution de la Société	13	6.9 Assurances et couverture de risques	37
5.1.1 Raison sociale et nom commercial	13	7 Organigramme	38
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement	13	7.1 Description du Groupe	38
5.1.3 Date de constitution et durée (article 5 des statuts)	13	7.2 Liste des filiales	38
5.1.4 Siège social, forme juridique, législation	13	8 Propriétés immobilières, usines et équipements	39
5.1.5 Événements importants dans le développement des activités	13	8.1 Immobilisations corporelles importantes	39
5.2 Investissements	15	8.2 Questions environnementales	39
5.2.1 Principaux investissements au cours de l'exercice écoulé	15	9 Examen de la situation financière et du résultat : rapport de gestion Groupe	40
5.2.2 Principaux investissements en cours et à venir	15	9.1 Présentation générale	40
6 Aperçu des activités	16	9.2 Commentaires sur les résultats des comptes clos le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2007	41
6.1 Principales activités et stratégie de développement	17	9.2.1 Analyse du chiffre d'affaires et de la marge brute opérationnelle du segment PagesJaunes en France	42
6.1.1 Présentation générale de l'activité	17	9.2.2 Analyse du chiffre d'affaires et de la marge brute opérationnelle du segment International & Filiales	45
6.1.2 Stratégie de développement	17	9.2.3 Analyse du résultat d'exploitation consolidé	48
6.2 Présentation de l'activité	18	9.2.4 Analyse du résultat net consolidé	49
6.2.1 Segment PagesJaunes en France	18	10 Trésorerie et capitaux	51
6.2.2 Segment International & Filiales	23	11 Recherche et développement	52
6.3 Événements exceptionnels	26	12 Informations sur les tendances	53
6.4 Relations avec le groupe France Télécom et les actionnaires	26	12.1 Principales tendances ayant affecté l'activité du Groupe	53
6.4.1 Convention de mise à disposition des données annuaires aux fins d'édition d'annuaires	26	12.2 Tendances susceptibles d'influer sur les perspectives de la Société	53
6.4.2 Convention de régie publicitaire	27	12.3 Objectifs financiers	53
6.4.3 Convention relative à la fabrication et à la distribution de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique	27	13 Prévisions ou estimations de bénéfices	54
6.4.4 Convention de concession d'exploitation de l'annuaire	28		
6.4.5 Baux et conventions de sous-location	28		
6.4.6 Engagement de non-concurrence	28		
6.4.7 Accord de coopération commerciale	28		
6.4.8 Relations avec Médiannuaire	29		



14 Organes d'administration et de Direction	55	20.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage	164
14.1 Composition du Conseil d'administration	55	20.7 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	165
14.2 Incriminations et conflits d'intérêts potentiels	59	20.8 Honoraires des contrôleurs légaux	165
14.3 Composition des organes de Direction	59		
15 Rémunérations et avantages	61	21 Informations complémentaires	167
15.1 Montant global des rémunérations et avantages en nature	61	21.1 Capital social	167
15.2 Montant des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins de versement de pensions, retraites ou d'autres avantages	65	21.1.1 Capital social	167
		21.1.2 Actions non représentatives du capital	169
		21.1.3 Acquisition par la société de ses propres actions	169
		21.1.4 Historique du capital et des droits de vote	171
		21.2 Acte constitutif et statuts	173
		21.2.1 Objet social	173
		21.2.2 Assemblées générales (article 11 et articles 26 à 32 des statuts)	176
		21.2.3 Cession et transmission des actions (article 9 des statuts)	178
		21.2.4 Franchissement des seuils statutaires (article 9 des statuts)	179
		21.2.5 Clause de modification du capital	179
16 Fonctionnement des organes d'administration et de Direction	66	22 Contrats importants	180
16.1 Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France	66		
16.2 Contrats de service	67	23 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	180
16.3 Comités institués par le Conseil d'administration	67		
16.3.1 Comité d'audit	67	24 Documents accessibles au public	180
16.3.2 Comité des rémunérations et des nominations	68		
16.3.3 Comité stratégique	68	25 Informations sur les participations	180
16.3.4 Composition et fonctionnement des comités	69		
17 Salariés	70	Annexes	181
17.1 Nombre de salariés et répartition par activité	70	Projets de résolutions à soumettre à l'Assemblée générale du 11 juin 2009	181
17.2 Participation au capital, options de souscription ou d'achat d'actions, attributions gratuites d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	73	Rapport du Président du Conseil d'administration	191
17.3 Description des contrats d'intéressement et de participation	76	Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société PagesJaunes Groupe	200
		Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription	201
		Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances	202
		Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	203
		Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions achetées	204
		Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice de certains membres du personnel	205
		Glossaire	206
		Table de concordance	206
18 Principaux actionnaires	78		
18.1 Répartition du capital de la Société	78		
18.2 Droits de vote	79		
18.3 Personnes exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur la Société	79		
18.4 Pactes d'actionnaires	79		
18.5 Nantissements	80		
19 Opérations avec des apparentés	81		
20 Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	87		
20.1 Informations financières historiques	88		
20.2 États financiers de la société PagesJaunes Groupe	124		
20.3 Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale	142		
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles	162		
20.5 Politique de distribution des dividendes	164		

Document de référence 2008



PagesJaunes Groupe

Société anonyme au capital de 56 196 950,80 euros
Siège social : 7, avenue de la Cristallerie – 92317 Sèvres Cedex
R.C.S. Nanterre 552 028 425



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 17 mars 2009 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais, auprès de PagesJaunes Groupe, 7, avenue de la Cristallerie – 92317 Sèvres Cedex, ainsi que sur le site Internet de PagesJaunes Groupe : www.pagesjaunesgroupe.com et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers : www.amf-france.org.

En application de l'article 28 du Règlement européen (CE) n° 809/2004 pris en application de la Directive 2003/71/CE dite Directive « Prospectus », les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes sociaux et consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2007, les rapports des Commissaires aux comptes y afférent et le rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 89 à 141, aux pages 159 et 160 et aux pages 50 à 68 du document de référence déposé le 1^{er} avril 2008 sous le numéro D.08-0181 ;
- les comptes sociaux et consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2006, les rapports des Commissaires aux comptes y afférent et le rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 92 à 147, aux pages 175 et 176 et aux pages 51 à 62 du document de référence enregistré le 27 mars 2007 sous le numéro R.07-023.

Les chapitres des documents de référence 2006 et 2007 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent document de référence.

1 Personnes responsables du document de référence

Dans le présent document de référence, les expressions « PagesJaunes Groupe » ou « la Société » désignent la société holding PagesJaunes Groupe, les expressions « PagesJaunes SA » ou « PagesJaunes » désignent la société PagesJaunes SA. L'expression le « Groupe » désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l'ensemble de ses filiales et l'expression le « Groupe consolidé » désigne le groupe de sociétés

constitué par la Société et l'ensemble de ses filiales, à l'exception de PagesJaunes Outre-Mer qui n'est pas consolidée, PagesJaunes Liban qui a été cédée en 2006 et Kompass France et Kompass Belgium qui ont été cédées en 2007. Un glossaire définissant les principaux termes du présent document de référence figure à la fin de ce document.

1.1 Responsables du document de référence

La responsabilité du présent document est assumée par Monsieur Jacques Garaïalde, Président du Conseil d'administration et Monsieur Michel Datchary, Directeur général de PagesJaunes Groupe.

1.2 Attestation des responsables du présent document

« Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion compris dans le présent document de référence présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document. »

Monsieur Jacques Garaïalde
Président du Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe

Monsieur Michel Datchary
Directeur général de PagesJaunes Groupe

2 Contrôleurs légaux des comptes

2.1 Commissaires aux comptes titulaires

Deloitte & Associés

représenté par Dominique Descours
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Nommé lors de l'Assemblée générale du 3 juin 2003 en remplacement du co-Commissaire aux comptes titulaire démissionnaire, Ernst & Young, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui a statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003. Ce mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée générale du 27 mai 2004 pour une durée de six exercices jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2010 sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2009.

Ernst & Young Audit

représenté par Jeremy Thurbin
Tour Ernst & Young
Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex

Nommé co-Commissaire aux comptes titulaire de la Société lors de l'Assemblée générale du 27 mai 2004 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2010 sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2009.

2.2 Commissaires aux comptes suppléants

BEAS

7-9, villa Houssay
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Nommé lors de l'Assemblée générale du 3 juin 2003 en remplacement du co-Commissaire aux comptes suppléant démissionnaire, M. Francis Gidoin, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui a statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003. Ce mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée générale du 27 mai 2004 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2010 sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2009.

Auditex

Tour Ernst & Young
Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex

Nommé co-Commissaire aux comptes suppléant de la Société lors de l'Assemblée générale du 27 mai 2004 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2010 sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2009.

3 Informations financières sélectionnées

(en millions d'euros)	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2008
Compte de résultat consolidé			
Chiffre d'affaires du Groupe consolidé	1 093,3	1 158,3	1 192,8
Segment PagesJaunes en France	1 013,3	1 071,8	1 106,6
Segment International et Filiales	85,9	93,8	94,8
Marge brute opérationnelle (MBO) du Groupe consolidé ⁽¹⁾	483,6	508,9	551,6
Segment PagesJaunes en France	479,9	517,6	554,5
Segment International et Filiales	3,7	(8,7)	(2,9)
Résultat net des activités poursuivies hors éléments exceptionnels ⁽²⁾	296,9	219,6	243,0
Bilan consolidé			
ACTIF			
Actifs non courants	177,6	204,3	111,5
dont écarts d'acquisition nets	107,7	125,5	50,3
Actifs courants	672,5	739,8	750,0
dont créances clients nettes	500,0	518,0	513,4
dont trésorerie et équivalents de trésorerie	55,1	71,2	89,0
TOTAL ACTIF	850,2	944,1	861,5
PASSIF			
Capitaux propres	(2 060,6)	(2 072,9)	(2 194,1)
Passifs non courants	1 947,3	1 966,4	1 985,3
dont dettes financières et dérivés non courants ⁽³⁾	1 911,0	1 922,5	1 944,4
Passifs courants	963,4	1 050,6	1 070,3
dont dettes fournisseurs	116,7	109,4	107,7
dont produits constatés d'avance	640,3	672,4	691,4
TOTAL PASSIF	850,2	944,1	861,5
Trésorerie nette du Groupe consolidé ⁽⁴⁾	(1 866,6)	(1 862,7)	(1 881,9)
Trésorerie générée par l'activité du Groupe consolidé	310,3	285,0	320,2
Données par action			
Bénéfice net par action (euro)	1,07	0,96	0,63
Dividende par action (euro) ⁽⁵⁾	1,08	0,96	0,96

(1) Résultat d'exploitation avant amortissement et participation des salariés.

(2) Hors dépréciation d'actifs de QDQ Media en 2008 (-68,9 millions d'euros) et profit de dilution M6 en 2007 (+14,6 millions d'euros), en tenant compte des effets d'impôt induits.

(3) Incluant les engagements de rachat des minoritaires d'Horyzon Média.

(4) Dont juste valeur des instruments de couverture positive de 30,0 millions d'euros en 2007 et négative de 25,3 millions d'euros en 2008.

(5) Pour 2008, proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 11 juin 2009.

4 Facteurs de risques

4.1 Risques relatifs à l'activité du Groupe et à sa stratégie	5
4.2 Risques juridiques	8
4.3 Risques de marché	11
4.4 Risques industriels et environnementaux	11

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre avant de prendre leur décision d'investissement. Si l'un ou plusieurs de ces risques devaient se matérialiser, les activités, la situation financière, les résultats et le développement du Groupe pourraient s'en trouver affectés.

La description de l'organisation du contrôle interne et du management des risques mise en place par le Groupe figure dans le rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne, en annexe du présent document.

4.1 Risques relatifs à l'activité du Groupe et à sa stratégie

Évolution des technologies et des préférences des consommateurs, diminution de l'usage des annuaires imprimés

Le développement des nouvelles technologies et la généralisation de l'usage d'Internet sur le lieu de travail, au domicile ou en situation de mobilité, entraînent une modification des préférences et des habitudes des consommateurs. En particulier, ceci pourrait avoir à terme une influence significative sur celle des annuaires imprimés, étant précisé que la diminution de l'audience d'un support entraîne à terme une diminution du chiffre d'affaires publicitaire dudit support. Ainsi, la région parisienne se distingue du reste de la France par une consultation plus faible des annuaires imprimés et une consultation plus forte des services en ligne. Même si ceci se justifie notamment par le fait que le lieu de consultation est souvent différent du domicile du particulier concerné et du fait d'une

utilisation des services en ligne historiquement plus importante, il ne peut être garanti que cela ne préfigure pas de la situation à long terme de l'audience en France.

Le Groupe tirant une partie substantielle de ses revenus publicitaires des annuaires imprimés, les nouveaux revenus que le Groupe pourrait tirer des annuaires en ligne ne compensaient pas nécessairement une éventuelle baisse des revenus des annuaires imprimés, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Incertitude liée au modèle économique de la publicité en ligne

Le Groupe doit faire face à des concurrents sur les marchés des services Internet qu'il propose. Différents modèles de prix sont utilisés pour vendre de la publicité sur Internet et il est difficile de prévoir lequel de ces modèles émergera, le cas échéant, comme étant la norme de l'industrie. Alors que le Groupe a réussi à accroître la rentabilité de ses produits publicitaires sur Internet grâce notamment à l'augmentation des prix et des volumes, une augmentation du nombre de concurrents dans le domaine de la publicité en ligne pourrait entraîner une baisse des

tarifs pratiqués par le marché et une modification du modèle économique du Groupe.

Compte tenu des éléments indiqués ci-dessus, il ne peut être donné aucune assurance que le Groupe pourra maintenir ou accroître ses prix et ses volumes dans le futur. Ces éléments pourraient avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

Incapacité à faire face à la concurrence

Le Groupe connaît une concurrence croissante sur le marché de la publicité locale sur l'ensemble des marchés géographiques sur lesquels il est présent. Aucune assurance ne peut être donnée sur le fait que le Groupe sera en mesure de faire face à cette concurrence actuelle ou future. Une concurrence croissante pourrait entraîner des baisses

de prix, une réduction de la croissance, une réduction des marges ou des pertes de parts de marché, ces éléments pouvant chacun avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Sensibilité à la conjoncture économique, incapacité du Groupe à adapter sa structure de coûts

Les revenus du Groupe pourraient baisser de manière significative si des pays dans lesquels le Groupe génère d'importants revenus publicitaires venaient à connaître une dégradation des conditions économiques.

L'incapacité du Groupe à adapter sa structure de coûts dans un contexte de retournement de la conjoncture économique ou de concurrence accrue pourrait également avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Augmentation du prix du papier ou du coût d'autres facteurs de production

Si le prix du papier ou le coût d'autres facteurs de production venait à augmenter, les coûts d'exploitation pourraient augmenter de manière significative.

L'augmentation du prix du papier, ou un manque en fourniture de papier pendant une durée significative, pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe. Le prix du papier étant au jour du présent document à un niveau historiquement bas, il est possible que ce prix augmente de manière significative à l'avenir.

À titre indicatif, sur la base des volumes de papier achetés par PagesJaunes en 2008, une augmentation de 10 % du prix par tonne du papier sur le marché mondial, entraînant une augmentation équivalente du prix du papier au titre des contrats de fourniture de papier conclus par le Groupe PagesJaunes, aurait eu pour conséquence une augmentation des charges de papier destiné à l'impression de 4,6 millions d'euros en

2008. Le Groupe n'utilise pas de mécanisme pour couvrir les variations du prix du papier, en dehors de ceux prévus aux contrats en cours, valables jusqu'à fin 2009.

Le Groupe sous-traite la plupart des tâches nécessaires à l'impression, le brochage et le conditionnement des annuaires imprimés. À ce titre, des contrats d'impression ont été signés en 2008, permettant une stabilité des tarifs sur la période 2009 à 2013.

En outre, le Groupe a confié la distribution des annuaires à un certain nombre de sous-traitants. L'augmentation des coûts de distribution (liés par exemple à une augmentation significative du prix des carburants comme en 2008), ou la survenance de difficultés dans la distribution pourraient avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Risques liés au paiement des services par les clients

Les annonceurs peuvent être facturés de manière échelonnée jusqu'à parution effective de leurs produits publicitaires. Il ne peut être garanti que de telles modalités de paiement et que le taux d'impayés actuel du

Groupe pourront être maintenus à l'avenir, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur la situation financière et la trésorerie du Groupe.

Risque d'appauvrissement du contenu des annuaires édités, incapacité à améliorer les caractéristiques techniques et les fonctionnalités des services offerts par le Groupe

Le Groupe a pour objectif d'offrir dans ses annuaires imprimés et en ligne ainsi que *via* ses services de renseignements une information utile et la plus exhaustive possible. Les informations concernant les particuliers et les professionnels publiées dans les annuaires du Groupe sont principalement recueillies à partir des bases de données de différents opérateurs de télécommunications. Dans le cas où le Groupe ne pourrait continuer à disposer de ces bases de données ou si le nombre de personnes disposant d'un téléphone fixe devait baisser de manière significative au profit du nombre de personnes disposant d'un téléphone mobile sans qu'il soit possible de créer une base de données complète des abonnés à la téléphonie mobile, ou si un nombre important d'abonnés devait demander à figurer sur des listes d'opposition, aucune garantie ne peut être donnée que le Groupe sera en mesure de recueillir les informations concernant les particuliers et les professionnels par d'autres moyens et que cela n'entraînera pas un appauvrissement du contenu des annuaires, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation ou les résultats du Groupe.

D'autre part, pour rester compétitif, le Groupe doit continuellement améliorer la rapidité de réaction, la fonctionnalité et les caractéristiques de ses produits et services, et développer de nouveaux produits et services attractifs pour les utilisateurs et les annonceurs. L'utilisation du réseau Internet comme support de certains produits développés par le Groupe accroît cette nécessité d'adaptation. En effet, plus que d'autres supports, Internet se caractérise par un développement technologique très rapide, l'introduction fréquente de nouveaux produits et services, des standards d'activité en constante et rapide évolution, une demande très volatile et changeante du consommateur et une instabilité des modèles économiques. Le caractère nouveau de ces produits et services et leur rapide évolution demandent de la part du Groupe une constante amélioration de ses performances et une très grande adaptabilité technologique. L'incapacité du Groupe à anticiper ou à répondre de manière adéquate aux évolutions technologiques et aux évolutions de la demande, des retards significatifs, ou des coûts importants engendrés dans le développement et la commercialisation de nouveaux produits et services, pourraient avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Dommages subis par les systèmes d'information, de production ou de diffusion

Une grande partie des activités du Groupe dépend du fonctionnement efficace et continu des systèmes d'information, de production et de diffusion. Ces systèmes pourraient être endommagés par un certain nombre de causes, notamment par des incendies, des coupures généralisées d'électricité, des dommages sur les réseaux de communication, des intrusions dans les systèmes informatiques, du vandalisme ou tout autre élément pouvant affecter leur fonctionnement. En ce qui concerne les activités que le Groupe sous-traite, celui-ci n'est

pas en mesure de répondre à ce type d'événements et dépend donc de la capacité des entreprises sous-traitantes à réagir rapidement et efficacement. L'incapacité des sous-traitants à apporter des réponses à ces problèmes pourrait avoir un impact sur les activités du Groupe. En ce qui concerne les activités dont le Groupe a directement la charge, aucune assurance ne peut être donnée que le Groupe aura la capacité technique et financière de pallier l'ensemble des dommages causés. L'activité du Groupe pourrait en être significativement affectée.

Fluctuation des chiffres d'affaires trimestriels et résultats semestriels du Groupe

Les différentes éditions des annuaires imprimés du Groupe étant publiées et distribuées tout au long de l'année, l'activité Annuaires imprimés ne connaît pas de cycles significatifs. Cependant, à la différence des annuaires en ligne, la publication et la distribution des annuaires imprimés peuvent s'effectuer de manière irrégulière. D'un point de vue comptable, les produits et les charges relatifs à la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés sont pris en compte dans le résultat lors de

leur parution. En conséquence, le chiffre d'affaires peut être irrégulier d'un trimestre à un autre et le résultat d'un semestre peut ne pas être représentatif du résultat annuel du Groupe. Par ailleurs, si la publication d'un ou plusieurs annuaires était avancée ou retardée, la constatation du chiffre d'affaires ainsi que des coûts de publication et de distribution y afférents pourrait être retardée ou avancée. Enfin, le décalage dans le temps entre la constatation des produits et des coûts d'une part, et

le paiement effectif des coûts et l'encaissement de la facturation des annonceurs d'autre part, pourrait avoir une influence sur le besoin en fonds de roulement, le *cash flow* opérationnel, le résultat d'exploitation

ou d'autres indicateurs financiers généralement pris en compte par les investisseurs pour évaluer les performances financières d'une société et ne pas refléter le niveau réel de liquidité du Groupe.

Effet des investissements ou désinvestissements

Le Groupe pourrait être amené à réaliser des acquisitions ou des investissements dans l'une de ses activités. Aucune garantie ne peut être donnée que le Groupe parviendra à intégrer avec succès les sociétés acquises, à dégager les synergies escomptées, à maintenir les normes, contrôles, procédures et politiques uniformes, à maintenir de bonnes relations avec le personnel des entités acquises ni que les revenus et résultats supplémentaires générés par chaque acquisition pourront justifier le prix payé pour cette acquisition. Un échec de ces intégrations pourrait avoir un impact négatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Une partie de ces acquisitions et investissements pourrait faire l'objet d'une rémunération par remise d'actions PagesJaunes Groupe, ce

qui pourrait avoir un effet dilutif sur la situation des actionnaires de PagesJaunes Groupe. Ces acquisitions et investissements, qu'ils soient rémunérés en espèces ou en actions, pourraient avoir un effet défavorable sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Le Groupe pourrait également être amené à se séparer, céder ou cesser un certain nombre de ses activités. Aucune garantie ne peut être donnée que le Groupe pourra identifier des acheteurs potentiels ni que le prix reçu pour la cession de ces activités ou les réductions de coûts liées à la cession ou à la cessation de ces activités pourront compenser les baisses éventuelles des résultats du Groupe.

4.2 Risques juridiques

Litiges et arbitrages

Dans le cours normal de leurs activités, les sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

À l'exception des procédures décrites ci-après, ni PagesJaunes Groupe, ni aucune de ses filiales n'est partie à un procès ou à une procédure d'arbitrage quelconque dont la Direction de PagesJaunes Groupe estime que le résultat pourrait raisonnablement avoir une incidence négative significative sur ses résultats, son activité ou sa situation financière consolidée.

PagesJaunes a mis en œuvre début 2002 un plan d'évolution commerciale comportant notamment la modification de 930 contrats de travail de conseillers commerciaux. Cette modification avait pour objet d'adapter ces contrats à un contexte concurrentiel nouveau. Une centaine de salariés a refusé de signer le nouveau contrat proposé et a été licenciée au cours du deuxième trimestre 2002. La quasi-totalité de ces salariés licenciés a assigné PagesJaunes en vue de contester la validité du motif de licenciement. La Cour de cassation a validé, par deux arrêts rendus le 11 janvier 2006, ce plan d'évolution commerciale. La Cour de cassation a statué qu'un licenciement économique consécutif à une réorganisation mise en œuvre pour prévenir des difficultés économiques à venir liées à des évolutions technologiques était justifié. Par un nouvel arrêt du 14 février 2007, la Cour de cassation a confirmé la validité du plan mis en œuvre par PagesJaunes. Toutefois, des dossiers comportant des

demandes fondées sur des motifs non tranchés par les arrêts ci-dessus ainsi que des dossiers devant les juridictions administratives sont toujours en cours. La provision, constituée fin 2002 au titre de ce risque, à hauteur de 7,3 millions d'euros, a fait l'objet de plusieurs reprises depuis 2006 compte tenu de l'évolution favorable de ce dossier ; en conséquence, elle s'élève au 31 décembre 2008 à 3,4 millions d'euros.

PagesJaunes Groupe et sa filiale PagesJaunes ont fait l'objet, en 2006, d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2002, 2003 et 2004. Les sociétés ont reçu le 11 décembre 2006 des demandes de rectifications de la part de l'administration fiscale, portant sur deux points : (I) PagesJaunes Groupe a constaté, au titre du premier point, relatif à la non-déductibilité d'abandons de créances, une charge d'impôt additionnelle de 0,7 million d'euros dès 2006 ; (II) PagesJaunes Groupe et PagesJaunes ont en revanche contesté le second point, concernant une réclamation pour les deux sociétés d'environ 4,8 millions d'euros, intérêts inclus. Elles ont envoyé leurs observations en ce sens à l'administration fiscale par deux courriers en date du 10 janvier 2007. L'administration fiscale a purement et simplement abandonné ses demandes de rectifications sur ce second point le 7 mars 2007. Ce second point n'avait pas fait l'objet d'une provision dans les comptes 2006.

PagesJaunes a été assignée par une agence de publicité (Publicom Méditerranée) devant le tribunal de commerce de Nanterre pour abus de position dominante, pratiques discriminatoires et concurrence déloyale. Elle demande, à ce titre, un million six cent mille euros de dommages et intérêts. Un jugement favorable à PagesJaunes a été rendu le 24 septembre 2008. Publicom a fait appel de cette décision.

En 2007 et 2008, la société PagesJaunes a été assignée devant les conseils de prud'hommes de Caen, Marseille et Lille par des salariés de

la société ADREXO, chargée du portage de ses annuaires dans certains départements. Les demandeurs se plaignent d'une situation de travail dissimulé et recherchent la responsabilité de la société PagesJaunes sur le fondement de la solidarité financière. Les dossiers devant les CPH de Caen et Marseille sont terminés du fait du désistement des parties adverses. Les autres procédures sont radiées administrativement, mais peuvent être réintroduites dans les deux ans à la demande des parties adverses.

PagesJaunes a assigné, en février 2008, les sociétés Xentral et L'Annuaire Universel pour contrefaçon de la marque PagesJaunes par l'exploitation du site d'annuaire en ligne « pagesjaunes.com » à destination d'un public français. Dans un jugement du 28 mai 2008, le tribunal de grande instance de Paris a reconnu que les sociétés Xentral (ex-Prodis) et L'Annuaire Universel se sont rendues coupables :

- de contrefaçon ;
- et de concurrence déloyale.

Cette décision confirme les droits de la société PagesJaunes sur ses marques historiques « PagesJaunes » et « Les PagesJaunes » dont la validité avait déjà clairement été reconnue par la cour d'appel de Paris dans son arrêt du 30 mars 2005 et par le Tribunal de première instance des Communautés européennes (TPICE) dans sa décision du 13 décembre 2007. Les sociétés Xentral (ex-Prodis) et L'Annuaire Universel ont fait appel de cette décision.

La société L'Annuaire Universel a assigné PagesJaunes devant le tribunal de commerce de Nanterre en demandant l'annulation des différentes

marques Pages Blanches au motif qu'elles étaient usuelles dans le langage courant et professionnel pour désigner des listes alphabétiques des abonnés, au moment de leur dépôt. Bien qu'elle ne puisse encore exclure à ce stade d'éventuelles condamnations ou conséquences préjudiciables, l'avancement de la procédure et les arguments sérieux dont dispose la société PagesJaunes lui permettent d'envisager une évolution favorable de ce dossier.

D'autre part, le Groupe, comme les autres sociétés du secteur, est fréquemment assigné en justice dans le cadre de procédures engagées sur le fondement d'erreurs dans la publication des annuaires et des autres supports. De manière générale, le risque financier représenté par chacune de ces procédures est relativement limité. Cependant, la multiplication du nombre de celles-ci peut constituer un risque significatif pour le Groupe. Le nombre de ces procédures est en constante diminution depuis 2001, stable en 2006 et 2007 et à nouveau en diminution. Au 31 décembre 2008, il s'élevait à 15, pour un montant total de demandes de dommages et intérêts de 1,4 million d'euros. Dans le cadre de ces procédures, le Groupe essaie de négocier un dédommagement amiable, qui permet de réduire significativement le coût total et final de ces procédures. Il ne peut cependant être donné de garantie sur le fait que ces procédures n'aient pas d'impact défavorable sur la situation financière du Groupe.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou arbitrale, en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

Évolutions du contexte réglementaire des marchés du Groupe

L'industrie de la communication dans laquelle le Groupe opère fait l'objet d'une réglementation importante (voir la Section « 6.7 Réglementation »). Des changements de politique ou de réglementation dans l'Union européenne (et notamment la directive « vie privée et communications électroniques »), en France ou dans les autres pays européens dans lesquels le Groupe exerce ses activités pourraient avoir un effet défavorable significatif sur ses activités dans ces pays, notamment si lesdits changements augmentent le coût et les contraintes réglementaires liés à la fourniture des produits et services du Groupe. Ces évolutions

pourraient avoir un impact négatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

En particulier, l'organisation commerciale du Groupe repose pour partie sur une structure de vendeurs terrain ayant le statut de VRP. Cette organisation permet d'optimiser l'efficacité commerciale, en favorisant la souplesse, le recrutement et la formation des forces de vente du Groupe. La modification du statut de ces vendeurs de terrain pourrait avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

Risques juridiques liés à l'incertitude des réglementations existantes

L'application des lois et réglementations existantes relatives au secteur des annuaires et d'Internet est en cours de clarification en France et dans l'Union européenne et un certain nombre de propositions législatives sont en cours d'examen, notamment en ce qui concerne la protection des données personnelles, le secret, la responsabilité quant au contenu,

le commerce électronique, le cryptage et les signatures électroniques. Ces futurs développements d'ordre réglementaire pourraient avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

Risques juridiques liés à l'application de plusieurs réglementations nationales

Le caractère global du réseau Internet rend possible l'application de plusieurs droits nationaux au Groupe. Bien que le Groupe soit établi principalement en France, certains États ou certaines juridictions nationales pourraient requérir du Groupe qu'il se soumette à leur réglementation nationale. L'applicabilité potentielle simultanée de plusieurs législations

ainsi que les coûts et l'incertitude réglementaire qui en découleraient éventuellement pourraient avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

Droits de propriété intellectuelle et industrielle

Le Groupe ne peut être certain que les démarches entreprises en France et à l'étranger pour protéger ses droits de propriété intellectuelle et industrielle, notamment ses marques, noms de domaine, logiciels et brevets, seront adéquates ou que des tiers ne pourront pas contrefaire, détourner ou faire annuler ses droits de propriété intellectuelle ou industrielle. En outre, à cause notamment du caractère global d'Internet, les marques du Groupe et d'autres formes de propriété intellectuelle et

industrielle pourraient être diffusées dans des pays qui offrent un degré moindre de protection quant à la propriété intellectuelle et industrielle que l'Europe ou les États-Unis. Étant donné l'importance et l'impact de ses marques, toute contrefaçon, détournement ou annulation pourrait avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats d'exploitation, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

Informations personnelles concernant les utilisateurs

Si des tiers avaient la possibilité de pénétrer son réseau ou de s'approprier d'une quelconque façon des informations personnelles sur les utilisateurs ou leurs cartes de crédit, la responsabilité du Groupe pourrait être engagée. Cette responsabilité pourrait être engagée sur le fondement de la violation du droit à la protection de la vie privée et à la protection

des données. L'instruction de telles demandes et la préparation d'une défense à leur encontre pourraient s'avérer onéreuses alors même que la responsabilité du Groupe ne serait pas retenue et l'existence de telles réclamations pourrait nuire à la réputation du Groupe.

Restrictions au droit du Groupe de collecter des informations personnelles

Le Groupe doit respecter la législation sur la protection de la vie privée, y compris la directive européenne n° 95/46/CE du 24 octobre 1995 qui limite son droit de collecter et d'utiliser des informations personnelles concernant ses utilisateurs (voir la Section « 6.7.1.2 Protection des données à caractère personnel »). Notamment, les éventuelles restrictions à l'utilisation de logiciels qui sont installés sur l'ordinateur de l'internaute lorsqu'il consulte Internet et qui permettent de connaître comment il utilise Internet (« cookies »), ou l'obligation de permettre aux utilisateurs de s'opposer à l'utilisation de ces cookies pourrait affaiblir l'efficacité de

la publicité dans le cadre des activités du Groupe. Une sensibilité accrue du public sur ces questions de vie privée et des changements dans la législation auxquels il pourrait avoir à se plier seraient susceptible de limiter sa capacité à utiliser de telles informations personnelles pour son activité et, plus généralement, affecter la perception d'Internet par le public en tant que marché de biens et services. Chacun de ces développements pourrait avoir un impact sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Utilisation des noms de domaine

Les règles présidant à l'attribution des noms de domaine sont régulièrement modifiées et laissent encore subsister des risques de contentieux entre, d'une part, les déposants de noms de domaine et, d'autre part, les détenteurs de noms de domaine ou les titulaires de droits de marque ou d'autres droits antérieurs. Bien que des politiques d'attribution des noms de domaine et des lignes directrices aient été adoptées par les instances réglementaires concernées en vue de limiter

les risques de litige, un tiers pourrait se voir accorder le droit d'utiliser des noms de domaine similaires à ceux enregistrés par le Groupe, ou l'utilisation par le Groupe de ses noms de domaine pourrait être limitée en raison de droits de propriété intellectuelle antérieurs détenus par des tiers. De telles situations pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats d'exploitation, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

4.3 Risques de marché

Compte tenu de sa structure financière, le Groupe est exposé au risque de taux d'intérêt, au risque de liquidité, au risque de crédit et au risque sur actions.

Les risques de taux d'intérêt, de liquidité et de crédit sont exposés dans les notes 28 et 31 des annexes aux comptes consolidés de l'exercice 2008 figurant dans le chapitre 20.1 Informations financières historiques.

Le risque sur actions est exclusivement lié au contrat de liquidité mis en œuvre le 7 octobre 2007 et dont les détails sont exposés dans la note 24.3 des annexes aux comptes consolidés de l'exercice 2008 figurant dans le chapitre 20.1 Informations financières historiques.

4.4 Risques industriels et environnementaux

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est soumis à un certain nombre de règles en matière d'hygiène et de sécurité ; et ses activités ont des impacts environnementaux, en particulier celles liées à l'activité Annuaire imprimés.

Sur ces impacts liés à l'édition, la fabrication et la diffusion massive d'annuaire imprimés, on peut souligner les points suivants :

- en ce qui concerne les activités qui ne sont pas effectuées directement par les sociétés du Groupe et qui font l'objet de sous-traitance, comme la fourniture du papier annuaire, l'impression ou la distribution par portage des annuaires imprimés, le Groupe ne possède qu'une marge de manœuvre limitée pour en maîtriser les impacts environnementaux. Bien que le Groupe soit attentif à des critères environnementaux dans le choix de ses sous-traitants, il ne peut être donné aucune assurance par le Groupe que ces sous-traitants respecteront l'ensemble des

réglementations qui sont applicables à leur activité propre, dans le domaine de la protection environnementale ;

- concernant ces activités du Groupe, les risques environnementaux sont principalement les risques liés à la production et la mise en circulation d'une grande quantité de papier ;
- d'autre part, il existe des risques liés aux activités dites « de bureau », auxquels sont soumises les sociétés comparables.

Le principal impact environnemental résulte donc, pour le Groupe, de la production d'une grande quantité d'annuaire imprimés. Aux fins de limiter cet impact, le Groupe a mis en place un certain nombre de mesures visant d'une part à réduire la quantité de papier nécessaire à son activité et, d'autre part, à favoriser le recyclage du papier utilisé.

Réduction de la quantité de papier consommé

Concernant la limitation de la quantité de papier nécessaire à l'édition de ses annuaires, les efforts continus du Groupe portent sur les aspects suivants :

- la recherche d'une optimisation du ciblage de la diffusion des annuaires imprimés, par une évaluation la plus précise possible du nombre d'annuaires à imprimer, afin d'adapter au mieux le nombre d'annuaires aux besoins réels des consommateurs ;
- des opérations d'optimisation de la mise en page et du format des annuaires sont conduites pour chacune des éditions, permettant de limiter la consommation globale de papier et de minimiser la perte de papier lors de la confection des annuaires.

En France, le niveau de la consommation de papier pour l'édition de l'annuaire PagesJaunes et de l'Annuaire s'est élevé à 71 720 tonnes pour l'année 2008 contre 71 070 tonnes pour l'année 2007. L'évolution de la consommation au cours de ces dernières années peut s'expliquer par :

- l'accroissement du nombre d'inscriptions dans l'Annuaire ;

- la diffusion de l'Annuaire aux abonnés disposant d'un Minitel, et privés de ce fait jusqu'en 2006, d'un exemplaire imprimé de leur annuaire départemental ;
- la distribution ciblée aux nouveaux emménagés et aux résidences secondaires ;
- enfin, la distribution en mode « toutes boîtes » des annuaires imprimés dans certaines grandes villes de province, en 2007 et 2008 ; elle est destinée à soutenir l'usage des annuaires imprimés dans de grandes villes de France, hors région parisienne.

Par ailleurs, le Groupe veille à ce que, dans la pâte à papier utilisée pour fabriquer le papier annuaire, entre une part significative de pâte à papier recyclée.

Le recyclage des annuaires

Parallèlement à ses efforts pour limiter la quantité de papier consommé chaque année, le Groupe est tout à fait sensible au devenir des annuaires imprimés périmés et partage les principes de responsabilité élargie du producteur : il se préoccupe de la façon dont sont collectés ces annuaires et leur traitement (recyclage notamment).

Tout d'abord, notons qu'une partie du papier acheté est récupérée par l'imprimeur lors de la fabrication et de l'impression des annuaires pour être ensuite recyclée.

Ensuite, les annuaires excédentaires en fin d'édition font l'objet de récupération/recyclage par des entreprises spécialisées dans la gestion des déchets.

Enfin, au sein du Groupe, PagesJaunes a adhéré à l'éco-organisme EcoFolio. La société EcoFolio a été créée à la fin de l'année 2006 – et a obtenu son agrément par les pouvoirs publics en janvier 2007 – par les émetteurs d'imprimés gratuits qui se sont regroupés pour assumer ensemble leur responsabilité environnementale en répondant collectivement à ces obligations légales et pour organiser cette nouvelle filière. EcoFolio agit pour leur compte, collecte leur contribution financière et développe des programmes de prévention. PagesJaunes s'inscrit ainsi dans une politique volontariste de contribution au financement de la filière de collecte et de recyclage des imprimés en fin de vie, par le biais du versement à EcoFolio d'une écocontribution assise sur le tonnage des annuaires imprimés PagesJaunes diffusés (l'Annuaire n'étant pas dans le champ de cette écocontribution, du fait de son statut de composant du service universel).

Le produit des écocontributions collectées par EcoFolio auprès des émetteurs de documents imprimés entrant dans le périmètre taxable, comme les annuaires PagesJaunes diffusés auprès des particuliers, est reversé sous forme de soutiens aux collectivités locales qui ont la responsabilité et la compétence en matière de collecte et de traitement des déchets.

L'extension du périmètre des imprimés assujettis à l'écocontribution a été inscrite dans la loi de finances 2008. Depuis le 1^{er} juillet 2008 sont concernés le publipostage, l'asilage, les magazines de marques, la presse d'entreprise notamment.

N'échapperont à cette taxe que les livres, les journaux de presse ainsi que les imprimés diffusés en vertu d'une loi ou d'un règlement (ce qui est le cas de l'Annuaire, du fait de son statut de composant du service universel).

Pour ce qui concerne le Groupe, l'extension du périmètre va concerner, avec application au 1^{er} juillet 2008, toutes les PagesJaunes, les PagesPro imprimées et à terme, le papier de bureautique (à compter du 1^{er} janvier 2010). L'Annuaire devrait, pour sa part, rester hors champ.

Le montant de la contribution financière dont la Société est redevable au titre de l'année 2008 s'établit à 925 785 euros HT.

Le Groupe devra prendre en considération l'évolution des attentes environnementales des utilisateurs, des pouvoirs publics et se conformer à des réglementations plus contraignantes pour les éditeurs.

Impacts environnementaux liés aux activités dites « de bureau »

Les sociétés du Groupe ont mis en place un certain nombre de mesures d'ordre interne permettant d'assurer la protection de l'environnement, notamment par la réduction de la consommation de ressources.

De manière générale, en ce qui concerne l'ensemble des risques évoqués ci-dessus, bien que le Groupe ait adopté une politique d'identification et de gestion volontariste des risques en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité, elle ne peut garantir qu'elle ne subira aucune perte liée à

l'environnement ou à l'application de la réglementation en cette matière. Il ne peut être donné aucune assurance que ces pertes éventuelles n'affecteront pas défavorablement les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe. Par ailleurs, la modification éventuelle des dispositions légales et réglementaires en matière d'environnement, que ce soit au niveau national ou international, pourrait affecter les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

5 Informations concernant l'émetteur

5.1 Histoire et évolution de la Société

5.1.1 Raison sociale et nom commercial

« PagesJaunes Groupe ».

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement

Numéro RCS : RCS Nanterre 552 028 425.

Code APE : 7010 Z.

5.1.3 Date de constitution et durée (article 5 des statuts)

La Société a été constituée le 12 janvier 1897 et immatriculée le 21 février 1955. En vertu de l'article 5 des statuts, la Société a une durée de 99 années qui a commencé à courir le 31 décembre 1954 et

qui s'achèvera le 31 décembre 2053, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus dans les statuts.

5.1.4 Siège social, forme juridique, législation

Siège social et principal établissement de la Société : 7, avenue de la Cristallerie, 92317 Sèvres Cedex.

Téléphone : 01 46 23 30 00.

Le pays d'origine de la Société est la France.

PagesJaunes Groupe est une société anonyme à Conseil d'administration soumise aux dispositions des articles L. 210-1 et suivants du Code de commerce.

5.1.5 Événements importants dans le développement des activités

Le 4 février 1946, le ministère des PTT a confié à l'Office d'Annonces (l'« ODA »), société détenue par l'État au travers de l'agence de publicité Havas, la régie publicitaire des annuaires de la France métropolitaine.

L'actionnariat de l'ODA a évolué à plusieurs reprises jusqu'en 1998. En juillet 1998, Havas, qui détenait alors l'intégralité du capital de l'ODA, a cédé sa participation à Cogecom (filiale de France Télécom). En 2000, préalablement à l'introduction en bourse de Wanadoo, France Télécom a apporté certaines activités du SNAT (division de France Télécom en charge de l'édition des annuaires téléphoniques) à l'ODA, puis a apporté la totalité des actions de l'ODA à Wanadoo. La dénomination de l'ODA a alors été modifiée pour devenir « PagesJaunes ». À la suite de cette réorganisation, PagesJaunes est devenue propriétaire des activités d'édition d'annuaires du groupe France Télécom, à l'exclusion de celles liées à l'*Annuaire*

(anciennement dénommé Pages Blanches) et à la recherche alphabétique sur PagesJaunes 3611 qui ont été conservées par France Télécom. La régie publicitaire ainsi que l'ensemble de la conception et de la fabrication de l'*Annuaire* et de la recherche alphabétique sur PagesJaunes 3611 ont toutefois été confiés à PagesJaunes par France Télécom.

La publicité dans les annuaires a connu depuis 1946 un développement continu grâce à la croissance de la consommation et du marché de la publicité en France, et à l'augmentation de la diffusion et de l'audience des annuaires, liée à l'augmentation du nombre d'abonnés au téléphone. L'augmentation continue du chiffre d'affaires de l'ODA s'est faite notamment grâce à sa capacité d'adaptation permanente en matière commerciale et technologique. Les années 1980 ont connu le succès du lancement de l'annuaire PagesJaunes ainsi que le lancement du Minitel,

préfigurant le modèle de la publicité sur Internet. PagesJaunes a connu de nombreuses évolutions technologiques avec notamment l'adoption de la création en PAO (publication assistée par ordinateur) de toutes les annonces « papier » et « télématique » en 1990, le passage à la couleur en 1995, le lancement des services sur Internet en 1997, et enfin l'annuaire « PagesJaunes 2000 » qui a introduit la quadrichromie. Par ailleurs, la Société a développé son offre publicitaire au-delà de celle des annuaires grand public avec une gamme d'annuaires à destination des professionnels (Kompas, PagesPro), ainsi qu'une gamme de prestations liées aux activités de marketing direct (Wanadoo Data).

Dans le cadre de l'offre publique initiée par France Télécom sur Wanadoo en février 2004, il a été décidé de regrouper sous la Société certaines sociétés de la division annuaire de Wanadoo (QDQ Media, Mappy et Kompas Belgium). L'ensemble a été ensuite introduit en bourse sur l'Eurolist d'Euronext Paris le 8 juillet 2004.

En décembre 2004, la société PagesJaunes Groupe a apporté à la société PagesJaunes SA, par contrat d'apport partiel d'actif, le fonds de commerce, l'activité, le personnel en charge de l'activité de l'édition d'annuaires PagesJaunes réalisée jusque-là par la société PagesJaunes SA devenue aujourd'hui PagesJaunes Groupe.

En janvier 2005, PagesJaunes Groupe a procédé à la première consolidation des sociétés Editus Luxembourg et Kompas Belgium. PagesJaunes Groupe avait renforcé sa présence au Luxembourg en octobre 2004 en augmentant de 50 % à 100 % sa participation au capital de la société luxembourgeoise Eurodirectory qui détient 49 % du capital d'Editus Luxembourg, consolidée dorénavant par intégration proportionnelle.

En février 2005, PagesJaunes Groupe a réalisé l'acquisition, *via* sa filiale Wanadoo Data, de la société française e-sama, spécialisée dans l'hébergement de bases de données et les prestations de CRM (Customer Relationship Management). e-sama est consolidée depuis février 2005.

En juin 2005, PagesJaunes Groupe a acquis la société marocaine Edicom, éditeur de l'annuaire imprimé et Internet « Télécontact », et qui exploite également la marque Kompas au Maroc. Edicom est consolidée depuis juillet 2005.

Le 20 janvier 2006, PagesJaunes a conclu avec France Télécom un contrat de concession d'exploitation de l'Annuaire Universel imprimé au bénéfice de PagesJaunes, accompagné d'un contrat d'acquisition de la marque « *l'Annuaire* » pour un montant total de 12,0 millions d'euros. Ces contrats sont à effet du 1^{er} janvier 2006.

Le 31 mars 2006, Wanadoo Data et sa filiale e-sama ont fusionné pour constituer la société PagesJaunes Marketing Services qui rassemble désormais tout le savoir-faire en termes de marketing direct du Groupe en France.

PagesJaunes Liban a été cédée le 26 juin 2006 à une société liée au management en place. Le prix de cession est de 56 755 dollars US, prenant en compte le règlement par PagesJaunes Liban au bénéfice de PagesJaunes Groupe d'une créance d'un montant de 193 245 dollars US.

À l'issue d'un processus compétitif d'appel d'offres mis en œuvre au mois de juin 2006, France Télécom a conclu le 11 octobre 2006 avec la société Médiannuaire et son associé unique, la société Médiannuaire

Holding, société contrôlée au plus haut niveau par un consortium de fonds d'investissement composé à hauteur d'environ 80 % de fonds gérés ultimement par KKR Europe II Limited et KKR Millennium Limited, et, à hauteur d'environ 20 %, de certains fonds gérés par la division « Principal Investment Area » du groupe Goldman Sachs, un contrat d'acquisition aux termes duquel France Télécom est convenue de céder à Médiannuaire 150 546 830 actions PagesJaunes Groupe représentant environ 54 % du capital et des droits de vote de la Société.

La cession de ce bloc de contrôle est intervenue le 11 octobre 2006 dans le cadre d'une cession de bloc hors marché réalisée conformément aux dispositions des articles 516-2 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, moyennant le versement par Médiannuaire à France Télécom d'un prix global de 3 312 030 260 euros, soit 22,0 euros par action cédée. En application des dispositions des articles 235-1 à 235-3 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, Médiannuaire a proposé de manière irrévocable aux actionnaires de PagesJaunes Groupe d'acquiescer pendant une période de quinze jours de négociation, entre le 10 novembre 2006 et le 1^{er} décembre 2006 inclus, les actions PagesJaunes Groupe qui lui seront présentées dans le cadre de cette garantie de cours. À l'issue de cette garantie de cours, Médiannuaire détenait 54,82 % du capital et des droits de vote de PagesJaunes Groupe, participation ramenée à 54,75 % au 31 décembre 2007.

Le 9 janvier 2007, PagesJaunes Groupe a lancé, *via* sa filiale PagesJaunes Petites Annonces, un service d'annonces immobilières et automobiles en ligne, accessible sur le site « annoncesjaunes.fr ».

PagesJaunes Groupe a conclu le 14 mars 2007 la cession à Coface Services de ses filiales Kompas France et Kompas Belgium. Coface Services détient la société Kompas International, propriétaire de la marque Kompas, qui est exploitée par Kompas France en France et en Espagne, et par Kompas Belgium en Belgique et au Luxembourg. Cette cession a dégagé une plus-value de cession de 33,0 millions d'euros pour PagesJaunes Groupe.

PagesJaunes Groupe et le groupe M6 ont noué le 27 juillet 2007 un partenariat stratégique sur Internet, visant à développer ensemble le site « annoncesjaunes.fr », pour en faire le leader multi segment de la petite annonce sur Internet. Le groupe M6 a pris le 17 octobre 2007 une participation de 34 % dans le capital de PagesJaunes Petites Annonces, *via* une augmentation de capital de 16,0 millions d'euros. Le 17 février 2009, PagesJaunes Groupe a racheté à M6 34 % des actions composant le capital de PagesJaunes Petites Annonces pour un montant de 6,0 millions d'euros. PagesJaunes Groupe détient désormais 100% des actions et droits de vote de cette filiale.

PagesJaunes Groupe a acquis le 11 octobre 2007 une participation de 55 % dans le capital de Horyzon Média, participation portée à 66 % au 31 décembre 2007, ainsi qu'une participation de 66 % dans le capital de Horyzon Clics. Les deux sociétés, régies publicitaires Internet, créées respectivement en février 2004 et en septembre 2005, ont fusionné le 30 juin 2008 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008 ; le nouvel ensemble est dénommé Horyzon Média. Suite au départ d'un des dirigeants d'Horyzon Media, PagesJaunes Groupe a exercé l'option d'achat consentie dans le cadre du pacte d'associés et a porté sa participation dans cette filiale de 66% à 95,83% le 15 janvier 2009 pour un prix de 1,4 million d'euros.

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements au cours de l'exercice écoulé

Le Groupe consolidé consacre annuellement de 1 % à 2 % de son chiffre d'affaires en dépenses d'investissement, principalement dans le domaine informatique (exploitation, réseau et bureautique) et, dans une moindre mesure, pour l'agencement des installations des locaux occupés pour son fonctionnement.

Les dépenses d'investissement proviennent majoritairement du segment PagesJaunes en France et visent essentiellement à améliorer

l'ergonomie, la pertinence des résultats et les fonctionnalités offertes par « pagesjaunes.fr », ainsi qu'à renforcer l'efficacité des processus de définition des offres, de gestion des bases de données, de gestion de la relation clients, de production des annonces, et plus généralement de gestion éditoriale des annuaires.

Le tableau ci-dessous donne le montant et le rapport des investissements rapportés au chiffre d'affaires consolidé de PagesJaunes Groupe au cours des trois derniers exercices :

(en millions d'euros)	2006 ⁽¹⁾	2007	2008
Chiffre d'affaires consolidé	1 093,3	1 158,3	1 192,8
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	18,6	16,4	12,1
En pourcentage du chiffre d'affaires consolidé	1,7 %	1,4 %	1,0 %

(1) Hors acquisition de la concession d'exploitation de l'Annuaire Universel imprimé et de la marque l'Annuaire pour 12,0 millions d'euros.

5.2.2 Principaux investissements en cours et à venir

PagesJaunes poursuit sa stratégie d'optimisation continue de l'ensemble de ses processus, ainsi que d'amélioration de son site « pagesjaunes.fr » tant en ce qui concerne la pertinence des résultats issus de son moteur de recherche que de son ergonomie ou de l'enrichissement des services proposés.

Les investissements en cours ou à venir s'inscrivent totalement dans la politique d'innovation et la stratégie du Groupe, avec pour objectifs d'être la référence et le standard du service d'information et de recherche de professionnels en France, d'être un des leaders de la recherche en mobilité, d'être le conseil en communication en ligne n° 1 des PME et TPE, et d'explorer des services et marchés complémentaires.

6 Aperçu des activités

6.1 Principales activités et stratégie de développement	17
6.1.1 Présentation générale de l'activité	17
6.1.2 Stratégie de développement	17
6.2 Présentation de l'activité	18
6.2.1 Segment PagesJaunes en France	18
6.2.2 Segment International & Filiales	23
6.3 Événements exceptionnels	26
6.4 Relations avec le groupe France Télécom et les actionnaires	26
6.4.1 Convention de mise à disposition des données annuaires aux fins d'édition d'annuaires	26
6.4.2 Convention de régie publicitaire	27
6.4.3 Convention relative à la fabrication et à la distribution de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique	27
6.4.4 Convention de concession d'exploitation de l'annuaire	28
6.4.5 Baux et conventions de sous-location	28
6.4.6 Engagement de non-concurrence	28
6.4.7 Accord de coopération commerciale	28
6.4.8 Relations avec Médiannuaire	29
6.5 Dépendance du Groupe à l'égard de certains facteurs	29
6.5.1 Dépendance à l'égard de brevets et de licences	29
6.5.2 Dépendance à l'égard de contrats d'approvisionnement et de contrats industriels	29
6.6 Position concurrentielle	30
6.6.1 Segment PagesJaunes en France	30
6.6.2 Segment International & Filiales	32
6.7 Réglementation	33
6.7.1 Réglementation de la société de l'information	33
6.7.2 Les annuaires	35
6.7.3 Réglementation sur les bases de données	35
6.7.4 Signature électronique sécurisée	36
6.7.5 Noms de domaine	36
6.8 Fournisseurs	37
6.9 Assurances et couverture de risques	37

6.1 Principales activités et stratégie de développement

6.1.1 Présentation générale de l'activité

PagesJaunes Groupe est aujourd'hui le premier éditeur européen d'annuaires sur Internet, avec notamment « pagesjaunes.fr » en France, « qdq.com » en Espagne, et le premier éditeur français d'annuaires imprimés (PagesJaunes et *l'Annuaire*).

PagesJaunes Groupe édite également des annuaires grand public en Espagne (« qdq.com, La Guia Util »), au Maroc et au Luxembourg, des services de renseignements par téléphone (118008) et par SMS en France, et offre des services complémentaires tels que les services

géographiques de Mappy. Le Groupe est aussi présent dans le domaine du marketing direct avec PagesJaunes Marketing Services, dans le secteur des petites annonces en ligne avec PagesJaunes Petites Annonces (« annoncesjaunes.fr »), et dans le domaine de la régie publicitaire Internet avec Horizon Média.

En 2008, PagesJaunes Groupe compte 788 000 annonceurs en France, en Espagne, au Luxembourg et au Maroc, et est la deuxième entreprise française par le chiffre d'affaires publicitaire.

Le tableau ci-dessous donne la répartition par filiale du nombre d'annonceurs de PagesJaunes Groupe :

	2006	2007	2008
PagesJaunes SA	638 399	666 822	696 051
QDQ Media	81 560	77 196	72 994
Editus Luxembourg ⁽¹⁾	13 200	15 100	15 120
Edicom	3 757	3 845	3 954
NOMBRE TOTAL D'ANNONCEURS	736 916	762 963	788 119

(1) Détenue à 49 %.

Le Groupe réalise près de 40% de son chiffre d'affaires sur Internet. Les tableaux suivants donnent les classements des principaux sites internet fixe et mobile en France (Internet fixe : source NielsenNetRatings, décembre 2008, tous lieux de connexion, parent – Internet mobile : source Panel des Mobinautes, Médiamétrie, France, octobre 2008) :

Internet fixe	Visiteurs uniques ('000)	Couverture (%)	Internet mobile	Visiteurs uniques ('000)	Couverture (%)
Google	29 549	87,00 %	Météo France	2 471	33,60 %
Microsoft	23 769	70,00 %	Orange	1 792	24,40 %
France Télécom	22 544	66,40 %	Groupe Le Figaro	1 714	21,00 %
PagesJaunes Groupe	17 292	50,90 %	PagesJaunes Groupe	1 498	20,40 %
Iliad	16 390	48,30 %	Microsoft	1 410	19,20 %
eBay	16 277	47,90 %	SFR	1 318	17,90 %
Groupe TF1	15 723	46,30 %	Google	1 025	13,90 %

6.1.2 Stratégie de développement

La stratégie du Groupe repose sur :

- le développement de l'audience des services ;
- l'accroissement de la pénétration sur ses marchés ;
- le renforcement du positionnement de « moteur de relations commerciales » de ses supports, notamment Internet ;
- le développement de nouveaux produits et services innovants ;
- la poursuite de l'amélioration de la rentabilité.

L'ensemble de cette stratégie repose sur l'actif constitué par les hommes et leur capacité à étendre leurs compétences à des technologies et des services nouveaux.

DÉVELOPPEMENT DE L'AUDIENCE DES SUPPORTS

Le Groupe considère que le développement de son audience repose notamment sur l'amélioration continue de la distribution des annuaires imprimés, l'enrichissement des contenus et fonctionnalités de ses annuaires en ligne et de ses services de renseignements téléphoniques,

le développement de nouveaux services destinés spécifiquement aux utilisateurs en mobilité et l'élargissement des plates-formes de diffusion des services du Groupe, notamment au travers de partenariats afin de rendre ses services accessibles au plus grand nombre.

Par ailleurs, compte tenu de la multiplicité croissante des sources d'information auxquelles les consommateurs peuvent faire appel, le Groupe estime que la publicité destinée à renforcer la notoriété de ses marques et de ses services restera un enjeu prioritaire.

ACCROISSEMENT DE LA PÉNÉTRATION SUR SES MARCHÉS

Le Groupe poursuit une stratégie de conquête de nouveaux annonceurs visant à accroître le nombre de ses clients annonceurs, notamment sur les activités historiquement peu prospectées par le Groupe (comme le secteur de la mode et des commerces de détail non alimentaires en centre-ville ou les professions réglementées).

Cette stratégie repose sur :

- l'augmentation de l'effectif commercial en France, qui vise la conquête de nouveaux clients et la fidélisation des clients existants ;
- l'accroissement de l'efficacité commerciale, grâce notamment à la formation et à l'animation des commerciaux, au partage des bonnes pratiques commerciales et à la répartition optimale des annonceurs entre les différents canaux de vente.

RENFORCEMENT DU POSITIONNEMENT DE « MOTEUR DE RELATION COMMERCIALE » SUR INTERNET

Le développement rapide de l'outil Internet dans le domaine de la consommation offre de nombreuses opportunités de croissance au Groupe. Les sites Internet du Groupe (notamment pagesjaunes.fr et qdq.com) poursuivent ainsi une stratégie de croissance axée sur le développement de leurs fonctionnalités, l'enrichissement de leurs contenus éditoriaux et l'optimisation de la mise en relation.

Le site « pagesjaunes.fr » a en effet pour vocation d'être un « moteur de relation commerciale » favorisant les liens entre particuliers et

professionnels *via* notamment la promotion de la mise en relation téléphonique directe, l'intégration de services de réservation et les services de recherche à proximité.

Les supports Internet du Groupe évoluent continuellement en vue de rendre leur interface utilisateur plus intuitive, de mieux utiliser la richesse de leurs contenus et ainsi d'améliorer la pertinence du résultat des recherches. Ces évolutions permettent d'accroître l'attractivité des services du Groupe auprès des utilisateurs et des clients annonceurs.

DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX SERVICES ET PRODUITS INNOVANTS

PagesJaunes a lancé en novembre 2005 un service de renseignements téléphoniques 118008 dans le cadre de la libéralisation du marché, totalement effective depuis avril 2006. Ce nouveau service permet au Groupe de rendre ses services accessibles sur toutes les plates-formes en France (imprimé, Internet, Internet mobile, téléphone) et ainsi d'accroître l'audience de ses services auprès des utilisateurs.

PagesJaunes Groupe a lancé en janvier 2007, *via* sa filiale PagesJaunes Petites Annonces créée à cet effet, un service d'annonces immobilières et auto/moto en ligne, accessible sur annoncesjaunes.fr. Comme le 118008, cette nouvelle activité constitue pour le Groupe à la fois un relais de croissance et un complément aux services proposés par PagesJaunes, des petites annonces en ligne venant aussi enrichir les fonctionnalités de pagesjaunes.fr.

En octobre 2007, PagesJaunes Groupe a complété son offre publicitaire en ligne de type annuaire par une offre publicitaire nationale, commercialisée au CPM (coût au mille) ou au CPC (coût au clic) en prenant une participation majoritaire dans le capital de Horyzon Média et de Horyzon Clics, régies publicitaires spécialisées sur Internet.

Par ailleurs, PagesJaunes Groupe est déjà actif sur le marché naissant de l'Internet mobile où il occupe des positions fortes. pagesjaunes.fr et mappy.com figurent parmi les dix premiers sites Internet les plus visités sur mobile en octobre 2008 (source : Médiamétrie – Panel des Mobinautes). En 2008, Horyzon Média a lancé Horyzon Mobile, activité de régie publicitaire spécialisée sur mobile, commercialisant des espaces publicitaires sur les services mobiles du Groupe ainsi que d'autres sociétés.

6.2 Présentation de l'activité

6.2.1 Segment PagesJaunes en France

En 2008, le segment PagesJaunes en France a réalisé un chiffre d'affaires de 1 106,6 millions d'euros, en progression de 3,2 % par rapport à 2007. Les revenus de PagesJaunes proviennent essentiellement de la vente de publicité dans ses annuaires imprimés, ses services en ligne et son service de renseignements téléphoniques. L'essentiel des coûts de la Société correspond à des coûts éditoriaux (achat de papier, impression et distribution des annuaires imprimés ainsi qu'achat de contenus éditoriaux et de trafic du 118008) et à des frais commerciaux et administratifs.

➔ Les annonceurs

La plupart des clients annonceurs de PagesJaunes sont des artisans, des professionnels indépendants (y compris les professions libérales) et des petites et moyennes entreprises. En 2008, 696 100 annonceurs ont utilisé au moins l'un des supports de PagesJaunes pour promouvoir leurs offres de produits et de services. En 2008, les vingt premiers annonceurs et les annonceurs des dix premières rubriques professionnelles ont représenté

respectivement 1,3 % et 13,5 % du chiffre d'affaires de PagesJaunes. Le tableau suivant présente l'évolution du nombre d'annonceurs et du chiffre d'affaires moyen par annonceur :

	2006	2007	2008
Nombre total d'annonceurs ⁽¹⁾	638 399	666 822	696 051
dont nouveaux annonceurs ⁽²⁾	115 101	120 662	131 314
Annonceurs dans les annuaires imprimés (l'annuaire PagesJaunes ou l'Annuaire)	588 325	608 600	628 024
Annonceurs dans les services en ligne	453 829	471 191	482 134
En pourcentage du nombre total d'annonceurs	71,1 %	70,7 %	69,3 %
Annonceurs sur les services de renseignements téléphoniques (118 008)	68 350	93 561	114 186
Chiffre d'affaires moyen par annonceur (en euros) ⁽³⁾	1 570	1 581	1 564
Chiffre d'affaires moyen par annonceur dans les annuaires imprimés (en euros) ⁽⁴⁾	1 112	1 073	984
Chiffre d'affaires moyen par annonceur sur les services en ligne (en euros) ⁽⁵⁾	713	798	907
Chiffre d'affaires moyen par annonceur sur les services de renseignements (en euros)	133	163	199

(1) Le nombre d'annonceurs inclut tous les annonceurs de l'année considérée, y compris ceux ayant confié leur achat d'espace publicitaire dans un support de PagesJaunes à une agence de publicité.

(2) Nombre d'annonceurs dans l'année qui n'étaient pas annonceurs au titre de l'année précédente.

(3) Le chiffre d'affaires moyen par annonceur résulte de la division du chiffre d'affaires de PagesJaunes hors QuiDonc et activités de vente d'accès (« chiffre d'affaires publicitaire ») par le nombre total d'annonceurs.

(4) Le chiffre d'affaires moyen par annonceur dans les annuaires imprimés résulte de la division du chiffre d'affaires annuaires imprimés de PagesJaunes par le nombre total d'annonceurs dans les annuaires imprimés.

(5) Le chiffre d'affaires moyen par annonceur sur les services en ligne résulte de la division de la somme du chiffre d'affaires de pagesjaunes.fr, du Minitel et des sites Internet par le nombre moyen d'annonceurs sur les services en ligne de l'année considérée (moyenne arithmétique du nombre d'annonceurs présents au 31 décembre de l'année considérée et du nombre d'annonceurs présents au 31 décembre de l'année précédente).

➔ Des annonceurs multisupport

Les annonceurs de PagesJaunes sont majoritairement multisupport. Ainsi, en 2008, 60,4 % d'entre eux ont investi à la fois sur les supports imprimés (annuaire PagesJaunes ou l'Annuaire) et sur les supports Internet (pagesjaunes.fr). Le tableau suivant représente l'évolution de la répartition du parc d'annonceurs entre 2006 et 2008 :

	2006	2007	2008
Part des annonceurs à la fois sur les annuaires imprimés et sur Internet	63,3 %	62,2 %	60,4 %
Part des annonceurs seulement sur les annuaires imprimés	29,0 %	29,5 %	30,8 %
Part des annonceurs seulement sur Internet	7,7 %	8,3 %	8,8 %
NOMBRE TOTAL D'ANNONCEURS	100,0 %	100,0 %	100,0 %

➔ Des annonceurs fidèles

PagesJaunes bénéficie d'un taux de fidélité de ses annonceurs élevé. Ainsi, 84,7 % des annonceurs de PagesJaunes en 2007 ont poursuivi leur relation commerciale avec la Société en 2008 (le solde de 15,3 % d'annonceurs n'ayant pas poursuivi leur relation commerciale avec la Société comprenant également les cessations d'activités et les liquidations d'entreprises). Le tableau suivant montre l'évolution du taux de fidélisation des annonceurs en nombre et en chiffre d'affaires au cours des trois derniers exercices :

	2006	2007	2008
Taux de fidélisation en nombre d'annonceurs	84,5 %	85,6 %	84,7 %
Taux de fidélisation en chiffre d'affaires	93,4 %	93,2 %	92,7 %

Typiquement, le budget PagesJaunes de l'annonceur se développe avec son ancienneté. Le tableau ci-dessous montre la croissance du revenu moyen des anciens clients par rapport à celui des nouveaux clients (chiffre d'affaires moyen par annonceur en euros) au cours des trois derniers exercices :

	2006	2007	2008
Clients existants ⁽¹⁾	1 837	1 866	1 883
Nouveaux clients ⁽¹⁾	581	601	550
Revenu moyen global ⁽²⁾	1 570	1 581	1 564

(1) Budget moyen par annonceur sur une base commerciale (sur une base édition et clients négociateurs, sans retraitement des agences de publicité).

(2) Revenu moyen par annonceur sur une base comptable.

➔ Des services reconnus par les annonceurs

PagesJaunes offre à ses annonceurs une grande variété de supports publicitaires (annuaires imprimés, Internet fixe et mobile, service de renseignements téléphoniques), et estime que cette diversité des supports est nécessaire pour permettre aux annonceurs de toucher le plus grand nombre possible d'utilisateurs et répondre à l'évolution des usages. En outre, sur chacun des supports, PagesJaunes offre une large gamme de produits publicitaires. Chacun de ces produits fait l'objet d'une tarification indépendante.

Les professionnels souhaitant promouvoir leur activité sur l'un des supports de PagesJaunes concluent un contrat pour la durée d'une édition, soit douze mois, à l'exception de certains produits publicitaires spécifiques sur les supports Internet. Les modalités de paiement prévoient le versement d'un acompte à la signature du contrat (en général de 10 à 20 % selon le montant de la commande) et le paiement du solde au plus tard dans les deux premiers mois suivant la parution de leur produit publicitaire.

Depuis plusieurs années, PagesJaunes a mis en place un système permettant de mesurer l'efficacité, pour un annonceur, de l'annuaire PagesJaunes. Il s'agit de l'insertion dans son produit publicitaire d'un numéro de téléphone n'apparaissant qu'à cet endroit, lui permettant le comptage des appels ainsi générés.

➔ Organisation commerciale

PagesJaunes a mis en place une organisation commerciale expérimentée et appréciée par ses annonceurs afin de fidéliser la clientèle et de développer le parc de nouveaux clients. La force de vente commercialise l'ensemble des annuaires imprimés et des services en ligne de PagesJaunes en métropole et dans les quatre départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane et Réunion). La force de vente présente dans les départements d'outre-mer est rattachée à PagesJaunes Outre-Mer, filiale à 100 % de la Société. Au 31 décembre 2008, PagesJaunes comptait un effectif inscrit de 2 116 vendeurs contre 2 022 en 2007, répartis en trois grands canaux de vente : la télévente, la vente terrain et les grands comptes.

Chacun de ces canaux de vente travaille de manière coordonnée, au sein d'une zone géographique déterminée. La répartition des clients entre les différents canaux de vente permet d'optimiser la relation client et le coût commercial direct, défini comme étant la rémunération de la force de vente et le coût de son encadrement. En 2008, ce coût commercial direct a représenté 14,9 % du chiffre d'affaires soumis de PagesJaunes.

Afin d'avoir une force de vente performante, la Société est sélective dans son recrutement, et propose à l'ensemble de ses vendeurs des programmes de formation continue aux offres et aux nouvelles technologies. Ainsi, le programme de formation des vendeurs recrutés – essentiellement à la télévente – comporte trois semaines de formation alternée entre théorie et pratique.

Par ailleurs, les responsables commerciaux établissent régulièrement des évaluations de la performance des vendeurs qu'ils ont la mission d'animer, ainsi que des plans de progrès personnalisés. La part variable de la rémunération des commerciaux est différente selon le canal considéré ; les vendeurs terrain ont une part variable qui représente 100 % de leur rémunération.

L'organisation commerciale de PagesJaunes offre des opportunités de carrière et de progression de rémunération attractives pour les vendeurs, qui débutent en général leur carrière à la « Télévente Prospects », et se voient offrir la possibilité pour les meilleurs d'entre eux de progresser vers la « Télévente Clients », puis vers la « Force de Vente Terrain », ce qui contribue à la motivation et à la fidélisation de la force de vente de PagesJaunes.

➔ L'accès aux données

PagesJaunes utilise les bases de données des abonnés de différents opérateurs de télécommunications en France, dont France Télécom, au travers de contrats de mise à disposition de données. La Société complète ces informations grâce notamment aux contacts que le réseau commercial entretient auprès des professionnels.

6.2.1.1 ANNUAIRES IMPRIMÉS

L'activité Annuaires imprimés B to C de PagesJaunes comporte l'annuaire PagesJaunes et l'*Annuaire*. Cette activité a produit en 2008 un chiffre d'affaires de 617,7 millions d'euros. 628 024 annonceurs ont acheté en 2008, un produit publicitaire dans l'annuaire PagesJaunes ou l'*Annuaire*. En 2008, 274 éditions des annuaires imprimés PagesJaunes et l'*Annuaire* ont été réalisées.

La parution de ces annuaires est échelonnée sur toute l'année. La commercialisation des espaces publicitaires des annuaires d'une année se déroule d'avril de l'année précédente à la fin du mois de juillet de ladite année. Le cycle d'élaboration d'un annuaire est en moyenne de six mois.

Les charges liées aux annuaires imprimés résultent principalement des coûts éditoriaux (achat de papier, impression et distribution de l'annuaire ainsi que d'achat de contenus éditoriaux) et des frais commerciaux et administratifs.

➔ 6.2.1.1.1 L'annuaire PagesJaunes

Chaque annuaire PagesJaunes répertorie un ensemble de professionnels sous l'une de ses 1 700 rubriques selon la localité d'implantation de leur activité. Pour chaque professionnel recensé, PagesJaunes fait figurer une inscription dans l'annuaire départemental où il exerce son activité et où est installé, en général, la ligne téléphonique correspondante.

En 2008, PagesJaunes a réalisé 135 éditions différentes de l'annuaire PagesJaunes ; ces éditions ont été, pour la plus grande partie, distribuées gratuitement au domicile des particuliers et dans les entreprises. L'annuaire PagesJaunes est également disponible à la vente sur demande auprès de PagesJaunes. Certains de ces annuaires ont une couverture publicitaire départementale, d'autres infra-départementale. Cette technique de découpage (*scoping*) permet aux annonceurs de promouvoir leur activité dans les annuaires, sur une zone géographique plus limitée et correspondant mieux à leur zone de chalandise.

➔ 6.2.1.1.2 L'Annuaire

En 2008, PagesJaunes a réalisé 139 éditions départementales de l'*Annuaire*, distribuées gratuitement au domicile des particuliers et dans les entreprises, à l'exclusion de certains abonnés particuliers disposant d'un Minitel. Il est également disponible à la vente sur demande auprès de PagesJaunes.

PagesJaunes a conclu avec France Télécom le 20 janvier 2006 un contrat de concession d'exploitation de l'Annuaire Universel imprimé au bénéfice de PagesJaunes accompagné d'un contrat d'acquisition de la marque « L'Annuaire » pour un montant total de 12 millions d'euros. Ces contrats sont à effet du 1^{er} janvier 2006.

6.2.1.2 SERVICES EN LIGNE

Les services en ligne de PagesJaunes représentent une part croissante de son activité et se situent à un niveau élevé comparativement à la plupart des éditeurs d'annuaires européens, tant sur le plan des revenus que

de l'audience. Ils ont fait l'objet de développement dès 1985 avec le lancement du premier annuaire électronique de PagesJaunes sur Minitel. L'offre de services en ligne de PagesJaunes s'est ensuite étoffée en 1997 par le lancement du site pagesjaunes.fr sur Internet. Une première version de pagesjaunes.fr adaptée à l'Internet mobile (accessible depuis les téléphones mobiles) a été mise en ligne dès décembre 2000.

PagesJaunes a également développé depuis 1997 une activité complémentaire de création et d'hébergement de sites Internet.

Le tableau suivant présente l'évolution récente des consultations mensuelles moyennes sur les supports en ligne de PagesJaunes :

(en millions)	2006	2007	2008	Variation
pagesjaunes.fr ⁽¹⁾	60,0	68,3	70,8	3,7 %
pagesjaunes.fr sur mobile ⁽²⁾	0,9	0,9	1,2	31,9 %
TOTAL	60,9	69,2	72,0	4,0 %

(1) Source : Médiamétrie-eStat, en nombre de visites.

(2) Source : Mobivillage/Médiamétrie-eStat, en nombre de visites.

➔ 6.2.1.2.1 pagesjaunes.fr et sites Internet

Le chiffre d'affaires 2008 de pagesjaunes.fr et de l'activité de création et d'hébergement de sites Internet s'est élevé à 427,8 millions d'euros, en hausse de 24,4 % par rapport à 2007.

pagesjaunes.fr sur Internet

Le site Internet pagesjaunes.fr est l'un des tout premiers sites en France en termes d'audience. Avec un taux de couverture de 45 % et plus de 15 millions de visiteurs uniques au mois de décembre 2008 (source : NielsenNetRatings Brand – tous lieux de connexions – applications Internet exclues – décembre 2008), le site pagesjaunes.fr occupe la 6^e place des sites français. En termes de visites, pagesjaunes.fr a gagné 29 millions de visites en un an, passant de 820 millions de visites en 2007 à 849 millions de visites en 2008 (source : Médiamétrie-eStat 2008). La majorité des visiteurs de pagesjaunes.fr vient directement sur le site sans passer par les sites d'audience avec lesquels PagesJaunes est partenaire (Orange, Voilà, AOL, MSN, Alice, La Poste, Free et Mappy). Les liens externes, les partenariats et les liens sponsorisés ne représentent en effet que 15 % environ de l'audience de pagesjaunes.fr en nombre de visites (source : Médiamétrie-eStat, décembre 2008).

Le site fournit un ensemble de services innovants qui évoluent au fil des ans :

- la recherche d'un professionnel ou d'un particulier. Les personnes effectuant une recherche peuvent également accéder aux plans de ville de toutes les communes de la France métropolitaine et à plus de 4 millions de photos sur 26 villes pour localiser le professionnel ou le particulier recherché. Ces services complémentaires sont offerts par PagesJaunes en partenariat avec Mappy ;
- un service appelé « Recherche à côté de ». Créé en janvier 2004, il permet à tout internaute, à partir d'une simple adresse et d'une catégorie de professionnels recherchés, d'obtenir la liste de ces professionnels à proximité de l'adresse indiquée, ainsi qu'une carte du quartier avec la mise en avant particulière des annonceurs de pagesjaunes.fr. Ce service a été étendu progressivement et couvre aujourd'hui l'ensemble du territoire français. Par ailleurs, les internautes peuvent procéder à une requête autour d'un point d'intérêt (POI) sur la nouvelle version de pagesjaunes.fr ;

En 2008, l'activité services en ligne de PagesJaunes a généré un chiffre d'affaires de 432,8 millions d'euros. 482 134 annonceurs ont été, en 2008, clients des services en ligne de la Société. L'essentiel des revenus provient des produits de pagesjaunes.fr, le solde provenant de l'activité de création et d'hébergement de sites Internet dont la croissance est due à l'offre de sites standardisés « En Savoir+ » qui s'est enrichie en 2008 d'une offre de vidéos publicitaires.

- un service de vues aériennes fournies par IGN, couvrant l'ensemble du territoire français a été lancé en mai 2006 et a connu un succès immédiat. Ce service permet entre autres d'effectuer une recherche de professionnel ou de particulier puis de positionner le résultat de cette recherche sur une vue aérienne et sur un plan avec la possibilité de passer de l'un à l'autre. Depuis avril 2007, grâce à un partenariat entre PagesJaunes et InterAtlas, les utilisateurs de pagesjaunes.fr ont accès à des vues aériennes en haute résolution. Neuf grandes villes et une région françaises sont ainsi représentées (Aix-en-Provence, Lyon, Marseille, le Mont-Saint-Michel, Orléans, Paris, Reims, Toulouse, Vannes et toute la région Île-de-France) ;
- en septembre 2006 a également été lancé, à titre expérimental, un service permettant une représentation de villes en trois dimensions. Ce service a été ouvert sur les villes de Paris et Rennes. Il permet de rechercher un professionnel et de le situer sur la représentation en 3D de la ville. Devant le succès rencontré, onze nouvelles villes ont été mises en ligne depuis (Aix-en-Provence, Lyon, Marseille, Toulouse, Issy-les-Moulineaux, Versailles, Bordeaux, Grenoble, Montpellier, Nancy et Nantes) ;
- le service « Ville en direct » : à travers ce service mis en ligne en février 2005, PagesJaunes offre aux internautes des informations utiles et actualisées en quasi-temps réel sur toutes les villes de France : la météo détaillée avec prévisions gratuites jusqu'à dix jours, les infos trafic en Île-de-France et sur les axes autoroutiers, plus de quatre cents webcams réparties sur tout le territoire national classées en quatre thèmes « la plage », « la montagne », « la ville » et « le trafic », les programmes de cinéma en partenariat avec AlloCiné (ainsi que les bandes annonces fournies par Visioscène), une base de données exhaustive sur les loisirs en France avec Via France, ainsi qu'un partenariat avec la FNAC donnant la possibilité d'une billetterie ;
- le service « Click to talk », lancé en novembre 2005, permet à un utilisateur d'appeler gratuitement un professionnel soit depuis son ordinateur en VoIP (Voice over IP), soit depuis son téléphone par un système de « call back » (rappel automatique). Cette offre est proposée à tous les annonceurs qui ont souscrit une publicité de type module de trois lignes sur pagesjaunes.fr ;
- un espace privatif appelé l'« Espace Perso ». Créé en 2003, l'Espace Perso est un service gratuit qui permet aux particuliers ou aux professionnels qui le souhaitent d'ajouter des liens actifs à leurs coordonnées figurant dans pagesjaunes.fr. Ces liens permettent

aux internautes d'envoyer directement un SMS ou un e-mail sans que le numéro de mobile ou l'adresse électronique de l'abonné ne soit révélé. L'Espace Perso répond au souhait des internautes d'être joignables facilement, tout en préservant la confidentialité de leurs données personnelles ;

- l'accès à l'annuaire inversé « QuiDonc » qui est proposé gratuitement depuis avril 2008 ;
- la possibilité d'accéder rapidement à plus de deux cents annuaires mis en ligne dans le monde et de retrouver, par exemple, les coordonnées d'une entreprise installée à l'étranger. Ce service est proposé gratuitement aux utilisateurs de pagesjaunes.fr ;
- la possibilité de consulter les annonces de vente et de location pour trouver un logement ou un véhicule sur la France entière, en partenariat avec PagesJaunes Petites Annonces, filiale du Groupe qui édite le site annoncesjaunes.fr.

pagesjaunes.fr sur les mobiles

pagesjaunes.fr sur les mobiles a été lancé en décembre 2000. Le service est référencé sous sa propre marque sur l'ensemble des portails des trois opérateurs historiques. Il est également accessible depuis le kiosque multi-opérateur Gallery. De plus, PagesJaunes propose un accès direct à son site à l'adresse : mobile.pagesjaunes.fr.

En juin puis en octobre 2008, PagesJaunes a déployé une version optimisée de son service pagesjaunes.fr dédiée aux téléphones mobiles nouvelle génération embarquant des navigateurs web mobiles. Cette nouvelle version s'inscrit pleinement dans la stratégie de continuité de service et permet à PagesJaunes d'être un des premiers éditeurs français à offrir une version optimisée de son site compatible avec les principaux navigateurs web mobiles. Les utilisateurs retrouvent sur leur mobile un site pagesjaunes.fr mobile offrant la recherche de professionnels, de particuliers et la recherche inverse, identique en termes de fonctionnalités avancées et de *look and feel* à celui qu'ils consultent depuis l'Internet fixe.

L'application PagesJaunes Inside®, lancée en novembre 2007, est compatible à fin 2008 avec les 170 terminaux les plus répandus en parc afin d'adresser la cible la plus large. Cette application, distribuée par PagesJaunes en téléchargement direct depuis ses sites Internet fixe et Internet mobile, comptabilise plus de 100 000 téléchargements depuis son lancement.

Le concept PagesJaunes Inside®, accès gratuit et direct depuis un terminal mobile à un service de recherche locale, a été étendu au domaine de la navigation, dans le cadre du partenariat que PagesJaunes a signé avec Mio, troisième constructeur de PND (*Personal Navigation Device*) sur le marché mondial.

En 2008, PagesJaunes est le 5^e site indépendant (hors portails des opérateurs mobiles) le plus consulté sur l'Internet mobile (source : Médiamétrie – panel des mobinautes – octobre 2008).

Le *business model* retenu par PagesJaunes est celui de la diffusion gratuite et de la vente de publicité, comme sur la majorité des supports du Groupe.

Création et hébergement de sites Internet

PagesJaunes offre aux professionnels un service de création et d'hébergement de sites Internet leur permettant de mettre en avant leur activité au travers d'un site Internet. L'offre de création et d'hébergement de sites Internet constitue un prolongement naturel de la relation avec l'annonceur, qui renforce la stratégie de fidélisation des clients de la

Société. Ce service est proposé sur l'ensemble du territoire par l'ensemble de la force de vente terrain.

➔ 6.2.1.2.2 PagesJaunes 3611 (Minitel)

PagesJaunes 3611 connaît une baisse d'audience très importante. PagesJaunes 3611 a enregistré un chiffre d'affaires de 5 millions d'euros en 2008.

France Télécom avait indiqué à PagesJaunes en juillet 2008 sa décision de mettre fin à la fourniture du service d'annuaire « 36 11 » par Minitel le 31 mars 2009. Néanmoins, compte tenu de l'intérêt des utilisateurs pour ce service (plus d'un million de connexions par mois), France Télécom et PagesJaunes ont décidé en février 2009 de maintenir ce service.

6.2.1.3 VOIX ET SERVICES

Dans le cadre de la libéralisation du marché des renseignements effective depuis avril 2006, PagesJaunes a ouvert un service de renseignements téléphoniques, le 118008, en novembre 2005.

Le service est accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, depuis un téléphone fixe ou mobile, à partir de la France métropolitaine et permet d'effectuer tous types de recherche.

Par ailleurs, les clients peuvent accéder aux informations concernant les programmes de cinéma (recherche par salle, par ville, par film, avec indication des horaires), dans le cadre d'un partenariat avec AlloCiné. Ils peuvent également accéder à l'information Météo concernant le lieu sur lequel a été effectuée leur recherche.

PagesJaunes a également enrichi le service rendu aux utilisateurs en permettant d'effectuer des recherches multicritères : ainsi, la recherche d'hôtels selon le nombre d'étoiles, ou encore de restaurants selon leurs spécialités culinaires.

PagesJaunes s'appuie sur plusieurs centres d'appel extérieurs à la Société basés en France afin d'être au plus près de ses clients, sur une plate-forme télécom et informatique performante ainsi que sur une base de données la plus complète possible, regroupant les coordonnées des clients des opérateurs fixe et mobile souhaitant les transmettre.

En février 2007, PagesJaunes a conclu un accord de gestion avec Belgacom et AlloBottin par lequel PagesJaunes assurerait la gestion opérationnelle et le traitement des appels à destination des 118 007 et 118 612. Cet accord prévoyait le transfert à PagesJaunes desdits numéros en juillet 2007, ce qui a été acté en juillet 2007 par une décision de l'Arcep.

Le service de renseignements téléphoniques 118008 PagesJaunes repose sur un modèle d'affaires mixte combinant les revenus issus des clients utilisateurs (l'accès au service est payant pour l'appelant) et les revenus d'insertions publicitaires commercialisées par la force de vente de PagesJaunes aux annonceurs.

PagesJaunes a complété son offre de services en lançant en avril 2008 le premier service de renseignements accessible gratuitement par SMS par le 32008, avec un modèle économique basé sur la gratuité du service financé par de la publicité. Il s'agit d'un service gratuit (hors coût du SMS), permettant les recherches de professionnels, de particuliers et inversées depuis tous les téléphones mobiles. L'utilisateur a la possibilité d'obtenir jusqu'à quinze réponses à une recherche. Un message publicitaire est contenu dans le SMS de réponse envoyé par PagesJaunes. Depuis novembre 2008, ce service par SMS est également accessible par l'envoi d'un SMS au 118008.

6.2.1.4 AUTRES

➔ 6.2.1.4.1 PagesPro

L'annuaire PagesPro édité par PagesJaunes se positionne comme un annuaire régional à destination des petites et moyennes entreprises, dont l'objet est la mise en relation des professionnels les uns avec les autres. L'annuaire PagesPro est aujourd'hui disponible sous forme d'annuaire imprimé, sur cédérom et sur Internet.

L'annuaire PagesPro est envoyé gratuitement aux entreprises figurant sur une liste de diffusion établie par PagesJaunes qui comprend des professionnels sélectionnés selon leur activité et la taille de leur entreprise. Préalablement à cette diffusion, PagesJaunes consulte chacun de ces professionnels pour savoir sur quel support (imprimé ou cédérom) il souhaite obtenir cet annuaire.

L'essentiel des revenus provient de la vente d'espaces publicitaires dans l'annuaire PagesPro. 23 700 professionnels ont utilisé l'un des services de l'annuaire PagesPro en 2008, pour faire de la publicité.

Une nouvelle version de pagespro.com a été mise en ligne en mai 2008, intégrant un design plus dynamique, une ergonomie repensée, incluant

des technologies Web 2.0 et de nouvelles fonctionnalités, comme l'ajout d'une recherche express par secteur d'activités ou la possibilité de créer sa propre liste de prospection.

➔ 6.2.1.4.2 QuiDonc

Créé en 1998, l'annuaire inversé QuiDonc permet la recherche en France d'un professionnel ou d'un particulier à partir du numéro de téléphone ou de télécopie. Cet annuaire permet également la recherche nominative d'un professionnel ou d'un particulier sur la France entière.

Le service QuiDonc est devenu gratuit sur Internet en avril 2008 lorsqu'il est dirigé depuis pagesjaunes.fr, et est resté payant pour l'internaute lorsqu'il y accède par les sites d'audience en fonction du choix de l'éditeur du site sur lequel il est proposé. Sur Internet, le paiement est sécurisé et le coût d'une consultation n'est pas calculé en fonction du temps passé, comme sur le Minitel et sur l'Audiotel, mais par recherche.

L'intégralité des revenus attachés à l'activité « QuiDonc » provient du paiement effectué par les utilisateurs.

6.2.2 Segment International & Filiales

Au-delà de l'édition d'annuaires grand public en France, PagesJaunes Groupe est présent en 2008 dans un certain nombre d'activités, qui constituent le segment International & Filiales, et qui consistent principalement en l'édition d'annuaires grand public hors de France (Espagne, Maroc et Luxembourg) et le développement d'activités complémentaires de l'édition d'annuaires, telles que les services géographiques de Mappy et le marketing direct de PagesJaunes Marketing Services. Ce segment comprend également l'activité de petites annonces en ligne (« annoncesjaunes.fr ») lancée en janvier 2007, et logée dans la société PagesJaunes Petites Annonces, ainsi que l'activité de régie publicitaire Internet de Horyzon Média, acquise en octobre 2007.

6.2.2.1 ANNUAIRES B TO C

➔ 6.2.2.1.1 Espagne – QDQ Media

La société QDQ Media a été créée en 1997 pour tirer parti du potentiel de développement du marché espagnol, caractérisé par une faible pénétration de l'annuaire et un faible poids dans le marché publicitaire en comparaison avec les autres marchés européens, avec un produit différenciant et plus moderne. QDQ Media a été acquise par Wanadoo en avril 2001 puis cédée à PagesJaunes Groupe en avril 2004.

QDQ Media propose aujourd'hui des annuaires imprimés, des services en ligne et de renseignements par téléphone, ainsi qu'une plate-forme de services disponibles sur les téléphones mobiles, lancée en octobre 2008. Pour commercialiser les espaces publicitaires de ses supports, QDQ Media a développé une force de vente terrain organisée en sept agences (Centre, Catalogne, Nord, Nord-Ouest, Castille/Canaries, Andalousie et Levant) gérant chacune entre sept et onze annuaires, et une télévente comprenant trois plates-formes (Madrid, Barcelone et Saragosse). Fin 2008, l'ensemble de la force de vente compte environ 350 personnes.

QDQ Media offre à ses annonceurs une vaste gamme de produits publicitaires et a signé avec Google en juin 2008 un accord de distribution du programme Adwords auprès de ses annonceurs locaux. Cet accord a été mis en œuvre opérationnellement au dernier trimestre 2008.

En 2008, QDQ Media est le 2^e éditeur d'annuaires en Espagne, avec un chiffre d'affaires de 42,1 millions d'euros et 73 000 annonceurs. Les principaux coûts de QDQ Media sont les coûts d'édition (papier, impression et distribution des annuaires), les coûts commerciaux et les frais administratifs commercialisés par Horyzon Média.

Annuaire imprimés

L'annuaire imprimé « QDQ, La Guia Util » (l'Annuaire Utile) répertorie un ensemble de professionnels classés par rubriques. Dans chaque rubrique, les professionnels sont classés par localité voire par quartier, ou par ordre alphabétique, selon l'activité et les annuaires concernés. Les cinq premiers annuaires imprimés ont été lancés en 1998 dans la province de Madrid.

En 2008, QDQ Media a édité soixante-dix-huit annuaires couvrant la quasi-totalité du territoire espagnol, et distribués à 14 millions d'exemplaires. Environ 10 millions d'Espagnols ont utilisé les annuaires « QDQ, La Guia Util » en 2008 (source : IPSOS, juin 2008). Les annuaires les plus anciens sont les mieux établis et leur audience est parfois proche de celle des Páginas Amarillas, comme dans la province de Madrid.

Comme PagesJaunes en France, QDQ Media commercialise les espaces publicitaires, conçoit les annonces de ses clients annonceurs, réalise la mise en page des annuaires, et confie les activités d'impression et de distribution à des prestataires externes, en bénéficiant des accords négociés par le Groupe.

Services Internet

QDQ Media a lancé en 2001 le site « qdq.com » pour offrir à ses utilisateurs la possibilité de rechercher les coordonnées d'un professionnel sur Internet. « qdq.com » s'est développé en bénéficiant notamment de l'apport des services de photographie et de cartographie de Mappy. Les photographies de villes (Madrid, Barcelone, Valence, Séville, Saint-Jacques-de-Compostelle, Santander, Valladolid et Saragosse), ainsi que Madrid et Barcelone en trois dimensions, ont rencontré un grand succès auprès des internautes et ont contribué à la hausse de l'audience du site.

« qdq.com » intègre depuis 2003 « QDQ Blancas », le premier annuaire espagnol à contenir les abonnés de tous les opérateurs de télécommunication, abonnés qui n'ont pas manifesté leur intention de ne pas y figurer pour le téléphone fixe ou qui ont donné leur consentement préalable pour le téléphone mobile. Depuis 2007, « QDQ.com » est disponible en sept langues.

En 2008, « qdq.com » a reçu en moyenne 2,0 millions de visites par mois (source : OJD www), soit sur l'ensemble de l'année une hausse de 12,9 % par rapport à 2007, et les services Internet ont généré près de 30 % des revenus de QDQ Media. La commercialisation de l'offre Google Adwords, qui permet aux annonceurs de QDQ Media d'intégrer une campagne de liens sponsorisés dans leur plan de communication Internet, a été lancée en octobre 2008 et n'a donc qu'un impact marginal sur le chiffre d'affaires 2008 de la société.

Service de renseignements par téléphone

QDQ Media a lancé en juillet 2004 un service de renseignements par téléphone, le 11875. Ce service utilise la base de données de la société et a été progressivement rendu accessible sur les réseaux des principaux opérateurs de télécommunication au cours du second semestre 2004. Par ailleurs, QDQ Media a signé un accord avec Telegate pour notamment commercialiser auprès de ses annonceurs l'audience des différents services de renseignements opérés par Telegate en Espagne.

➔ 6.2.2.1.2 Luxembourg – Editus Luxembourg

Editus Luxembourg est depuis sa création en 1995 l'éditeur des annuaires officiels du Luxembourg. La société est détenue à 49 % par Eurodirectory et à 51 % par P&T Luxembourg. PagesJaunes Groupe détient 100 % du capital d'Eurodirectory, société holding, depuis l'acquisition en octobre 2004 des 50 % détenus jusque-là par Seat Pagine Gialle. En 2004, Editus était consolidée par mise en équivalence dans les comptes du Groupe, et est consolidée par intégration proportionnelle depuis le 1^{er} janvier 2005. En vertu du pacte d'actionnaires conclu le 6 juillet 1995, Eurodirectory et P&T Luxembourg nomment un nombre identique d'administrateurs, la présidence du Conseil étant assumée par un administrateur désigné sur proposition de P&T Luxembourg.

Editus propose à ses annonceurs, qui étaient plus de 15 100 en 2008, et à ses utilisateurs quatre lignes de produits et services : des annuaires, sur supports imprimés, cédérom, et sur Internet fixe et mobile, des petites annonces immobilières et automobiles sur supports imprimés et sur Internet fixe, des services d'agence média interactive, ainsi que des services de marketing direct.

Editus édite les annuaires PagesJaunes, PagesBlanches, PagesPro et PagesInternet du Luxembourg sous les marques respectives « Editus Pro », « Editus D'Telefonbuch », « Editus B2B » et « Editus Net ». Depuis 2008, la société édite également l'annuaire « Editus City », spécialisé sur la thématique du shopping et des loisirs, dont les adresses sont situées sur les deux plus grandes agglomérations du pays. Chaque annuaire comporte une seule édition papier par an et est distribué aux particuliers par les bureaux de poste et dans les entreprises du Luxembourg. L'« Editus B2B » couvre également les entreprises de la Grande Région comprenant la Sarre, le Palatinat, la Lorraine et le Luxembourg belge.

Dans le cadre de son activité de petites annonces immobilières, Editus propose sous la marque « Habiter.lu » un magazine mensuel et un site Internet sur l'immobilier et l'habitat au Luxembourg, ainsi que sous la marque « Référence Immobilière » un magazine bihebdomadaire et un site Internet dédiés au marché immobilier de la région belge frontalière du Luxembourg. Dans le secteur automobile, Editus propose sous la marque « Driving.lu » un magazine mensuel et un site Internet dédiés à ce secteur.

Dans le cadre de son activité d'agence média interactive, « LISA Media », Editus propose aux annonceurs des services de conseil en placement média, ainsi que la gestion de leurs achats d'espaces et des services centrés sur les médias digitaux (affichages publicitaires, liens sponsorisés, service d'optimisation de sites Internet pour les moteurs de recherche). Dans le même temps, Editus propose aux annonceurs, sous la marque « Editus Data », de réaliser des opérations ciblées de marketing direct et commercialise sa base de données PagesJaunes.

L'ensemble des sites Internet d'Editus est intégré dans le portail « luxweb.com », 1^{er} portail du Luxembourg avec 310 000 visiteurs uniques sur le mois de décembre 2008 et 9,0 millions de visites sur l'ensemble de l'année 2008, en hausse de près de 16 % par rapport à 2007.

➔ 6.2.2.1.3 Maroc – Edicom

Edicom, principal éditeur d'annuaires au Maroc, a été acquise en juin 2005 par PagesJaunes Groupe auprès d'Atlas Services Belgium, filiale du groupe France Télécom, et est consolidée depuis juillet 2005. Edicom résulte de la fusion, au cours du premier semestre 2005, de cinq sociétés qui avaient été acquises par le groupe France Télécom en 1999 et 2000.

Edicom édite « Télécontact », annuaire de professionnels classé par rubriques, diffusé à 120 000 exemplaires en 2008. « Télécontact » a été également décliné en 2008 sur Casablanca en édition de poche, centrée sur des rubriques B to C et à destination exclusive des particuliers. Cette première édition a été diffusée à 40 000 exemplaires. Le service « Télécontact » est également disponible sur Internet avec le site « telecontact.ma ».

Edicom exploite également la marque Kompass au Maroc, avec l'édition de deux annuaires imprimés, « Kompass National » et « Kompass Textile », et le site Internet « kompass.ma ».

6.2.2.2 ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

➔ 6.2.2.2.1 Marketing direct – PagesJaunes Marketing Services

Constituée en 1999, Wanadoo Data a acquis la société e-sama en février 2005. Wanadoo Data a adopté le nom PagesJaunes Marketing Services à l'occasion de l'absorption d'e-sama en mars 2006. PagesJaunes Marketing Services a acquis et développé un savoir-faire spécifique et reconnu dans le traitement et la fourniture de données marketing. Les données proposées par PagesJaunes Marketing Services sont fiables, qualifiées, mises à jour et exploitables. Elles sont aussi « vivantes » et évolutives, pour répondre aux différents besoins des entreprises.

PagesJaunes Marketing Services propose tous les savoir-faire du marketing direct, de la constitution de bases de données marketing (fourniture de fichiers de prospection de particuliers ou d'entreprises), à leur traitement (normalisation postale, déduplication, suppression des adresses périmées et restitution des nouvelles adresses, enrichissement, segmentation), et jusqu'à leur exploitation (hébergement). En complément de ces activités, PagesJaunes Marketing Services propose des services complets de marketing direct et de gestion de la relation client multicanal (centres de contacts, *call-center*, plate-forme d'*e-mailing* et d'envoi automatisé de SMS, impression de mailings, routage, gestion des retours et des paiements). Les coûts de PagesJaunes Marketing Services résultent principalement des achats de données et des coûts de production, essentiellement des frais de personnel.

En 2008, PagesJaunes Marketing Services compte environ 1 200 clients, dont les principaux appartiennent aux secteurs des télécommunications,

de l'énergie (électricité), de la banque et de l'assurance, de la presse et de l'édition, de l'automobile et des services aux entreprises.

➔ 6.2.2.2 Services géographiques – Mappy

Mappy est aujourd'hui un acteur important des services géographiques (plans, itinéraires, représentations géographiques, Recherche à Proximité, navigation GPS) sur Internet fixe et mobile. Mappy a été acquise par PagesJaunes Groupe auprès de Wanadoo en avril 2004.

Mappy acquiert l'information géographique brute auprès de tiers et l'intègre dans sa propre plate-forme technique, ce qui lui permet de créer des services tels que l'affichage de plans, le calcul d'itinéraires, la Recherche à Proximité ou encore la navigation GPS. Mappy crée également des bases de données photographiques de villes, qui permettent de visualiser les façades et les voies, et ainsi d'effectuer de véritables promenades virtuelles. Les bases de données photographiques de Mappy comprennent trente-six villes, dont vingt-sept en France, huit en Espagne et une au Luxembourg, avec plus de 6,7 millions de photographies et près de 1,3 million d'adresses.

Ces services sont mis à disposition du grand public avec « mappy.com », accessible sur Internet fixe et mobile. « mappy.com » est l'un des principaux sites Internet français avec 12,7 millions de visiteurs uniques sur le mois de décembre 2008 (source : NielsenNetRatings) et 221,7 millions de visites sur l'ensemble de l'année 2008 (source : Xiti), et un service mobile accessible sur les portails de tous les opérateurs. L'audience des services Internet fixe et mobile de Mappy est commercialisée depuis 2008 par Horyzon Média, la régie Internet de PagesJaunes Groupe.

Les services Mappy sont également commercialisés auprès d'entreprises clientes, et sont intégrés à leurs sites Internet ou Intranet, ou à leurs services mobiles. Ils permettent notamment d'enrichir les services « pagesjaunes.fr », « annoncesjaunes.fr », « QDQ.com » et « luxweb.com ». Les services Mappy sont mis à disposition de ses clients via des API (Application Program Interface), qui leur permettent de développer librement tout type de services utilisant des ressources cartographiques. Mappy se positionne également sur le marché des services de navigation GPS, qui sont une extension naturelle de son savoir-faire. Mappy a franchisé sa marque à la société Logicom, qui conçoit, en collaboration avec Mappy, importe et distribue des PND (*Portable Navigation Devices*) sur le marché français. Mappy propose également des solutions de navigation GPS pour téléphones mobiles. Les coûts de Mappy sont principalement constitués de charges de personnel, des coûts d'acquisition des données géographiques et des coûts liés à sa plate-forme propriétaire (serveurs et bande passante).

➔ 6.2.2.3 Petites annonces en ligne – PagesJaunes Petites Annonces

PagesJaunes Groupe a lancé en janvier 2007 une activité de petites annonces en ligne via sa filiale PagesJaunes Petites Annonces, accessible sur le site « annoncesjaunes.fr ». En octobre 2007, le groupe M6 est entré dans le capital de PagesJaunes Petites Annonces à hauteur de 34 %.

Les revenus de PagesJaunes Petites Annonces proviennent essentiellement des abonnements souscrits par les professionnels (agences immobilières et concessionnaires automobiles notamment) pour diffuser leur offre de biens sur « annoncesjaunes.fr » et, dans une moindre mesure, de la vente d'espaces publicitaires sur le site commercialisée par Horyzon Média.

Le site « annoncesjaunes.fr » offre aujourd'hui aux utilisateurs un vaste inventaire d'annonces immobilières et automobiles, mais aussi des annonces d'emplois, de stages ou de services à domicile. Le nombre d'annonces sur le site a continué à croître en 2008 passant de plus de 400 000 annonces fin décembre 2007 à 490 000 annonces fin décembre 2008. Le site a enregistré 23,7 millions de visites sur l'ensemble de l'année 2008 (source : Xiti) et 1,9 million de visiteurs uniques sur le mois de décembre 2008 (source : NielsenNetRatings), ce qui le positionne parmi les sites de petites annonces immobilières et automobiles les plus visités en France.

En 2008, la société a également continué à renforcer ses synergies « produit » avec PagesJaunes en créant la « vitrine », interface qui permet aux clients de PagesJaunes Petites Annonces de mettre en avant leurs annonces sur « pagesjaunes.fr », et qui permet ainsi au Groupe d'avoir une offre annonceurs extrêmement compétitive sur les secteurs de l'immobilier et de l'automobile.

➔ 6.2.2.4 Régie publicitaire Internet – Horyzon Média

En octobre 2007, PagesJaunes Groupe a pris une participation majoritaire dans le capital des sociétés Horyzon Média et Horyzon Clics, régies publicitaires Internet, créées respectivement en février 2004 et en septembre 2005. Les deux sociétés ont fusionné le 30 juin 2008 ; le nouvel ensemble est dénommé Horyzon Média. Ces acquisitions ont permis à PagesJaunes Groupe de renforcer sa présence sur le marché dynamique de la publicité en ligne, et de compléter son offre publicitaire en ligne de type annuaire par une offre publicitaire nationale, commercialisée au CPM (coût au mille) ou au CPC (coût au clic).

Horyzon Média commercialise auprès d'annonceurs nationaux les espaces publicitaires d'environ quatre-vingts sites Internet grand public en 2008, et est l'une des principales plates-formes de campagnes au clic en France avec un réseau de 5 800 sites affiliés. L'ensemble des sites commercialisés par Horyzon Média a représenté en décembre 2008 un taux de couverture de près de 65 % (source : NielsenNetRatings), permettant d'offrir aux annonceurs l'une des plus importantes couvertures des internautes français. Horyzon Média s'est vue confier la régie publicitaire des emplacements nationaux de l'ensemble des sites Internet fixe et mobile de PagesJaunes Groupe en France, et en février 2008, la société a lancé une offre spécifique Internet mobile. Les coûts de Horyzon Média sont essentiellement constitués des charges de personnel de sa force de vente et des versements aux éditeurs.

6.3 Événements exceptionnels

À la date du présent document, aucun événement exceptionnel n'est survenu.

6.4 Relations avec le groupe France Télécom et les actionnaires

Jusqu'au 11 octobre 2006, la Société appartenait au groupe France Télécom. La politique du Groupe était de manière constante de contractualiser toutes ses relations avec France Télécom et ses filiales à des conditions de marché. Compte tenu de la cession par France Télécom de sa participation dans le capital de la Société, France Télécom et la Société ont conclu le 11 octobre 2006 un contrat de transition dont l'objet est de déterminer le sort des contrats existant à la date de conclusion du contrat de transition entre des entités du groupe France Télécom et des entités du Groupe.

Au titre du contrat de transition, les contrats décrits aux paragraphes 6.4.1 (Convention de mise à disposition des données annuaires aux fins d'édition d'annuaires), 6.4.2 (Convention de régie publicitaire), 6.4.3 (Convention relative à la fabrication et à la distribution de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique), 6.4.4 (Convention de concession d'exploitation de l'annuaire) du document de référence restent en application.

La loi n° 2003-1365 du 31 décembre 2003 a prévu un appel à candidatures pour désigner notamment l'opérateur chargé de la composante du service universel relative au service de renseignements et aux annuaires, imprimés et électroniques. Le groupe France Télécom s'est porté candidat, en indiquant que la fourniture de l'annuaire imprimé serait confiée à PagesJaunes. Par un arrêté du 3 mars 2005 du ministère de l'Économie,

des Finances et de l'Industrie, France Télécom a été désigné en qualité d'opérateur unique en charge de cette composante du service universel. La désignation de France Télécom en qualité d'opérateur chargé du service universel ayant une durée de deux ans, et suite à un nouvel appel à candidature, France Télécom a été désigné par un arrêté du 29 mars 2007 pour une nouvelle durée de deux ans en qualité d'opérateur unique en charge de cette composante du service universel : à ce titre, France Télécom édite un annuaire, sous forme imprimée et électronique, et met en œuvre un service de renseignements, conformément au cahier des charges du service universel d'annuaires et de service de renseignements tel qu'il ressort dudit arrêté.

Les appels à candidatures concernant la fourniture d'un Annuaire Universel sous forme papier et d'un service universel de renseignements ont été publiés au *Journal officiel* du 14 janvier 2009. En revanche, le gouvernement n'a pas lancé d'appel à candidatures pour l'annuaire électronique, en estimant après consultation que cette prestation était « largement disponible, gratuitement, avec un niveau de qualité globalement satisfaisant ». PagesJaunes s'est porté candidat afin d'être désigné opérateur chargé de fournir l'Annuaire Universel sous forme papier et le service universel de renseignements.

6.4.1 Convention de mise à disposition des données annuaires aux fins d'édition d'annuaires

Cette convention a été conclue le 26 juin 2000 pour une durée de quatre ans, renouvelable par tacite reconduction par périodes d'un an. Cette convention a été résiliée amiablement et de façon anticipée et a été remplacée par une convention signée le 11 mars 2004, avec effet rétroactif au 12 septembre 2003. Cette convention était en vigueur jusqu'au 31 décembre 2004 et était ensuite renouvelable deux fois par tacite reconduction par période d'un an. Au titre de cette convention, PagesJaunes s'est vue concéder le droit non exclusif et non transférable d'utiliser la base de données des abonnés au service de téléphonie fixe de France Télécom, laquelle est mise à jour quotidiennement dans le cadre d'une obligation de moyens, aux fins exclusives de services de renseignements et d'édition d'annuaires, quelle que soit leur forme, et moyennant un montant calculé en fonction de l'intensité d'usage de cette base (montant fixe par usage). Les montants sont payables suivant les présentes modalités : 50 % à la commande et le solde six mois après le début de l'année. Au terme de chaque année, il est procédé à une comparaison entre la déclaration d'utilisation prévisionnelle et

l'utilisation réellement constatée durant cette période. Si la comparaison fait apparaître que l'utilisation des données annuaires réellement faite par PagesJaunes est supérieure aux prévisions, France Télécom établit une facture rectificative. Dans le cas inverse, France Télécom établit un avoir qui viendra s'imputer sur la facture suivante due par la Société. Cette convention s'inscrit dans le cadre de l'obligation faite à tout opérateur (y compris France Télécom) de communiquer la liste de tous ses abonnés à toute personne souhaitant éditer un annuaire ou fournir un service de renseignements, dans des conditions non discriminatoires et à un tarif reflétant les coûts du service rendu.

Une nouvelle convention a été signée le 31 janvier 2007 à effet au 1^{er} janvier 2007, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction et aux mêmes conditions.

Au titre de cette convention, PagesJaunes a versé à France Télécom 3,7 millions d'euros en 2008 (3,7 millions d'euros en 2007).

6.4.2 Convention de régie publicitaire

Au titre de cette convention de régie publicitaire, France Télécom a confié en exclusivité à PagesJaunes la prospection et le recueil de la publicité à insérer dans le service PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique ainsi que la conception technique, l'exécution et la mise en page de cette publicité. Cette convention, conclue le 30 juin 1967, a été modifiée à plusieurs reprises et remplacée par une convention en date du 15 novembre 2002 en vigueur jusqu'au 31 décembre 2009 et renouvelable ensuite par tacite reconduction par périodes de 5 ans. En application de cette convention, PagesJaunes est chargée de facturer et de recueillir auprès des annonceurs le montant de la publicité souscrite par eux et est tenue de ce titre (PagesJaunes est responsable du paiement de toutes les insertions parues nonobstant l'insolvabilité éventuelle des clients). France Télécom arrête les tarifs de publicité applicables à chaque édition après concertation avec PagesJaunes. Cette dernière est rémunérée pour cette activité de régie par une commission calculée sur le montant hors taxes de l'espace publicitaire facturé au titre de chaque exercice comptable comme suit :

- 45 % jusqu'à 65 millions d'euros ;
- 55 % de 65 à 100 millions d'euros ;
- et 65 % au-dessus de 100 millions d'euros.

En outre, dans le cas où toute utilisation du service PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique deviendrait payante par l'utilisateur, une commission supplémentaire de 10 % serait attribuée à PagesJaunes sur le montant hors taxes de l'espace publicitaire facturé au titre de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique. Le service PagesJaunes 3611

est devenu payant dès le début de la consultation depuis le 1^{er} septembre 2007. Un Comité de suivi comprenant deux représentants de France Télécom et deux représentants de PagesJaunes a été institué. Ce Comité a pour mission l'examen de toutes les questions relatives à l'application de la convention. Le Comité fait toutes suggestions et propose toutes solutions qu'il estime utiles.

Enfin, PagesJaunes a conclu avec France Télécom le 20 janvier 2006 un contrat de concession d'exploitation de l'Annuaire Universel imprimé au bénéfice de PagesJaunes accompagné d'un contrat d'acquisition de la marque « L'Annuaire » pour un montant total de 12 millions d'euros. Ces contrats sont à effet du 1^{er} janvier 2006.

Ce contrat de concession d'exploitation est venu se substituer, à cette date et pour le seul annuaire alphabétique imprimé (l'Annuaire), à la convention de régie publicitaire du 15 novembre 2002. En conséquence, la convention du 15 novembre 2002 a fait l'objet, en date du 20 janvier 2006, d'une adaptation en vue de limiter son périmètre au seul annuaire PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique.

Au titre de cette convention, France Télécom a facturé à PagesJaunes une redevance de 0,5 million d'euros en 2008 (2,4 millions d'euros en 2007).

France Télécom a indiqué à PagesJaunes sa décision de mettre fin à la fourniture du service d'annuaire « 3611 » par Minitel le 31 mars 2009. En conséquence, France Télécom et PagesJaunes ont signé le 26 mars 2008 un avenant à la convention de régie publicitaire visant à mettre fin de manière anticipée à ce contrat au 31 mars 2009.

6.4.3 Convention relative à la fabrication et à la distribution de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique

Au titre d'une convention en date du 26 juin 2000, France Télécom charge PagesJaunes de la réalisation pour son compte des tâches nécessaires à la fabrication, la distribution et la promotion de l'Annuaire et de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique. France Télécom fixe, en sa qualité d'éditeur de l'Annuaire, le périmètre de la liste de base des abonnés au téléphone à insérer, la nature des éléments relatifs à l'inscription de chaque abonné et le périmètre de la liste de distribution. France Télécom approuve les propositions faites par PagesJaunes sur la conception de l'Annuaire, le calendrier de parution de l'Annuaire papier, les conditions de distribution de l'Annuaire papier et de mise à disposition de l'Annuaire électronique, les actions de promotion de l'Annuaire, les produits publicitaires à insérer dans l'Annuaire ainsi que leur tarif, et établit également les évolutions de l'Annuaire. France Télécom met à la disposition de PagesJaunes tous les éléments relatifs au contenu de l'Annuaire concernant France Télécom.

Le contrat de concession d'exploitation de l'Annuaire Universel imprimé conclu le 20 janvier 2006 entre France Télécom et PagesJaunes est venu se substituer, à cette date et pour le seul annuaire alphabétique imprimé (l'Annuaire), à cette convention qui a en conséquence fait l'objet, en date du 20 janvier 2006, d'une adaptation en vue de limiter son périmètre au seul annuaire PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique.

Cette convention est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2009 et sera renouvelable par tacite reconduction pour une période de quatre ans à moins que l'une des parties ait notifié à l'autre sa volonté de ne pas la renouveler par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au moins douze mois avant l'expiration de la période en cours.

L'évolution du contenu, de la forme ou des moyens techniques de réalisation ou de diffusion de l'annuaire alphabétique 3611 ne sera en aucune façon de nature à modifier les dispositions du contrat en cours.

Ainsi à cette date du 20 janvier 2006, le périmètre de la convention a été limité à PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique. Au titre de cette convention, PagesJaunes impute l'ensemble des coûts des moyens internes et externes nécessaires aux fins de réalisation de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique sur la redevance éditoriale due à France Télécom. France Télécom a versé à PagesJaunes au titre de cette convention 5,8 millions d'euros en 2008 (5,9 millions d'euros en 2007).

France Télécom a indiqué à PagesJaunes sa décision de mettre fin à la fourniture du service d'annuaire « 3611 » par Minitel le 31 mars 2009. En conséquence, France Télécom et PagesJaunes ont signé le 26 mars 2008 un avenant à cette convention visant à mettre fin de manière anticipée à ce contrat au 31 mars 2009.

6.4.4 Convention de concession d'exploitation de l'annuaire

Suite à la désignation de France Télécom en qualité d'opérateur unique en charge de la composante du service universel relative au service de renseignements et aux annuaires imprimés et électronique, France Télécom a décidé de confier à PagesJaunes la concession d'exploitation de l'Annuaire Universel imprimé par une convention signée le 20 janvier 2006 à effet du 1^{er} janvier 2006.

À ce titre, France Télécom a confié à PagesJaunes la fourniture, pour son compte, de l'Annuaire Universel imprimé et lui a concédé l'ensemble des droits liés à cette exploitation, à l'exclusion de la responsabilité d'éditeur.

PagesJaunes s'est engagé à respecter en particulier l'ensemble des prescriptions de l'arrêté du 3 mars 2005 désignant France Télécom en qualité d'opérateur en charge de la composante ci-dessus rappelée et du cahier des charges qui y est annexé ainsi que les termes du dossier de candidature déposé par France Télécom le 16 décembre 2004 en vue de cette désignation.

Les frais, coûts, charges et autres dépenses liés à l'exploitation et la fourniture de l'Annuaire Universel imprimé sont à la charge de PagesJaunes. En contrepartie de cette prise en charge et du paiement d'un prix forfaitaire de 11 millions d'euros, PagesJaunes conserve l'intégralité des produits liés à l'exploitation de l'Annuaire Universel imprimé.

Cette concession d'exploitation est consentie pendant toute la période au cours de laquelle France Télécom sera éditeur de l'Annuaire Universel imprimé et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2009.

Si France Télécom n'est plus éditeur de l'Annuaire Universel imprimé avant le 31 décembre 2009, France Télécom s'engage à ne pas concurrencer PagesJaunes (voir la Section « 6.4.6 Engagement de non-concurrence »).

Par ailleurs, France Télécom et PagesJaunes ont signé conjointement à la convention de concession d'exploitation une convention de cession de la marque « L'Annuaire » au bénéfice de PagesJaunes moyennant le paiement d'une somme d'un million d'euros.

Enfin, France Télécom et PagesJaunes ont procédé à l'actualisation des conventions de régie et de réalisation (voir les Sections 6.4.2 et 6.4.3) afin d'en limiter le périmètre à l'annuaire 3611 en recherche alphabétique, l'ensemble des autres conditions n'ayant pas été modifiées mais adaptées à ce périmètre.

France Télécom ne s'étant pas portée candidate à l'appel à candidatures concernant la fourniture d'un Annuaire Universel sous forme papier publié au *Journal officiel* du 14 janvier 2009, cette convention viendra à expiration le 30 mars 2009.

6.4.5 Baux et conventions de sous-location

La grande majorité des locaux du Groupe étaient sous-loués auprès du groupe France Télécom en vertu de baux ou de conventions de sous-location. Depuis le 11 octobre 2006, ces contrats sont maintenus, à l'exception des locaux dans lesquels le Groupe est occupant unique (aucune autre entité du groupe France Télécom ne partageant ces

locaux), pour lesquels le Groupe est devenu locataire en direct dès lors que les conditions financières demeuraient inchangées.

Au titre de ces contrats, PagesJaunes a comptabilisé en charge le montant de 1,9 million d'euros facturés par France Télécom en 2008 (4,5 millions d'euros en 2007).

6.4.6 Engagement de non-concurrence

Par convention en date du 26 mai 2004, France Télécom s'est engagée jusqu'au 31 décembre 2008 à ne pas concurrencer PagesJaunes Groupe, en France et en Espagne, au titre de ses activités d'éditeur d'annuaires imprimés de professionnels (principalement les annuaires PagesJaunes et QDQ, La Guia Util). Cet engagement a été prolongé par le contrat de coopération jusqu'au 31 décembre 2010.

Pour les activités d'édition d'annuaires alphabétiques, France Télécom s'est engagée jusqu'au 31 décembre 2009 à ne pas concurrencer

PagesJaunes en France uniquement si PagesJaunes devient attributaire de la fourniture de l'Annuaire Universel ou si ni PagesJaunes, ni France Télécom, ni aucune autre société du groupe France Télécom n'en devient attributaire (voir la Section « 6.4.3 Relations avec le groupe France Télécom – Convention relative à la fabrication et à la distribution de l'Annuaire et de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique » du présent document de référence). Cet engagement a été prolongé dans le contrat de coopération jusqu'au 31 décembre 2010.

6.4.7 Accord de coopération commerciale

Un accord de coopération commerciale a été conclu entre France Télécom et PagesJaunes Groupe dont les principales dispositions sont les suivantes :

- la visibilité des services d'annuaires de PagesJaunes sur le portail fixe orange.fr et le portail mobile Orange World est prorogée pour une durée de deux ans à compter du 11 octobre 2006. En échange du référencement des services d'annuaires de PagesJaunes prévu par cet accord de coopération, PagesJaunes Groupe s'est engagée à fournir une visibilité et un accès équivalents à Orange sur son portail

pagesjaunes.fr. Les principes retenus pour l'exploitation des espaces publicitaires figurant sur ces portails sont les suivants :

- les espaces publicitaires disponibles sur les pages de requête du service concerné sont exploités par le site hébergeant ce service, et
- les espaces publicitaires disponibles sur les pages de résultats sont exploités : pour le pied-de-page et le haut-de-page, par le site hébergeant ce service et, pour les autres publicités, par le site fournisseur du résultat ;

- les audiences sont comptabilisées :
 - par le site hébergeant ce service, pour les pages de requête, et
 - par le site fournisseur, pour les pages de réponse.

Les créances respectives au titre de ces prestations de visibilité sont compensées. Dans le cas où une créance résiduelle subsisterait au bénéfice de l'une des parties, celle-ci sera payée par la fourniture d'un service complémentaire sur une durée ne pouvant excéder quatre mois ;

- les contrats conclus avec Mappy, notamment de fourniture de cartographie, d'itinéraires et de photos de villes sur les portails orange.fr et Orange World, sont prorogés dans les mêmes termes et conditions jusqu'au 31 décembre 2008.

Les accords ci-dessus sont arrivés à leur terme dans le cadre de cet accord de coopération commerciale et pourront se poursuivre sur la base de relations commerciales habituelles.

6.4.8 Relations avec Médiannuaire

À la suite de l'acquisition le 11 octobre 2006 par Médiannuaire de la participation de France Télécom dans le capital de la Société, Médiannuaire entend, en sa qualité de société holding animatrice du Groupe définir et mettre en œuvre une politique de direction efficace de sa filiale, qui nécessite notamment la fourniture de services stratégiques, comptables, juridiques et fiscaux de PagesJaunes Groupe à des fins d'optimisation, de coordination et d'harmonisation de la gestion au sein du Groupe.

Médiannuaire possède à cet égard en son sein les équipes et les personnels justifiant du savoir-faire nécessaire pour assurer auprès de sa filiale les prestations de services requises pour la mise en œuvre de cette politique de direction. Elle pourra également recourir à des prestataires externes pour réaliser sa mission. À cet égard, un contrat de prestations de services a été conclu en date du 12 octobre 2006 par Médiannuaire avec la société Kohlberg Kravis Roberts & Co L.P. afin notamment de l'assister dans le cadre de sa mission de fourniture de services stratégiques.

La Société a souhaité bénéficier des compétences de Médiannuaire afin d'optimiser la gestion de ses activités et d'assurer son développement dans les meilleures conditions et a conclu avec elle un contrat de prestations de services en date du 28 novembre 2006 par lequel Médiannuaire s'est engagée à apporter à la Société son assistance dans la gestion comptable et financière, juridique et fiscale ainsi qu'un conseil en stratégie.

La rémunération annuelle de Médiannuaire pour l'assistance fournie à la Société sera égale à l'ensemble des coûts engagés et supportés par Médiannuaire dans le cadre de la réalisation de ces prestations, augmentés d'une marge de 5 %.

Ce contrat a engendré pour PagesJaunes Groupe une charge de 1,1 million d'euros au titre de l'exercice 2008 (3,2 millions d'euros au titre de l'exercice 2007).

6.5 Dépendance du Groupe à l'égard de certains facteurs

6.5.1 Dépendance à l'égard de brevets et de licences

Le Groupe est propriétaire de nombreuses marques et noms de domaine portant sur une gamme étendue de produits et de services, en France et à l'international et notamment des marques « PagesJaunes », « Les Pages Blanches », « QDQ, La Guia Util », « QuiDonc », « Mappy ».

Ainsi, le Groupe est propriétaire de toutes les marques utilisées dans le cadre de son activité.

Par ailleurs, le Groupe a procédé à l'enregistrement d'un grand nombre de noms de domaine, dont notamment pagesjaunes.fr, pagesblanches.fr, pagespro.com, quidonc.fr, mappy.com et qdq.com. Le Groupe a également enregistré ou entrepris d'enregistrer de nombreux noms de domaines pour chacun de ses sites dans les pays dans lesquels il est implanté ou pourrait s'implanter.

6.5.2 Dépendance à l'égard de contrats d'approvisionnement et de contrats industriels

6.5.2.1 ACHAT DE PAPIER

PagesJaunes Groupe a conclu des accords cadres avec un certain nombre de fournisseurs de papier qui figurent parmi les tout premiers groupes papetiers mondiaux. Les termes et conditions de ces accords cadres bénéficient à l'ensemble des sociétés dans lesquelles PagesJaunes

détient plus de 20 % du capital et donc notamment à PagesJaunes et à QDQ Media. Aux termes des accords cadres, chaque société passe ses ordres d'achat directement avec les fournisseurs et est seule responsable des obligations en découlant. Ils sont en vigueur pour la majorité jusqu'au 31 décembre 2009. PagesJaunes estime n'être dépendant d'aucun de ces fournisseurs.

6.5.2.2 IMPRESSION

En vue d'assurer l'impression de ses annuaires B to C, en France et en Espagne, pour les trois années 2006, 2007 et 2008, le Groupe PagesJaunes a lancé un appel d'offres à l'échelle de l'Europe. À l'issue de cet appel d'offres, le groupe a retenu quatre imprimeurs et estime n'être dépendant d'aucun de ces imprimeurs.

Deux contrats d'impression ont été signés en 2008, permettant une stabilité des tarifs sur la période 2009 à 2013.

6.5.2.3 DISTRIBUTION

PagesJaunes a conclu quatre contrats significatifs en vue de la distribution par portage de l'annuaire PagesJaunes et de l'Annuaire. Tous ces contrats couvrent la distribution des annuaires de PagesJaunes de 2007 à 2009, à l'exception de l'un d'entre eux qui a été prolongé d'un an en 2008 avec possibilité de reconduction pour 2009. Sa reconduction est en cours de négociation au début de 2009. Ces contrats ne prévoient pas d'engagement de volumes.

PagesJaunes estime n'être dépendant d'aucun de ces distributeurs.

6.5.2.4 ACCÈS AUX DONNÉES ANNUAIRES

PagesJaunes a conclu une convention de mise à disposition des données annuaires aux fins d'édition d'annuaires entre PagesJaunes et France Télécom décrite à la Section « 6.4.1 Convention de mise à disposition des données annuaires aux fins d'édition d'annuaires ».

En outre, la Société a conclu avec différents opérateurs des conventions lui permettant d'accéder à leur base de données d'abonnés. Ces conventions sont en général conclues pour une durée d'un an renouvelable tacitement par périodes d'un an.

Au titre de ces contrats, le coût global pour le Groupe relatif à l'accès aux bases de données des opérateurs s'est élevé en 2008 à 5,1 millions d'euros (4,4 millions d'euros en 2007). Ce montant inclut les sommes versées à France Télécom selon le contrat de mise à disposition des données annuaires (cf. Section 6.4.1).

6.6 Position concurrentielle

6.6.1 Segment PagesJaunes en France

PagesJaunes estime que son environnement concurrentiel est plus large que la seule concurrence qui viendrait d'autres annuaires grand public ou professionnels. Comme tout média, la Société fait face à deux types de concurrence :

- Concurrence sur l'audience : il existe différents moyens pour les consommateurs de trouver les coordonnées d'un particulier ou d'un professionnel ou, plus largement, de trouver des informations commerciales avant d'acheter un produit ou un service. Ainsi, les services proposés par la Société ne sont qu'une des nombreuses sources d'informations disponibles pour les consommateurs particuliers ou professionnels ;
- Concurrence des médias publicitaires locaux : les annonceurs locaux auxquels s'adressent traditionnellement les services de PagesJaunes pour mettre en avant leurs offres de produits et de services, ont à leur disposition d'autres médias publicitaires à vocation locale pour développer leur activité commerciale.

L'évolution des technologies – notamment Internet et la téléphonie mobile – a significativement modifié l'environnement concurrentiel de la Société. Ainsi, les consommateurs peuvent accéder, grâce à Internet, à un nombre important de contenus et de services, en complément ou en substitution des consultations des services de la Société, et grâce à la sophistication des téléphones mobiles, à des fonctionnalités étendues de répertoire électronique.

En outre, les services de PagesJaunes sont en concurrence avec les répertoires papier, les services de renseignements téléphoniques, ainsi que tous les supports de presse qui répertorient des offres de professionnels.

Ainsi, les principaux concurrents de la Société sont :

- les répertoires électroniques ou papier, permettant de stocker des numéros de télécommunication ;
- les services de renseignements téléphoniques qui se sont également développés sur Internet (118218.fr, 118712.fr, 118000.fr) ;
- la presse gratuite (notamment les supports des sociétés Comareg et Spir Communication, 20 Minutes, Métro) ;
- les moteurs de recherche sur Internet (notamment Google, Voila, Yahoo, MSN) ;
- les portails thématiques sur Internet, ainsi que les sites marchands (viamichelin.com, ebay.fr, voyages-sncf.com, hotels.com, kelkoo.com, etc.) ; et
- les autres éditeurs d'annuaires imprimés ou en ligne (notamment PubliGroupe, U Corsu...) ainsi que les annuaires de ville et les guides locaux qui se sont également développés sur Internet.

6.6.1.1 ANNUAIRES IMPRIMÉS

Les annuaires imprimés de PagesJaunes rencontrent deux types de concurrence :

- la concurrence des fournisseurs d'informations qui est extrêmement diverse aujourd'hui, notamment celle qui est disponible en ligne sur Internet : ce peut être aussi bien les moteurs de recherche que les propres annuaires édités par PagesJaunes (pagesjaunes.fr), comme par d'autres annuaires ;

- la concurrence des autres supports de publicité qui ont vocation à s'adresser aux annonceurs locaux (exemple : presse quotidienne régionale, gratuits d'information, gratuits de petites annonces, affichage, radio locale, etc.).

6.6.1.2 SERVICES EN LIGNE

Les annuaires en ligne de PagesJaunes se situent, au même titre que les annuaires imprimés, sur le marché de la publicité locale, même si pour une part marginale, ils accueillent également des campagnes de publicité à caractère national. Pour trouver une information à caractère commercial, et particulièrement à caractère local, les consommateurs ont à leur disposition différentes sources d'information (voir Section « 6.6.1 Segment PagesJaunes en France »). Ces différents médias permettent également aux annonceurs locaux de communiquer sur leur zone de chalandise.

La part des investissements publicitaires sur Internet a amorcé une croissance forte qui s'est traduite pour l'année 2008 par 2 milliards d'euros de dépenses publicitaires des annonceurs sur Internet y compris revenus de type annuaires en ligne, soit une croissance de 23 % par rapport à 2007 (source : Observatoire de l'e-pub 2008 SRI/CapGemini Consulting – janvier 2009). Ces tendances se répercutent également sur le marché de la publicité locale.

Si l'on considère les supports les plus directement concurrents de pagesjaunes.fr et plus particulièrement les supports en ligne, la situation du marché peut se décomposer de la manière suivante :

- **la publicité de type affichage sur Internet**, vendue généralement au CPM (coût pour mille).

Le marché est évalué à environ 510 millions d'euros en 2008 (source : Observatoire de l'e-pub 2008 SRI/CapGemini Consulting – janvier 2009). PagesJaunes commercialise des produits d'affichage de type bannières, totems ou vignettes génériques, ou contextuels (thématiques et/ou locaux) sur pagesjaunes.fr, ainsi que des produits d'affichage plutôt destinés aux grands annonceurs nationaux (Médium rectangle sur la *home page* et Corner sur les vues aériennes).

Il s'agit de publicité à caractère national le plus souvent qui se concentre sur les grands sites d'audience : portails de fournisseurs d'accès Internet, sites d'information générale ou spécialisée.

pagesjaunes.fr est présent sur ce marché à travers ses produits d'affichage de type bannières, totems ou vignettes qui peuvent être génériques, ou contextuels (thématiques et/ou locaux) ;

- **la publicité de type liens sponsorisés, vendue sous le modèle PPP (Pay Per Performance).**

Ce nouveau modèle publicitaire apparu en 2001 s'est fortement développé. Il représente en 2008 un volume d'environ 800 millions d'euros (source : Observatoire de l'e-pub 2008 SRI/CapGemini Consulting – janvier 2009).

Les principaux acteurs sont Google, Yahoo Search Marketing, Miva et MSN.

Ce type de publicité est particulièrement adapté aux moteurs de recherche et permet de monétiser l'audience importante de la recherche sur Internet dont Google est le principal vecteur.

Cette forme de concurrence touche directement pagesjaunes.fr dans la mesure où elle fonctionne sur le même registre de la recherche en situation d'achat. Google et MSN ont ouvert en 2006 des services de

recherche locale en France comme ils l'avaient déjà fait dans d'autres pays comme les États-Unis ou le Royaume-Uni. Yahoo a également ouvert un service de ce type sur le marché français en 2007. Cette évolution contribue à rendre cette forme de concurrence encore plus directe pour pagesjaunes.fr. PagesJaunes par la nouvelle version du site Internet pagesjaunes.fr qui fait appel à des technologies d'indexation des contenus et qui propose également une nouvelle interface utilisateur entend répondre à cette concurrence nouvelle.

Aux deux précédentes catégories s'ajoute la publicité de type annuaires en ligne. pagesjaunes.fr représente l'essentiel de cette forme de publicité en ligne. Les autres acteurs du marché, le plus souvent dérivés des services de renseignements de type 118 XXX, mettent en œuvre des stratégies visant à conquérir des parts de marché.

6.6.1.3 VOIX ET SERVICES

Le volume des appels aux services de renseignements a connu une baisse régulière depuis la suppression des numéros historiques. Ainsi, après deux trimestres de stabilité, les chiffres publiés par l'Arcep concernant le troisième trimestre 2008 font état d'un volume d'appels en baisse de 10,1% par rapport au troisième trimestre 2007 (30 millions d'appels contre 34 millions d'appels). En revanche, les revenus générés par les services de renseignements téléphoniques progressent sensiblement et atteignent 42 millions d'euros au troisième trimestre 2008, en croissance de 2,3% par rapport au troisième trimestre 2007. Ils retrouvent le niveau réalisé au deuxième trimestre 2007.

Les estimations de PagesJaunes se situent à environ 120 millions d'appels pour l'ensemble du marché en 2008.

Les trois principaux concurrents de PagesJaunes sur le marché des renseignements téléphoniques sont les sociétés suivantes :

- le Numéro (filiale de la société Infonxx) avec le 118 218 ;
- France Télécom/Orange avec le 118 712 ;
- Telegate (filiale de Seat Pagine Gialle) avec le 118 000.

6.6.1.4 AUTRES

➔ 6.6.1.4.1 QuiDonc

Le marché de la recherche inversée sur des numéros de téléphone a été longtemps dominé par les services Minitel, principalement Annu et QuiDonc. La compétition s'est aujourd'hui déplacée sur Internet qui représente environ 50 % de ce type de recherche, les autres moyens étant le Minitel qui décroît fortement, le service vocal, les mobiles et les services de renseignement de type 118.

➔ 6.6.1.4.2 PagesPro

En France, PagesPro est en concurrence avec les autres éditeurs d'annuaires imprimés de professionnels à professionnels (essentiellement les annuaires sectoriels) ; par ailleurs, sur Internet, on trouve une concurrence multiforme (les annuaires de branches, mais aussi les moteurs de recherche et d'autres annuaires en ligne généralistes B to B : *societe.com*, *europages.com* ou encore *kompas.fr*).

6.6.2 Segment International & Filiales

6.6.2.1 ANNUAIRES B TO C

➔ 6.6.2.1.1 Espagne – QDQ Media

Le marché des annuaires en Espagne est dominé par Yell Publicidad. Il comprend également des acteurs locaux, notamment Guia Color (Castille-Léon), Tu Distrito (province de Malaga) et Guiaraba (Alava).

➔ 6.6.2.1.2 Luxembourg – Editus Luxembourg

Editus Luxembourg est le seul éditeur d'annuaires imprimés grand public présent au Luxembourg. La société a un concurrent direct sur Internet (Yellow.lu du groupe RTL) et est en concurrence indirecte avec l'ensemble des médias publicitaires locaux, voire internationaux sur Internet.

➔ 6.6.2.1.3 Maroc – Edicom

Edicom est le principal éditeur d'annuaires grand public au Maroc, et est en concurrence directe avec Maroc Télécom, qui publie également un annuaire de professionnels, ainsi qu'avec plusieurs acteurs locaux de petite taille. Le marché des annuaires grand public est de taille modeste, et les éditeurs d'annuaires sont eux-mêmes en concurrence avec les différents médias publicitaires locaux, ainsi qu'avec les acteurs locaux et internationaux sur Internet.

6.6.2.2 ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

➔ 6.6.2.2.1 Marketing direct – PagesJaunes Marketing Services

Sur les différents marchés où elle opère, PagesJaunes Marketing Services fait face aux principaux concurrents suivants :

- marché des fichiers de prospection (adresse postale, téléphone, e-mail, SMS) : Acxiom, Altares, Cegedim, Coface, Come&Stay, Directinet, Mediapost Data (La Poste), Mediaprisme, Millemercis, Wegener ;
- marché du traitement de bases de données marketing : Acxiom, ETO, Mediapost Data (La Poste), Presse Informatique, Soft Computing, Wegener ;

- marché de la gestion de campagnes de marketing direct : Arvato Services, Come&Stay, Directinet, ETO, Millemercis.

➔ 6.6.2.2.2 Services géographiques – Mappy

Mappy fait face à une concurrence forte sur le marché des services géographiques en ligne, qui comprend des sociétés comme ViaMichelin, Maporama, Novasys ou Mapsolute, mais aussi plusieurs grands acteurs de l'Internet dont Google (avec Google Maps), Yahoo ou Microsoft. Les sociétés commercialisant des PND (*Portable Navigation Devices*) et autres solutions de navigation GPS constituent également une autre forme de concurrence pour Mappy : TomTom, Garmin, Mio ou Nokia étant les principaux acteurs.

➔ 6.6.2.2.3 Petites annonces en ligne – PagesJaunes Petites Annonces

PagesJaunes Petites Annonces fait face à une concurrence forte. Il est à noter que si cette concurrence émane aussi bien d'acteurs du marché des petites annonces imprimées et de la presse que d'acteurs spécialisés de l'Internet, tous les acteurs du marché ont développé une activité en ligne et constituent donc une forme de concurrence pour PagesJaunes Petites Annonces.

- Acteurs spécialisés de l'immobilier : SeLogger.com, Explorimmo (Aden Classifieds), Logic Immo (Spir Communication), Reflex Immo (S3G), De Particulier à Particulier, EntreParticuliers.com...
- Acteurs spécialisés de l'automobile : La Centrale (Schibsted Classified France), L'Argus de l'Automobile, 321 auto, Autoreflex (Corb's), Autoscout 24...
- Acteurs généralistes : ParuVendu (Comareg), TopAnnonces (Spir Communication), S3G (groupe Sud-Ouest), éditeurs de presse quotidienne régionale et nationale.
- Acteurs issus du monde de l'Internet : Ebay auto, PriceMinister (321 auto et À vendre À louer), Leboncoin, et Vivastreet.

➔ 6.6.2.2.4 Régie publicitaire Internet – Horyzon Média

Horyzon Média figure parmi les régies publicitaires Internet leaders en France, et a pour principaux concurrents Orange, Hi-Media, AOL, MSN/Windows Live, ValueClick, Adlink, Yahoo.

6.7 Réglementation

Outre les réglementations généralement applicables aux entreprises dans les pays où le Groupe est présent, PagesJaunes Groupe est plus spécifiquement soumise à la législation relative à la société de l'information pour son activité annuelle.

PagesJaunes étant principalement présente en Europe et plus particulièrement en France, la discussion ci-dessous porte sur la législation et la réglementation européenne et française.

6.7.1 Réglementation de la société de l'information

La loi pour la confiance dans l'économie numérique a fait l'objet durant l'année 2003 d'intenses discussions entre les institutions françaises et les prestataires de services. Ce projet est destiné à adapter le droit français aux exigences du développement de l'économie numérique et à renforcer la confiance dans l'utilisation des nouvelles technologies. Cette loi, qui vient notamment compléter la transposition de la directive commerce électronique et qui a été adoptée le 13 mai 2004, précise le régime de responsabilité des fournisseurs d'accès à Internet et des hébergeurs et traite notamment de l'organisation de la gestion des noms de domaine et de la cryptologie.

6.7.1.1 RÉGULATION DES CONTENUS ET RESPONSABILITÉ DES ACTEURS SUR INTERNET

La directive européenne du 8 juin 2000 relative à certains aspects juridiques des services de la société de l'information, et notamment du commerce électronique qui précise les obligations et responsabilités incombant aux acteurs sur Internet devait être transposée avant le 17 janvier 2002. Une transposition partielle de cette directive avait été effectuée en France au travers de la loi du 1^{er} août 2000 modifiant la loi du 30 septembre 1986 par l'adjonction d'un nouveau chapitre intitulé « Dispositions relatives aux services de communication en ligne autres que de correspondance privée » (articles 43-7 à 43-10).

Ce texte crée pour les éditeurs de services de communication en ligne une obligation d'identification directe ou indirecte. Ainsi, l'article 43-10 prévoit l'obligation pour les personnes physiques éditant un service de communication en ligne à titre non professionnel de mentionner sur leur site Internet leurs nom et adresse ou à défaut le nom et l'adresse de l'hébergeur de leur site si ceux-ci souhaitent conserver leur anonymat. Les personnes morales et personnes physiques éditant un site Internet à titre professionnel doivent quant à elles mentionner sur leur site Internet leurs coordonnées exactes (dénomination sociale, siège social et nom du directeur ou codirecteur de la publication) ainsi que le nom et l'adresse de leur hébergeur.

Les hébergeurs doivent donc à ce titre fournir aux éditeurs les moyens techniques pour leur permettre de satisfaire aux obligations d'identification qui leur incombent (article 43-9).

S'agissant de la responsabilité de l'hébergeur au titre du contenu des services qu'il héberge, l'article 43-8 précise que les fournisseurs d'hébergement ne sont ni pénalement ni civilement responsables au titre du contenu des services qu'ils hébergent sauf si, ayant été saisis par une autorité judiciaire, ils n'ont pas agi promptement pour empêcher l'accès à ce contenu.

En outre, dans le cadre de leurs obligations d'identification, les hébergeurs sont tenus de conserver tous les éléments nécessaires concourant à l'identification de la personne ayant procédé à la création ou à la

production de contenu des services dont ils sont prestataires afin de les communiquer sur requête aux autorités judiciaires (article 43-9).

Ce dispositif a été complété par la loi pour la confiance dans l'économie numérique (« LCEN ») du 21 juin 2004, qui précise le régime de responsabilité des prestataires techniques sur Internet et traite notamment du commerce électronique et de la cryptologie.

La LCEN dispose ainsi que les hébergeurs ne sont pas soumis à une obligation générale de surveiller les informations qu'ils transmettent ou stockent, ni à une obligation générale de rechercher des faits ou des circonstances révélant des activités illicites. Néanmoins, l'autorité judiciaire peut ordonner une surveillance ciblée et temporaire dans des cas individuels.

La LCEN dispose par ailleurs, en son article 6 alinéa 1 – 2 que « *Les personnes physiques ou morales qui assurent, même à titre gratuit, pour mise à disposition du public par des services de communication au public en ligne, le stockage de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de messages de toute nature fournis par des destinataires de ces services ne peuvent voir leur responsabilité civile engagée du fait des activités ou des informations stockées à la demande d'un destinataire de ces services si elles n'avaient pas effectivement connaissance de leur caractère illicite ou de faits et circonstances faisant apparaître ce caractère ou si, dès le moment où elles en ont eu connaissance, elles ont agi promptement pour retirer ces données ou en rendre l'accès impossible* ».

La responsabilité des hébergeurs ainsi visée ne saurait cependant être retenue qu'à la condition que les contenus ou informations visés aient été manifestement illicites. En effet, cette disposition de la LCEN a fait l'objet d'une réserve d'interprétation formulée par le Conseil constitutionnel le 10 juin 2004 : « [...] les 2 et 3 du 1 de l'article 6 de la loi déferée ont pour seule portée d'écarter la responsabilité civile et pénale des hébergeurs dans les deux hypothèses qu'ils envisagent ; que ces dispositions ne sauraient avoir pour effet d'engager la responsabilité d'un hébergeur qui n'a pas retiré une information dénoncée comme illicite par un tiers si celle-ci ne présente pas manifestement un tel caractère ou si son retrait n'a pas été ordonné par un juge [...] ».

La LCEN instaure par ailleurs un renforcement de la protection des consommateurs, notamment par les dispositions relatives à l'obligation d'identification précise des vendeurs et des principes permettant de garantir la validité des contrats en ligne.

6.7.1.2 PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

La directive européenne cadre 95/46/CE du 24 octobre 1995, relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, définit le cadre juridique nécessaire à la bonne protection des droits et libertés des individus. Cette directive cadre a été complétée par une directive

sectorielle européenne 2002/58/CE du 12 juillet 2002 concernant le traitement des données à caractère personnel et la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques, en remplacement de la directive 97/66/CE du 15 décembre 1997.

Les objectifs de cette directive sont notamment :

- d'harmoniser le droit européen des données personnelles ;
- de faciliter leur circulation (sous réserve que le pays vers lequel les données à caractère personnel sont transférées offre un niveau de protection adéquat) ;
- et de protéger la vie privée et les libertés individuelles.

La loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés complète la transposition de la directive 95/46/CE. Cette loi renforce les droits des personnes sur leurs données, contribue à la simplification des formalités déclaratives en matière de traitements de données à risques et accorde à la CNIL des pouvoirs d'intervention plus importants.

La nouvelle loi Informatique et libertés renforce les droits des personnes sur leurs données, obligeant désormais les responsables de traitements de données à délivrer une information plus détaillée sur les conditions d'utilisation des données. Le droit d'opposition en matière de prospection commerciale est désormais consacré dans la loi et les conditions d'exercice du droit d'accès et de rectification des données sont précisées dans le décret du 25 mars 2007. Notamment, la réponse à une demande d'accès ou de rectification doit être donnée dans les deux mois sinon elle vaut refus ; tout refus d'accès ou de rectification des données doit être motivé. S'agissant de la simplification des formalités, la déclaration devient le régime de droit commun, le contrôle préalable de la CNIL étant limité aux seuls traitements présentant des risques particuliers d'atteinte aux droits et libertés des personnes. Enfin, les pouvoirs d'intervention de la CNIL sont accrus et des précisions sont apportées quant aux modalités des contrôles sur place, la CNIL disposant désormais d'un éventail d'intervention plus large (injonction de cesser le traitement ou demande d'interruption temporaire, verrouillage de l'information, retrait de l'autorisation, etc.). La CNIL peut désormais prononcer des sanctions pécuniaires, jusqu'à 150 000 euros pour le premier manquement constaté et 300 000 euros ou 5 % du chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice s'il s'agit d'une entreprise. Enfin, les avertissements prononcés par la CNIL peuvent être rendus publics, l'insertion des sanctions prononcées pouvant être ordonnée dans les publications, journaux et supports qu'elle désigne, et les frais devant être supportés par les personnes sanctionnées.

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est amené à enregistrer et traiter des données statistiques, concernant notamment la fréquentation de ses sites. Des moyens techniques permettant d'identifier, sur une base statistique globale, les centres d'intérêt des internautes et leurs comportements en ligne sont également développés afin d'optimiser les services rendus et d'accroître les revenus générés. Dans le même esprit et afin de pouvoir offrir des services personnalisés, le Groupe est amené à collecter et à traiter des données personnelles et à les commercialiser auprès de tiers.

La nouvelle directive sectorielle européenne relative au traitement des données à caractère personnel et à la protection de la vie privée dans le

secteur des communications électroniques, dont le délai de transposition dans les États membres est fixé au 31 octobre 2003, étend son champ d'application aux communications électroniques et apporte quelques modifications au dispositif actuel. Les dispositions nouvelles sont les suivantes :

- les données relatives au trafic couvrent désormais de manière technologiquement neutre la totalité des données relatives au trafic et incluent ainsi les données liées à la transmission des communications par Internet ;
- les « cookies » ne sont permis que si une information claire et complète est donnée à l'abonné ou à l'utilisateur, notamment sur les finalités du traitement, et s'il a la possibilité de refuser ces cookies. Toutefois ne sont pas visés par cette disposition les cookies permettant exclusivement d'effectuer ou de faciliter la transmission d'une communication, ou ceux strictement nécessaires à la fourniture d'un service expressément demandé par l'utilisateur (article 5.3 de la directive). Ces dispositions ont été transposées dans la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel (article 32 de la version consolidée de la loi Informatique et libertés) ;
- les données de localisation autres que celles relatives au trafic ne peuvent être traitées qu'après avoir été rendues anonymes, ou moyennant le consentement des abonnés ou utilisateurs, dûment informés au préalable, en vue de la fourniture d'un service à valeur ajoutée. Ceux-ci ont la possibilité de retirer à tout moment leur consentement et doivent garder la possibilité d'interdire temporairement, par un moyen simple et gratuit, le traitement de ces données pour chaque connexion au réseau ou pour chaque transmission de communication. Ces dispositions ont été transposées dans la loi n° 2004-669 du 9 juillet 2004 relative aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle (article L. 34-1, IV du Code des postes et communications électroniques) ;
- s'agissant des annuaires, les abonnés ont la possibilité de décider si leurs données, et le cas échéant lesquelles de ces données, doivent figurer dans un annuaire public. Leur non-inscription y est gratuite, de même que toute correction ou suppression. Les États membres peuvent exiger le consentement des abonnés pour tout annuaire public à finalité autre que la simple recherche des coordonnées d'une personne sur la base de son nom. Ces dispositions ont été adoptées dans le décret n° 2003-752 du 1^{er} août 2003 relatif aux annuaires universels et aux services universels de renseignements et modifiant le Code des postes et télécommunications ; s'agissant des communications non sollicitées (ou *spamming*), la prospection directe par courrier électronique est interdite sauf si elle vise des abonnés ayant donné leur consentement préalable. Toutefois, lorsqu'une personne a obtenu directement les coordonnées électroniques de la part de ses clients, elle peut les exploiter à des fins de prospection directe pour des produits ou services analogues qu'elle-même fournit, à condition que ses clients puissent s'y opposer, lors de la collecte de leurs coordonnées et lors de chaque message. Ces dispositions ont été transposées en droit français par la loi pour la confiance dans l'économie numérique et par la loi relative aux communications électroniques, qui place la prospection commerciale par voie électronique sous le régime de l'*opt-in*, imposant ainsi le consentement préalable des personnes démarchées (nouvel article L. 34-1, III du Code des postes et communications électroniques).

6.7.2 Les annuaires

L'ordonnance n° 2001-670 du 25 juillet 2001 portant adaptation au droit communautaire du Code de la propriété intellectuelle et du Code des postes et télécommunications a ainsi transposé en droit français plusieurs directives européennes, dont celle relative à la protection des données personnelles dans le domaine des télécommunications et la directive du 26 février 1998 concernant l'application de la fourniture d'un réseau ouvert (ONP) à la téléphonie vocale (98/10/CE). La transposition de cette directive devrait permettre une libéralisation effective du marché des annuaires et faciliter la réalisation de l'Annuaire Universel. Cette directive impose à tous les opérateurs de télécommunications de fournir, sous certaines conditions, leurs listes d'abonnés à tout éditeur d'annuaire qui leur en fait la demande.

Le décret n° 2003-752 du 1^{er} août 2003 relatif aux annuaires universels et aux services universels de renseignements, et modifiant le Code des postes et télécommunications, prévoit ainsi que les opérateurs communiquent les listes d'abonnés et d'utilisateurs à toute personne désirant éditer un annuaire universel, soit sous la forme d'un fichier, soit par accès à une base de données que les opérateurs sont tenus de mettre à jour.

Cette obligation s'applique à toute entité titulaire de numéros, sur le réseau fixe comme sur le réseau mobile. Il sera dès lors possible d'éditer

un Annuaire Universel, c'est-à-dire comprenant la totalité des abonnés aux services de télécommunication. Le Groupe, éditeur d'annuaires imprimés et en ligne, considère avec intérêt cette évolution réglementaire qui lui permettra d'acquérir des licences sur les données-annuaires auprès de tous les opérateurs de télécommunication et d'enrichir encore ses contenus. Ce décret est en cours de révision.

Le nouvel article L. 34 du Code des postes et communications électroniques précise que la publication des listes d'abonnés ou d'utilisateurs des réseaux ou services de communications électroniques est libre, sous réserve de la protection du droit des personnes, et que les opérateurs sont tenus de communiquer, dans des conditions non discriminatoires et à un tarif reflétant les coûts du service rendu, la liste de tous les abonnés ou utilisateurs auxquels ils ont affecté un ou plusieurs numéros du plan de numérotation téléphonique. Cet article rappelle également les droits garantis pour toute personne en matière de publication de leurs données personnelles dans les annuaires et de consultation des services de renseignements. Il précise enfin que le consentement préalable des abonnés à un opérateur de téléphonie mobile est requis pour toute inscription dans les listes d'abonnés ou d'utilisateurs.

6.7.3 Réglementation sur les bases de données

Le 11 mars 1996 a été adoptée la directive européenne 96/9/CE concernant la protection juridique des bases de données.

La principale innovation introduite par cette directive est la création, au-delà du droit d'auteur, d'un droit *sui generis* destiné à assurer la protection d'un investissement dans l'obtention, la vérification ou la présentation du contenu d'une base de données pour la durée limitée du droit, en précisant que cet investissement peut consister dans la mise en œuvre de moyens financiers et/ou d'emploi du temps, d'effort et d'énergie.

Cette directive a été transposée en droit français par une loi du 1^{er} juillet 1998, prévoyant un droit *sui generis* qui protège les producteurs de bases de données, indépendamment des protections offertes par le droit d'auteur (articles L. 112-3 et L. 122-5 du Code de la propriété intellectuelle, ainsi que l'ensemble du titre IV du livre III du Code de la propriété intellectuelle, à savoir les articles L. 341-1 à L. 343-4 dudit Code).

Le bénéfice de la protection est accordé au contenu de la base « lorsque la constitution, la vérification ou la présentation de celui-ci atteste d'un investissement financier, matériel ou humain substantiel ». Cette protection est indépendante et sans préjudice de la protection offerte sur le contenu de la base de données par le droit d'auteur puisque l'article L. 341-1 du Code de la propriété intellectuelle dispose que le producteur d'une base de données, entendu comme la personne qui prend l'initiative et le risque des investissements correspondants, bénéficie d'une protection du contenu de la base lorsque la constitution, la vérification ou la présentation de celui-ci atteste d'un investissement financier, matériel ou humain substantiel. Cette protection est indépendante et s'exerce sans préjudice de celle résultant du droit d'auteur ou d'un autre droit sur la base de données ou un de ses éléments constitutifs.

En vertu de la loi, le producteur de la base de données a le droit d'interdire toutes extractions substantielles du contenu de sa base de données ainsi que toutes réutilisations. Ainsi l'article L. 342-1 du Code de la propriété intellectuelle dispose que le producteur de bases de données a le droit d'interdire :

- l'extraction, par transfert permanent ou temporaire, de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu d'une base de données sur un autre support, par tout moyen et sous toute forme que ce soit ;
- la réutilisation, par la mise à la disposition du public, de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu de la base, quelle qu'en soit la forme.

La protection est offerte même lorsque la base de données est mise à la disposition du public, dans la mesure où il s'agit d'une extraction d'une partie substantielle de la base. Cette protection est offerte alors même que la personne qui procède aux extractions accède licitement à la base. Ainsi l'article L. 342-2 du Code de la propriété intellectuelle dispose que : « *Le producteur peut également interdire l'extraction ou la réutilisation répétée et systématique de parties qualitativement ou quantitativement non substantielles du contenu de la base lorsque ces opérations excèdent manifestement les conditions d'utilisation normale de la base de données.* » En revanche, l'article L. 342-3 du Code de la propriété intellectuelle dispose que : « *Lorsqu'une base de données est mise à la disposition du public par le titulaire des droits, celui-ci ne peut interdire (...) l'extraction ou la réutilisation d'une partie non substantielle, appréciée de façon qualitative ou quantitative, du contenu de la base par la personne qui y a licitement accès (...)* ».

6.7.4 Signature électronique sécurisée

Le dispositif juridique français sur la signature électronique sécurisée est constitué de cinq textes successifs : une loi du 13 mars 2000, deux décrets des 30 mars 2001 et 18 avril 2002, un arrêté du 31 mai 2002 et un décret 2 mai 2007.

La loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique va au-delà de la seule reconnaissance juridique de la signature électronique et consacre la valeur juridique de l'écrit électronique, celles-ci étant étroitement liées. Elle crée deux types de signature électronique ayant des effets juridiques différents : la signature simple et la signature sécurisée.

Cette dernière bénéficie de plein droit de la même force probante que la signature manuscrite puisqu'elle est présumée fiable jusqu'à preuve contraire.

Pour les signatures électroniques qui ne remplissent pas les conditions fixées par ce décret, dites simples, la preuve de la fiabilité technique du procédé utilisé devra être démontrée, par exemple grâce à une expertise judiciaire, même si leur recevabilité en tant que preuve ne pourra être refusée. Il restera possible également de prévoir leur reconnaissance juridique par des conventions de preuve dont le caractère licite apparaît désormais clairement dans l'article 1316-2 du Code civil.

6.7.5 Noms de domaine

Le Groupe a déposé un grand nombre de noms de domaine, en France comme à l'international (voir la Section « 6.5.1 Dépendance à l'égard de brevets et de licences »).

Les noms de domaine sont des termes attribués aux adresses numériques des serveurs connectés au réseau Internet (adresses Internet) afin de permettre une meilleure identification des sites Internet et de faciliter leur mémorisation. En conséquence, les noms de domaine représentent des atouts marketing majeurs pour les sociétés ayant des activités sur Internet.

Les noms de domaine sont formés de deux éléments distincts : un nom de domaine de premier niveau (*top level domain name*, ou « TLD ») et un nom de domaine de second niveau. Les noms de domaine de premier niveau peuvent être soit génériques (*generic top level domain names*, ou « gTLDs »), tels que « .com » pour les sociétés commerciales, « .net » pour les sociétés fournissant des services liés à Internet, « .org » pour les organismes d'intérêt public ou « .edu » pour les établissements d'enseignement ; soit correspondre à une zone géographique déterminée (*country code top level domain names*, ou « ccTLDs ») tels que « .fr » pour la France, « .de » pour l'Allemagne ou « .es » pour l'Espagne. Les noms de domaine de second niveau correspondent quant à eux à des noms choisis par chaque personne ou société afin d'identifier leurs sites Internet.

L'enregistrement de noms de domaine dans les domaines « .com », « .net » et « .org » est assuré par un certain nombre de sociétés accréditées par Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (« ICANN »), une organisation internationale à but non lucratif. Les registres tels que Verisign pour le « .com » et le « .net » sont responsables de la gestion des extensions. Seuls les bureaux d'enregistrement sont accrédités par l'ICANN pour déposer les noms de domaine.

L'enregistrement de noms de domaine géographiques est supervisé par une autorité nationale désignée dans chaque État, qui tient un registre central et approuve des sociétés privées en qualité de bureaux d'enregistrement accrédités. Nordnet, filiale du groupe France Télécom, est un « bureau d'enregistrement » accrédité par l'ICANN pour

l'enregistrement des noms de domaine en « .com », « .net », « .org », « .biz » et « .info ».

En règle générale, les noms de domaine sont attribués sur la base de la règle du « premier arrivé, premier servi » et la plupart des bureaux d'enregistrement, que ce soit pour les noms de domaine génériques ou géographiques, considèrent que le déposant assume seul la responsabilité de s'assurer qu'aucun droit antérieur ne sera violé par l'usage du nom de domaine qu'il enregistre.

Dans la mesure où chaque autorité nationale peut, dans une certaine mesure, définir sa propre politique d'attribution des noms de domaine, les exigences d'enregistrement au titre des noms de domaine géographiques peuvent différer des exigences qui s'appliquent aux noms de domaine génériques et peuvent également varier d'un pays à un autre. Notamment, les bureaux d'enregistrement peuvent être plus ou moins stricts lorsqu'ils vérifient, le cas échéant, que l'enregistrement d'un nom de domaine ne portera pas atteinte à des droits antérieurs détenus par des tiers, qu'il s'agisse de droits de propriété intellectuelle ou autres.

En France, l'Association française pour le nommage Internet en coopération (l'« AFNIC ») est actuellement chargée de l'enregistrement des noms de domaine pour le suffixe « .fr ». Un certain nombre de prestataires de services Internet ont été accrédités par l'AFNIC, conformément aux recommandations émises par l'ICANN, afin de traiter les demandes d'enregistrement de noms de domaine.

Bien que les tribunaux français aient désormais admis que l'utilisation d'un terme sur un site Internet ou en tant que nom de domaine puisse contrevenir à des droits antérieurs (comme une marque), l'issue d'un litige dans ce domaine n'est pas toujours certaine. Cela est notamment dû au fait que l'étendue des droits de marque peut être limitée, territorialement ou en raison des classes de produits et services couverts par l'enregistrement, tandis que l'utilisation d'un terme sur Internet par un tiers peut causer un risque de confusion ou permettre des actes de concurrence déloyale bien au-delà de ces limites.

6.8 Fournisseurs

Voir Section 6.5.2 « Dépendance à l'égard de contrats d'approvisionnement et de contrats industriels ».

6.9 Assurances et couverture de risques

À la suite de sa sortie du groupe France Télécom, PagesJaunes Groupe a mis en place, depuis le 1^{er} janvier 2007, un programme d'assurances en vue de couvrir les risques de :

- dommages aux biens et pertes d'exploitation incluant les dommages aux biens en cours de transport ;
- responsabilité civile liée à l'exploitation et aux activités professionnelles en général tant vis-à-vis des clients que des tiers (en ce compris la responsabilité des mandataires sociaux) ;
- et risques automobiles.

Ces assurances ont été souscrites auprès de grandes compagnies internationales, en étroite collaboration avec un grand courtier, afin de maintenir un même rapport qualité des couvertures/coût optionnel que celui dont bénéficiait PagesJaunes Groupe au sein du groupe France Télécom.

En ce qui concerne les couvertures d'assurance de responsabilité civile, la prime provisionnelle acquittée par la Société pour l'exercice 2008 s'est élevée à environ 74 600 euros TTC (88 200 euros TTC en 2007).

Concernant la police Dommages aux Biens et Pertes d'Exploitation, le montant de la prime à la charge de la Société s'est élevé au titre de l'année 2008 à environ 230 714 euros TTC (242 700 euros TTC en 2007).

En ce qui concerne les risques automobiles, la Société, au titre de l'année 2008, a acquitté un montant d'environ 75 780 euros TTC (65 600 euros TTC en 2007).

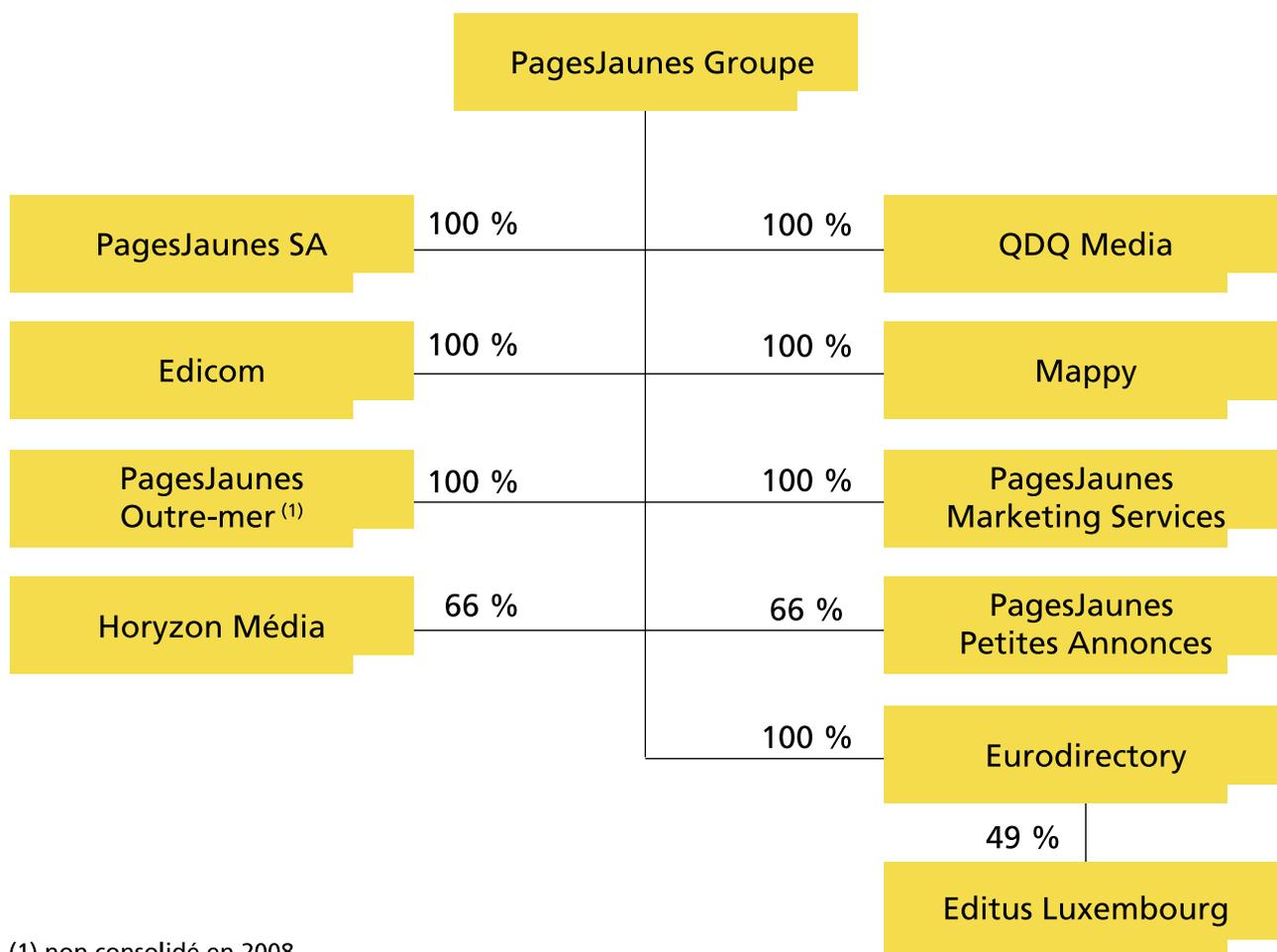
7 Organigramme

7.1 Description du Groupe

La description du Groupe figure au chapitre 6.1.1 du présent document de référence (« Présentation générale de l'activité »).

7.2 Liste des filiales

Un organigramme du Groupe au 31 décembre 2008 figure ci-dessous :



(1) non consolidé en 2008

8 Propriétés immobilières, usines et équipements

8.1 Immobilisations corporelles importantes

Les baux et conventions de sous-location sont détaillés à la section 6.4.

8.2 Questions environnementales

Les questions environnementales sont détaillées à la Section « 4.4 Risques industriels et environnementaux ».

9 Examen de la situation financière et du résultat : rapport de gestion Groupe

9.1 Présentation générale	40
9.2 Commentaires sur les résultats des comptes clos le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2007	41
9.2.1 Analyse du chiffre d'affaires et de la marge brute opérationnelle du segment PagesJaunes en France	42
9.2.2 Analyse du chiffre d'affaires et de la marge brute opérationnelle du segment International & Filiales	45
9.2.3 Analyse du résultat d'exploitation consolidé	48
9.2.4 Analyse du résultat net consolidé	49

9.1 Présentation générale

PagesJaunes Groupe a comme cœur de métier l'édition d'annuaires en France et à l'international. Son offre est constituée d'une gamme diversifiée de produits et de services associée à cette activité, à destination du grand public et des professionnels.

Les activités du Groupe s'organisent en deux segments :

- **PagesJaunes en France.** Il s'agit des activités France du Groupe, relatives à l'édition et à la distribution des annuaires, et à la vente d'espaces publicitaires sur les annuaires imprimés (PagesJaunes, l'*Annuaire*) et en ligne (« pagesjaunes.fr »). Il s'agit également des activités de création et d'hébergement de sites Internet, des activités de services de renseignements par téléphone (118008) et par SMS, ainsi que de diverses activités comme l'édition des annuaires PagesPro et de l'annuaire inversé QuiDonc. Ce segment inclut également les activités de holding logées dans PagesJaunes Groupe.
- **International & Filiales.** Il s'agit des activités des différentes filiales du Groupe, qui consistent principalement en l'édition d'annuaires grand public hors de France (Espagne, Luxembourg et Maroc) et le développement d'activités complémentaires de l'édition d'annuaires, telles que les services géographiques de Mappy et de marketing direct de PagesJaunes Marketing Services. Ce segment comprend également l'activité de Petites Annonces en ligne (« annoncesjaunes.fr ») lancée en janvier 2007, et logée dans la société PagesJaunes Petites Annonces, ainsi que, depuis le quatrième trimestre 2007, les activités de régie publicitaire Internet de Horyzon Média et de Horyzon Clics, dans lesquelles PagesJaunes Groupe a pris une participation majoritaire le 11 octobre 2007. Horyzon Média et Horyzon Clics ont fusionné le 30 juin 2008 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008 ; le nouvel ensemble est dénommé Horyzon Média.

9.2 Commentaires sur les résultats des comptes clos le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2007

Groupe PagesJaunes (en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		
	2008	2007	Variation 2008/2007
Chiffre d'affaires	1 192,8	1 158,3	3,0 %
Achats externes	(295,4)	(314,6)	- 6,1 %
Autres produits d'exploitation	11,8	10,1	16,8 %
Autres charges d'exploitation	(22,8)	(24,0)	- 5,0 %
Salaires et charges sociales	(334,8)	(321,0)	4,3 %
Marge brute opérationnelle	551,6	508,9	8,4 %
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>46,2 %</i>	<i>43,9 %</i>	
Participation des salariés	(17,8)	(14,4)	23,6 %
Rémunération en actions	(1,5)	(5,2)	- 71,2 %
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	(68,9)	-	na
Dotations aux amortissements	(17,2)	(14,9)	15,4 %
Résultat de cession d'actifs	(0,3)	14,3	na
Coût des restructurations	(2,5)	-	na
Résultat d'exploitation	443,4	488,7	- 9,3 %
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>37,2 %</i>	<i>42,2 %</i>	
Produits financiers	3,4	3,1	9,7 %
Charges financières	(138,2)	(131,1)	5,4 %
Gain (perte) de change	-	(0,0)	na
Résultat financier	(134,8)	(128,0)	5,3 %
Impôt sur les sociétés	(131,7)	(126,4)	4,2 %
Résultat net des activités poursuivies	176,8	234,2	- 24,5 %
Résultat net des activités cédées	-	34,4	na
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	176,8	268,6	- 34,2 %
dont attribuable aux actionnaires de PagesJaunes Groupe	176,9	269,6	- 34,4 %
dont intérêts minoritaires	(0,1)	(1,0)	- 90,0 %

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe PagesJaunes s'élève à 1 192,8 millions d'euros en 2008, en hausse de 3,0 % par rapport à 2007. Cette progression s'explique principalement par la croissance soutenue des activités Internet du Groupe, en hausse de 24,2 % par rapport à 2007 à 471,4 millions d'euros. Les revenus des services Internet représentent dorénavant 39,5 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe contre 32,8 % en 2007.

Au mois de décembre 2008, l'ensemble des sites Internet du Groupe en France, « pagesjaunes.fr », « mappy.com », « annoncesjaunes.fr », et « pagespro.com », occupe la 4^e position parmi les sites Internet les plus consultés avec 17,3 millions de visiteurs uniques, ce qui représente un taux de couverture de 50,9 % du nombre total d'internautes français. Par ailleurs, les sites « pagesjaunes.fr » et « mappy.com » comptaient 1,5 million de visiteurs uniques sur Internet mobile en octobre 2008, ce qui représentait un taux de couverture de 20,4 % et en fait le 4^e service le plus consulté.

La marge brute opérationnelle du Groupe s'élève à 551,6 millions d'euros en 2008, en hausse de 8,4 % par rapport à 2007. Cette évolution résulte de l'amélioration de 1,8 point du taux de marge brute opérationnelle du segment PagesJaunes en France, à 50,1 % contre 48,3 % en 2007, et de la division par trois de la perte de marge brute opérationnelle du segment International & Filiales, avec une perte de 2,9 millions d'euros en 2008 contre une perte de 8,7 millions d'euros en 2007.

Le résultat d'exploitation du Groupe est en baisse de 9,3 % par rapport à 2007 à 443,4 millions d'euros. Devant les perspectives économiques dégradées du marché espagnol, et face au ralentissement marqué de l'activité de sa filiale espagnole et des pertes encourues par celle-ci, l'intégralité de l'écart d'acquisition de QDQ Media d'un montant de 68,9 millions d'euros a été dépréciée au 31 décembre 2008. Par ailleurs, dans le cadre de l'augmentation de capital de PagesJaunes Petites Annonces réservée à M6, le Groupe avait enregistré en 2007 un profit de dilution de 14,6 millions d'euros. Retraité de ces éléments exceptionnels,

le résultat d'exploitation du Groupe progresserait de 8,1 % par rapport à 2007 à 512,2 millions d'euros.

Le résultat financier, qui passe d'une charge de 128,0 millions d'euros en 2007 à une charge de 134,8 millions d'euros en 2008, tient compte de l'évolution défavorable de la juste valeur des instruments de couverture de taux. Retraité de la variation de la juste valeur des instruments de couverture de taux, soit une charge de 16,5 millions d'euros en 2008 contre une charge de 5,6 millions d'euros en 2007, qui n'impacte pas la trésorerie du Groupe, le résultat financier s'améliorerait de 3,3 % par rapport à 2007 à 118,3 millions d'euros. Le taux moyen de la dette, y compris flux sur instruments de couverture de taux, passe de 5,89 % en 2007 à 5,64 % en 2008.

Le résultat net des activités poursuivies est en baisse de 24,5 % par rapport à 2007 à 176,8 millions d'euros. Hors éléments exceptionnels, soit hors profit de dilution lié à l'augmentation de capital de PagesJaunes Petites Annonces réalisée en 2007, et hors dépréciation de l'intégralité de l'écart d'acquisition de QDQ Media constatée en 2008, le résultat net des activités poursuivies ressortirait en hausse de 10,7 % par rapport à 2007 à 243,0 millions d'euros.

Les développements qui suivent présentent le chiffre d'affaires, la marge brute opérationnelle, ainsi que les principaux soldes intermédiaires de gestion pour chacun des deux segments du Groupe consolidé, le segment PagesJaunes en France et le segment International & Filiales.

9.2.1 Analyse du chiffre d'affaires et de la marge brute opérationnelle du segment PagesJaunes en France

Le tableau suivant présente l'évolution du chiffre d'affaires et de la marge brute opérationnelle du segment PagesJaunes en France pour les exercices 2007 et 2008 :

PagesJaunes en France (en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		
	2008	2007	Variation 2008/2007
Chiffre d'affaires	1 106,6	1 071,8	3,2 %
Achats externes	(258,1)	(270,8)	- 4,7 %
Autres produits d'exploitation	10,0	12,6	- 20,6 %
Autres charges d'exploitation	(19,7)	(22,7)	- 13,2 %
Salaires et charges sociales	(284,4)	(273,4)	4,0 %
MARGE BRUTE OPÉRATIONNELLE	554,5	517,6	7,1 %
en % du CA	50,1 %	48,3 %	

9.2.1.1 CHIFFRE D'AFFAIRES DU SEGMENT PAGESJAUNES EN FRANCE

Le tableau suivant présente la répartition du chiffre d'affaires consolidé du segment PagesJaunes en France par ligne de produits pour les exercices 2007 et 2008 :

PagesJaunes en France (en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		
	2008	2007	Variation 2008/2007
Annuaire imprimés	617,7	653,0	- 5,4 %
PagesJaunes	498,8	528,8	- 5,7 %
L'Annuaire	118,9	124,2	- 4,3 %
Services en ligne	432,8	369,3	17,2 %
Internet	427,8	344,0	24,4 %
Minitel	5,0	25,3	- 80,2 %
Services de renseignements par téléphone	36,4	28,1	29,5 %
Autres activités	19,8	21,5	- 7,9 %
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 106,6	1 071,8	3,2 %

Le chiffre d'affaires du segment PagesJaunes en France atteint 1 106,6 millions d'euros en 2008, en progression de 3,2 % par rapport à 2007, sous l'effet de la croissance de 24,4 % du chiffre d'affaires des services Internet (« pagesjaunes.fr » et sites Internet) et de la croissance de 29,5 % des activités de services de renseignements par téléphone (118008) lancées fin 2005. Dans le même temps, le chiffre d'affaires des annuaires imprimés est en repli de 5,4 % par rapport à 2007.

La croissance du chiffre d'affaires provient globalement de l'augmentation du nombre d'annonceurs, en hausse de 4,4 % par rapport à 2007, passant ainsi de 666 800 annonceurs en 2007 à 696 100 en 2008, grâce au nombre record de nouveaux clients acquis en 2008, soit 131 300 contre 120 700 en 2007. Cette performance résulte principalement de la stratégie de croissance du parc clients menée par PagesJaunes depuis plusieurs années (élargissement de la base de prospection, renforcement du canal de commercialisation dédié à la conquête de nouveaux clients), favorisée par l'accroissement tendanciel du nombre d'entreprises évoluant dans les secteurs commerce et services en France.

Le taux de fidélisation des annonceurs, exprimé en nombre d'annonceurs, se maintient à un niveau élevé de 84,7 % en 2008 contre 85,6 % en 2007, incluant l'impact limité de la mise en place de la nouvelle structure tarifaire et de la dégradation de la situation économique des PME. Exprimé en valeur, le taux de fidélisation passe de 93,2 % du chiffre d'affaires en 2007 à 92,7 % en 2008. Dans le même temps, le revenu moyen par annonceur diminue de 1,1 % à 1 564 euros en 2008 contre 1 581 euros en 2007.

➔ Annuaires imprimés

Le chiffre d'affaires des annuaires imprimés, qui résulte principalement de la commercialisation d'espaces publicitaires dans l'annuaire PagesJaunes et dans l'*Annuaire* (PagesBlanches), s'élève à 617,7 millions d'euros en 2008 contre 653,0 millions en 2007, soit un repli de 5,4 %. Ce repli affecte davantage l'annuaire PagesJaunes, dont le chiffre d'affaires diminue de 5,7 % à 498,8 millions d'euros, tandis que celui de l'*Annuaire* diminue de 4,3 % à 118,9 millions d'euros.

Le revenu moyen par annonceur sur les annuaires imprimés enregistre un recul de 8,3 % par rapport à 2007, à 984 euros contre 1 073 euros en 2007, sous l'effet conjugué d'une baisse des tarifs et de l'introduction d'un dégressif multi-emplacements sur les annuaires imprimés d'Île-de-France, de Lyon et de Marseille, de l'introduction d'un dégressif multi-emplacements sur l'ensemble des annuaires PagesJaunes, et du nombre important de nouveaux annonceurs qui se caractérisent par un revenu généralement plus faible que la moyenne (550 euros en moyenne) et qui, dans leur grande majorité, investissent sur les annuaires imprimés. Dans le même temps, le nombre d'annonceurs dans les annuaires imprimés poursuit sa progression avec 628 000 annonceurs en 2008 contre 608 600 en 2007.

PagesJaunes a poursuivi en 2008 ses opérations de distribution plus large des annuaires imprimés (distribution « toutes boîtes ») dans certaines grandes villes. Ces actions de distribution visent à soutenir la consultation des annuaires imprimés qui demeurent des produits d'appel importants pour la plupart des nouveaux annonceurs, et des supports de tout premier plan en termes de consultation.

➔ Services en ligne

Le chiffre d'affaires Internet du segment PagesJaunes en France, qui provient principalement de la vente de produits publicitaires sur

« pagesjaunes.fr », ainsi que des activités de création et d'hébergement de sites Internet, est en croissance de 24,4 % par rapport à 2007 à 427,8 millions d'euros.

Le nombre d'annonceurs sur les services Internet est en hausse de 2,3 % par rapport à 2007, avec 482 100 annonceurs contre 471 200 annonceurs en 2007. Le revenu moyen par annonceur progresse de 13,7 % à 907 euros contre 798 euros en 2007, sous l'effet notamment de la nouvelle structure tarifaire et de l'introduction de la vidéo, et se rapproche ainsi du revenu moyen des annuaires imprimés (984 euros en 2008).

Le site « pagesjaunes.fr » a enregistré 849 millions de visites sur Internet fixe en 2008, en hausse de 3,6 % par rapport à 2007, et 14 millions de visites sur Internet mobile, en hausse de 31,9 % par rapport à 2007. Le site a notamment bénéficié des améliorations fonctionnelles apportées, des actions en vue d'améliorer sa visibilité et, sur Internet mobile, du développement de versions adaptées aux téléphones « touch ». Tout comme en 2007, plus de la moitié des visites sur « pagesjaunes.fr » provient d'accès directs (visites générées à partir de l'URL « pagesjaunes.fr » renseignée directement dans le navigateur de l'internaute ou de l'utilisation d'un favori).

Comme anticipé, la baisse du Minitel s'est accélérée en 2008, avec un chiffre d'affaires en repli de 80,2 % par rapport à 2007 à 5,0 millions d'euros.

En 2008, les revenus issus de l'ensemble des services en ligne, Internet et Minitel, s'élèvent à 432,8 millions d'euros, en hausse de 17,2 % par rapport à 2007.

➔ Services de renseignements par téléphone (118008)

Le chiffre d'affaires des services de renseignements par téléphone (118008), qui comprend les revenus relatifs aux insertions publicitaires, représentant dorénavant plus de 55 % des revenus totaux de cette activité, et les revenus du trafic, s'établit à 36,4 millions d'euros en 2008, en hausse de 29,5 % par rapport à 2007.

Cette croissance s'explique principalement par la hausse de 57 % des revenus relatifs aux insertions publicitaires, avec 114 200 annonceurs fin 2008 contre 93 600 annonceurs fin 2007, et un revenu moyen par annonceur de 199 euros en 2008 contre 163 euros en 2007. Les revenus liés au trafic progressent également, mais dans une moindre mesure, grâce à l'augmentation du revenu moyen par utilisateur.

➔ Autres activités

Le chiffre d'affaires des autres activités du segment PagesJaunes en France s'élève à 19,8 millions d'euros en 2008, en baisse de 7,9 % par rapport à 2007. Ces autres activités, qui ne représentent plus que 1,8 % du chiffre d'affaires du segment PagesJaunes en France en 2008, concernent essentiellement les offres de PagesPro sur supports imprimés et Internet, ainsi que l'annuaire inversé QuiDonc en consultation sur les supports Internet, Minitel et Audiotel.

L'évolution du chiffre d'affaires de PagesPro sur support Internet est légèrement positive, tandis que le chiffre d'affaires de l'annuaire inversé QuiDonc est en diminution, compte tenu de la baisse de l'audience de ce service sur Minitel et de la gratuité du service sur Internet à partir d'avril 2008.

9.2.1.2 ACHATS EXTERNES DU SEGMENT PAGESJAUNES EN FRANCE

PagesJaunes en France (en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		
	2008	2007	Variation 2008/2007
Achats externes	(258,1)	(270,8)	- 4,7 %
en % du chiffre d'affaires	23,3 %	25,3 %	

Les achats externes incluent essentiellement les coûts éditoriaux (achat de papier, impression et distribution des annuaires imprimés), les coûts liés aux bases de données, les charges du système d'information, les charges de communication et de marketing, ainsi que les charges de structure.

Les achats externes du segment PagesJaunes en France s'élevaient à 258,1 millions d'euros en 2008 et sont en baisse de 4,7 % par rapport à 2007, tandis que le chiffre d'affaires du segment progresse sur la même période de 3,2 %. Les achats externes représentent ainsi 23,3 % du chiffre d'affaires du segment en 2008 contre 25,3 % en 2007.

La baisse des achats externes est due principalement aux efforts d'optimisation des charges mis en œuvre, et à la diminution des dépenses de communication, après un exercice 2007 qui avait notamment supporté les coûts liés au lancement de la nouvelle version de « pagesjaunes.fr ».

Les coûts éditoriaux des annuaires imprimés, composés des coûts d'achat de papier, d'impression et de distribution, s'élevaient à 104,3 millions d'euros en 2008 contre 103,3 millions d'euros en 2007, avec des coûts de papier de 45,8 millions d'euros en 2008 contre 45,1 millions d'euros en 2007 ⁽¹⁾. Cette évolution s'explique principalement par la hausse de la pagination liée à l'insertion des lignes mobiles et voix sur IP (VoIP), partiellement amortie par un léger repli du nombre de tirages. La diffusion des annuaires imprimés qui avait augmenté de manière significative lors du précédent exercice est restée à un niveau relativement élevé en 2008, compte tenu de la volonté de PagesJaunes d'atteindre une certaine exhaustivité de la distribution (distribution « toutes boîtes » dans vingt-trois grandes villes, ciblage des nouveaux emménagés et des résidences

secondaires). PagesJaunes bénéficie également de contrats pluriannuels sur les coûts de papier, d'impression et de distribution qui lui permettent de limiter la sensibilité des coûts éditoriaux des annuaires imprimés à la hausse des prix. À ce titre, des contrats d'impression ont été signés en 2008 permettant une stabilité des tarifs sur la période 2009 à 2013.

Les charges de communication 2008 sont en baisse par rapport à 2007, exercice qui avait supporté les coûts liés au lancement de la nouvelle version de « pagesjaunes.fr ». Il faut également noter un effort de rationalisation des dépenses de soutien des parts de marché du 118008, et un recentrage des investissements autour de la marque PagesJaunes. Dans le même temps, les coûts de référencement naturel et d'achats de liens sponsorisés rapportés au chiffre d'affaires Internet restent stables à environ 1,1 %.

Les autres achats externes sont globalement en baisse, grâce aux bénéfices des actions d'optimisation des charges mises en œuvre, mais également du fait de coûts non récurrents supportés en 2007. Les bénéfices des actions d'optimisation intègrent notamment l'impact en année pleine d'actions réalisées en 2007 sur les coûts d'exploitation du 118008, sur la renégociation de baux et l'optimisation de la surface de bureaux, et sur les coûts de maintenance du système d'information. Il convient également de noter une légère augmentation des achats de données s'inscrivant dans la stratégie de PagesJaunes d'accroître l'exhaustivité de ses bases d'informations, ainsi que la baisse de la redevance du Minitel reversée à France Télécom en lien avec le repli du chiffre d'affaires sur ce support de communication.

9.2.1.3 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION DU SEGMENT PAGESJAUNES EN FRANCE

PagesJaunes en France (en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		
	2008	2007	Variation 2008/2007
Autres produits d'exploitation	10,0	12,6	-20,6 %

Les autres produits d'exploitation du segment PagesJaunes en France s'élevaient à 10,0 millions d'euros en 2008 contre 12,6 millions d'euros en 2007. Ils sont principalement constitués de la refacturation à France Télécom des coûts d'exploitation de PagesJaunes 3611 en recherche

alphabétique, et d'autres produits non récurrents, dont notamment, en 2007, la refacturation des opérations commerciales menées pour le compte de PagesJaunes Petites Annonces.

9.2.1.4 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION DU SEGMENT PAGESJAUNES EN FRANCE

PagesJaunes en France (en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		
	2008	2007	Variation 2008/2007
Autres charges d'exploitation	(19,7)	(22,7)	-13,2 %

(1) Après déduction en 2008 de 0,3 million d'euros d'avoirs à recevoir imprimeurs, et, en 2007, de 0,1 million d'euros de produit sur cession de papier et de 1,1 million d'euros d'avoirs à recevoir imprimeurs. Tous ces produits sont comptabilisés en autres produits d'exploitation.

Les autres charges d'exploitation du segment PagesJaunes en France s'élèvent à 19,7 millions d'euros en 2008 contre 22,7 millions d'euros en 2007. Elles sont composées des impôts et taxes, de certaines provisions pour risques et charges, et des provisions pour risques clients qui

demeurent maîtrisées, avec un taux de dotations nettes par rapport au chiffre d'affaires pour l'édition 2008 de 0,289 %, en légère hausse par rapport à celui de l'édition 2007 qui était de 0,245 %.

9.2.1.5 SALAIRES ET CHARGES SOCIALES DU SEGMENT PAGESJAUNES EN FRANCE

PagesJaunes en France (en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		
	2008	2007	Variation 2008/2007
Salaires et charges sociales	(284,4)	(273,4)	4,0 %
En % du chiffre d'affaires	25,7 %	25,5 %	

Les salaires et charges sociales du segment PagesJaunes en France se composent des salaires et traitements fixes et variables y compris intéressement, des charges sociales, des taxes assises sur les salaires, des provisions pour congés payés, des avantages postérieurs à l'emploi, et des diverses indemnités versées aux salariés de la force de vente et des fonctions support.

Les salaires et charges sociales du segment PagesJaunes en France représentent 25,7 % du chiffre d'affaires du segment en 2008 contre 25,5 % en 2007, et s'élèvent à 284,4 millions d'euros, en progression

de 4,0 % par rapport à 2007, tandis que sur la même période, le chiffre d'affaires progresse de 3,2 %.

La rémunération de la force de vente et de son encadrement direct ⁽²⁾, hors coûts spécifiques liés aux opérations commerciales réalisées pour le compte de PagesJaunes Petites Annonces, représente 14,9 % du chiffre d'affaires soumis en 2008 contre 14,5 % en 2007, parallèlement à la poursuite de l'augmentation de l'effectif commercial qui atteint 2 116 personnes fin 2008 contre 2 022 fin 2007, mouvement qui s'inscrit dans la volonté de PagesJaunes de renforcer ses moyens commerciaux dédiés à la conquête de nouveaux clients.

9.2.1.6 MARGE BRUTE OPÉRATIONNELLE DU SEGMENT PAGESJAUNES EN FRANCE

La marge brute opérationnelle du segment PagesJaunes en France est en progression de 7,1 % par rapport à 2007 à 554,5 millions d'euros, et le taux de marge sur chiffre d'affaires est en hausse de 1,8 point à 50,1 % contre 48,3 % en 2007.

Cette progression provient de la croissance du chiffre d'affaires, tirée par les services Internet et de renseignements par téléphone (118008), ainsi que de la maîtrise et de l'optimisation de l'ensemble des charges.

9.2.2 Analyse du chiffre d'affaires et de la marge brute opérationnelle du segment International & Filiales

Le tableau suivant présente l'évolution du chiffre d'affaires et de la marge brute opérationnelle du segment International & Filiales pour les exercices 2007 et 2008 :

International & Filiales (en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		
	2008	2007	Variation 2008/2007
Chiffre d'affaires	94,8	93,8	1,1 %
Achats externes	(46,5)	(51,2)	-9,2 %
Autres produits d'exploitation	3,1	1,4	121,4 %
Autres charges d'exploitation	(4,0)	(5,2)	-23,1 %
Salaires et charges sociales	(50,3)	(47,6)	5,7 %
MARGE BRUTE OPÉRATIONNELLE	(2,9)	(8,7)	-66,7 %
En % du chiffre d'affaires	-3,1 %	-9,3 %	

(2) La rémunération de la force de vente et de son encadrement direct, en grande partie variable, dépend de l'atteinte d'objectifs commerciaux portant sur des composantes du chiffre d'affaires ; son évolution ne peut donc être rapprochée directement de celle de l'effectif commercial.

9.2.2.1 CHIFFRE D'AFFAIRES DU SEGMENT INTERNATIONAL & FILIALES

Le tableau suivant présente la répartition du chiffre d'affaires consolidé du segment International & Filiales par ligne de produits pour les exercices 2007 et 2008 :

International & Filiales (en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		
	2008	2007	Variation 2008/2007
Annuaire B to C	56,9	61,8	- 7,9 %
dont QDQ Media	42,1	47,6	- 11,6 %
Petites Annonces en ligne	3,6	1,9	89,5 %
Régie Publicitaire Internet	5,3	1,1	na
Marketing Direct et Services Géographiques	29,1	29,0	0,3 %
CHIFFRE D'AFFAIRES	94,8	93,8	1,1 %

Le chiffre d'affaires du segment International & Filiales s'élève à 94,8 millions d'euros en 2008, en hausse de 1,1 % par rapport à 2007. Le repli de 11,6 % du chiffre d'affaires de QDQ Media est compensé par la croissance des revenus des activités de Régie Publicitaire Internet de Horyzon Média, consolidée depuis octobre 2007, et des Petites Annonces en ligne de PagesJaunes Petites Annonces, lancée en janvier 2007.

➔ Annuaire B to C

Le chiffre d'affaires des activités Annuaire B to C s'élève à 56,9 millions d'euros en 2008, en baisse de 7,9 % par rapport à 2007. Le chiffre d'affaires de l'activité Annuaire B to C résulte principalement de la commercialisation d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés et en ligne par les sociétés QDQ Media en Espagne, Editus au Luxembourg et Edicom au Maroc.

Le chiffre d'affaires de QDQ Media s'est contracté de 11,6 % en 2008, à 42,1 millions d'euros, en raison de la forte dégradation de la conjoncture économique espagnole et de la baisse du marché publicitaire. Dans ce contexte, le nombre d'annonceurs de QDQ Media est en baisse de 5,4 % avec 73 000 annonceurs en 2008 contre 77 200 en 2007, et le chiffre d'affaires des annuaires imprimés se contracte de 19,5 % à 29,4 millions d'euros. Dans le même temps, QDQ Media poursuit le développement de ses activités en ligne, avec un nombre d'annonceurs Internet en hausse de 20,0 % par rapport à 2007 à 44 775, un nombre de visites sur « QDQ.com » en hausse de 12,9 % à 23,7 millions, pour un chiffre d'affaires Internet en hausse de 12,8 % à 12,3 millions d'euros. En juin 2008, QDQ Media a signé avec Google un accord de distribution du programme Adwords auprès de ses annonceurs locaux. La commercialisation de cette nouvelle offre, complémentaire aux produits publicitaires de QDQ Media, a été lancée en octobre 2008, et n'a donc qu'un impact marginal sur le chiffre d'affaires 2008. Compte tenu de l'évolution du marché espagnol, QDQ Media a décidé de redéployer son organisation commerciale et son activité, afin de concentrer ses investissements sur les zones à plus fort potentiel, sur le développement national de sa présence sur Internet, et tirer les pleins bénéfices du partenariat signé avec Google.

Le chiffre d'affaires des autres annuaires B to C, Editus au Luxembourg et Edicom au Maroc, s'élève à 14,8 millions d'euros en 2008, en hausse de 4,2 % par rapport à 2007, grâce principalement à la croissance des activités Internet et petites annonces au Luxembourg.

➔ Petites Annonces en ligne

Le chiffre d'affaires de l'activité de Petites Annonces en ligne, lancée en janvier 2007, s'élève à 3,6 millions d'euros en 2008 contre 1,9 million d'euros en 2007. La promotion et la commercialisation des produits et services auprès des annonceurs a débuté au premier trimestre 2007, et s'est traduite par une montée en puissance progressive du nombre de clients et des revenus, compte tenu notamment de l'effort commercial consenti (offre de bienvenue assortie de plusieurs mois de gratuité). Le site « annoncesjaunes.fr » a enregistré 23,7 millions de visites sur l'ensemble de l'année 2008 et 1,9 million de visiteurs uniques sur le mois de décembre 2008, ce qui le positionne parmi les sites de petites annonces immobilières et automobiles en ligne les plus visités en France. Au 31 décembre 2008, près de 490 000 petites annonces immobilières et automobiles étaient référencées sur le site « annoncesjaunes.fr ».

➔ Régie publicitaire Internet

PagesJaunes Groupe a pris, le 11 octobre 2007, une participation majoritaire dans le capital des sociétés Horyzon Média et Horyzon Clics, régies publicitaires Internet. Leurs résultats sont consolidés au sein du Groupe depuis octobre 2007, et les deux sociétés ont fusionné le 30 juin 2008, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008 ; le nouvel ensemble est dénommé Horyzon Média.

Cette acquisition a permis à PagesJaunes Groupe de renforcer sa présence sur le marché dynamique de la publicité en ligne nationale de type affichage. Horyzon Média s'est vue confier la régie publicitaire de l'ensemble des sites Internet du Groupe en France, « pagesjaunes.fr », « mappy.com », « annoncesjaunes.fr », et « pagespro.com ». En 2008, le chiffre d'affaires net de Horyzon Média, constitué des commissions de régie, s'élève à 5,3 millions d'euros, et correspond à un chiffre d'affaires facturé de 18,6 millions d'euros contre 10,2 millions d'euros sur l'ensemble de l'année 2007.

➔ Marketing Direct et Services Géographiques

Le chiffre d'affaires des activités Marketing Direct (PagesJaunes Marketing Services) et Services Géographiques (Mappy) est de 29,1 millions d'euros en 2008, stable par rapport à 2007. Le chiffre d'affaires réalisé par Mappy est en hausse de 7,0 % par rapport à 2007, principalement

grâce au développement des revenus publicitaires sur « mappy.com », qui a enregistré 221,7 millions de visites en 2008 et 12,7 millions de visiteurs uniques sur le mois de décembre 2008. Cette croissance a compensé le repli des revenus des activités de PagesJaunes Marketing

Services, confrontée à la dégradation de la conjoncture économique sur le second semestre 2008, qui a pesé sur son activité, en particulier auprès de clients nationaux.

9.2.2.2 ACHATS EXTERNES DU SEGMENT INTERNATIONAL & FILIALES

International & Filiales (en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		
	2008	2007	Variation 2008/2007
Achats externes	(46,5)	(51,2)	- 9,2 %
En % du chiffre d'affaires	49,1 %	54,6 %	

Les achats externes du segment International & Filiales s'élevaient à 46,5 millions d'euros en 2008, en baisse de 9,2 % par rapport à 2007, et représentent 49,1 % du chiffre d'affaires du segment contre 54,6 % en 2007.

Cette évolution résulte principalement de la diminution des achats externes de PagesJaunes Petites Annonces, après un exercice 2007 qui avait supporté une part importante des dépenses liées au lancement de l'activité, avec notamment les premières campagnes de communication, les coûts de mise en place de l'offre commerciale et les coûts liés au

recours à des prestataires externes pour certains développements techniques et informatiques.

Elle résulte également de la réduction des achats externes de QDQ Media, et principalement de la diminution des coûts éditoriaux des annuaires, suite à la révision à la baisse des volumes imprimés et distribués, et des dépenses de communication et de marketing.

La consolidation de Horyzon Média, à partir du mois d'octobre 2007, a un effet limité sur l'évolution des achats externes, la majorité des dépenses de la société étant constituée de charges de personnel.

9.2.2.3 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION DU SEGMENT INTERNATIONAL & FILIALES

International & Filiales (en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		
	2008	2007	Variation 2008/2007
Autres produits et charges d'exploitation	(0,9)	(3,7)	- 75,7 %

Les autres produits et charges d'exploitation du segment International & Filiales représentent une charge nette de 0,9 million d'euros en 2008 contre une charge nette de 3,7 millions d'euros en 2007.

L'exercice 2007 avait été impacté par la prise en compte de l'opération de commercialisation de grande ampleur menée par la force de vente PagesJaunes pour le compte de PagesJaunes Petites Annonces dans le cadre du lancement de l'activité de Petites Annonces en ligne.

9.2.2.4 SALAIRES ET CHARGES SOCIALES DU SEGMENT INTERNATIONAL & FILIALES

International & Filiales (en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		
	2008	2007	Variation 2008/2007
Salaires et charges sociales	(50,3)	(47,6)	5,7 %
En % du chiffre d'affaires	53,1 %	50,7 %	

Les salaires et charges sociales du segment International & Filiales s'élevaient à 50,3 millions d'euros en 2008, en hausse de 5,7 % par rapport à 2007, et représentent 53,1 % du chiffre d'affaires du segment contre 50,7 % en 2007.

Cette hausse provient principalement de l'impact de la consolidation à partir du mois d'octobre 2007 des sociétés Horyzon Média et

Horyzon Clics, fusionnées le 30 juin 2008, et d'un effet de base lié à la constitution sur l'année 2007 des équipes de PagesJaunes Petites Annonces, avec un effectif équivalent temps plein moyen annuel de 26 personnes en 2007 contre 66 personnes en 2008.

9.2.2.5 MARGE BRUTE OPÉRATIONNELLE DU SEGMENT INTERNATIONAL & FILIALES

Le déficit opérationnel du segment International & Filiales a été divisé par trois entre 2007 et 2008, avec une perte de marge brute opérationnelle de 2,9 millions d'euros en 2008 contre une perte de 8,7 millions d'euros en 2007, sous l'effet, principalement, de la diminution des pertes de PagesJaunes Petites Annonces, après un exercice 2007 qui avait supporté une part importante des dépenses liées au lancement de cette nouvelle activité. L'exercice 2008 bénéficie également de l'intégration en année

pleine des bénéfices de Horyzon Média, consolidée à partir du mois d'octobre 2007.

Le ralentissement de l'activité économique en Espagne a pesé sur la rentabilité de QDQ Media, qui enregistre en 2008 une perte de 2,8 millions d'euros. La société a lancé sur le second semestre 2008 une réorganisation profonde de ses activités, se traduisant par le départ de 20 % de ses effectifs ⁽³⁾ pour un coût de restructuration de 2,5 millions d'euros classé, conformément aux règles comptables du Groupe, dans la rubrique « coût des restructurations », non incluse dans la marge brute opérationnelle.

9.2.3 Analyse du résultat d'exploitation consolidé

Le tableau suivant présente le résultat d'exploitation consolidé du Groupe pour les exercices 2007 et 2008 :

Groupe PagesJaunes (en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		
	2008	2007	Variation 2008/2007
Marge brute opérationnelle	551,6	508,9	8,4 %
Participation des salariés	(17,8)	(14,4)	23,6 %
Rémunération en actions	(1,5)	(5,2)	- 71,2 %
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	(68,9)	-	na
Dotations aux amortissements	(17,2)	(14,9)	15,4 %
Résultat de cession d'actifs	(0,3)	14,3	na
Coût des restructurations	(2,5)	-	na
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	443,4	488,7	- 9,3 %
En % du chiffre d'affaires	37,2 %	42,2 %	

9.2.3.1 PARTICIPATION DES SALARIÉS ET RÉMUNÉRATION EN ACTIONS

La participation des salariés du Groupe s'élève à 17,8 millions d'euros en 2008 contre 14,4 millions d'euros en 2007. Ce montant inclut la nouvelle taxe de 2 %, dite « forfait social », soit un montant de 0,3 million d'euros.

La charge de rémunération en actions du Groupe s'élève à 1,5 million d'euros en 2008 contre une charge de 5,2 millions d'euros en 2007. La charge de l'exercice 2008 résulte des deux plans de *stock-options* mis en place le 28 juin 2005 et le 20 décembre 2007, ainsi que du plan d'attribution gratuite d'actions mis en place le 20 novembre 2006.

Les actions gratuites consenties en novembre 2006, dont l'attribution finale était conditionnée à des critères de performance fixés pour les exercices 2007 et 2008, n'ont été attribuées, le 20 novembre 2008, qu'à hauteur de 50 % en raison de la non-atteinte des critères de performance fixés pour l'exercice 2008. La charge relative à ce plan, constatée en 2008 pour un montant de 3,8 millions d'euros, a été compensée par un produit de 4,4 millions d'euros.

9.2.3.2 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations aux amortissements du Groupe s'élèvent à 17,2 millions d'euros en 2008 contre 14,9 millions d'euros en 2007, soit une augmentation de 15,4 %, qui reflète la hausse des investissements réalisés par le Groupe sur les exercices 2006 et 2007, notamment dans le cadre de la mise en place d'un nouveau système d'information éditorial chez PagesJaunes et du lancement du nouveau « pagesjaunes.fr ».

9.2.3.3 RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation du Groupe est en baisse de 9,3 % par rapport à 2007 à 443,4 millions d'euros.

Devant les perspectives économiques dégradées du marché espagnol, et face au ralentissement marqué de ses revenus et aux pertes en résultant, QDQ Media a lancé une réorganisation profonde de ses activités en fin d'année, qui s'est traduite par le départ d'environ 20 % de ses effectifs pour un coût de 2,5 millions d'euros classé, conformément aux règles comptables du Groupe, dans la rubrique « coût des restructurations ». Dans ce contexte, afin de prendre en compte le nouveau plan d'affaires

(3) Soit un effectif d'environ 550 personnes au 31 janvier 2009 contre 699 personnes au 31 décembre 2007.

de la société, l'intégralité de l'écart d'acquisition de QDQ Media, d'un montant de 68,9 millions d'euros, a été dépréciée au 31 décembre 2008.

Par ailleurs, lors de la prise de participation de M6 dans le capital de PagesJaunes Petites Annonces en octobre 2007, le Groupe avait constaté

un profit de dilution de 14,6 millions d'euros, classé dans la rubrique « résultat de cession d'actifs ».

Hors ces éléments non récurrents, le résultat d'exploitation du Groupe progresserait de 8,1 % en 2008 à 512,2 millions d'euros.

9.2.4 Analyse du résultat net consolidé

Le tableau suivant présente le résultat net consolidé du Groupe pour les exercices 2007 et 2008 :

Groupe PagesJaunes (en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		
	2008	2007	Variation 2008/2007
Résultat d'exploitation	443,4	488,7	- 9,3 %
Produits financiers	3,4	3,1	9,7 %
Charges financières	(138,2)	(131,1)	5,4 %
Gain (perte) de change	-	(0,0)	na
Résultat financier	(134,8)	(128,0)	5,3 %
Impôt sur les sociétés	(131,7)	(126,4)	4,2 %
Résultat net des activités poursuivies	176,8	234,2	- 24,5 %
Résultat net des activités cédées	0,0	34,4	na
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	176,8	268,6	- 34,2 %
dont attribuable aux actionnaires de PagesJaunes Groupe	176,9	269,6	- 34,4 %
dont intérêts minoritaires	(0,1)	(1,0)	- 90,0 %

9.2.4.1 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier du Groupe est déficitaire de 134,8 millions d'euros en 2008 contre un déficit de 128,0 millions d'euros en 2007.

Le résultat financier est essentiellement composé de la charge d'intérêts relative à l'emprunt bancaire de 1 950,0 millions d'euros mis en place en novembre 2006. Cette charge, nette des encaissements et décaissements sur les instruments de couverture de taux, s'est élevée à 111,6 millions d'euros en 2008 contre 116,9 millions d'euros en 2007, le taux d'intérêt moyen de la dette passant ainsi de 5,89 % en 2007 à 5,64 % en 2008, malgré une hausse de 44 points de base du taux moyen Euribor 3 mois, qui est passé de 4,34 % en 2007 à 4,78 % en 2008. Le Groupe a en effet bénéficié de ses couvertures de taux, qui courent jusqu'au 13 décembre 2011, ainsi que de l'optimisation de sa dette financière et du « *margin ratchet* », qui lui ont permis de réduire son taux d'intérêt moyen de 70 points de base en 2008.

Le résultat financier comprend également l'amortissement des frais d'émission d'emprunt pour un montant de 6,4 millions d'euros en 2008, stable entre les deux périodes, ainsi que la variation de la valeur temps du *collar* conclu en novembre 2006, classée dans la rubrique « variation de la juste valeur des instruments de couverture », et représentant une charge nette de 16,5 millions d'euros en 2008 contre une charge nette de 5,6 millions d'euros en 2007, qui n'impacte pas la trésorerie du Groupe. Retraité de cette variation de la valeur temps du *collar*, le résultat financier s'améliorerait de 3,3 % par rapport à 2007 à 118,3 millions d'euros.

Au 31 décembre 2008, la dette nette de PagesJaunes Groupe est de 1 881,9 millions d'euros, et est couverte à hauteur d'environ 80 % contre la hausse des taux d'intérêt par un portefeuille de *swaps* de taux et de *collars* venant à échéance fin 2011.

9.2.4.2 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Au titre de l'exercice 2008, le Groupe a constaté une charge d'impôt sur les sociétés de 131,7 millions d'euros, en hausse de 4,2 % par rapport à l'exercice 2007. Le taux d'imposition apparent est de 42,7 % en 2008 contre 35,1 % en 2007.

Hors profit de dilution lié à l'augmentation de capital de PagesJaunes Petites Annonces réalisée en 2007, et hors dépréciation de l'intégralité de l'écart d'acquisition de QDQ Media constatée en 2008, ces deux éléments n'étant pas inclus dans le calcul du résultat fiscal, le taux d'imposition apparent est de 35,6 % en 2008 contre 36,5 % en 2007. Cette amélioration du taux d'imposition apparent s'explique principalement par la diminution des pertes de PagesJaunes Petites Annonces, société non intégrée fiscalement, ainsi que par la baisse de la charge de rémunération en actions, non déductible fiscalement.

9.2.4.3 RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES

Le résultat net des activités poursuivies est en baisse de 24,5 % par rapport à 2007 à 176,8 millions d'euros. Hors éléments exceptionnels, soit hors profit de dilution lié à l'augmentation de capital de PagesJaunes Petites Annonces réalisée en 2007, et hors dépréciation de l'intégralité de l'écart d'acquisition de QDQ Media constatée en 2008, le résultat net des activités poursuivies ressortirait en hausse de 10,7 % par rapport à 2007 à 243,0 millions d'euros.

9.2.4.4 RÉSULTAT NET

Le résultat net du Groupe s'élève à 176,8 millions d'euros en 2008 contre 268,6 millions d'euros en 2007, bénéfique qui incluait 34,4 millions d'euros de résultat net des activités cédées.

PagesJaunes Groupe a cédé à Coface Services, le 14 mars 2007 les sociétés Kompass France et Kompass Belgium. Le résultat net des activités cédées de 34,4 millions d'euros, constaté en 2007, correspond aux charges et produits nets du 1^{er} janvier 2007 à la date de cession, ainsi qu'à la plus-value de cession consolidée d'un montant de 33,0 millions d'euros.

Le résultat net attribuable aux actionnaires de PagesJaunes Groupe s'élève à 176,9 millions d'euros en 2008 contre 269,6 millions d'euros en 2007. La part attribuable aux intérêts minoritaires représente une perte de 0,1 million d'euros en 2008 contre une perte de 1,0 million d'euros en 2007.

Hors éléments exceptionnels, soit hors impacts en 2007 de la cession des activités Kompass et du profit de dilution lié à l'augmentation de capital de PagesJaunes Petites Annonces, et hors dépréciation en 2008 de l'intégralité de l'écart d'acquisition de QDQ Media, le résultat net du Groupe ressortirait en hausse de 10,7 % par rapport à 2007 à 243,0 millions d'euros.

10 Trésorerie et capitaux

Le tableau suivant présente l'évolution de la trésorerie du Groupe consolidé pour les exercices clos au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2008 :

Groupe PagesJaunes (en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre	
	2008	2007
Juste valeur des instruments de couverture	-	30,0
Intérêts courus non échus	0,1	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	89,0	71,2
Trésorerie	89,1	101,2
Emprunt bancaire	(1 950,0)	(1 950,0)
Ligne de crédit revolving	-	-
Frais d'émission d'emprunts	34,8	41,2
Dettes sur instruments de couverture	(5,3)	(6,8)
Juste valeur des instruments de couverture	(25,3)	-
Intérêts courus non échus	(4,5)	(6,8)
Découverts bancaires	(0,5)	(16,7)
Dettes sur engagements de rachats de minoritaires	(3,1)	(8,7)
Autres dettes financières	(17,1)	(16,1)
Endettement financier brut	(1 971,0)	(1 963,9)
TRÉSORERIE (ENDETTEMENT) NET	(1 881,9)	(1 862,7)

L'endettement financier brut du Groupe consolidé s'élève à 1 971,0 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 1 963,9 millions d'euros au 31 décembre 2007. Cette augmentation de 7,1 millions d'euros est principalement liée à la variation défavorable de 25,3 millions d'euros de la juste valeur des instruments de couverture de taux et à l'amortissement des frais d'émission d'emprunts de 6,4 millions d'euros, compensés par la baisse des découverts bancaires de 16,2 millions d'euros et la diminution de 5,6 millions d'euros des dettes sur engagement de rachats de minoritaires. À noter que la dette sur engagement de rachats de minoritaires d'un montant de 8,7 millions d'euros en 2007 était classée en « autres passifs non courants » en 2007, et était donc exclue de l'endettement brut.

L'endettement net du Groupe consolidé s'élève à 1 881,9 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 1 862,7 millions d'euros au 31 décembre 2007. Hors juste valeur des instruments de couverture de taux, soit un passif de 25,3 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre un actif de 30,0 millions d'euros au 31 décembre 2007, la dette nette s'élève à 1 856,6 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 1 892,7 millions d'euros au 31 décembre 2007.

La dette bancaire de PagesJaunes Groupe, d'un montant de 1 950,0 millions d'euros, est remboursable dans son intégralité fin 2013. PagesJaunes Groupe bénéficie par ailleurs, auprès d'un syndicat bancaire diversifié, d'une ligne de crédit d'un montant d'environ 400,0 millions d'euros venant à échéance fin 2013. Cette ligne de crédit n'était pas tirée au 31 décembre 2008.

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie du Groupe consolidé pour les exercices clos au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2008 :

Groupe PagesJaunes (en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		
	2008	2007	Variation 2008/2007
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	320,2	285,0	12,4 %
Flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissement	(11,5)	5,8	na
Flux nets de trésorerie affectés aux opérations de financement	(290,9)	(274,6)	5,9 %
Incidence des variations des taux de change sur les disponibilités	0,0	0,0	na
Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	17,7	16,2	9,3 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	71,2	55,1	29,2 %
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE FIN DE PÉRIODE	89,0	71,2	25,0 %

La trésorerie et équivalents de trésorerie s'élevaient à 89,0 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 71,2 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Les flux nets de trésorerie générés par l'activité s'élevaient à 320,2 millions d'euros en 2008 contre 285,0 millions d'euros en 2007, soit une hausse de 12,4 %, avec principalement :

- une marge brute opérationnelle de 551,6 millions d'euros en 2008, en hausse de 42,7 millions d'euros par rapport à 2007, soit une croissance de 8,4 % ;
- un dégagement en fonds de roulement de 16,2 millions d'euros en 2008 contre 23,6 millions d'euros en 2007 ;
- un décaissement net de 110,9 millions d'euros au titre des intérêts financiers en 2008, en baisse de 3,8 millions d'euros par rapport à 2007 ;
- un décaissement de 118,7 millions d'euros au titre de l'impôt sur les sociétés en 2008, en baisse de 3,0 millions d'euros par rapport à 2007.

Les flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissement représentent un décaissement de 11,5 millions d'euros en 2008 contre un encaissement net de 5,8 millions d'euros en 2007, avec principalement :

- 32,0 millions d'euros en 2007 de produits de cession, nets de trésorerie cédée, des sociétés Kompass France et Kompass Belgium à Coface Services ;

- 10,8 millions d'euros en 2007 relatifs aux acquisitions de titres de participation, nettes de trésorerie acquise, dont 10,2 millions d'euros liés à la prise de participation majoritaire dans les sociétés Horyzon Média et Horyzon Clics ;

- 12,1 millions d'euros en 2008 au titre des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles contre 16,4 millions d'euros en 2007.

Les flux nets de trésorerie affectés aux opérations de financement s'élevaient à 290,9 millions d'euros en 2008 contre 274,6 millions d'euros en 2007, avec principalement :

- 269,5 millions au titre des dividendes versés en 2008 contre 303,1 millions d'euros en 2007 ;
- une diminution de 15,2 millions d'euros des découverts bancaires en 2008 contre une augmentation de 9,9 millions d'euros en 2007 ;
- une contribution de 16,0 millions d'euros des actionnaires minoritaires en 2007, liée à l'augmentation de capital de PagesJaunes Petites Annonces ;
- 4,4 millions d'euros d'augmentation de capital en 2007, relative à l'exercice anticipé de *stock-options* ;
- 4,3 millions d'euros d'actions propres en 2008, acquises dans le cadre du contrat de liquidité mis en œuvre en septembre 2008.

11 Recherche et développement

À la pointe dans son secteur, le Groupe PagesJaunes développe une activité de recherche et d'innovation performante grâce à ses équipes et à de nombreux partenariats. Ces derniers sont constitués des meilleurs spécialistes dans leurs domaines de compétences respectifs dans le but de favoriser l'innovation et l'excellence.

12 Informations sur les tendances

12.1 Principales tendances ayant affecté l'activité du Groupe

Voir Sections 9 et 10.

12.2 Tendances susceptibles d'influer sur les perspectives de la Société

Les principales tendances susceptibles d'influer sur l'activité du Groupe en 2009 sont liées à la dégradation de l'environnement économique et en particulier du marché publicitaire en France et en Espagne. Cette tendance pourrait notamment peser sur le développement du budget moyen des clients annonceurs existants et, dans une moindre mesure, sur le taux de fidélisation de ces derniers. Elle pourrait également affecter le niveau de recrutement de nouveaux annonceurs.

12.3 Objectifs financiers

PagesJaunes Groupe s'est fixée trois objectifs financiers pour l'année 2009 :

- PagesJaunes Groupe continuera à améliorer sa part de marché sur le marché de la publicité.
- PagesJaunes Groupe vise une marge brute opérationnelle comprise entre 500 et 540 millions d'euros, en maintenant ses investissements en cours sur les activités Internet fixe et mobile tout en renforçant encore la maîtrise de ses coûts.
- PagesJaunes Groupe continuera à avoir une politique de distribution de dividende élevée ⁽¹⁾, révisable en cas de détérioration plus profonde de l'économie.

(1) L'objectif de distribution ne constitue en aucun cas un engagement de PagesJaunes Groupe et les dividendes futurs dépendront des résultats du Groupe, de sa situation financière et de tout autre élément que le Conseil d'administration et les actionnaires de PagesJaunes Groupe jugeront pertinent.

13 Prévisions ou estimations de bénéfices

La Société n'effectue pas de prévisions au sens du règlement européen (CE) n° 809/2004.

14 Organes d'administration et de Direction

14.1 Composition du Conseil d'administration	55
14.2 Incriminations et conflits d'intérêts potentiels	59
14.3 Composition des organes de Direction	59

14.1 Composition du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration sont, à la date du présent document :

- François de Carbonnel ;
- Elie Cohen ;
- Michel Datchary ;
- Abeille Deniau ;
- Médiannuaire représentée par Josef Ming ;
- Jacques Garaïalde ;
- Thomas Geitner ;
- Jean-Christophe Germani ;
- Nicolas Gheysens ;
- Reinhard Gorenflos ;
- Hugues Lepic ;
- Jean-Claude Marceau ;
- Rémy Sautter.

Il sera proposé aux actionnaires lors de l'Assemblée générale du 11 juin 2009 de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs François de Carbonnel, Elie Cohen, Michel Datchary, Jacques Garaïalde, Nicolas Gheysens, Rémy Sautter.

Par ailleurs, la nomination de Monsieur Jérôme Losson en qualité d'administrateur sera proposée à l'Assemblée générale.

À l'issue de cette Assemblée générale et sous réserve de l'approbation de ces résolutions, les membres du Conseil d'administration seraient :

- François de Carbonnel ;
- Elie Cohen ;
- Michel Datchary ;
- Abeille Deniau ;
- Médiannuaire représentée par Josef Ming
- Jacques Garaïalde ;
- Jean-Christophe Germani ;
- Nicolas Gheysens ;
- Hugues Lepic ;
- Jérôme Losson ;
- Rémy Sautter.

Nom	Fonction	Date de nomination	Date d'échéance du mandat	Autres fonctions et principaux mandats exercés dans toutes sociétés au cours des 5 dernières années
François de CARBONNEL	Administrateur Président du Comité des rémunérations et des nominations	27 mai 2004	Assemblée générale devant se réunir en 2009	Président du Conseil d'administration de Thomson Administrateur de QUILVEST SA (Luxembourg) Administrateur d'Ecofin Hedge Fund Limited (Irlande) Administrateur d'Ecofin Special Situations Funds Limited (Irlande) Administrateur d'Amgen In. (USA) Mandats qui ne sont plus exercés : Gérant de Geroa SARL Administrateur du Parc des Aulnois SA Administrateur de Cofipar SA Administrateur de GFISA (Groupe Foncier d'Île-de-France) Administrateur de Nixxis SA (Luxembourg) Administrateur de FdeC Services Ltd
Elie COHEN	Administrateur Membre du Comité d'audit Membre du Comité stratégique	27 mai 2004	Assemblée générale devant se réunir en 2009	Directeur de recherches au CNRS Professeur à l'Institut d'Études Politiques de Paris Membre du Conseil d'analyse économique auprès du Premier ministre Membre du Conseil de surveillance de Groupe Steria (SSII) Administrateur d'EDF Énergies Nouvelles Administrateur d'EDF ENR Mandats qui ne sont plus exercés : Président du Conseil scientifique et administrateur de Vigeo Administrateur d'Orange Vice-Président du Haut Conseil du secteur public
Michel DATCHARY	Administrateur Directeur général	12 octobre 2006	Assemblée générale devant se réunir en 2009	Président Directeur général et administrateur de PagesJaunes Administrateur de PagesJaunes Marketing Services Administrateur de Médiannuaire Holding Président du Conseil d'administration et administrateur de QDQ Media (Espagne) Administrateur de Mappy Administrateur d'Ellis Mandats qui ne sont plus exercés : Administrateur de Kompass France
Abeille DENIAU	Administrateur représentant le personnel	20 juillet 2006	20 juillet 2011	Néant Mandats qui ne sont plus exercés : Néant
MÉDIANNUAIRE, représentée par Josef Ming	Administrateur	12 octobre 2006	Assemblée générale devant se réunir en 2011	Néant Mandats qui ne sont plus exercés : Néant
Jacques GARAÏALDE	Administrateur Président du Conseil d'administration Président du Comité stratégique	12 octobre 2006	Assemblée générale devant se réunir en 2009	Associé de KKR Administrateur de Legrand Administrateur de Nexans Président Directeur général et administrateur de Médiannuaire Holding Administrateur de Tarkett Membre du Comité de direction de la Société d'Investissement Familiale (SIF) Mandats qui ne sont plus exercés : Néant
Thomas GEITNER	Administrateur	26 juillet 2007	Assemblée générale devant se réunir en 2009	Henckel AG & CoKGAA, Allemagne, Executive Director BBC Worldwide Ltd, Royaume-Uni, Non Executive Director Singulus Technologies AG, Allemagne, Non-executive Director Mandats qui ne sont plus exercés : Vodafone Group PLC, Royaume-Uni, Executive Director Arcor AG, Allemagne, Non-executive Director Vodafone Deutschland GmbH, Allemagne, Executive Director Vodafone D2, Allemagne, Non-executive Director

Nom	Fonction	Date de nomination	Date d'échéance du mandat	Autres fonctions et principaux mandats exercés dans toutes sociétés au cours des 5 dernières années
Jean-Christophe GERMANI	Administrateur	12 octobre 2006	Assemblée générale devant se réunir en 2011	Managing Director de Goldman Sachs Administrateur de Médiannuaire Holding Mandats qui ne sont plus exercés : Administrateur d'EM Acquisition Corp. et Education Management Corporation Administrateur d'Alchemy Holding SARL Administrateur de CCom Holdings Luxembourg Sàrl Administrateur de Wireless Information Network Limited Administrateur d'InsuranceCity AG
Nicolas GHEYSENS	Administrateur Membre du Comité d'audit Membre du Comité des rémunérations et des nominations	26 juillet 2007	Assemblée générale devant se réunir en 2009	Salarié de Kohlberg Kravis Roberts & Co SAS Président de NorthgateArinso France Holdings Membre du Conseil de surveillance de la Société d'Investissement Familiale (SIF) Directeur général de Sedley Participations France (SAS) Membre du Conseil d'administration de U.N Ro-Ro Isletmeleri A.S. Membre du Conseil de gérance de A.T.U Luxembourg Sàrl Administrateur de Médiannuaire Holding Mandats qui ne sont plus exercés : Membre du Conseil de gérance de Victoria Holding Sàrl Membre du Conseil de gérance d'Angel Lux Parent Sàrl Membre du Conseil de gérance d'Angel Lux Common Sàrl
Reinhard GORENFLOS	Administrateur	12 octobre 2006	Assemblée générale devant se réunir en 2009	Associé de KKR Membre du Conseil d'administration d'AVR BV (Pays-Bas) Administrateur de DEMAG Sàrl (Luxembourg) Administrateur de DSD GmbH (Allemagne) Administrateur d'ATU GmbH (Allemagne) Mandats qui ne sont plus exercés : Président du Conseil d'administration de Demag Cranes AG (Allemagne) Président du Conseil d'administration d'AVR BV (Pays-Bas) Administrateur de Selenia FL (Italie)
Hugues LEPIC	Administrateur Membre du Comité des rémunérations et des nominations Membre du Comité stratégique	12 octobre 2006	Assemblée générale devant se réunir en 2011	Responsable de l'activité Private Equity pour l'Europe et associé de The Goldman Sachs Group, Inc Membre du Comité d'investissements de Goldman Sachs Administrateur de Prysmian S.p.A Administrateur de Médiannuaire Holding Mandats qui ne sont plus exercés : Administrateur d'Eutelsat Communications SA Président du Conseil de surveillance d'Autodis SA Président du Conseil de surveillance d'Autodistribution SA Administrateur de Cablecom GmbH Administrateur de Cablecom Luxembourg GP SARL Administrateur d'Ilias SA Censeur de Neuf Cegetel SA
Jérôme LOSSON	Administrateur	Candidature proposée à l'Assemblée générale du 11 juin 2009		Salarié de KKR Capstone Ltd Chief Operating Officer de Northgate Information Solutions Ltd Mandats qui ne sont plus exercés : Président de Mercadium France Administrateur de Mercadium Ltd
Jean-Claude MARCEAU	Administrateur	12 avril 2005	Assemblée générale devant se réunir en 2009	Néant Mandats qui ne sont plus exercés : Néant
Rémy SAUTTER	Administrateur Président du Comité d'audit	27 mai 2004	Assemblée générale devant se réunir en 2009	Président Directeur général de Bayard d'Antin Président du Conseil de surveillance d'Ediradio/RTL Membre du Conseil de surveillance de M6 Administrateur de Partner Re (USA) Administrateur de Taylor Nelson Sofres (UK) Administrateur de Thomson Mandats qui ne sont plus exercés : Administrateur de M6 Publicité Administrateur de Wanadoo Président de Sicav Multimedia et Technologies

Administrateurs indépendants

Le Conseil d'administration comprend trois membres indépendants, Messieurs François de Carbonnel, Elie Cohen et Rémy Sautter.

Les critères pour qualifier un administrateur d'indépendant sont conformes au rapport Bouton. Un membre est considéré comme indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature

que ce soit avec la Société qui pourrait avoir une influence significative sur sa liberté de jugement.

Il n'existe aucun lien familial entre les membres des organes d'administration et de Direction.

Biographie des administrateurs

François de Carbonnel est administrateur de sociétés et exerce des activités de conseil. Il était jusqu'à fin 2006 « *Senior Advisor* » de la Global Corporate and Investment Bank de Citigroup. Il avait rejoint fin 1999 Citigroup comme « *Managing Director* » de la Global Corporate and Investment Bank. Après dix ans passés au Boston Consulting Group (Boston, Paris, Chicago) de 1971 à 1981, il a été de 1981 à 1990 Président de Strategic Planning Associates (Washington, DC) devenu depuis Mercer Management Consulting. Après son rachat par Marsh Mc Lennan, il a rejoint General Electric (États-Unis) comme Président de GE Capital-Europe et Vice-Président de General Electric. En 1993, il a été nommé Vice-Président de Booz-Allen et Hamilton à Paris, puis en 1994 Président Directeur général de Midial SA, fonction qu'il a occupée jusqu'en 1998. Il a également été Président du Conseil de surveillance de GE Capital-SNC entre 1996 et 1998. Né en 1946, François de Carbonnel est diplômé de l'École centrale de Lyon, de la faculté de sciences économiques de Lyon et de la Business School de Carnegie-Mellon University, Pittsburgh, États-Unis.

Élie Cohen a entrepris une double carrière de chercheur et d'enseignant du supérieur. Élève chercheur à l'École des mines puis Chargé de recherche au Centre de sociologie de l'innovation de l'École des mines, il a ensuite rejoint le CNRS comme Directeur de recherche au Groupe d'analyse des politiques publiques de Paris 1 puis au Centre d'études de la vie politique française (FNSP). Comme maître de conférences puis professeur, Élie Cohen a enseigné à l'Institut d'études politiques de Paris, à l'École normale supérieure Ulm, à l'École nationale d'administration et à Harvard au Collège des ingénieurs. Auteur de multiples articles dans des revues scientifiques, Élie Cohen a publié plusieurs ouvrages d'économie industrielle et de politiques publiques tant en France qu'à l'étranger. Comme économiste, Élie Cohen a participé aux travaux de nombre de commissions parlementaires et exécutives. Il a été membre du Conseil d'administration de France Télécom de 1991 à 1995 et du Conseil d'administration d'Orange entre 2003 et 2007. Il a été membre du Conseil scientifique de l'Institut du développement durable et des relations internationales. Né en 1950, Élie Cohen est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, Docteur en gestion et Docteur en sciences Politiques.

Abeille Deniau est entrée chez PagesJaunes en 1986 et occupe actuellement les fonctions de Responsable éditoriale à la Direction de la Communication.

Jacques Garaïalde est associé de Kohlberg Kravis Roberts & Co depuis 2003. Avant de rejoindre Kohlberg Kravis Roberts & Co, Jacques Garaïalde était associé de Carlyle, en charge du fonds Europe Venture Partners. Entre 1982 et 2000, il a exercé au sein du Boston Consulting Group, dont il a été Senior VP en charge de la Belgique (1992-1995) puis de la France et de la Belgique (1995-2000). Entre 1979 et 1981, il a occupé différentes fonctions au sein d'Esso France. Jacques Garaïalde est également administrateur de Nexans, de Legrand et de Tarkett. Né en 1956, Jacques Garaïalde est titulaire d'un MBA de l'INSEAD (Fontainebleau) et est un ancien élève de l'École polytechnique.

Thomas Geitner est actuellement Directeur de Henkel AG&CoKGaA et administrateur dans différentes sociétés internationales. De 2000 à 2006, il a exercé différentes fonctions de Direction générale au sein de Vodafone Groupe PLC. Après avoir débuté sa carrière au sein de Heidelberger Druckmaschinen AG, il a occupé des fonctions de management au sein de Leybold AG et RWE-Group AG, sociétés allemandes. Né en 1955, il est diplômé de la Technische Universität Munchen et est titulaire d'un MBA de l'INSEAD.

Jean-Christophe Germani est Managing Director au sein de la Merchant Banking Division de Goldman Sachs. Né en 1974, il est diplômé de l'École des hautes études commerciales.

Nicolas Gheysens a rejoint Kohlberg Kravis Roberts & Co en 2004. Auparavant, Nicolas Gheysens a travaillé au sein du fonds d'investissement Sagard et chez Goldman Sachs International. Né en 1976, Nicolas Gheysens est diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Strasbourg et de l'ESSEC.

Reinhard Gorenflos a rejoint Kohlberg Kravis Roberts & Co en 2001, dont il est aujourd'hui associé. Reinhard Gorenflos a débuté sa carrière en qualité de consultant au sein de la société LEK de 1989 à 1991 puis s'est vu confier diverses responsabilités de direction au sein de la société Thyssen Group de 1991 à 1996. De 1996 à 1998, il exerça les fonctions de Directeur général de la société OTTO Environnement, puis celles de Directeur financier de la société ARAL AG. Né en 1961, Reinhard Gorenflos est diplômé en économie de l'Université de Fribourg et titulaire d'un MPA de la Kennedy School of Government de l'Université de Harvard.

Hugues Lepic est associé gérant (« Partner – Managing Director ») de The Goldman Sachs Group, Inc., et dirige l'activité Private Equity de Goldman Sachs en Europe. Il est membre du Comité exécutif de Goldman Sachs en Europe et membre du Comité d'investissement de Goldman Sachs. Hugues Lepic a débuté sa carrière en 1990 au sein du département Mergers & Acquisitions de Goldman Sachs à New York puis à Londres. Il a rejoint les activités de Private Equity de Goldman Sachs à Londres en 1996 avant d'être nommé Managing Director en 1998 et associé gérant en 2000. Hugues Lepic est également membre du Conseil d'administration de Prysmian SpA. Né en 1965, Hugues Lepic est ancien élève de l'École polytechnique et titulaire d'un MBA de la Wharton School de l'Université de Pennsylvanie.

Jérôme Losson, âgé de 40 ans, a rejoint KKR Capstone en 2003. Il travaillait jusque-là au sein de la société anglaise Causeway Technologies, un éditeur de logiciels spécialisé dans le domaine de la construction qui avait préalablement acquis une société qu'il avait cofondé. Jérôme Losson a commencé sa carrière chez McKinsey & Co à Bruxelles et Londres. Il est aujourd'hui Directeur des Opérations de Northgate Information Systems. Jérôme Losson est diplômé d'un Ph.D. de l'Université de McGill et titulaire d'un MBA de l'INSEAD.

Jean-Claude Marceau est entré chez PagesJaunes en 1973 et occupe actuellement les fonctions de responsable du service en charge des relations commerciales avec les agences de publicité.

Josef Ming a rejoint KKR Capstone en 2008 en tant que Chief Executive Officer. Il est membre du Comité de suivi des investissements de KKR. Il a travaillé pendant douze ans en tant qu'associé au sein de Bain & Company dont il a notamment été Managing Director pour la Suisse. Auparavant, Josef Ming était Chief Executive Officer de Bally of Switzerland pour les marchés américains. Josef Ming est titulaire d'un MBA de l'Université de Pepperdine et est diplômé de l'Université de Lucerne.

Rémy Sautter a débuté sa carrière au sein de la Caisse des dépôts et consignations (1971-1981) avant d'être nommé Conseiller technique au cabinet du ministre de la Défense pour les affaires financières et budgétaires (1981-1983). Il a ensuite été Directeur financier de l'Agence Havas de 1983 à 1985 et Vice-Président Directeur général de RTL jusqu'en 1996. Rémy Sautter a occupé les fonctions de Directeur général de la CLT-UFA jusqu'en 2000 avant d'occuper les fonctions de Président Directeur général de RTL jusqu'en 2002. Il est depuis décembre 2002 Président du Conseil de surveillance de RTL. Né en 1945, Rémy Sautter est licencié en droit et diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'École nationale d'administration.

14.2 Incriminations et conflits d'intérêts potentiels

Au cours des cinq dernières années, les membres des organes d'administration, de Direction et de la Direction générale n'ont fait l'objet d'aucune :

- condamnation pour fraude ;
- faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre eux par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- action d'un tribunal afin de les empêcher d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de Direction ou de surveillance d'un

émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Il n'existe aucun conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs des membres des organes d'administration, de Direction et de la Direction générale à l'égard de la Société et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

MM. Datchary, Garaïalde, Gheysens et Lepic, administrateurs de la Société, sont également administrateurs de Médiannuaire Holding, société mère de Médiannuaire, actionnaire principal de la Société. À la connaissance de la Société, il n'existe pas de situation de conflit d'intérêts relativement à l'exercice de ces mandats sociaux.

14.3 Composition des organes de Direction

Afin de permettre à l'organisation de PagesJaunes Groupe de coordonner les enjeux stratégiques des différentes activités du groupe et de développer les synergies, trois Directeurs généraux adjoints ont été nommés le 1er mars 2009 :

Noms	Fonction
Michel Datchary	Directeur général
Pascal Garcia	Directeur général adjoint en charge du pôle annonceurs
Claude Marchand	Directeur général adjoint en charge du pôle annuaires imprimés
Ghislaine Mattlinger	Directeur général adjoint en charge des finances, de la performance et du système d'information.

Un recrutement est conduit pour pourvoir le poste de Directeur général adjoint en charge du pôle Internet.

Michel Datchary est Directeur général de PagesJaunes Groupe depuis le 23 septembre 2004. Il était auparavant Président du Directoire de PagesJaunes depuis 1996. Michel Datchary a commencé sa carrière au sein du Groupe Havas en 1977 avant d'entrer dans le groupe ODA. Il y a notamment occupé les fonctions de Responsable de Produit en 1979, de Directeur adjoint du Marketing en 1981, de Directeur général d'une filiale en 1985, de Directeur général adjoint, membre du Directoire de

l'ODA en 1992. Michel Datchary est diplômé de l'Institut de promotion commerciale de la Chambre de commerce de Pau (1977).

Pascal Garcia est Directeur général adjoint en charge du pôle annonceurs. Il a exercé auparavant diverses fonctions de Direction Générale au sein du Groupe PagesJaunes, tout d'abord à Telelistas, filiale que détenait à 50% la Société au Brésil de 1997 à 2001, puis à Wanadoo Edition en 2002, avant de prendre la Direction Générale de QDQ Media en Espagne, de 2003 à 2008.

Il a commencé sa carrière en 1982 dans le secteur parapétrolier, à la Direction Financière de la société Comex, puis de Coflexip au Brésil, groupe dans lequel il a exercé différents postes de Direction en France et à l'international, avant de prendre la direction générale de Coflexip Stena Offshore Brésil. Né en 1958, de nationalité Française et Brésilienne, Pascal Garcia est diplômé de HEC, il est titulaire d'un MBA de la Fundação Getulio Vargas (Sao Paolo, Brésil) et d'un MBA de l' ESADE (Barcelone, Espagne).

Claude Marchand est Directeur général en charge du pôle annuaires imprimés. Il était auparavant, depuis juillet 2000, directeur de l'unité d'affaires annuaires imprimés. Il est entré chez PagesJaunes en mars 1997 en tant que directeur général adjoint en charge des affaires techniques et de la qualité et membre du directoire. Auparavant, il avait exercé différentes responsabilités dans le domaine de la communication et des media : télévision publique (ingénieur ORTF puis directeur régional de FR3, de 1970 à 1990), directeur général de sociétés d'exploitation de télévision par câble (Toulouse –Compagnie Générale des Eaux - puis Lille - France Télécom Câble-), de 1990 à 1994, puis directeur délégué

du journal Var Matin et directeur industriel du groupe de presse La Provence (Groupe Lagardère) de 1994 à 1997. Né en 1948, il est diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications.

Ghislaine Mattlinger est Directeur général adjoint en charge des finances, de la performance et du système d'information. Elle était auparavant depuis février 2006 Directeur financier de la Société. Elle est par ailleurs Directeur financier de PagesJaunes SA depuis février 2007. Elle a commencé sa carrière en 1989 chez Arthur Andersen, où elle a pris en charge, pendant sept ans, différentes missions de conseil et d'audit au sein du département banques et marchés financiers. En 1996, elle devient Directeur financier de VIEL & Cie, un des leaders mondiaux du courtage sur produits financiers et non financiers, qu'elle quitte en 2004, afin de participer à la création d'Aurige Finance, société de conseil en fusions-acquisitions. Née en 1968, Ghislaine Mattlinger est diplômée de HEC.

15.1 Montant global des rémunérations et avantages en nature	61
15.2 Montant des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins de versement de pensions, retraites ou d'autres avantages	65

15.1 Montant global des rémunérations et avantages en nature

L'ensemble des rémunérations brutes hors charges patronales et avantages en nature individuellement versés par la Société aux mandataires sociaux durant l'exercice clos le 31 décembre 2008 au sein de PagesJaunes Groupe est résumé dans les tableaux ci-dessous :

➤ Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2007	Exercice 2008
Michel Datchary		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	723 537	828 902
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	723 537	828 902

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Michel Datchary, Directeur général	Exercice 2007		Exercice 2008	
	Montants dus	Montant versés	Montants dus	Montant versés
Rémunération fixe	375 000	375 000	390 000	390 000
Rémunération variable	300 000	82 320	390 000	300 000
Rémunération exceptionnelle	0	200 000 ⁽¹⁾	0	0
Jetons de présence	27 942	-	26 856	27 942
Avantages en nature ⁽²⁾	20 595	20 595	22 046	22 046
TOTAL	723 537	677 915	828 902	739 988

(1) Le Conseil d'administration avait décidé en 2006 de verser une prime exceptionnelle aux collaborateurs du Groupe ayant activement participé au processus compétitif de cession de sa participation dans PagesJaunes Groupe par France Télécom. L'enveloppe globale de cette prime versée à 44 collaborateurs de PagesJaunes Groupe était de 679 000 euros, dont 300 000 euros pour Michel Datchary. Le paiement de ce dernier bonus est intervenu en deux versements, 100 000 euros ont été payés en 2006, 2 mois après la réalisation effective de la cession, et 200 000 euros ont été payés en 2007, 12 mois après la réalisation effective de la cession.

(2) Mise à disposition d'une voiture de fonction et prise en charge des cotisations chômage.

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés en 2007	Montants versés en 2008
Mattia Caprioli ⁽¹⁾		
Jetons de présence	-	19 051
Autres rémunérations	-	-
François de Carbonnel		
Jetons de présence	63 000	38 102
Autres rémunérations	-	-
Elie Cohen		
Jetons de présence	52 000	33 022
Autres rémunérations	-	-
Abeille Deniau		
Jetons de présence	-	27 942
Autres rémunérations	64 847	64 471
Jacques Garaïalde		
Jetons de présence	-	34 292
Autres rémunérations	-	-
Jean-Christophe Germani		
Jetons de présence	-	25 401
Autres rémunérations	-	-
Thomas Geitner		
Jetons de présence	-	8 891
Autres rémunérations	-	-
Nicolas Gheysens		
Jetons de présence	-	16 511
Autres rémunérations	-	-
Reinhard Gorenflos		
Jetons de présence	-	-
Autres rémunérations	-	-

(1) Mattia Caprioli a démissionné de son mandat d'administrateur le 26 juillet 2007.

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés en 2007	Montants versés en 2008
Hugues Lepic		
Jetons de présence	-	29 212
Autres rémunérations	-	-
Jean-Claude Marceau		
Jetons de présence	-	27 942
Autres rémunérations	130 197	142 217
Médiannuaire		
Jetons de présence	-	20 321
Autres rémunérations	-	-
Rémy Sautter		
Jetons de présence	54 600	39 372
Autres rémunérations	-	-
TOTAL	364 644	526 747

Les informations relatives aux *stock-options* attribuées ou levées par les mandataires sociaux de la Société figurent à la Section 17.2.

En 2008, le Directeur général était éligible à une part variable dont le montant annuel est de 100 % du salaire de base à objectifs atteints, reposant :

- pour 50 % sur un qualitatif variant de 0 à 200 % basé sur le développement de la stratégie, le leadership de PagesJaunes Groupe, la mise en place et la réussite des plans d'actions ainsi que le mouvement du portefeuille d'activités ;
- et pour 50 % sur un quantitatif variant de 0 à 200 % basé sur un objectif de MBO additionnelle.

Aux termes des décisions du Conseil d'administration du 25 février 2009, au titre de l'exercice 2008, le montant total de la part variable du Directeur général s'élève à 390 000 euros.

Par ailleurs, la Société ayant mis en place des régimes spécifiques de retraite supplémentaire (voir Section 17.3), le Conseil d'administration du 20 décembre 2007 a décidé de faire bénéficier le Directeur général du nouveau dispositif de retraite supplémentaire à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts) mis en place pour les cadres du Groupe à compter du 1^{er} janvier 2008.

La part patronale des cotisations retraite au titre de l'article 83 du CGI de Michel Datchary pour l'année 2008 s'élève à 7 686,84 euros.

La Société n'a pas mis en place de régimes spécifiques de retraite supplémentaire pour ses mandataires sociaux.

Michel Datchary est le Directeur général de la société PagesJaunes Groupe depuis le 23 septembre 2004. Il exerce en outre des fonctions de mandataire social dans diverses autres sociétés du Groupe dont la société PagesJaunes.

Par ailleurs, Michel Datchary était jusqu'à présent salarié de la société PagesJaunes (anciennement ODA).

Son contrat de travail avec la société PagesJaunes a été suspendu lors de sa nomination en qualité de Directeur général de la société PagesJaunes Groupe. Ainsi, en cas de cessation du mandat social de Michel Datchary chez PagesJaunes Groupe, son contrat de travail reprendrait automatiquement effet.

Au titre de ses mandats, Michel Datchary ne bénéficie d'aucun avantage spécifique et notamment aucune indemnité n'est prévue en cas de cessation de son mandat de Directeur général de la société PagesJaunes Groupe.

Le contrat de travail PagesJaunes de Michel Datchary prévoyait dans son article 11, en cas de résiliation par PagesJaunes (sauf cas de faute grave ou lourde), (I) d'une part, le versement d'une somme correspondant à son indemnité conventionnelle de licenciement, calculée en application des dispositions de la convention collective applicable à l'entreprise, au regard de son ancienneté et (II) d'autre part, le versement d'une indemnité complémentaire correspondant à 15 mois de salaire.

Le contrat prévoyait que le montant total cumulé de l'indemnité conventionnelle et de l'indemnité complémentaire ne peut excéder 21 mois de salaire.

En application de la loi dite TEPA du 21 août 2007, le Conseil d'administration a approuvé, lors de sa réunion du 14 février 2008, la modification de ce contrat de travail visant à compléter l'article 11 susvisé pour y insérer une condition de performance. Afin d'assurer la cohérence de cette disposition avec les critères de performance habituellement retenus par l'entreprise, la condition de performance retenue avait été fixée comme étant le fait que la marge brute opérationnelle (MBO) telle que ressortant des derniers comptes consolidés du Groupe PagesJaunes ayant été arrêtés par le Conseil d'administration avant la date de la rupture du contrat de travail soit supérieure à la moyenne de la MBO des trois dernières années.

L'Assemblée générale des actionnaires de la Société du 29 avril 2008 a approuvé cet engagement.

Le contrat de travail de Michel Datchary comportait également une obligation de non-concurrence pour une période de 12 mois. Cette obligation de non-concurrence, si elle avait été appliquée, aurait donné lieu à un versement égal à 6 mois de salaire. En cas de départ à l'initiative de Michel Datchary, le montant de l'indemnité était réduit à 3 mois de salaire.

Le Conseil d'administration de la Société a considéré que la situation de Michel Datchary s'écartait des recommandations AFEP/MEDEF sur deux points : le cumul mandat social/contrat de travail et les modalités de versement et de calcul des indemnités de départ.

En effet, l'AFEP/MEDEF recommande :

- de mettre un terme au contrat de travail en cas de mandat social ;
- de n'autoriser les indemnités de départ qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie, et de limiter le montant des indemnités de départ quelle qu'en soit la forme à 24 mois de rémunération.

Dans sa démarche, le Conseil d'administration a dû prendre en compte le fait que la fin du contrat de travail de Michel Datchary avait pour conséquence la perte par celui-ci de ses droits à indemnités de fin de carrière (qui sont dus en cas de départ à la retraite) et de ses droits à indemnités de départ et de non-concurrence.

Le Conseil d'administration s'est efforcé, dans la définition du dispositif proposé, d'une part de transposer du contrat de travail au mandat social le système actuel d'indemnités de départ et de non-concurrence, en l'adaptant aux recommandations de l'AFEP/MEDEF en la matière, et d'autre part, de substituer un nouveau système aux indemnités de fin de carrière auxquelles Michel Datchary aurait eu droit dans le système actuel s'il avait quitté le Groupe pour faire valoir ses droits à la retraite.

En conséquence, Michel Datchary a démissionné de ses fonctions salariées au sein du Groupe et en conséquence son contrat de travail a pris fin. Les droits de Michel Datchary en tant que salarié de la société PagesJaunes ont été soldés et un montant d'environ 218 752,31 euros lui a été versé à titre de solde de tout compte (correspondant à 83 jours de congés d'ancienneté, 47 jours de congés cadres et 5 jours de compte épargne temps), à l'exclusion de toute autre indemnité de quelque nature que ce soit.

Deux types d'indemnités ont été mises en place : d'une part, une indemnité applicable uniquement en cas de départ contraint et, d'autre part, une indemnité au titre de l'obligation de non-concurrence.

1 Indemnité de départ

Le Conseil d'administration, dans sa réunion du 25 février 2009, a décidé qu'une indemnité pourra être versée à Michel Datchary en cas de départ de la Société contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie de la Société (et ce, quelle que soit la forme du départ : révocation, non-renouvellement ou démission).

Le montant de cette indemnité serait égal à 21 mois de rémunération calculé sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération brute totale versée à l'intéressé au cours des 12 mois civils précédant la date de cessation des fonctions. On entend par rémunération brute le montant global de la rémunération charges salariales incluses, mais hors charges patronales.

Conformément à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce (dans sa rédaction issue de la loi dite TEPA), ce type d'engagement doit être soumis au respect de « conditions liées aux performances du bénéficiaire, appréciées au regard de celles de la Société ».

Le versement de l'indemnité serait soumis à la condition de performance suivante : l'évolution moyenne de la MBO au cours des trois dernières années, tel que ressortant des comptes consolidés du groupe PagesJaunes ayant été arrêtés par le conseil d'administration avant la date de départ de Michel Datchary, sera supérieure à l'évolution moyenne du résultat d'exploitation avant perte de valeur des écarts des acquisitions, coûts de restructuration et résultats sur cessions d'actifs des sociétés du SBF 120 pour la même période.

Par exception, si la rupture intervient entre le 1^{er} janvier et la date de l'arrêté par le Conseil d'administration des comptes de l'année précédant celle de la rupture, le Conseil d'administration attendra cet arrêté pour constater la réalisation ou non de la condition ci-dessus indiquée (sur la base des comptes ainsi arrêtés).

Il est précisé en tant que de besoin que l'indemnité ne serait pas due en cas de départ de Michel Datchary pour faire valoir ses droits à la retraite.

2 Obligation de non-concurrence/indemnité correspondante

Dans la mesure où Michel Datchary ne sera plus soumis à une obligation de non-concurrence au titre de son contrat de travail, le Conseil d'administration a décidé que Michel Datchary sera soumis à une telle obligation au titre de ses fonctions de Directeur général mandataire social.

Cette obligation de non-concurrence serait mise en œuvre en cas de cessation de son mandat de Directeur général pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit.

Cette interdiction de concurrence est limitée à une période de 24 mois commençant le jour de la cessation effective de ses fonctions, et couvre l'ensemble du territoire français.

L'indemnité correspondante sera égale à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération brute totale des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions. Elle sera versée à Michel Datchary à la fin de chaque semestre à raison du quart du montant total de l'indemnité.

En application de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce et s'agissant d'une clause de non-concurrence, il est précisé que cette indemnité sera due en tout état de cause et qu'en conséquence la Société n'aura pas la faculté de renoncer au bénéfice de l'engagement de non-concurrence.

Le cumul éventuel de l'indemnité de départ et de cette indemnité ne devra en tout état de cause pas excéder 24 mois de rémunération brute.

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Michel Datchary Directeur général		X	dispositif de retraite supplémentaire à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts)		X		X	

Montant des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins de versement de pensions, retraites ou d'autres avantages

L'Assemblée générale du 29 avril 2008 a fixé à 365 000 euros le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale.

Selon les règles de répartition des jetons de présence décidées par le Conseil d'administration, les administrateurs reçoivent au titre de leur participation au Conseil d'administration :

- 12 000 euros de fixe forfaitaire annuel par administrateur ;
- 2 000 euros par séance du Conseil d'administration ;
- 1 000 euros par réunion d'un Comité ;
- 5 000 euros de fixe forfaitaire pour chaque Président (du Conseil d'administration ou d'un Comité).

Compte tenu du nombre de réunions du Conseil d'administration et des Comités en 2008, le Conseil d'administration a décidé de répartir le montant non distribué au prorata des montants attribués à chacun selon la méthode initiale.

Le montant des rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration pour l'année 2008 s'élève à 365 000 euros pour ce qui concerne les jetons de présence.

Il sera proposé aux actionnaires, lors de l'Assemblée générale du 11 juin 2009, de réduire à 340 000 euros le montant de ces jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale.

15.2 Montant des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins de versement de pensions, retraites ou d'autres avantages

À la date du présent document de référence, les sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages sont les suivantes :

- au bénéfice de Michel Datchary : 0 euro ;
- au bénéfice de Jean-Claude Marceau : 108 400 euros à titre de provision sur le régime d'indemnités de fin de carrière et 2 956 euros à titre de provision sur le régime de médailles du travail ;

- au bénéfice d'Abeille Deniau : 16 266 euros à titre de provision sur le régime d'indemnités de fin de carrière et 3 822 euros à titre de provision sur le régime de médailles du travail.

16 Fonctionnement des organes d'administration et de Direction

16.1 Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France	66
16.2 Contrats de service	67
16.3 Comités institués par le Conseil d'administration	67

La Société est dirigée par un Conseil d'administration qui détermine les orientations de son activité et veille à leur mise en œuvre par la Direction générale. Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de

toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il se prononce notamment sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières et technologiques de la Société.

16.1 Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France

PagesJaunes Groupe adhère aux principes du gouvernement d'entreprise des sociétés cotées énoncés dans le rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2003 et en particulier aux principes clés du gouvernement d'entreprise liés à :

- la responsabilité et l'intégrité des dirigeants et des administrateurs ;
- l'indépendance du Conseil d'administration ;
- la transparence et la diffusion de l'information ;
- le respect des droits des actionnaires.

La Société s'est attachée à mettre en œuvre les recommandations de ce rapport, notamment à travers l'adoption par le Conseil d'administration d'un règlement intérieur qui fixe les principes directeurs de son fonctionnement et les modalités selon lesquelles il exerce sa mission (voir la Section 21.2.2).

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Président du Conseil d'administration doit rendre compte dans un rapport joint au rapport de gestion du Conseil d'administration, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société. Ce rapport est annexé au présent document de référence.

Lors de sa réunion du 18 décembre 2008, le Conseil d'administration a pris connaissance des recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Il considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société.

En conséquence, en application de la loi du 3 juillet 2008, le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF ainsi modifié est celui auquel se réfère la Société pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce à compter de l'exercice en cours.

Dispositions écartées :

Le Conseil d'administration a néanmoins étudié les différences entre les règles de fonctionnement actuel de PagesJaunes Groupe et les recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF qui sont au nombre de trois :

1. le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF prévoit que la part des administrateurs indépendants doit être d'au moins un tiers dans les sociétés contrôlées par un actionnaire de référence. Le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe comportait jusqu'à présent trois membres indépendants sur treize administrateurs. Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale du 11 juin 2009 des résolutions relatives aux nominations d'administrateurs, le Conseil d'administration serait composé de onze administrateurs, dont trois administrateurs indépendants. La part des administrateurs indépendants serait dès lors plus proche du tiers ; au surplus, le rôle actif des trois administrateurs indépendants conduit à considérer que l'esprit du code est respecté.

2. le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF prévoit que la durée des mandats des administrateurs ne doit pas excéder quatre ans. Le mandat des administrateurs de PagesJaunes Groupe est de cinq ans. Le Conseil d'administration considère que ce point ne constitue pas un frein à la bonne gouvernance au sein de la Société. De plus, l'ensemble des mandats des administrateurs ne viennent pas à expiration à la même date : les mandats de quatre administrateurs (Madame Abeille Deniau, Messieurs Hugues Lepic et Jean-Christophe Germani, et la société Médiannuaire) viennent à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle 2011, les mandats des administrateurs nommés ou renouvelés lors de l'Assemblée générale du 11 juin 2009 viennent à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle 2014 ;
3. le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF prévoit que le Comité des rémunérations doit être composé majoritairement d'administrateurs indépendants. Le Comité des rémunérations et des nominations de PagesJaunes Groupe est composé d'un administrateur indépendant sur trois membres. Le Conseil d'administration considère que la composition de ce Comité, dont l'administrateur indépendant est le Président, ainsi que les échanges ayant lieu entre cet administrateur indépendant et les autres membres indépendants du Conseil d'administration, paraît conforme à la bonne représentation des intérêts des différents actionnaires de la Société.

16.2 Contrats de service

Aucun des membres (personne physique) du Conseil d'administration et aucun Directeur général n'est lié par un contrat de service avec PagesJaunes Groupe ou l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

Il est précisé que PagesJaunes Groupe a conclu un contrat de service avec Médiannuaire, administrateur personne morale de la Société. Ce contrat est décrit sous le chapitre 19 Opérations avec des apparentés.

16.3 Comités institués par le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration peut décider la création en son sein de Comités dont il fixe la composition et les attributions, et qui exercent une activité sous sa responsabilité, sans que lesdites attributions puissent avoir pour objet de déléguer à un comité les pouvoirs qui sont attribués au Conseil d'administration par la loi ou les statuts, ni pour effet de réduire ou de limiter les pouvoirs du Président, du Directeur général ou des Directeurs généraux délégués.

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 23 septembre 2004, a ainsi mis en place deux comités au sein de la Société, à savoir un Comité d'audit et un Comité des rémunérations et des nominations.

Le Conseil d'administration, dans sa réunion du 14 février 2008, a décidé la création d'un Comité stratégique.

16.3.1 Comité d'audit

COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit est composé de deux membres au moins, désignés par le Conseil d'administration sur proposition de son Président. Le Président du Comité est désigné par le Conseil d'administration sur proposition de son Président, parmi les membres du Comité.

La composition du Comité d'audit à la date d'enregistrement du présent document de référence est la suivante :

- M. Rémy Sautter, Président ;
- M. Elie Cohen ;
- M. Nicolas Gheysens.

MISSION DU COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit a pour mission, pour le compte du Conseil d'administration :

- d'examiner les comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels, ainsi que les rapports de gestion et de tableaux d'activité et de résultat ;
- de s'assurer du respect des normes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ;
- de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations sont bien appliquées ;
- de contrôler la qualité et la pertinence de l'information communiquée aux actionnaires ;

- d'examiner la procédure de sélection des Commissaires aux comptes de la Société, en particulier sur leur choix et leurs conditions de rémunération aux fins de formuler les observations ;
- d'étudier chaque année les plans d'intervention respectifs des Commissaires aux comptes et des auditeurs internes, d'examiner le rapport d'audit interne de l'année écoulée et le programme des missions de l'année en cours ;
- d'examiner les traitements comptables liés à des opérations spécifiques ;
- d'examiner chaque année les engagements hors bilan significatifs.

Les missions pour le compte du Conseil d'administration ne sont pas des limites aux pouvoirs du Conseil d'administration, lesquels ne peuvent s'exonérer de leur responsabilité en invoquant les missions ou avis de ces comités.

Le Comité d'audit se réunit aussi souvent qu'il l'estime utile et se saisit de toute question entrant dans le cadre de sa mission. Il s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2008.

Le Comité d'audit peut demander communication par la Société de tout document ou information nécessaire à l'exercice de sa mission et la réalisation de tout audit interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de celle-ci. À l'occasion de l'examen des projets de comptes annuels et semestriels, il peut interroger les Commissaires aux comptes hors la présence des dirigeants de la Société. Les irrégularités en matière comptable ou d'audit sont portées à sa connaissance.

16.3.2 Comité des rémunérations et des nominations

COMPOSITION DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

Il est composé de trois membres au moins, désignés par le Conseil d'administration sur proposition de son Président. Le Président du Comité est désigné par le Conseil d'administration sur proposition de son Président parmi les membres du Comité.

La composition du Comité des rémunérations et des nominations à la date d'enregistrement du présent document de référence est la suivante :

- M. François de Carbonnel, Président ;
- M. Hugues Lepic ;
- M. Nicolas Gheysens.

MISSION DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

Il est chargé de soumettre au Conseil d'administration des propositions en vue de la nomination des membres du Conseil d'administration, du Président du Conseil d'administration, du Directeur général et des membres des comités du Conseil d'administration. Il est également tenu informé par le Président du Conseil d'administration des nominations des autres dirigeants du Groupe. En outre, le Comité propose au Conseil d'administration le montant des jetons de présence à soumettre à l'Assemblée générale ainsi que les modalités de leur répartition entre les membres du Conseil d'administration.

Le Comité propose par ailleurs au Conseil d'administration la rémunération des mandataires sociaux et peut, sur demande du Président du Conseil d'administration, donner un avis sur les modalités de fixation de la rémunération des dirigeants de la Société.

Le Comité des rémunérations et des nominations s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2008.

16.3.3 Comité stratégique

COMPOSITION DU COMITÉ STRATÉGIQUE

Il est composé de trois membres au moins, désignés par le Conseil d'administration sur proposition de son Président. Le Président du Comité est désigné par le Conseil d'administration sur proposition de son Président parmi les membres du Comité.

La composition du Comité stratégique à la date d'enregistrement du présent document de référence est la suivante :

- M. Jacques Garaïalde, Président ;
- M. Elie Cohen ;
- M. Hugues Lepic.

MISSION DU COMITÉ STRATÉGIQUE

Il est chargé d'assister le Conseil d'administration dans ses réflexions sur les grandes orientations stratégiques de la Société ou du Groupe à long terme, d'examiner l'ensemble des projets majeurs liés au développement et au positionnement stratégique du Groupe, et en particulier des projets de partenariats stratégiques et des opérations majeures d'investissement et de désinvestissement, ainsi que les plans de développement de la Société soumis au Conseil d'administration.

Le Comité stratégique s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2008.

16.3.4 Composition et fonctionnement des comités

Les règles de fonctionnement sont fixées par le Conseil d'administration sur les principes suivants :

- les comités sont convoqués par leurs Présidents dans un délai minimal de cinq jours et sans délai en cas d'urgence ;
- les réunions des comités peuvent se tenir en tous lieux y compris par visioconférence ou conférence téléphonique (sauf sur les sujets à confidentialité renforcée, qualifiés comme tels lors de la saisine de leurs Présidents) ;
- les comités peuvent inviter des experts externes ou internes pour l'examen de questions particulières, les frais d'intervention des experts externes étant à la charge de la Société.

Les comités sont des organes collégiaux qui ont un rôle consultatif. Ils n'ont pas de pouvoir propre, leur rôle consistant à éclairer le Conseil ou son Président.

Les membres des comités qui sont des membres du Conseil d'administration ne peuvent pas recevoir une rémunération permanente au titre de leur participation aux comités. Ils peuvent en revanche recevoir une allocation exceptionnelle pour une mission spéciale et temporaire et peuvent également percevoir une part supérieure à celle des autres membres du Conseil d'administration dans les jetons de présence.

Les membres des comités non-membres du Conseil d'administration peuvent recevoir une rémunération fixée par le Conseil d'administration, à la charge de la Société.

17 Salariés

17.1 Nombre de salariés et répartition par activité	70
17.2 Participation au capital, options de souscription ou d'achat d'actions, attributions gratuites d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	73
17.3 Description des contrats d'intéressement et de participation	76

17.1 Nombre de salariés et répartition par activité

Au 31 décembre 2008, l'effectif du Groupe consolidé était de 5 284 salariés inscrits (y compris la partie des commerciaux ayant le statut de voyageur-représentant-placier (VRP) contre 5 197 en 2007 et 5 177 au 31 décembre 2006.

Par ailleurs, PagesJaunes Outre-Mer et Médiannuaire (entités non consolidées et liées au Groupe PagesJaunes) employaient au 31 décembre 2008 respectivement 18 et 12 personnes.

Le tableau suivant présente l'évolution de la répartition géographique des salariés au sein du Groupe consolidé depuis 2006 :

	2008 ⁽¹⁾		2007 ⁽¹⁾		2006 ⁽²⁾	
France	4 446	84 %	4 293	83 %	4 215	82 %
dont Île-de-France	1 814		1 837		1 876	
dont province	2 632		2 456		2 339	
International	838	16 %	904	17 %	962	18 %
TOTAL GROUPE CONSOLIDÉ	5 284	100 %	5 197	100 %	5 177	100 %

(1) Salariés inscrits au 31 décembre de l'année et, l'effectif d'Editus Luxembourg présenté à 100 %.

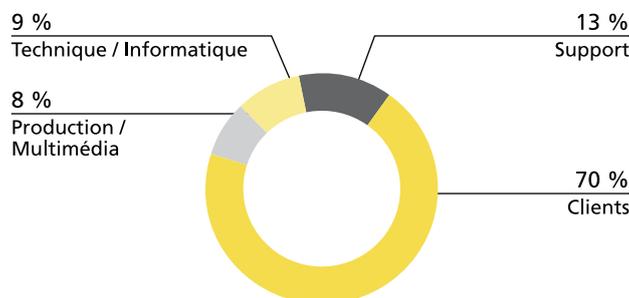
(2) Au 31 décembre 2006, l'effectif consolidé ne prend pas en compte les personnes en prêt de compétence. Pour pouvoir cerner les évolutions par rapport aux années précédentes, il faut donc les intégrer à l'effectif consolidé à fin 2006 (124 personnes, toutes affectées chez PagesJaunes SA). Le total représente ainsi 5 301 personnes en 2006 pour 5 197 personnes en 2007. Au cours du 1^{er} trimestre 2007, ces 124 personnes ont toutes réintégré le groupe France Télécom.

La croissance 2008 des effectifs, comparée à 2007, est portée par la France et plus particulièrement par PagesJaunes SA (+127, notamment en raison de la croissance de ses effectifs commerciaux) et, dans une moindre mesure, par PagesJaunes Petites Annonces (+ 26) et Horyzon Média (+11).

Cette hausse est toutefois minorée par la diminution constatée à l'international (consécutive à la baisse des effectifs chez QDQ.com : -71, principalement au niveau de la population commerciale).

Au 31 décembre 2008, la moyenne d'âge des salariés du Groupe consolidé était d'environ 39 ans et le taux de féminisation était de 52 %. L'ancienneté moyenne des salariés du Groupe PagesJaunes était de 9 ans et demi.

L'effectif du Groupe consolidé au 31 décembre 2008 était réparti de la manière suivante :



Le Groupe se caractérise par une proportion importante de commerciaux par rapport à l'effectif global (près de 2 600 commerciaux terrain ou télévendeurs). En France, au sein de PagesJaunes, les commerciaux terrain (environ 1 280 personnes) ont le statut de VRP et sont rémunérés essentiellement à la commission sur le chiffre d'affaires et sur sa progression.

Depuis le 31 décembre 2006, en raison de la cession par France Télécom de sa participation dans le capital de PagesJaunes Groupe, 100 % des effectifs du Groupe PagesJaunes étaient des salariés de droit privé (voir Section plus bas « Fonctionnaires détachés ou mis à disposition au sein du Groupe »).

Seule PagesJaunes est assujettie à l'obligation de produire un bilan social. Celui-ci est présenté chaque année pour avis au Comité d'entreprise et adressé à l'Inspection du travail. Une synthèse du bilan social est adressée à tous les salariés de PagesJaunes.

Le taux de rotation des effectifs de PagesJaunes a été de 9,3 % en 2008 contre 11,5 % en 2007 et 16,2 % en 2006.

La majorité des salariés du Groupe a une partie de sa rémunération liée à sa performance individuelle. Pour la force de vente, cette part peut représenter jusqu'à 100 % de la rémunération annuelle. Pour les cadres, cette part peut représenter jusqu'à 20 % de la rémunération annuelle, et jusqu'à 60 % pour les cadres dirigeants de façon générale.

Par ailleurs, en 2007, les salariés de PagesJaunes et de ses filiales en France bénéficient d'un accord de participation mis en place au niveau du Groupe PagesJaunes et d'accords d'intéressement propres à certaines sociétés (voir Section « 6.4.9 Accords d'intéressement et de participation »). Enfin, ces mêmes salariés bénéficient d'un Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO) mis en place en 2007 et les cadres bénéficient également d'un dispositif de retraite supplémentaire à cotisations définies (voir Section 17.3).

Faits marquants en 2008

PAGESJAUNES GROUPE

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le personnel cadre de certaines filiales du Groupe peut bénéficier (voir Section 17.3) d'un système de retraite supplémentaire à cotisations définies (système qui a fait l'objet de la signature d'un accord avec les organisations syndicales le 22 novembre 2007).

Par ailleurs, un accord relatif à la mobilité au sein du Groupe PagesJaunes a été signé le 3 juin 2008. Ce dernier vise à faciliter la mobilité fonctionnelle et/ou géographique entre les différentes sociétés du Groupe (modalités d'informations des postes à pourvoir, modalités pratiques et contractuelles de la mobilité, notamment au regard du CET et des droits acquis au titre du droit individuel à la formation).

PAGESJAUNES

En février 2008, PagesJaunes concrétise son engagement dans une politique de santé au travail à travers la mise en place d'un service spécialisé dans l'écoute et l'assistance psychologique des salariés. Afin d'assurer cette démarche de prévention des risques psychosociaux, PagesJaunes a choisi de travailler avec un cabinet externe et indépendant, permettant que le service d'aide et d'accompagnement par téléphone proposé soit à la fois individualisé, anonyme et confidentiel.

Par ailleurs, PagesJaunes lance une communication autour de sa nouvelle marque employeur (« J'ai trouvé Bien Plus ») pour affirmer, aussi bien en interne qu'en externe, son engagement en tant que tel. Mise en œuvre fin 2008, afin notamment d'attirer et de fidéliser les talents tout

en renforçant la fierté d'appartenance des collaborateurs, elle a d'ores et déjà abouti à la réalisation d'un nouvel espace emploi sur le site institutionnel.

Le 14 octobre 2008, le trophée de l'Intelligence Collective a été remis à PagesJaunes, pour son intégration dans son cycle de formation management d'une dimension liée à la politique de rémunération globale, alliant développement du leadership et rétribution. Ces trophées « Compensation & Benefits » ont été créés à l'initiative de l'Observatoire des rémunérations et des avantages sociaux (ORAS) et attribués à cinq entreprises pour la première fois cette année.

MAPPY

Le Comité de Direction de Mappy a été renouvelé début 2008, la société ayant par ailleurs recruté un nouveau Directeur technique ainsi qu'un nouveau Directeur Marketing.

Après s'être attaché à formaliser les descriptifs de poste pour ses métiers repères en 2007, et dans le cadre du renforcement de sa politique de rémunération, Mappy a entrepris en 2008 la mise en place de fourchettes de rémunération.

Par ailleurs, un nouvel accord d'intéressement a été signé pour les exercices 2008 à 2010.

En octobre, l'arrêt de l'activité d'édition d'une application de navigation Windows Mobile a entraîné la suppression de cinq postes, débouchant sur trois reclassements internes et deux départs externes.

PAGESJAUNES MARKETING SERVICES

Durant l'été 2008, une formation « à la conduite de l'entretien d'évaluation et de l'entretien professionnel » a été dispensée à l'ensemble des managers de la société.

PAGESJAUNES PETITES ANNONCES

2008 a vu la création, au sein de PagesJaunes Petites Annonces, d'une télévente dédiée (composée de dix-neuf personnes au 31 décembre 2008) ainsi que d'un service « fidélisation ».

HORIZON MÉDIA

En 2008, outre la fusion des entités Horyzon Média et Horyzon Clics, on notera l'augmentation des effectifs qui sont passés de vingt à trente et une personnes.

Horyzon Média a par ailleurs adhéré à l'accord de Participation Groupe.

EDICOM SA

En septembre, un système de retraite par capitalisation pour l'ensemble du personnel a été mis en place.

En 2008, l'entreprise s'est par ailleurs dotée d'une télévente qui a conduit au recrutement de cinq télévendeurs.

QDQ MEDIA

QDQ Media a entamé des négociations avec les instances représentatives du personnel qui ont conduit, en juin, à un changement du système de commissionnement sur les ventes directes.

Par ailleurs, d'autres négociations ont été menées en novembre et décembre 2008 et ont débouché sur la mise en œuvre d'un plan de restructuration du personnel, notamment justifié par la dégradation de l'environnement économique espagnol combinée à des perspectives baissières de chiffre d'affaires et de résultats pour QDQ. Soixante-douze personnes sont directement concernées par ce plan social et quitteront la structure en 2009.

RELATIONS SOCIALES

Les élections des délégués du personnel de PagesJaunes Groupe ont été organisées en avril 2008. Suite à la carence de candidats, l'instance n'a cependant pas pu être renouvelée.

Chez PagesJaunes SA, en septembre puis en novembre 2008 ont été signés des accords avec les organisations syndicales prorogeant les mandats des CHSCT régionaux actuels (sauf Rhône-Alpes), mandats qui devaient expirer le 6 septembre 2008. Cette prorogation est prévue jusqu'à ce que l'inspection du travail rende sa décision quant au nombre de CHSCT devant être mis en place au sein de PagesJaunes.

Chez Editus ont été organisées les élections de la nouvelle délégation du personnel.

Un Comité d'entreprise a été mis en place en juin 2008 chez Edicom.

Enfin, chez PagesJaunes Petites Annonces a été signé un protocole préélectoral non majoritaire en vu de la mise en place d'une Délégation unique du personnel (DUP).

➔ Fonctionnaires détachés ou mis à disposition au sein du Groupe

Le régime juridique permettant le détachement ou la mise à disposition du personnel fonctionnaire au sein de la Société et du Groupe ne pouvant être maintenu après la cession par France Télécom de sa participation dans PagesJaunes Groupe, la Société et France Télécom ont convenu dans le cadre du contrat de transition, dans leur intérêt mutuel, de mettre en œuvre les dispositifs suivants, et ce dans le strict respect de toutes dispositions légales et réglementaires applicables :

- sur le plan collectif, le personnel fonctionnaire a été réintégré au sein de France Télécom à compter du 11 octobre 2006 ;
- afin d'assurer la continuité des activités exercées par le personnel fonctionnaire réintégré, PagesJaunes et France Télécom ont conclu le 11 octobre 2006 un contrat de « Prêt de compétence » de France Télécom à PagesJaunes portant sur lesdites activités d'une durée maximale de six mois, renouvelable par accord des parties ; et
- sur le plan individuel, et sur la base du volontariat, le personnel fonctionnaire le souhaitant a pu demander sa mise en disponibilité pour convenance personnelle au sein du Groupe pour une durée limitée à dix ans et signer un contrat à durée indéterminée avec PagesJaunes. Quarante-et-un fonctionnaires de France Télécom ont choisi cette possibilité et font partie des effectifs du Groupe PagesJaunes au 31 décembre 2007.

Les cent vingt-quatre personnes en prêt de compétence fin décembre 2006 ont toutes réintégré le groupe France Télécom au cours du premier trimestre 2007.

17.2 Participation au capital, options de souscription ou d'achat d'actions, attributions gratuites d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers

PARTICIPATION AU CAPITAL

Au 25 février 2009, à la connaissance de la Société, le nombre d'actions PagesJaunes Groupe détenues par chacun des membres du Conseil d'administration était le suivant :

Administrateur	Nombre d'actions
Jacques Garaïalde	11
Michel Datchary	2 000
François de Carbonnel	10
Elie Cohen	1
Abeille Deniau	25
Thomas Geitner	1
Jean-Christophe Germani	1
Nicolas Gheysens	1
Reinhard Gorenflos	1
Hugues Lepic	1
Jean-Claude Marceau	30
Médiannuaire	153 640 181
Rémy Sautter	1 773

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

La Société a mis en place un plan d'options de souscription d'actions le 28 juin 2005, totalisant 3 796 800 options toutes avec un prix d'exercice de 19,30 euros, et une durée de vie de dix ans. L'acquisition des options se fait de façon complète après trois ans.

De même, la Société a mis en place un second plan de souscription d'actions le 20 décembre 2007, totalisant 2 927 900 options toutes avec un prix d'exercice de 14,46 euros, et les mêmes caractéristiques que le premier plan : durée de vie de dix ans, acquisition des options de façon complète après trois ans.

➤ Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Michel Datchary	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-	-

Participation au capital, options de souscription ou d'achat d'actions, attributions gratuites d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers

➤ Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Michel Datchary	-	-	-
TOTAL	-	-	-

ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2006 à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe un plan d'attribution gratuite d'actions, au sens des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce, afin notamment de les associer au développement de la Société.

Cette autorisation a été consentie pour une durée de trente-huit mois et le nombre total d'actions attribuées gratuitement au titre de cette résolution ne pourra représenter plus de 0,5 % du capital de la Société à la date de cette Assemblée générale, soit 1 393 948 actions.

Le Conseil d'administration a arrêté les conditions d'un premier plan d'attribution gratuites d'actions le 30 mai 2006. Ce plan a donné lieu à l'attribution initiale de 602 361 actions à 591 collaborateurs du Groupe le 30 mai 2006. Un second plan d'attribution gratuite d'actions a été arrêté le 20 novembre 2006, et donné lieu à l'attribution de 778 638 actions à 611 collaborateurs du Groupe. Compte tenu de la non atteinte des conditions de performance sur l'une des 2 années concernées, seul 50% de ces actions a été définitivement acquis par les bénéficiaires le 20 novembre 2008. Un troisième plan a été arrêté le 14 février 2008, donnant lieu à l'attribution de 12 940 actions à 15 collaborateurs du Groupe.

➤ Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

Actions de performance attribuées par l'Assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Néant						

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Michel Datchary	20 novembre 2006	Néant	Montant de la MBO consolidée
Abeille Deniau	20 novembre 2006	Néant	Montant de la MBO consolidée
Jean-Claude Marceau	20 novembre 2006	Néant	Montant de la MBO consolidée
TOTAL		NÉANT	

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

➤ Information sur les options de souscription ou d'achat

Date d'assemblée	12 avril 2005	12 avril 2005
Date du Conseil d'administration et nom du plan	28 juin 2005	20 décembre 2007
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	3 796 800	2 927 900
Dont nombre pouvant être souscrites par les mandataires sociaux		
Michel Datchary	72 000	-
Jean-Claude Marceau	3 000	-
Abeille Deniau	3 000	1 700
Point de départ d'exercice des options/de l'acquisition des actions	28 juin 2008	20 décembre 2010
Date d'expiration	28 juin 2015	20 décembre 2017
Prix de souscription ou d'achat		14,46 euros
Prix de souscription ou d'achat avant ajustement	19,30 euros	-
Prix de souscription ou d'achat après ajustement	11,72 euros	-
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	-	-
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2008 ⁽¹⁾	377 670	0
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	398 802	140 350
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	3 020 328	2 787 550

(1) Lié à l'exercice anticipé décrit ci-dessous.

Aucun autre administrateur ne détient d'options de souscription ou d'achat d'actions consenties par PagesJaunes Groupe.

EXERCICE ANTICIPÉ DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Le règlement du plan permettait aux bénéficiaires d'exercer par anticipation jusqu'à 50 % des options qui leur ont été attribuées, soit environ 1,85 million d'options, dans un délai de trois mois à compter de la date d'envoi de la notification d'un changement de contrôle, soit, compte tenu du changement de contrôle intervenu le 11 octobre 2006, du 12 octobre 2006 jusqu'au 12 janvier 2007, et de céder à leur convenance les actions issues de cet exercice. Les plus-values réalisées dans le cadre de cet exercice anticipé sont fiscalement assimilées à des traitements et salaires. De ce fait, elles sont soumises à charges sociales et impôt sur le revenu pour le bénéficiaire, et charges patronales pour l'entreprise. 251 669 options ont ainsi été exercées par anticipation tout début 2007 jusqu'au 12 janvier.

Par ailleurs, le versement d'un dividende exceptionnel par prélèvement sur les réserves libres de la Société a donné lieu à un ajustement du prix

d'exercice ainsi que du nombre d'options consenties, conformément à l'article L. 225-181 du Code de commerce.

Le règlement du plan d'options de souscription d'actions du 28 juin 2005 permettait aux bénéficiaires d'exercer jusqu'à 100 % des options qui leur ont été attribuées dans un délai de trois mois à compter de la date d'envoi de la notification d'un changement de contrôle d'une filiale et de céder à leur convenance jusqu'à 50 % des actions issues de cet exercice. Les plus-values réalisées dans le cadre de cet exercice anticipé sont fiscalement assimilées à des traitements et salaires. De ce fait, elles sont soumises à charges sociales et impôt sur le revenu pour le bénéficiaire, et charges patronales pour l'entreprise. 126 001 options ont ainsi été exercées par anticipation en 2007 par les salariés de Kompass France et Kompass Belgique.

Au 31 décembre 2008, la dilution potentielle induite par les options de souscription et les actions gratuites attribuées est de 2,1 % du capital social de PagesJaunes Groupe.

17.3 Description des contrats d'intéressement et de participation

Participation

Un accord de participation a été signé au sein du Groupe PagesJaunes le 26 juin 2006 avec cinq organisations syndicales (CFE/CGC, CFDT, FO, CGT et le syndicat autonome PagesJaunes). Il couvre les sociétés françaises du Groupe PagesJaunes détenues à plus de 50 % par PagesJaunes Groupe. Horizon Média a rejoint l'accord de groupe à effet du 1^{er} janvier 2008. La réserve spéciale de participation du Groupe PagesJaunes est la somme des réserves spéciales de participation calculées au niveau de chaque filiale concernée suivant une formule dérogatoire.

La réserve spéciale de participation est répartie entre tous les bénéficiaires pour 30 % en fonction de leur temps de présence et pour 70 % proportionnellement au salaire annuel brut perçu par chaque bénéficiaire. Les sommes attribuées individuellement seront affectées au Plan d'épargne du Groupe PagesJaunes et bloquées durant cinq ans.

Le tableau ci-dessous présente la participation distribuée ou à distribuer au titre du dernier exercice :

Accord Groupe PagesJaunes (en millions d'euros)	Participation à distribuer aux salariés du Groupe PagesJaunes
2008	17,8
2007	14,5
2006	13,6

Intéressement

Il existe différents accords d'intéressement au sein des différentes filiales du Groupe PagesJaunes.

en vigueur. Le dernier accord mis en place concerne PagesJaunes Petites Annonces, qui a été signé le 29 juin 2007.

Au titre de 2006, toutes les filiales françaises du Groupe PagesJaunes hors PagesJaunes Petites Annonces bénéficiaient d'un accord d'intéressement

(en milliers d'euros)	Int 2005 versé en 2006	Int 2006 versé en 2007	Int 2007 versé en 2008
Intéressement versé dans le Groupe PagesJaunes	9 251	8 423	10 239

Plan d'épargne d'entreprise

Du fait de la cession par France Télécom de sa participation dans le capital de PagesJaunes Groupe, les sociétés du Groupe PagesJaunes sont sorties du Plan d'épargne groupe France Télécom. Un accord

sur la mise en place d'un nouveau Plan d'épargne groupe propre au Groupe PagesJaunes a été signé le 12 février 2007 par la Direction et les organisations syndicales.

Dispositif de retraites supplémentaires

Un accord Groupe PagesJaunes portant sur la mise en place d'un dispositif de retraites supplémentaires a été signé le 22 novembre 2007 par la Direction et les organisations syndicales. Cet accord comporte deux volets :

- un **Plan d'Épargne Retraite Collectif** (PERCO) qui prévoit de compléter les versements effectués par les collaborateurs d'un abondement de l'entreprise. Pour 2008 et les années suivantes, cet abondement a été

fixé à 502 euros au maximum pour 1 500 euros versés par le salarié. Pour 2007, à l'occasion de l'ouverture du PERCO et afin d'en favoriser l'accès au plus grand nombre de salariés, cet abondement a été fixé à 701 euros toujours pour un versement de 1 500 euros ;

- un **système de retraite supplémentaire à cotisations définies « Article 83 »** du Code général des impôts dont tout le personnel cadre des filiales du Groupe bénéficie depuis le 1^{er} janvier 2008. L'adhésion

à ce dispositif est obligatoire et se traduira par une cotisation de 5,50 % appliquée sur les tranches B et C des rémunérations (partie de rémunération qui dépasse la tranche A, 2 773 euros par mois en 2008).

Cette cotisation sera supportée à hauteur de 40 % par le collaborateur, soit 2,20 % et à hauteur de 60 % par l'entreprise, soit 3,30 %.

Attribution et levées d'options sur les actions de la Société intervenues au cours de l'exercice

Conformément à l'article L. 225-184 du Code de commerce, les attributions et levées d'options sur les actions de la Société, intervenues au cours de l'exercice 2008, se présentent comme suit :

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON-MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS

➔ Plan de souscription PagesJaunes Groupe

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée générale mixte du 12 avril 2005, à consentir, en une ou plusieurs fois, des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	Néant	
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	Néant	

➔ Plan d'attribution gratuite d'actions

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2006 à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe un plan d'attribution gratuite d'actions, au sens des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce, afin notamment de les associer au développement de la Société. Cette autorisation a été consentie pour une durée de trente-huit mois et le nombre total d'actions attribuées gratuitement au titre de cette résolution ne pourra représenter plus de 0,5 % du capital de la Société à la date de cette Assemblée générale, soit 1 393 948 actions. Le Conseil d'administration a arrêté les conditions d'un premier plan d'attribution d'actions le 30 mai 2006.

Le principe du plan d'attribution gratuite d'actions est le suivant : chaque attributaire se voit attribuer initialement le droit de recevoir gratuitement des actions. Celles-ci seront définitivement acquises à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans, sous réserve que le bénéficiaire soit toujours salarié ou dirigeant du Groupe et que des conditions de performance soient satisfaites. Les conditions de performance tiennent

à la réalisation de critères de croissance du chiffre d'affaires consolidé et de croissance de la marge brute consolidée de la Société.

Un premier plan a donné lieu à l'attribution initiale de 602 361 actions à 591 collaborateurs du Groupe le 30 mai 2006, soit environ 43 % de l'enveloppe autorisée par l'Assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2006. Faute d'atteinte des conditions de performance liées à ce plan, le droit pour les attributaires de recevoir gratuitement ces actions est perdu.

Un deuxième plan a donné lieu à l'attribution initiale de 778 638 actions à 611 collaborateurs du Groupe le 20 novembre 2006. Faute d'atteinte des conditions de performance sur l'une des deux années concernées, seuls 50 % de ces actions ont été définitivement acquis par les bénéficiaires le 20 novembre 2008.

Un troisième plan a donné lieu à l'attribution initiale de 12 940 actions à quinze collaborateurs du Groupe le 14 février 2008. Faute d'atteinte des conditions de performance, le droit pour les attributaires de recevoir gratuitement ces actions est perdu.

	Plan PagesJaunes Groupe Mai 2006	Plan PagesJaunes Groupe Novembre 2006	Plan PagesJaunes Groupe Février 2008
Nombre d'actions attribuées aux dix plus grands attributaires du Groupe PagesJaunes non-mandataires sociaux	24 120	32 304	9 440

18 Principaux actionnaires

18.1 Répartition du capital de la Société	78
18.2 Droits de vote	79
18.3 Personnes exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur la Société	79
18.4 Pactes d'actionnaires	79
18.5 Nantissements	80

18.1 Répartition du capital de la Société

PagesJaunes Groupe est détenu à plus de 50 % par la société Médiannuaire qui est, par l'intermédiaire de la société Médiannuaire Holding (société anonyme de droit français) et des sociétés Sèvres I, Sèvres II, Sèvres III et Sèvres IV (sociétés à responsabilité limitée de droit luxembourgeois), contrôlée par un consortium de fonds d'investissement composé à hauteur d'environ 80 % de fonds gérés ultimement par

KKR Europe II Limited ⁽¹⁾ et KKR Millennium Limited ⁽²⁾ et conseillés par Kohlberg Kravis Roberts & Co., L.P. (« KKR »), et, à hauteur d'environ 20 %, de certains fonds gérés par la division « Principal Investment Area » du groupe Goldman Sachs.

La répartition du capital de PagesJaunes Groupe a évolué comme suit au cours des trois derniers exercices :

	31 décembre 2006	en % du capital et des droits de vote	31 décembre 2007	en % du capital et des droits de vote	31 décembre 2008	en % du capital et des droits de vote
Médiannuaire	153 640 187	54,8 %	153 640 187	54,7 %	153 640 187	54,7 %
Salariés du Groupe PagesJaunes *	1 152 946	0,4 %	1 391 648	0,5 %	1 574 748	0,6 %
Public	125 473 647	44,8 %	125 612 615	44,8 %	125 188 213	44,6 %
Autocontrôle	-	-	-	-	581 606	0,2 %
TOTAL	280 266 780	100,0 %	280 644 450	100,0 %	280 984 754	100,0 %

* PEG du Groupe PagesJaunes.

À la connaissance de la Société aucun autre actionnaire ne détient plus de 5 % du capital social ou des droits de vote.

Les actions d'autocontrôle sont exclusivement détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité mis en œuvre le 7 octobre 2008.

L'information concernant la mise en œuvre du programme de rachat d'actions au cours de l'exercice écoulé figure dans la Section 20.4 (Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale).

(1) En qualité de general partner ultime de KKR European Fund II, Limited Partnership et KKR Associates Europe II, Limited Partnership.

(2) En qualité de general partner ultime de KKR Millennium Fund (Overseas), Limited Partnership.

FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

Le 23 janvier 2008, la société AXA Investment Managers a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 5 % du capital et des droits de vote de la

société PagesJaunes Groupe, dans le cadre de ses activités de gestion de portefeuille, en date du 18 janvier 2008. À cette date, la société AXA Investment Managers détenait 13 059 557 actions et droits de vote de la société PagesJaunes Groupe (4,6 % du capital et des droits de vote).

18.2 Droits de vote

Tous les actionnaires disposent d'un droit de vote par action. Les principaux actionnaires de la Société ne disposent pas de droits de vote différents des autres actionnaires.

18.3 Personnes exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur la Société

Hormis Médiannuaire, Médiannuaire Holding et le consortium contrôlant Médiannuaire Holding, aucune personne physique ou morale, directement ou indirectement, conjointement ou de concert, n'exerce ou ne peut exercer un contrôle sur la Société à la date du présent document de référence.

La Société est détenue à hauteur de 54,75 % du capital et des droits de vote par Médiannuaire.

S'inspirant notamment des principes de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées énoncés dans le rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2003, PagesJaunes Groupe applique différentes mesures permettant de s'assurer que le contrôle n'est pas assuré de manière abusive. Il s'agit par exemple de :

- la composition du Conseil d'administration qui comprend trois membres indépendants, ces administrateurs étant désignés parmi des personnalités indépendantes et libres d'intérêt par rapport à la

Société. Une présentation des administrateurs indépendants siégeant au Conseil d'administration à la date de dépôt du présent document de référence figure au P 14.1 du présent document de référence ;

- l'existence d'un Comité des rémunérations et des nominations présidé par un administrateur indépendant ;
- l'existence d'un Comité d'audit comprenant une majorité d'administrateurs indépendants et présidé par un administrateur indépendant ;
- l'existence d'un Comité stratégique ;
- la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général. En particulier, le Directeur général a été nommé avant la prise de contrôle de la Société par Médiannuaire.

18.4 Pactes d'actionnaires

À la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucun pacte d'actionnaires portant sur le capital et/ou les droits de vote de la Société.

18.5 Nantissements

NANTISSEMENTS D' ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

La société Médiannuaire a conclu le 27 février 2007 un contrat de nantissement de compte d'instruments financiers au titre duquel

elle a constitué au profit d'un pool bancaire et d'autres créanciers lui ayant consenti différents financements, un nantissement de compte d'instruments financiers portant sur 153 640 177 actions de la Société en garantie de toutes sommes dues par Médiannuaire.

Nom de l'actionnaire inscrit au nominatif pur	Bénéficiaire	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Condition de levée du nantissement	Nombre d'actions nanties de l'émetteur	% de capital nanti de l'émetteur
Médiannuaire	Les créanciers au titre de la dette bancaire, les créanciers au titre de la dette mezzanine et les banques de couverture, dans la limite d'un montant maximum en principal de 6 010 000 000 euros	27 février 2007	Extinction de toutes les obligations de Médiannuaire garanties par le nantissement d'actions	Extinction de toutes les obligations de Médiannuaire garanties par le nantissement d'actions	153 640 177	54,7 %

NANTISSEMENTS D'ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ

Au titre du contrat de financement bancaire, la Société a constitué en faveur des banques prêteuses un nantissement de compte d'instruments financiers portant sur l'intégralité des actions PagesJaunes qu'elle détient en garantie de toutes sommes dues (en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires) par la Société au titre du financement bancaire.

La Société s'est en outre engagée à constituer en faveur des banques prêteuses un nantissement de compte d'instruments financiers portant sur les titres de toute filiale qui deviendrait une filiale significative (« *Material Subsidiary* »), selon les critères définis dans le contrat de financement, en garantie de toutes sommes dues (en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires) par la Société.

➔ Nantissements d'actifs de l'émetteur (immobilisations incorporelles, corporelles et financières)

Type de nantissements/hypothèques (milliers d'euros)	Date de départ	Date d'échéance	Montant d'actif nanti (a)	Total de poste bilan (b)	% correspondant (a/b)
s/ immo incorporelle	-	-	-	-	-
s/ immo corporelle	-	-	-	-	-
s/ immo financière	24 octobre 2006	-	4 005 038 (267 002 531 actions PagesJaunes)	4 058 137	98,7 %
TOTAL	-	-	4 005 038	4 058 137	98,7 %

19 Opérations avec des apparentés

La Société a identifié au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 six conventions susceptibles d'entrer dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce, à savoir :

- un contrat relatif aux Facilités dans le cadre du financement bancaire d'un montant total maximum de 2,35 milliards d'euros conclu par PagesJaunes Groupe avec un syndicat bancaire de sept banques internationales, notamment le cautionnement par PagesJaunes Groupe de toutes sommes dues au titre du crédit revolving de 400 millions d'euros (Facility B) par toute filiale du Groupe qui deviendrait emprunteur à ce titre. La conclusion de cette convention avait été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 12 octobre 2006 ;
- un contrat de prestation de services avec la société Médiannuaire. La conclusion de cette convention avait été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 20 novembre 2006 ;
- un contrat de prêt signé avec PagesJaunes. La conclusion d'une première convention avait été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 20 novembre 2006. Cette convention a été résiliée le 19 décembre 2008, après approbation du Conseil d'administration dans sa séance du 18 décembre 2008. Une nouvelle convention a été signée le 19 décembre 2008, en vue notamment d'en actualiser les conditions financières compte tenu de l'évolution récente des conditions de marché. La conclusion de cette convention avait été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 18 décembre 2008 ;
- l'application à Michel Datchary, en sa qualité de Directeur général de la Société, du régime de retraite supplémentaire (art. 83 du CGI) mis en place au sein de la Société. Cette application avait été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 20 décembre 2007 ;
- la modification du contrat de travail PagesJaunes de Michel Datchary. Ce contrat prévoit, en cas de résiliation par PagesJaunes, le versement d'une somme correspondant à son indemnité conventionnelle de licenciement,

calculée en application des dispositions de la convention collective applicable à l'entreprise, au regard de son ancienneté, et d'une indemnité complémentaire dont le montant est fixé à 15 mois de salaire. Pour le calcul de ces indemnités, serait prise en compte la moyenne de la rémunération totale versée par PagesJaunes ou PagesJaunes Groupe au cours des 12 derniers mois. Le montant total cumulé de l'indemnité conventionnelle et de l'indemnité complémentaire ne pourrait excéder 21 mois de salaire. Enfin, l'ensemble de ces indemnités ne serait pas applicable en cas de faute grave ou lourde de Michel Datchary.

En application de l'article 17 de loi du 21 août 2007 (loi TEPA), le contrat de travail de Michel Datchary a été complété pour y insérer une condition de performance.

Afin d'assurer la cohérence de cette disposition avec les critères de performance habituellement retenus par l'entreprise, la condition de performance retenue pour le versement de l'indemnité de rupture prévue dans le contrat de travail de Michel Datchary est le fait que la marge brute opérationnelle des derniers comptes consolidés annuels de PagesJaunes Groupe arrêtés par le Conseil d'administration à la date de la rupture (« la MBO ») soit supérieure à la moyenne de la MBO des trois dernières années. Les bases de calcul des indemnités précédemment détaillées restent inchangées.

La conclusion de cette convention avait été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 14 février 2008 :

- un abandon de créance au profit de la société QDQ Media dans le cadre d'un prêt participatif signé le 22 octobre 2001. La part du prêt participatif arrivant à échéance le 15 décembre 2008, soit 2 millions d'euros, a été remboursée par QDQ Media à PagesJaunes Groupe par imputation sur le compte courant de QDQ Media auprès de PagesJaunes Groupe, et a été suivi d'un abandon de créance de 5 millions d'euros. Cet abandon de créance a été préalablement approuvé par le Conseil d'administration dans sa séance du 18 décembre 2008.

PagesJaunes Groupe

Exercice clos le 31 décembre 2008

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEUREMENT À LA CLÔTURE

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. AVEC M. MICHEL DATCHARY, ADMINISTRATEUR DE VOTRE SOCIÉTÉ ET DE LA SOCIÉTÉ PAGESJAUNES S.A.

➔ Nature et objet

Le Conseil d'administration du 25 février 2009 a décidé de revoir la situation de M. Michel Datchary tant au titre du cumul de son mandat social et de son contrat de travail que des modalités de versement et de calcul de ses indemnités de départ. En conséquence, M. Michel Datchary a démissionné de ses fonctions salariées au sein du groupe le 25 février 2009.

➔ Modalités

Le Conseil d'administration a décidé qu'une indemnité serait versée à M. Michel Datchary en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie de votre société (et ce, quelle que soit la forme du départ : révocation, non-renouvellement ou démission). Le montant de cette indemnité est égal à vingt-et-un mois de rémunération calculé sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération brute totale versée à l'intéressé au cours des douze mois civils précédant la date de cessation des fonctions. On entend par rémunération brute le montant global de la rémunération, charges salariales incluses, mais hors charges patronales. Le versement de cette indemnité serait soumis à la condition de performance suivante : l'évolution moyenne de la MBO au cours des trois dernières années, telle que ressortant des comptes consolidés du groupe PagesJaunes ayant été arrêtés par le Conseil d'administration avant la date de départ de M. Michel Datchary, sera supérieure à l'évolution moyenne du résultat d'exploitation avant perte de valeur des écarts des acquisitions, coûts de restructuration et résultats sur cessions d'actifs des sociétés du SBF 120 pour la même période.

Le Conseil d'administration a par ailleurs décidé de la mise en place d'une obligation de non-concurrence pour M. Michel Datchary en cas de cessation de son mandat de Directeur général pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit. Cette obligation de non-concurrence serait applicable pendant une période de vingt-quatre mois à compter du jour de la cessation des fonctions, et couvrirait l'ensemble du territoire français.

L'indemnité correspondante sera égale à douze mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération total brute des douze derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions. Elle sera versée à M. Michel Datchary à la fin de chaque semestre à raison du quart du montant total de l'indemnité.

En application de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce et s'agissant d'une clause de non-concurrence, il est précisé que cette indemnité sera due en tout état de cause et que votre société n'aura pas la faculté de renoncer au bénéfice de l'obligation de non-concurrence.

Le cumul éventuel de l'indemnité de départ et de cette indemnité ne devra en tout état de cause pas excéder vingt-quatre mois de rémunération brute.

2. AVEC LA SOCIÉTÉ QDQ MEDIA

Administrateur concerné

M. Michel Datchary.

Nature et objet

Le Conseil d'administration du 19 décembre 2008 a autorisé l'abandon par votre société d'une créance détenue sur sa filiale QDQ Media au titre d'une convention de trésorerie conclue entre les parties en date du 27 mars 2008.

Modalités

La créance détenue par votre société sur sa filiale QDQ Media s'élève à 4 986 291 euros.

3. AVEC LA SOCIÉTÉ PAGESJAUNES S.A.

Administrateur concerné

M. Michel Datchary.

Nature et objet

Convention de prêt entre votre société et la société PagesJaunes S.A. Cette convention a fait l'objet d'une autorisation par le conseil d'administration du 18 décembre 2008.

Modalités

Le montant du prêt est de 430 000 000 euros. Le montant des intérêts versés en 2008 est de 624 993,06 euros.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS ET APPROUVÉS AU COURS DE L'EXERCICE DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés par l'assemblée du 29 avril 2008, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

AVEC M. MICHEL DATCHARY, ADMINISTRATEUR DE VOTRE SOCIÉTÉ ET DE LA SOCIÉTÉ PAGESJAUNES S.A.

Nature et objet

En application de l'article 17 de la loi du 21 août 2007 (« loi TEPA ») et de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, dans sa rédaction issue de ladite loi, le Conseil d'administration du 14 février 2008 a autorisé la mise en conformité du contrat de travail entre M. Michel Datchary et PagesJaunes S.A. afin d'insérer une condition de performance à l'article 11 de ce contrat.

Modalités

Le contrat de travail de M. Michel Datchary prévoit, en cas de résiliation par la société, le versement d'une somme correspondant à son indemnité conventionnelle de licenciement, calculée en application des dispositions de la convention collective applicable à l'entreprise, au regard de son ancienneté, et d'une indemnité complémentaire dont le montant est fixé à quinze mois de salaire. Pour le calcul de ces indemnités, serait prise en compte la moyenne de la rémunération totale versée par PagesJaunes S.A. ou votre société au cours des douze derniers mois. Le montant total cumulé de l'indemnité conventionnelle et de l'indemnité complémentaire ne pourrait excéder vingt-et-un mois de salaire. La condition de performance retenue pour le versement de cette indemnité de rupture a été fixée comme étant le fait que la dernière marge brute opérationnelle consolidée du groupe PagesJaunes (la MBO) connue à la date de la rupture soit supérieure à la moyenne de la MBO des trois dernières années. Enfin, l'ensemble de ces indemnités ne serait pas applicable en cas de faute grave ou lourde de M. Michel Datchary. Cette convention a été remplacée par la convention autorisée lors du Conseil d'administration du 25 février 2009.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. AVEC LA SOCIÉTÉ PAGESJAUNES, S.A.**➔ a. Nature et objet**

Un contrat a été signé avec la société PagesJaunes S.A. relatif au cautionnement par votre société de toute somme due au titre du crédit revolving de 400 000 000 euros (Facility B). Cette convention a fait l'objet d'une autorisation par le Conseil d'administration du 12 octobre 2006.

Modalités

Votre société s'est portée caution du paiement de toute somme due en principal d'un montant maximal de 400 000 000 euros augmentée des intérêts, intérêts de retard, commissions, frais et tous autres accessoires dus au titre du crédit revolving (Facility B) par toute filiale du groupe qui deviendrait emprunteur à ce titre, étant précisé qu'aucune filiale du groupe n'a fait usage de cette facilité au 31 décembre 2008.

➔ b. Nature et objet

Convention de prêt entre votre société et la société PagesJaunes S.A. Cette convention a fait l'objet d'une autorisation par le Conseil d'administration du 20 novembre 2006. Ce contrat a été résilié le 19 décembre 2008.

Modalités

Le montant du prêt est de 430 000 000 euros. Le montant des intérêts versés en 2007 est de 23 755 373,89 euros.

2. AVEC M. MICHEL DATCHARY**Nature et objet**

Application à M. Michel Datchary, en sa qualité de directeur général, du régime de retraite supplémentaire (art. 83). Cet engagement a fait l'objet d'une autorisation par le conseil d'administration du 20 décembre 2007.

Modalités

Le Directeur général bénéficie du régime de retraite supplémentaire dans les mêmes conditions que les autres cotisants (cotisation de 5,5 % appliquée sur les tranches B et C de la rémunération, dont 3,3 % supportés par la société et 2,2 % par les collaborateurs). Le montant des charges patronales sur l'exercice s'élève à 7 686,84 euros.

3. AVEC LA SOCIÉTÉ MÉDIANNUAIRE, S.A.S.

Nature et objet

Contrat de prestation de services dans lequel la société Médiannuaire s'engage à porter à votre société son assistance dans la gestion comptable et financière, juridique et fiscale ainsi qu'un conseil en stratégie. Cette convention a fait l'objet d'une autorisation par le Conseil d'administration du 20 novembre 2006.

Modalités

Le montant de la rémunération pour l'assistance fournie à votre société en 2008 est de 1 145 356,61 euros.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 26 février 2009.

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Dominique Descours

Ernst & Young Audit

Jeremy Thurbin

20 Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

20.1 Informations financières historiques	88
Compte de résultat consolidé	88
Bilan consolidé	89
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	90
Tableau des flux de trésorerie consolidés	91
Note 1 Informations relatives au Groupe	92
Note 2 Contexte de la publication et base de préparation des informations financières 2008	92
Note 3 Principes comptables et changements d'estimation	93
Note 4 Information sectorielle	98
Note 5 Variation du périmètre de consolidation	101
Note 6 Activités cédées	102
Note 7 Chiffre d'affaires	103
Note 8 Charges de personnel	103
Note 9 Résultat de cession d'actifs	103
Note 10 Résultat financier	104
Note 11 Impôt sur les sociétés	104
Note 12 Résultat par action	105
Note 13 Écarts d'acquisition des sociétés intégrées	106
Note 14 Autres immobilisations incorporelles	106
Note 15 Immobilisations corporelles	107
Note 16 Autres actifs disponibles à la vente	108
Note 17 Autres actifs financiers non courants	108
Note 18 Instruments financiers dérivés	108
Note 19 Stocks nets	109
Note 20 Créances clients	109
Note 21 Autres actifs courants	110
Note 22 Charges constatées d'avance	110
Note 23 Variations des provisions pour dépréciation des actifs	110
Note 24 Capitaux propres	110
Note 25 Dettes fournisseurs	111
Note 26 Avantages du personnel, provisions et autres passifs	111
Note 27 Stock-options et actions gratuites	114
Note 28 Trésorerie et équivalents de trésorerie, endettement financier net	115
Note 29 Produits constatés d'avance	116
Note 30 Instruments financiers	117
Note 31 Objectifs politiques de gestion des risques financiers, gestion du capital	117
Note 32 Informations sur les parties liées	119
Note 33 Obligations contractuelles et engagements hors bilan	120
Note 34 Litiges	121
Note 35 Honoraires des commissaires aux comptes	122
Note 36 Événements postérieurs à la clôture	123
Note 37 Périmètre de consolidation	123
20.2 États financiers de la société PagesJaunes Groupe	124
20.3 Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale	142
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles	162
20.5 Politique de distribution des dividendes	164
20.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage	164
20.7 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	165
20.8 Honoraires des contrôleurs légaux	165

20.1 Informations financières historiques

Comptes consolidés

➤ Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros, excepté les données relatives aux actions)	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2008	Exercice clos le 31 décembre 2007
Chiffre d'affaires net	7	1 192 845	1 158 304
Achats externes		(295 420)	(314 600)
Autres produits opérationnels		11 779	10 125
Autres charges opérationnelles		(22 798)	(23 960)
Frais de personnel : – Salaires et charges	8	(334 794)	(321 014)
Marge brute opérationnelle		551 612	508 854
• participation des salariés	8	(17 840)	(14 385)
• rémunération en actions	8	(1 490)	(5 189)
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	14 & 15	(68 882)	-
Dotations aux amortissements	14 & 15	(17 195)	(14 892)
Résultat de cession d'actifs	9	(339)	14 277
Coût des restructurations		(2 515)	-
Résultat d'exploitation		443 351	488 665
Produits financiers		3 376	3 079
Charges financières		(138 162)	(131 069)
Gain (perte) de change		-	(10)
Résultat financier	10	(134 786)	(128 001)
Impôt sur les sociétés	11	(131 739)	(126 440)
Résultat net des activités poursuivies		176 826	234 224
Résultat net des activités cédées	6	-	34 358
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		176 826	268 582
<i>Attribuable aux :</i>			
• actionnaires de PagesJaunes Groupe		176 888	269 566
• intérêts minoritaires		(62)	(984)
Résultat net par action attribuable aux actionnaires de PagesJaunes (en euros)			
<i>Résultat net par action des activités poursuivies</i>			
• de base	12	0,63	0,84
• dilué		0,62	0,83
<i>Résultat net par action des activités cédées</i>			
• de base		0,00	0,12
• dilué		0,00	0,12
Résultat net par action de l'ensemble consolidé			
• de base		0,63	0,96
• dilué		0,62	0,95

➤ Bilan consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2008	Exercice clos le 31 décembre 2007
Actif			
Écarts d'acquisition nets	13	50 334	125 528
Autres immobilisations incorporelles nettes	14	21 158	26 128
Immobilisations corporelles nettes	15	19 987	20 404
Actifs disponibles à la vente	16	207	207
Autres actifs financiers non courants	17	967	1 955
Instruments financiers dérivés	18	-	29 970
Impôts différés actifs	11	18 854	102
Total des actifs non courants		111 507	204 294
Stocks nets	19	6 533	5 244
Créances clients nettes	20	513 449	517 990
Autres actifs courants	21	30 417	28 023
Créances d'impôt sur les sociétés	11	2 003	12 699
Charges constatées d'avance	22	108 581	104 599
Autres actifs financiers courants		82	17
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28	88 956	71 228
Total des actifs courants		750 022	739 800
TOTAL ACTIF		861 529	944 094
Passif			
Capital social		56 197	56 129
Prime d'émission		98 676	98 676
Réserves		(2 521 491)	(2 497 651)
Résultat net		176 888	269 566
Écarts de conversion		(33)	(36)
Actions propres		(4 313)	-
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de PagesJaunes Groupe	24	(2 194 077)	(2 073 316)
Intérêts minoritaires		2	373
Total capitaux propres	24	(2 194 075)	(2 072 943)
Dettes financières et dérivés non courants*	18 & 28	1 944 447	1 922 467
Avantages du personnel – non courants	26	36 458	32 836
Provisions – non courantes	26	4 419	5 658
Autres passifs non courants		-	-
Impôts différés passifs	11	-	5 463
Total des passifs non courants		1 985 324	1 966 424
Découverts bancaires et autres emprunts courants	28	22 026	34 618
Intérêts courus non échus	28	4 481	6 845
Provisions – courantes	26	596	580
Dettes fournisseurs	25	107 706	109 393
Avantages du personnel – courants	26	122 718	118 324
Autres passifs courants	26	104 641	105 016
Dettes d'impôt sur les sociétés	11	16 697	3 431
Produits constatés d'avance	29	691 415	672 407
Total des passifs courants		1 070 280	1 050 613
TOTAL PASSIF		861 529	944 094

* En 2007, inclut une dette sur engagements de rachats de minoritaires pour 8 700 milliers d'euros qui était classée en « Autres passifs non courants ».

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Nombre de titres en circulation	Capital social	Prime d'émission	Actions propres	Résultat et réserves	Réserve de conversion	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Solde au 31 décembre 2006	280 266 780	56 053	94 325	-	(2 210 924)	(20)	(2 060 565)	-	(2 060 565)
Résultat de l'exercice 2007					269 566		269 566	(984)	268 582
Rémunération en actions					4 464		4 464	2	4 466
Distribution de dividendes					(303 071)		(303 071)		(303 071)
Écart de conversion						(16)	(16)	-	(16)
Variation de valeur des instruments de couverture, nette d'impôt					11 880		11 880	-	11 880
Levées d'options de souscription	377 670	76	4 351				4 427	-	4 427
Effet de dilution lié à l'entrée de M6 au capital de PagesJaunes Petites Annonces							-	1 373	1 373
Entrée périmètre de Horyzon Média, Horyzon Clics et ATS							-	252	252
Put minoritaires Horyzon Média et Horyzon Clics							-	(271)	(271)
Solde au 31 décembre 2007	280 644 450	56 129	98 676	-	(2 228 085)	(36)	(2 073 316)	373	(2 072 943)
Résultat de l'exercice 2008					176 888		176 888	(62)	176 826
Rémunération en actions					1 468		1 468		1 468
Distribution de dividendes					(269 419)		(269 419)	(120)	(269 539)
Écart de conversion						2	2	-	2
Variation de valeur des instruments de couverture, nette d'impôt					(25 388)		(25 388)		(25 388)
Augmentation capital, attribution gratuite d'actions	340 304	68			(68)		-		-
Actions de l'entreprise consolidante, nettes de l'effet d'impôt	(580 606)			(4 313)			(4 313)	-	(4 313)
Put minoritaires Horyzon Média et Horyzon Clics							-	(190)	(190)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2008	280 404 148	56 197	98 676	(4 313)	(2 344 603)	(33)	(2 194 077)	2	(2 194 075)

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2008	Exercice clos le 31 décembre 2007
Résultat net consolidé part du Groupe		176 888	269 566
Amortissements et pertes de valeur sur immobilisations et écarts d'acquisition	13 à 15	86 077	14 892
Moins-values (plus-values) sur cessions d'actifs		339	(47 277)
Variation des provisions	23	2 259	2 960
Charge d'impôt de l'exercice	11	131 739	126 198
Produits et charges d'intérêts	10	130 408	126 188
Intérêts minoritaires		(62)	(984)
Écart de change non réalisé		4	11
Instruments de couverture	18	4 373	1 770
Rémunération en actions		1 468	4 466
Variation du besoin en fonds de roulement		16 245	23 553
Dividendes et produits d'intérêts encaissés		17 519	952
Intérêts décaissés et effet taux des dérivés nets		(128 426)	(115 636)
Impôts versés	11	(118 661)	(121 698)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		320 170	284 962
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	14 & 15	(12 069)	(16 433)
Variation des fournisseurs d'immobilisations		341	(1 448)
Produits de cessions d'actifs corporels et incorporels		60	39
Acquisitions de titres de participation, nettes de la trésorerie acquise	5	(1)	(10 760)
Produits de cessions d'actifs financiers, nets de trésorerie cédée	6	-	32 044
Diminutions (augmentations) des valeurs mobilières et autres actifs financiers	28	124	2 394
Flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissement		(11 545)	5 836
Augmentation (diminution) des emprunts et des découverts bancaires	28	(17 042)	8 019
Mouvements sur actions propres	24	(4 313)	-
Augmentation de capital	24	-	4 427
Contribution des actionnaires minoritaires	9	-	16 000
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires		(120)	-
Dividendes versés	24	(269 419)	(303 071)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		(290 894)	(274 625)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie		(3)	(22)
Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie		17 728	16 152
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		71 228	55 076
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	28	88 956	71 228

NOTE 1 INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE

Le Groupe PagesJaunes offre depuis plus de soixante ans une gamme diversifiée de produits et de services à destination du grand public et des professionnels avec comme cœur de métier les annuaires en France et à l'international sur les supports imprimés et en ligne. Les principales activités du Groupe sont décrites en note 4.

L'exercice comptable des sociétés du Groupe PagesJaunes s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre. La devise de présentation des comptes consolidés et de leurs annexes est l'euro.

PagesJaunes Groupe est une société anonyme cotée sur Euronext Paris (PAJ) – compartiment A.

Ces informations ont été arrêtées par le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe du 25 février 2009.

NOTE 2 CONTEXTE DE LA PUBLICATION ET BASE DE PRÉPARATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES 2008

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le Groupe a établi les comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, applicable à cette date, et disponibles sur le site :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, à l'exception de l'adoption des normes et interprétations suivantes, sans impact significatif :

- IFRIC 11 – IFRS 2 Actions propres et transactions intra-groupe ;
- amendement d'IAS 39 et IFRS 7 – Reclassement des actifs financiers.

Ces principes ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB dans la mesure où l'application, obligatoire à compter des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008, des normes et interprétations suivantes non encore adoptées par l'Union européenne, serait sans incidence significative sur les comptes du Groupe :

- IFRIC 12 – Contrats de concession de service ;
- IFRIC 14 – IAS 19 Plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, exigences de financement minimal et leur interaction.

En outre, le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et dont l'application obligatoire est postérieure au 1^{er} janvier 2008 :

- IFRS 8 – Secteurs opérationnels ;
- amendement d'IAS 1 – Présentation des états financiers (révisée) ;
- amendement d'IAS 23 – Coûts d'emprunt ;
- amendement d'IFRS 2 – Paiement fondé sur des actions : Conditions d'acquisition et annulations ;
- IFRIC 13 – Programmes de fidélisation de la clientèle.

Enfin, le Groupe n'applique pas les textes suivants, qui n'ont pas été adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2008 :

- IFRS 3 – Regroupements d'entreprises ;
- amendement d'IAS 27 – États financiers consolidés et individuels ;
- amendement d'IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation – Éléments éligibles à la comptabilité de couverture ;
- amendement d'IAS 32 et IAS 1 – Instruments financiers remboursables et obligations naissant lors de la liquidation ;

- IFRIC 15 – Contrats de construction de programmes immobiliers ;
- IFRIC 16 – Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger ;
- IFRIC 17 – Distributions en nature aux propriétaires ;
- améliorations des IFRS.

Le processus de détermination par PagesJaunes Groupe des impacts potentiels sur les comptes consolidés du Groupe est en cours. Le Groupe n'anticipe pas, à ce stade de l'analyse, d'impact significatif sur ses comptes consolidés, et a notamment déterminé que les « secteurs d'activité opérationnels » définis sous la norme IFRS 8 seraient les mêmes que les « secteurs d'activité » identifiés dans le cadre de la norme IAS 14 « Information sectorielle ».

IFRS 3 modifiera de façon prospective les modalités de comptabilisation des regroupements d'entreprises.

Les états de synthèse portent sur les comptes établis selon les normes IFRS au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007. Les états financiers 2006, inclus dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 27 mars 2007 sous le n° R07-023, sont incorporés par référence.

Pour préparer les états financiers, la Direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. La Direction évalue ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Sont notamment concernés les écarts d'acquisition (notes 3.8 et 13), la rémunération en actions (notes 2.17, 3.1 et 27) et l'évaluation des passifs liés aux retraites (notes 2.16 et 26). Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes. Enfin, en l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, la Direction du Groupe fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, de sorte que les états financiers :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe ;
- traduisent la réalité économique des transactions ;
- soient neutres ;
- soient prudents ;
- et soient complets dans tous leurs aspects significatifs.

NOTE 3 PRINCIPES COMPTABLES ET CHANGEMENTS D'ESTIMATION

Cette note décrit les principes comptables appliqués pour l'arrêté du 31 décembre 2008 conformément aux dispositions des normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2008.

Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

➔ 3.1 Positions comptables retenues par le Groupe, en application des paragraphes 10 à 12 de l'IAS 8

Les positions comptables présentées ci-dessous ne font pas l'objet de dispositions particulières dans les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne ou leur interprétation.

Engagement d'acquisition d'intérêts minoritaires

Dans le cadre de l'acquisition, fin 2007, de 66 % des titres des sociétés portant les activités de régie publicitaire sur Internet (sociétés Horizon Média et Horizon Clics), des options d'achat et de vente ont été respectivement consenties pour le solde de 34 % des titres de ces filiales consolidées par intégration globale. Elles sont exerçables par les deux parties jusqu'en 2011. Sauf événement particulier, le prix d'exercice de ces options est établi selon une formule de calcul prédéfinie basée sur le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation de l'exercice 2010.

Conformément aux différents textes en vigueur au 31 décembre 2008, le traitement comptable retenu par le Groupe est le suivant :

- conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation », le Groupe enregistre une dette financière au titre des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires des entités concernées ;
- la dette est comptabilisée, en « Dettes financières », pour la valeur actuelle du prix d'exercice prévisionnel lors de l'initialisation de l'opération, puis lors des arrêtés ultérieurs, sur la base de la juste valeur des actions potentiellement achetées ;
- la contrepartie de cette dette est enregistrée en diminution des intérêts minoritaires et pour le solde en écart d'acquisition ;
- la variation ultérieure de la valeur de l'engagement est comptabilisée par ajustement du montant de l'écart d'acquisition, hors effet de désactualisation de la dette qui est comptabilisé en charges financières.

La part du résultat net attribuable aux actionnaires de PagesJaunes Groupe demeure calculée sur la base du pourcentage de détention dans les entités, sans tenir compte du pourcentage d'intérêt attaché aux ventes d'options de vente.

Variations de pourcentage d'intérêt

Les normes IFRS n'apportant pas de précisions sur le traitement comptable lors de l'apport par des actionnaires minoritaires de leurs intérêts dans une entité consolidée du Groupe en échange de titres d'une autre entité consolidée du Groupe, ni sur le traitement comptable de la diminution de pourcentage d'intérêt qui en résulte, le Groupe a retenu le traitement comptable suivant : l'augmentation de pourcentage d'intérêt est assimilée à une acquisition d'intérêts minoritaires ; la diminution de pourcentage d'intérêt est assimilée à une cession dont le résultat est enregistré en compte de résultat sous la rubrique « résultat de cession d'actifs » lorsqu'il est réalisé.

Plan de participation du Management

Sèvres I, Sèvres II, Sèvres III, qui, ensemble, contrôlaient 100 % du capital de Médiannuaire Holding, actionnaire majoritaire indirect de PagesJaunes Groupe, ont proposé à un certain nombre de managers du Groupe de prendre une participation minoritaire, sous la forme de 212 591 actions ordinaires, au capital de Médiannuaire Holding (soit 0,55 % du capital de la Société). Cette prise de participation, qui a été réalisée fin décembre 2006, s'est faite sur la base du prix proposé par Médiannuaire Holding dans le cadre de la garantie de cours portant sur les titres PagesJaunes Groupe et qui a été finalisée le 1^{er} décembre 2006.

Le capital de Médiannuaire Holding se répartit entre actions ordinaires et actions de préférence, le droit pour chaque classe d'actions à l'accroissement de valeur des capitaux propres étant variable en fonction du taux de rentabilité interne constaté par les actionnaires de Médiannuaire Holding sur leur investissement pendant leur période de détention. Par ailleurs, chaque manager a conclu avec les actionnaires de Médiannuaire Holding un engagement réciproque d'achat et de vente, qui devient exerçable, par l'une ou l'autre des parties, dès lors que ce manager quitte le Groupe PagesJaunes. Le prix par action auquel ces engagements réciproques d'achat et de vente seraient mis en œuvre varie notamment en fonction du cours de bourse de l'action de PagesJaunes Groupe, de la durée de présence des managers à compter du 21 décembre 2006, et de l'atteinte de certaines conditions de performance. Au 31 décembre 2008, l'application de ces critères conduirait, dans l'hypothèse où ces options croisées seraient exercées à cette date par l'une ou l'autre des parties, au rachat à une valeur nulle des actions acquises par les managers.

Droit individuel à la formation (DIF)

Le Groupe a maintenu en IFRS le traitement retenu en normes françaises du droit individuel à la formation (Avis n° 2004-F du 13 octobre 2004 du comité d'urgence du CNC relatif à la « comptabilisation du droit individuel à la formation – DIF ») à savoir :

- les dépenses engagées au titre du DIF constituent une charge de la période et ne donnent lieu à aucun provisionnement ;
- le volume d'heures à la clôture de l'exercice, de la part ouverte des droits avec indication du volume d'heures n'ayant pas fait l'objet de demandes de la part des salariés, est mentionné dans les annexes.

➔ 3.2 Consolidation

Les filiales sur lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les participations dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les participations non contrôlées par le Groupe mais sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (pourcentage de contrôle généralement compris entre 20 % et 50 %) sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

L'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles à la date de clôture sont pris en considération lors de la détermination du contrôle ou de l'influence notable exercé sur l'entité.

Conformément à IFRS 5, les actifs et les passifs des entités contrôlées considérées comme détenues en vue de la vente sont présentés sur des lignes distinctes du bilan. Par ailleurs, le résultat des activités non

poursuivies doit être présenté sur une ligne séparée du compte de résultat. IFRS 5 définit une activité non poursuivie comme une composante d'une entité dont les flux de trésorerie sont indépendants du reste de l'entité, qui a été cédée ou est détenue en vue de sa vente qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte.

Les opérations et les soldes intra-groupe significatifs sont éliminés.

➔ 3.3 Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ». En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par la filiale dans sa monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont réévalués au cours de clôture de chaque arrêté comptable. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés au compte de résultat :

- en résultat d'exploitation pour les transactions commerciales ;
- en produits financiers ou en charges financières pour les transactions financières.

➔ 3.4 Présentation des états financiers

Comme le permet la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », le Groupe présente le compte de résultat par nature.

Le résultat d'exploitation correspond au résultat net avant prise en compte :

- des produits financiers ;
- des charges financières ;
- des impôts courants et différés ;
- du résultat des activités faisant l'objet d'un abandon ou détenues en vue de la vente.

La marge brute opérationnelle (MBO) correspond au résultat d'exploitation avant prise en compte :

- de la participation des salariés ;
- des charges de rémunération en actions, y compris les charges sociales éventuelles y afférentes ;
- des dotations aux amortissements ;
- de la perte de valeur des écarts d'acquisition et des immobilisations ;
- des résultats de cession d'actifs ;
- des coûts de restructuration ;
- du résultat des entités mises en équivalence ;
- de la perte de valeur des écarts d'acquisition sur les entités mises en équivalence.

➔ 3.5 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires issu des activités du Groupe est reconnu et présenté de la manière suivante, en application des principes établis par IAS 18 « Produits des activités ordinaires » :

- les produits issus de la vente d'insertions publicitaires dans les annuaires imprimés sont pris en compte dans le résultat lors de la parution de chaque annuaire imprimé. En conséquence, les ventes d'insertions facturées au titre des annuaires à paraître sont présentées au bilan sous la rubrique « Produits constatés d'avance » ;

- les produits issus de la vente d'insertions publicitaires dans les annuaires en ligne et sur les services de renseignements téléphoniques sont étalés sur la durée d'affichage, qui est généralement de douze mois ;
- les produits issus du trafic relatif aux services de renseignements téléphoniques (118008 en France et 11875 en Espagne) sont comptabilisés pour leur montant brut lorsque la prestation est rendue ;
- les produits issus des activités de régie publicitaire sont reconnus sur la période de diffusion des campagnes de publicité. Lorsque les entités du Groupe opèrent uniquement en tant qu'agents, le chiffre d'affaires est constitué des seules commissions ;
- les charges directement affectables aux campagnes de parution d'annuaires d'un exercice sont rapportées au chiffre d'affaires correspondant comptabilisé sur cet exercice ; sont concernés les commissions vendeurs et télévendeurs ainsi que les coûts éditoriaux dont la redevance éditoriale.

Par ailleurs, conformément à SIC 31 « Opérations de troc portant sur des services de publicité », les produits des activités ordinaires n'incluent pas de prestations provenant de l'échange de biens ou de services pour des prestations semblables, même lorsque celles-ci sont rendues sur des périodes différentes.

➔ 3.6 Frais de publicité et assimilés

Les frais de publicité, promotion, parrainage, communication et de développement des marques sont intégralement comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

➔ 3.7 Résultat par action

Le Groupe présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué. Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué tient compte de la conversion en actions ordinaires des instruments dilutifs en circulation à la clôture de la période (options non encore exercées, actions gratuites...). Lorsque le résultat de base par action est négatif, le résultat dilué par action est identique à ce résultat de base. Afin d'assurer la comparabilité des résultats par action présentés, les nombres moyens pondérés d'actions en circulation de l'exercice et également des exercices antérieurs sont ajustés en cas d'augmentation de capital effectuée à un cours inférieur au cours de marché. Le cas échéant, les actions d'autocontrôle portées en diminution des capitaux propres consolidés ne sont pas prises en compte dans le calcul des résultats par action.

➔ 3.8 Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes, des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans la valeur de leurs actifs nets à la date des prises de participation.

Conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. IAS 36, « Dépréciation d'actifs », prescrit que ces tests sont réalisés au niveau de chaque Unité génératrice de trésorerie (« UGT ») à laquelle l'écart d'acquisition a été affecté et que dans certains cas, pour tester les écarts d'acquisition, ces UGT peuvent être regroupées au niveau auquel est apprécié le retour sur investissement des acquisitions (une UGT est le plus petit ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs). Le niveau d'analyse auquel le Groupe apprécie la valeur actuelle des écarts

d'acquisition correspond en général au niveau de chacune des sociétés consolidées.

La nécessité de constater une perte de valeur est appréciée par comparaison entre la valeur comptable consolidée des actifs et passifs et leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La juste valeur nette des coûts de sortie est déterminée comme la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts de sortie lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. Cette estimation est déterminée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières.

La valeur d'utilité retenue par le Groupe correspond aux flux de trésorerie actualisés des UGT incluant les écarts d'acquisition. Ils sont déterminés dans le cadre des hypothèses économiques, réglementaires, et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe de la façon suivante :

- les flux de trésorerie sont ceux des plans établis sur cinq ans ;
- au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance décroissant ou stable pendant une période de trois ans, puis d'un taux de croissance perpétuelle reflétant le taux attendu de croissance à long terme du marché et spécifique à chaque activité ;
- l'actualisation des flux est effectuée en utilisant des taux appropriés à la nature des activités et des pays.

La dépréciation des écarts d'acquisition est inscrite en résultat d'exploitation.

Dans le cas où une cession a été décidée, la valeur recouvrable est déterminée par référence à la juste valeur nette des coûts de sortie.

➔ 3.9 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement les marques, les licences et brevets, les frais de recherche et développement ainsi que les logiciels. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

Lorsque ces actifs sont acquis au travers d'un regroupement d'entreprises, leur coût est le plus souvent déterminé lors de l'affectation du coût d'acquisition de l'entreprise acquise par référence à leur valeur de marché ou à défaut en utilisant les méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus ou les coûts.

Les marques développées en interne ne sont pas comptabilisées au bilan.

Marques

Les marques ayant une durée de vie indéterminée ne sont pas amorties ; elles font l'objet de tests de dépréciation (voir note 3.11).

Licences et brevets

Les licences et brevets sont amortis sur le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation prévue sans excéder vingt ans.

Frais de recherche et développement

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement doivent être immobilisés dès que sont démontrés :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;

- l'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les frais de recherche et les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement significatifs capitalisés sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède généralement pas trois ans.

Logiciels

Les logiciels sont amortis sur le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède pas cinq ans.

➔ 3.10 Immobilisations corporelles

Valeur brute

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la Direction.

Le coût d'une immobilisation corporelle comprend l'estimation des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située, obligation que le Groupe encourt soit du fait de l'acquisition de l'immobilisation corporelle, soit du fait de son utilisation pendant une durée spécifique à des fins autres que la production de stocks au cours de la période.

Contrats de location financement

Les contrats de location transférant aux entités du Groupe les risques et avantages liés à la propriété (contrats de location financement) sont comptabilisés dans les immobilisations avec inscription en contrepartie d'une dette financière. Les situations suivantes constituent des indications de conditions transférant aux entités du Groupe les risques et avantages liés à la propriété :

- le contrat prévoit le transfert obligatoire de la propriété à la fin de la période de location ;
- le contrat contient une option d'achat et les conditions de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du bail ;
- la durée du contrat couvre la majeure partie de la vie économique estimée du bien loué ;
- la valeur actualisée de la somme des redevances minimales prévues au contrat est proche de la juste valeur du bien.

Parallèlement, les biens dont les risques et avantages liés à la propriété sont transférés par les entités du Groupe à des tiers par un contrat de location sont considérés comme ayant fait l'objet d'une cession.

Les frais de réparation et de maintenance sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf dans le cas où ils contribuent à augmenter la productivité ou la durée de vie de l'immobilisation.

Amortissement

L'amortissement des immobilisations est calculé en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément

d'actif sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. À ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes : vingt-cinq à trente ans pour les constructions, cinq à dix ans pour les agencements, entre un et cinq ans pour les autres immobilisations.

Ces durées d'amortissement sont revues annuellement et sont modifiées si les attentes diffèrent des estimations précédentes ; ces changements d'estimation comptable sont comptabilisés de façon prospective.

➔ 3.11 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture.

Les actifs immobilisés, incorporels et corporels, font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de la période (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions, chute des revenus et autres indicateurs externes...), leur valeur recouvrable apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée de la juste valeur nette des coûts de sortie et de la valeur d'utilité.

Les tests de dépréciation sont réalisés par actif ou par groupe d'actifs en comparant leur valeur recouvrable et leur valeur nette comptable. Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, le montant comptabilisé est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable des actifs est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'utilité. Celle-ci correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe.

➔ 3.12 Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et les créances et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires et les dettes d'exploitation.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

3.12.1 Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

ACTIFS DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE

Ces titres sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances, et que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE).

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

Les actifs disponibles à la vente comprennent principalement les titres de participation non consolidés et des valeurs mobilières ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées dans les capitaux propres.

La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la valeur d'utilité pour les titres non cotés, déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre.

Lorsqu'il existe une indication objective de la dépréciation de ces titres, la perte cumulée qui a été comptabilisée en capitaux propres est constatée en résultat.

PRÊTS ET CRÉANCES

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances et les créances commerciales. Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé à l'aide du TIE. Les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré sont évaluées au montant de la facture d'origine à moins que l'application d'un taux d'intérêt implicite n'ait un effet significatif. Pour les prêts et créances à taux variable, une réestimation périodique des flux de trésorerie, afin de traduire l'évolution des taux d'intérêt du marché, modifie le taux d'intérêt effectif et par conséquent la valorisation du prêt ou de la créance.

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

ACTIFS À LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Les actifs considérés comme détenus à des fins de transaction comprennent les actifs que la Société a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Les actifs de transaction peuvent aussi comprendre des actifs volontairement classés dans cette catégorie, indépendamment des critères énumérés ci-dessus (option « Fair Value »).

Ces actifs sont classés au bilan en actifs financiers à court terme.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que pour un placement ou d'autres finalités. Ils sont facilement convertibles, en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements à court terme dont l'échéance est généralement inférieure ou égale à trois mois à la date d'acquisition. Elles sont évaluées au coût historique qui est proche de leur valeur de réalisation.

3.12.2 Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

PASSIFS FINANCIERS

À l'exception des passifs de transaction qui sont évalués à la juste valeur, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE).

Les frais de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de ce passif financier. En effet, les passifs sont initialement évalués au coût, qui est la

juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue pour ce passif financier. Ces frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif, selon la méthode du TIE.

Le TIE est le taux qui actualise le flux attendu des sorties de trésorerie futures jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la date la plus proche de refixation du prix au taux de marché, à la valeur nette comptable actuelle du passif financier.

PASSIFS À LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Les passifs à la juste valeur par le compte de résultat sont évalués à leur juste valeur.

3.12.3 Évaluation et comptabilisation des instruments dérivés

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur au bilan. Sauf exception détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est toujours enregistrée en contrepartie du compte de résultat.

INSTRUMENTS DE COUVERTURE

Conformément à IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie :

- la couverture de juste valeur est une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé, ou d'une partie identifiée de cet actif ou de ce passif, qui est attribuable à un risque particulier, notamment les risques de taux et de change, et qui affecterait le résultat net présenté ;
- la couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue (par exemple une vente ou un achat attendu) et qui affecterait le résultat net présenté.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure, c'est-à-dire si au début de la couverture et pendant toute sa durée, l'entreprise peut s'attendre à ce que les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie de l'élément couvert soient presque intégralement compensées par les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie de l'instrument de couverture, et si les résultats réels se situent dans un intervalle compris entre 80 et 125 pour cent.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la limite de leur efficacité ;
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des capitaux propres, la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat. Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts.

➔ 3.13 Stocks

Les stocks sont valorisés au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur nette probable de réalisation. Le coût d'entrée correspond au coût d'acquisition ou au coût de production qui est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

➔ 3.14 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsque leur recouvrement est probable.

La norme IAS 12 requiert notamment de comptabiliser des impôts différés passifs relatifs à l'ensemble des immobilisations incorporelles reconnues lors de regroupement d'entreprises (marques, bases d'annonceurs, ...).

S'agissant des participations dans les filiales, coentreprises et sociétés mises en équivalence, un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toute différence temporaire imposable entre la valeur comptable des titres et leur base fiscale sauf si :

- le Groupe contrôle la date à laquelle cette différence temporaire (par exemple : distribution de dividendes) se renversera ; et
- il est probable que cette différence ne se renversera pas dans un avenir prévisible.

En pratique, cela signifie que, pour les sociétés intégrées globalement et proportionnellement, un passif d'impôt différé est reconnu à due concurrence des impôts de distribution sur les dividendes dont le versement est planifié par le Groupe.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire permettant d'effectuer la compensation sur l'impôt exigible futur. Les éventuelles compensations sont traitées par groupe fiscal dépendant d'une seule autorité fiscale.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres sont également comptabilisés en capitaux propres.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

➔ 3.15 Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doit supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels, correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise ou des obligations probables

pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution, avant la date de clôture.

Les provisions sont actualisées lorsque l'effet de l'actualisation est significatif.

➔ 3.16 Engagements de retraites et avantages similaires

3.16.1 Avantages postérieurs à l'emploi

INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE ET ENGAGEMENTS SIMILAIRES

En France, la législation prévoit que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi sont traités selon la méthode du corridor, qui prévoit l'étalement des écarts excédant 10 % du plus haut entre la valeur de l'engagement et la valeur des actifs de couverture sur la durée d'activité résiduelle des personnels composant l'engagement.

L'incidence des variations d'hypothèses est prise en compte en résultat sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés (voir note 26).

AUTRES RÉGIMES DE RETRAITE

Ces avantages sont offerts à travers soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations ; la charge qui correspond aux cotisations versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Conformément à la norme IAS 19, les régimes à prestations définies font l'objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour valoriser l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée.

3.16.2 Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme pouvant être accordés par le Groupe consistent principalement en médailles du travail évaluées également sur la base d'hypothèses actuarielles.

3.16.3 Indemnités de rupture de contrat de travail

Le cas échéant, les indemnités de rupture de contrat de travail font l'objet d'une évaluation actuarielle et sont provisionnées à hauteur de l'engagement en résultant.

Pour tous ces engagements induisant le versement d'indemnités de rupture de contrat de travail, l'incidence des variations d'hypothèses est prise en compte en résultat de l'exercice au cours duquel les modifications interviennent.

➔ 3.17 Rémunération en actions

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options d'achat et de souscription d'actions et les attributions gratuites d'actions accordées aux salariés du Groupe sont évaluées à leur date d'octroi.

La valeur des options d'achat et de souscription d'actions est notamment fonction du prix d'exercice et de la durée de vie de l'option, du prix actuel des actions sous-jacentes, de la volatilité attendue du prix de l'action, des dividendes attendus sur les actions et du taux d'intérêt sans risque pour la durée de vie de l'option. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel (rubrique « Rémunération en actions ») linéairement entre la date d'octroi et la date d'exercice – période d'acquisition des droits – avec une contrepartie directe en capitaux propres pour les plans dénoués en actions et en dette vis-à-vis du personnel pour les plans dénoués en trésorerie. Le Groupe a opté pour l'application rétrospective des dispositions de la norme IFRS 2 pour les plans dénoués en actions et en trésorerie. Les nouveaux plans émis sont valorisés conformément à la norme IFRS 2 en utilisant un modèle de loi binomiale.

La juste valeur d'une action attribuée gratuitement correspond au prix de marché de l'action à la date d'attribution ajusté de la perte de dividendes attendus pendant la période d'acquisition. Cette charge est constatée de manière linéaire sur la période d'acquisition et, le cas échéant, ajustée de l'évolution de la probabilité d'atteinte des conditions de performance.

➔ 3.18 Actions propres

Conformément à IAS 32, les achats d'actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de la cession d'actions propres, les gains et pertes sont inscrits dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôt.

NOTE 4 INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe a comme cœur de métier l'édition d'annuaires en France et à l'international. Son offre est constituée d'une gamme diversifiée de produits et de services associée à cette activité, à destination du grand public et des professionnels.

Au compte de résultat, seuls les éléments de la MBO et les dotations aux amortissements font l'objet d'une affectation sectorielle. Au bilan, hormis les disponibilités, les dettes financières et la dette d'impôt courant et différé, tous les éléments font l'objet d'une affectation sectorielle.

Les activités du Groupe s'organisent en deux principaux segments :

- **PagesJaunes en France.** Il s'agit des activités France du Groupe, relatives à l'édition et à la distribution des annuaires et à la vente

d'espaces publicitaires sur les annuaires imprimés (*PagesJaunes*, l'*Annuaire*) et en ligne (« *pagesjaunes.fr* »). Il s'agit également des activités de création et d'hébergement de sites Internet, des activités de services de renseignements par téléphone (118008) et par SMS, ainsi que de diverses activités comme l'édition des annuaires *PagesPro* et de l'annuaire inversé *QuiDonc*. Ce segment inclut également les activités de holding logées dans *PagesJaunes Groupe* ;

- **International & Filiales.** Il s'agit des activités des différentes filiales du Groupe, qui consistent principalement en l'édition d'annuaires grand public hors de France (Espagne, Maroc et Luxembourg) et le développement d'activités complémentaires de l'édition d'annuaires, telles que les services géographiques de *Mappy* et le marketing direct

de PagesJaunes Marketing Services. Ce segment comprend également l'activité de Petites Annonces en ligne (« annoncesjaunes.fr ») lancée en janvier 2007, et logée dans la société PagesJaunes Petites Annonces, ainsi que, depuis le quatrième trimestre 2007, les activités de régie publicitaire Internet de Horyzon Média et de Horyzon Clics, dans

lesquelles PagesJaunes Groupe a pris une participation majoritaire le 11 octobre 2007. Horyzon Média et Horyzon Clics ont fusionné le 30 juin 2008 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008 ; le nouvel ensemble est dénommé Horyzon Média.

➔ 4.1 Par secteur d'activité

Le tableau ci-après présente la répartition des principaux agrégats en fonction des secteurs d'activité pour les périodes closes aux 31 décembre 2008 et 2007 :

Compte de résultat (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2008				Exercice clos le 31 décembre 2007			
	PagesJaunes en France	International & Filiales	Éliminations	Groupe	PagesJaunes en France	International & Filiales	Éliminations	Groupe
Chiffre d'affaires	1 106 606	94 828	(8 589)	1 192 845	1 071 830	93 825	(7 351)	1 158 304
• Externe	1 106 474	86 371	-	1 192 845	1 071 533	86 771	-	1 158 304
• Inter secteurs	132	8 457	(8 589)	-	297	7 054	(7 351)	-
Achats externes	(258 059)	(46 483)	9 122	(295 420)	(270 753)	(51 198)	7 351	(314 600)
Autres produits opérationnels	10 006	3 073	(1 300)	11 779	12 613	1 417	(3 905)	10 125
Autres charges opérationnelles	(19 696)	(3 960)	858	(22 798)	(22 707)	(5 158)	3 905	(23 960)
Salaires et charges	(284 383)	(50 320)	(91)	(334 794)	(273 383)	(47 631)	-	(321 014)
Marge brute opérationnelle	554 474	(2 862)	0	551 612	517 599	(8 745)	-	508 854
Participation des salariés				(17 840)				(14 385)
Rémunération en actions				(1 490)				(5 189)
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	-	(68 882)	-	(68 882)	-	-	-	-
Dotations aux amortissements	(13 989)	(3 206)	-	(17 195)	(11 916)	(2 976)	-	(14 892)
Résultat sur cession d'actifs				(339)				14 277
Coût des restructurations	-	(2 515)	-	(2 515)	-	-	-	-
Résultat d'exploitation				443 351				488 665
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	9 152	2 917	-	12 069	11 871	4 562	-	16 433

Bilan (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2008				Exercice clos le 31 décembre 2007			
	PagesJaunes en France	International & Filiales	Éliminations	Groupe	PagesJaunes en France	International & Filiales	Éliminations	Groupe
Écarts d'acquisition nets	-	50 334	-	50 334	-	125 528	-	125 528
Autres immobilisations incorporelles nettes	16 090	5 068	-	21 158	20 994	5 134	-	26 128
Immobilisations corporelles nettes	14 430	5 557	-	19 987	14 713	5 691	-	20 404
Actifs non sectoriels non courants				20 028				32 234
Actifs non courants				111 507				204 294
Stocks nets	6 195	338	-	6 533	4 353	891	-	5 244
Créances clients nettes	470 950	47 461	(4 962)	513 449	472 006	49 323	(3 339)	517 990
Autres actifs courants	24 828	5 768	(179)	30 417	23 555	4 480	(12)	28 023
Charges constatées d'avance	100 400	8 244	(63)	108 581	96 594	8 029	(24)	104 599
Actifs non sectoriels courants				91 040				83 944
Actifs courants				750 022				739 800
TOTAL ACTIF				861 529				944 094
- dont actifs sectoriels	632 893	122 771	(5 204)	750 460	632 215	199 076	(3 375)	827 916
- dont actifs non sectoriels				111 069				116 178
Capitaux propres				(2 194 077)				(2 073 316)
Intérêts minoritaires				2				373
Avantages du personnel – non courants	36 266	192	-	36 458	32 627	209	-	32 836
Provisions – non courantes	4 419	-	-	4 419	5 647	11	-	5 658
Autres passifs non courants	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif non sectoriel non courant				1 944 447				1 927 930
Passifs non courants				1 985 324				1 966 424
Provisions – courantes	-	596	-	596	-	580		580
Dettes fournisseurs	92 905	19 763	(4 962)	107 706	89 382	23 350	(3 339)	109 393
Avantages du personnel – courants	114 039	8 679	-	122 718	110 963	7 361		118 324
Autres passifs courants	97 849	6 971	(179)	104 641	98 166	6 862	(12)	105 016
Produits constatés d'avance	669 867	21 611	(63)	691 415	649 129	23 302	(24)	672 407
Passif non sectoriel courant				43 204				44 893
Passifs courants				1 070 280				1 050 613
TOTAL PASSIF				861 529				944 094
- dont passifs sectoriels	1 015 345	57 812	(5 204)	1 067 953	994 614	61 675	(3 375)	1 044 214
- dont passifs non sectoriels				(206 424)				(100 120)

➔ 4.2 Par zone géographique

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2008	Exercice clos le 31 décembre 2007
Chiffre d'affaires contributif	1 192 845	1 158 304
- France	1 135 989	1 096 534
- Autres	56 856	61 770
Actifs	861 529	944 094
- France	691 419	696 334
- Autres	59 041	131 583
- Non affecté	111 069	116 177
Investissements corporels & incorporels	12 069	16 433
- France	10 927	13 640
- Autres	1 142	2 793

NOTE 5 VARIATION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les principales opérations intervenues au cours des exercices 2008 et 2007 sont les suivantes :

➔ 2008

Les sociétés Horyzon Média et Horyzon Clics ont fusionné le 30 juin 2008 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008. Ont également fusionné au 31 octobre 2008 les sociétés PagesJaunes Petites Annonces et A Ton Service. Ces opérations de restructuration interne n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés.

➔ 2007

Le 14 mars 2007, PagesJaunes Groupe a cédé 100 % des titres des sociétés Kompass France et Kompass Belgium à Coface Services. Conformément aux normes comptables internationales (norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées »), le chiffre d'affaires et les charges des Activités Kompass, jusqu'à la sortie effective du périmètre de consolidation du Groupe sont traités séparément des activités poursuivies, sur une ligne « Résultat net des activités cédées » présentée au bas du compte de résultat consolidé. En outre, les données présentées s'entendent hors élimination des flux existant entre les sociétés Kompass France et Kompass Belgium, d'une part, et l'ensemble des autres sociétés du Groupe PagesJaunes d'autre part. Ces deux sociétés faisaient partie du segment « International & Filiales ».

Le 27 juillet 2007, PagesJaunes Groupe et le groupe M6 ont noué un partenariat dans les petites annonces sur Internet, aux termes duquel le groupe M6 a pris le 17 octobre une participation de 34 % dans le capital de PagesJaunes Petites Annonces, filiale de PagesJaunes Groupe, par augmentation de capital pour un montant de 16 millions d'euros.

Le 17 octobre 2007, PagesJaunes Petites Annonces, filiale de PagesJaunes Groupe, a acquis 100 % des actions et droits de vote de la société « A Ton Service » pour 0,5 million d'euros.

Le 11 octobre 2007, PagesJaunes Groupe a acquis 55 % des actions et droits de vote de la société Horyzon Média et 66 % des parts et droits de vote de la société Horyzon Clics. Le 24 décembre 2007, une acquisition complémentaire de 11 % des actions et droits de vote de la société Horyzon Média a été réalisée. L'ensemble de ces titres a été acquis en numéraire pour un prix de 10,7 millions d'euros dont 0,2 million d'euros de frais et honoraires.

Par ailleurs, des options d'achat et de vente ont été respectivement consenties pour le solde de 34 % des titres. Elles sont exerçables par les deux parties jusqu'en 2011. La comptabilisation de ces options a généré une dette de 8,6 millions d'euros enregistrée en « Passifs financiers » et un écart d'acquisition complémentaire de même montant.

NOTE 6 ACTIVITÉS CÉDÉES

PagesJaunes Groupe a cédé 100 % des titres des sociétés Kompass France et Kompass Belgium le 14 mars 2007 (voir note 5). Les Activités Kompass sont présentées dans les états financiers comme des activités

cédées. Les charges et produits nets ainsi que les résultats de cession après impôt sont présentés en « résultat net des activités cédées ».

Les principaux agrégats composant le résultat net des activités cédées sur les périodes présentées sont les suivants :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2008	31 décembre 2007 ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires	-	7 017
Charges d'exploitation	-	(5 656)
Marge brute opérationnelle	-	1 361
Résultat d'exploitation	-	1 015
Résultat financier	-	31
Impôt sur les sociétés	-	(273)
Résultat net des Activités Kompass	-	1 013
Plus-value de cession avant impôt ⁽²⁾	-	32 830
Impôt sur résultat de cession ⁽³⁾	-	515
Plus-value de cession après impôt ⁽²⁾	-	33 345
Résultat net des activités cédées	-	34 358

(1) Correspond aux flux générés par les Activités Kompass jusqu'à la date de cession.

(2) Plus-value nette des frais de cession d'un montant de 0,2 million d'euros et du solde d'impôt différé actif à la date de cession, constaté sur les pertes des exercices antérieurs, d'un montant de 2,2 millions d'euros net.

(3) Correspond à l'économie d'impôt relative à la moins-value à court terme du résultat de cession (1,3 million d'euros) et aux frais de cession (0,2 million d'euros).

Les flux nets de trésorerie relatifs aux Activités Kompass sur les périodes présentées sont les suivants :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2008	31 décembre 2007 ⁽¹⁾
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	-	1 728
Flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissement	-	(247)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	-	55

(1) Correspond aux flux générés par les Activités Kompass jusqu'à la date de cession.

L'impact net de la cession des Activités Kompass sur la trésorerie, net de trésorerie cédée, s'élève à 32,0 millions d'euros en 2007.

NOTE 7 CHIFFRE D'AFFAIRES

(en milliers d'euros)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
PagesJaunes en France		
Annuaire imprimés	617 667	653 003
PagesJaunes	498 768	528 795
<i>L'Annuaire</i>	118 899	124 208
Services en ligne	432 762	369 285
Internet	427 776	344 025
Minitel	4 986	25 260
Services de renseignements téléphoniques	36 391	28 067
Autres activités	19 786	21 475
Total segment PagesJaunes en France	1 106 606	1 071 830
International & Filiales		
Activités Annuaire B to C	56 857	61 779
Régie publicitaire Internet	5 332	1 148
Petites Annonces en ligne	3 553	1 891
Activités Marketing Direct et Services Géographiques	29 086	29 007
Total segment International & Filiales	94 828	93 825
Inter-segments	(8 589)	(7 351)
TOTAL	1 192 845	1 158 304

NOTE 8 CHARGES DE PERSONNEL

(en milliers d'euros, sauf les effectifs)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Effectif moyen (équivalent temps plein)	4 791	4 640
Salaires et charges	(334 794)	(321 014)
dont : - Traitements et salaires	(236 817)	(230 581)
- Charges sociales	(89 363)	(82 171)
- Taxes sur les salaires et autres	(8 614)	(8 262)
Rémunération en actions	(1 490)	(5 189)
dont : - <i>Stock options</i> et actions gratuites ⁽¹⁾	(1 468)	(4 367)
- Charges sociales sur levées et attributions de <i>stock-options</i>	(22)	(822)
Participation des salariés ⁽²⁾	(17 840)	(14 385)
TOTAL FRAIS DE PERSONNEL	(354 124)	(340 588)

(1) Voir note 27.

(2) y c. taxe de 2 % en 2008 (forfait social).

NOTE 9 RÉSULTAT DE CESSION D'ACTIFS

Cette rubrique inclut le résultat des opérations courantes de cession des actifs incorporels et corporels.

Le 27 juillet 2007, PagesJaunes Groupe et le groupe M6 ont noué un partenariat dans les petites annonces sur Internet, aux termes duquel le groupe M6 a pris le 17 octobre 2007 une participation de 34 %

dans le capital de PagesJaunes Petites Annonces, filiale de PagesJaunes Groupe, par augmentation de capital pour un montant de 16,0 millions d'euros.

Cette opération a généré un profit de dilution de 14,6 millions d'euros en 2007, constaté dans la rubrique « Résultat de cession d'actifs ».

NOTE 10 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier se décompose de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Intérêts et assimilés sur actifs financiers	176	438
Résultat de cession d'actifs financiers	2 873	2 107
Dividendes reçus	327	534
Produits financiers	3 376	3 079
Intérêts sur dettes financières	(123 787)	(120 749)
Encaissements sur instruments de couverture	12 163	3 861
Variation de la juste valeur des instruments de couverture	(16 536)	(5 628)
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	(6 360)	(6 151)
Autres frais & honoraires financiers	(258)	-
Coût de désactualisation ⁽¹⁾	(3 384)	(2 402)
Charges financières	(138 162)	(131 069)
Gain (perte) de change	-	(10)
RÉSULTAT FINANCIER	(134 786)	(128 001)

(1) Le coût de désactualisation correspond à l'accroissement, au cours de l'exercice, de la valeur actuelle des engagements de retraite (voir note 26), de la dette sur instruments de couverture (voir note 18) et de la dette sur engagements de rachat de minoritaires (voir note 5).

NOTE 11 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**➔ 11.1 Preuve d'impôt Groupe**

L'impôt sur les sociétés de l'année résulte de l'application du taux effectif de fin d'exercice au résultat avant impôts.

Le rapprochement entre l'impôt théorique calculé sur la base du taux légal d'imposition en France et l'impôt effectif est le suivant :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Résultat net des activités poursuivies avant impôt	308 565	360 664
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	68 882	-
Résultat net des activités poursuivies avant impôt et pertes de valeur	377 447	360 664
Taux légal d'imposition en France	34,43 %	34,43 %
Impôt théorique	(129 968)	(124 177)
Sociétés en pertes non intégrées fiscalement	(4 279)	(6 115)
Dépréciation prêt et compte courant QDQ	2 739	-
Résultat fusion Horyzon Média et Horyzon Clics	98	-
Rémunération en actions	(506)	(1 504)
Filiales étrangères	186	191
Régularisation IS sur exercices antérieurs	-	(1)
Profit de dilution lié à l'entrée de M6 au capital de PagesJaunes Petites Annonces	-	5 036
Autres produits et charges non taxables	(9)	129
Impôt effectif	(131 739)	(126 440)
- dont impôt courant	(142 624)	(127 806)
- dont impôt différé	10 885	1 366

➔ 11.2 Impôt au bilan

La position bilantielle nette est détaillée comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Indemnités de départ en retraite	10 300	9 233
Participation des salariés	6 022	4 960
Provisions non déductibles	4 126	1 818
Instruments de couverture	11 765	-
Autres différences	(87)	709
Sous-total impôts différés actifs	32 126	16 720
Instruments de couverture	-	(7 258)
Frais d'émission d'emprunts	(13 272)	(14 823)
Sous-total impôts différés passifs	(13 272)	(22 081)
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS (PASSIFS) NETS	18 854	(5 361)
<i>Impôts différés à l'actif</i>	<i>18 854</i>	<i>102</i>
<i>Impôts différés au passif</i>	<i>-</i>	<i>(5 463)</i>

Aucun impôt différé actif relatif aux déficits reportables de QDQ Media n'a été comptabilisé au bilan, cette société ayant enregistré un résultat net déficitaire en 2008. Le montant de l'impôt différé non comptabilisé est estimé à 58,7 millions d'euros au 31 décembre 2008.

PagesJaunes Groupe a opté pour le régime de l'intégration fiscale prévu aux articles 223 A et suivants du Code général des impôts. Cette option vise à constituer un groupe fiscalement intégré comprenant, outre PagesJaunes Groupe, l'ensemble de ses filiales françaises remplissant les conditions requises pour en devenir membres. Cette option a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2005 pour une période de cinq exercices.

La position des impôts différés au bilan passe d'un impôt différé passif de 5,4 millions d'euros au 31 décembre 2007 à un impôt différé actif de 18,9 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Les dettes d'impôt sur les sociétés au bilan, d'un montant de 16,7 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 3,4 millions d'euros au 31 décembre 2007, correspondent à l'impôt courant. L'impôt décaissé au cours de l'exercice 2008 est de 118,7 millions d'euros (121,7 millions d'euros en 2007).

NOTE 12 RÉSULTAT PAR ACTION

En 2008, le résultat net s'élève à 176,8 millions d'euros et à 243,0 millions d'euros hors perte de valeur des écarts d'acquisition. Le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation est de 280,6 millions, déduction faite des actions propres. Le résultat net par action de l'ensemble consolidé s'élève donc à 0,63 euro et à 0,62 euro en considérant l'effet potentiellement dilutif lié à l'existence, en moyenne sur l'exercice 2008, de 5,6 millions d'options de souscription d'actions ainsi que de 0,7 million d'actions à émettre qui pourraient être attribuées gratuitement en 2008 et 2009 sous réserve de l'atteinte des conditions de performance.

En 2007, le résultat net s'élève à 268,6 millions d'euros. Le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation est de 280,6 millions. Le résultat net par action de l'ensemble consolidé s'élève donc à 0,96 euro et à 0,95 euro en considérant l'effet potentiellement dilutif lié à l'existence, en moyenne sur l'exercice 2007, de 3,4 millions d'options de souscription d'actions ainsi que de 0,8 million d'actions qui pourraient être attribuées gratuitement en 2008 sous réserve de l'atteinte des conditions de performance. Le résultat net par action des activités poursuivies s'élève à 0,84 euro (0,83 euro en dilué) et le résultat net par action des activités cédées s'élève à 0,12 euro (0,12 euro en dilué).

NOTE 13 ÉCARTS D'ACQUISITION DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES

Les écarts d'acquisition des sociétés consolidées par intégration globale s'analysent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2007	31 décembre 2008		
	Solde fin d'exercice	Pertes de valeur	Autres mouvements	Solde fin d'exercice
QDQ Media	68 882	(68 882)	-	-
Mappy	7 400	-	-	7 400
PagesJaunes Marketing Services	13 278	-	-	13 278
Eurodirectory	12 109	-	-	12 109
Edicom	4 796	-	-	4 796
PagesJaunes Petites Annonces	-	-	421	421
À Ton Service	421	-	(421)	-
Horyzon Média et Clics	18 642	-	(6 312)	12 330
TOTAL	125 528	(68 882)	(6 312)	50 334

La valeur des écarts d'acquisition a fait l'objet d'un examen dans le cadre de l'arrêté des comptes consolidés, selon la méthode décrite en note 3.8 – Principes comptables, sur la base de plans d'affaires, d'un taux de croissance perpétuelle situé entre 1,5 % et 2,5 % et d'un taux d'actualisation après impôt compris entre 9,0 % et 12,5 % selon les unités génératrices de trésorerie (8,5 % et 12 % en 2007). Ces taux sont basés sur des études sectorielles publiées.

Au 31 décembre 2008, les tests de perte de valeur relatifs à ces incorporels ne présentent pas de sensibilité matérielle aux variations de taux.

Les hypothèses retenues pour la détermination des valeurs recouvrables sont de nature similaire d'une UGT à l'autre ; il peut s'agir des données de marché, du taux de pénétration des supports ou des produits sur le marché, du chiffre d'affaires (nombre d'annonceurs, revenu moyen par annonceur), des niveaux de marge brute opérationnelle. Les valeurs assignées à chacun de ces paramètres sont le reflet de l'expérience passée, affectée des évolutions anticipées sur la période du plan.

L'écart d'acquisition relatif à QDQ Media, d'un montant de 68,9 millions d'euros au 31 décembre 2008, a été intégralement déprécié à cette date. Cette dépréciation figure au poste « Pertes de valeur des écarts d'acquisition » dans le compte de résultat. Elle repose sur le ralentissement marqué de l'activité ainsi que sur les perspectives économiques dégradées du marché publicitaire espagnol, et le niveau des pertes encourues par cette UGT.

Aucune perte de valeur n'avait été enregistrée en 2007.

Par ailleurs, tel que décrit en note 3.1, la contrepartie de la dette issue des engagements d'acquisition d'intérêts minoritaires est enregistrée en diminution des intérêts minoritaires et, pour le solde, en écart d'acquisition. La variation ultérieure de la valeur de l'engagement est comptabilisée par ajustement du montant de l'écart d'acquisition. Au 31 décembre 2008, cet engagement a fait l'objet d'un ajustement, afin de tenir compte du rachat en période subséquente, de la participation de l'un des associés fondateurs. Ceci s'est traduit par une baisse nette de l'écart d'acquisition de 6,1 millions d'euros (voir notes 28 et 36).

NOTE 14 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers d'euros)	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette
Logiciels et Applications support	56 771	(42 359)	14 412	49 970	(33 440)	16 530
Concession <i>l'Annuaire</i>	11 000	(8 250)	2 750	11 000	(5 500)	5 500
Autres immobilisations incorporelles	4 891	(895)	3 996	5 885	(1 787)	4 098
TOTAL	72 662	(51 504)	21 158	66 855	(40 727)	26 128

Aucune perte de valeur significative n'a été constatée aux 31 décembre 2008 et 2007.

L'évolution de la valeur nette des autres immobilisations incorporelles s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Solde en début d'exercice	26 128	28 016
Acquisitions	2 635	3 744
Immobilisations générées en interne ⁽¹⁾	3 454	3 869
Effet des variations de périmètre ⁽²⁾	-	(326)
Écarts de conversion	-	(1)
Reclassements	128	1
Cessions	(105)	(335)
Dotations aux amortissements	(11 082)	(8 840)
Solde en fin d'exercice	21 158	26 128

(1) Concerne l'ensemble des frais de développements activés.

(2) Concerne l'entrée en 2007 dans le périmètre de consolidation de A Ton Service et de Horyzon Média, et la sortie de Kompass France et Kompass Belgique.

NOTE 15 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers d'euros)	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette
Terrains et constructions	1 530	(216)	1 314	1 530	(191)	1 339
Informatique et terminaux	38 972	(30 698)	8 274	37 475	(29 418)	8 057
Autres	28 664	(18 265)	10 399	27 579	(16 571)	11 008
TOTAL	69 166	(49 179)	19 987	66 584	(46 180)	20 404

Aucune perte de valeur significative n'a été constatée aux 31 décembre 2008 et 2007.

L'évolution de la valeur nette des immobilisations corporelles s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Solde en début d'exercice	20 404	19 021
Acquisitions d'immobilisations corporelles	5 980	8 820
Effet des variations de périmètre ⁽¹⁾	-	(1 294)
Écarts de conversion	-	(2)
Reclassements	-	(35)
Cessions et mises au rebut	(284)	(54)
Dotations aux amortissements	(6 113)	(6 052)
Solde en fin d'exercice	19 987	20 404

(1) Concerne l'entrée en 2007 dans le périmètre de consolidation de Horyzon Média et Horyzon Clics et la sortie de Kompass France et Kompass Belgique.

NOTE 16 AUTRES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

Cette rubrique inclut les titres de participation classés en actifs disponibles à la vente au sens de la norme IAS 39.

NOTE 17 AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les autres actifs financiers comprennent essentiellement la partie long terme des dépôts et cautionnements.

NOTE 18 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

PagesJaunes Groupe utilise des instruments financiers dérivés dans le cadre de la gestion du risque de taux associé à la dette à taux variable que la Société a mise en place en 2006. PagesJaunes Groupe a *mis en œuvre* les procédures et la documentation nécessaires pour justifier la *mise en œuvre* d'une comptabilisation de couverture au sens de l'IAS 39.

➔ **Description des instruments financiers dérivés**

Le 30 novembre 2006, PagesJaunes Groupe a conclu avec plusieurs établissements financiers :

- un contrat de *swap* de taux d'intérêt, d'un montant nominal de 380 millions d'euros, commençant le 13 décembre 2006 pour se terminer le 13 décembre 2011. Dans le cadre de cette opération, PagesJaunes Groupe est receveur du taux variable, soit Euribor 3 mois, et payeur du taux fixe, soit 3,7830 % ;
- un *collar*, constitué de la combinaison synthétique d'un achat de *cap* et d'une vente de *floor*, pour un montant nominal de 1 140 millions d'euros, commençant le 13 décembre 2006 pour se terminer le 13 décembre 2011. Le tunnel constitué par ce *collar* prévoit un taux d'intérêt minimal de 3,0 % et un taux d'intérêt maximal de 4,0 %. La prime annuelle sur ce *collar*, payable à terme échu, est d'un montant de 1,9 million d'euros.

Ces opérations viennent en couverture des flux de trésorerie relatifs à la dette à taux variable mise en place par PagesJaunes Groupe en novembre 2006 (voir note 28). Les tests d'efficacité prospectifs mis en œuvre par PagesJaunes Groupe lors de l'initiation de ces opérations

La valeur de ces instruments financiers dérivés s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Swap de taux d'intérêt – couverture de flux de trésorerie	(9 885)	8 515
Swap de taux d'intérêt – couverture de juste valeur	(1 165)	-
Collar – couverture de flux de trésorerie	(14 233)	21 455
- dont valeur intrinsèque	(5 765)	14 551
- dont valeur temps	(8 468)	6 904
ACTIF (PASSIF)	(25 283)	29 970

La variation de juste valeur des instruments financiers dérivés (qualifiés de couverture de flux de trésorerie) entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008, soit une baisse de 18,4 millions d'euros pour le *swap* de taux d'intérêt et une baisse de 20,3 millions d'euros pour la valeur intrinsèque du *collar*, a été constatée en capitaux propres recyclables, après constatation d'un impôt différé actif de 13,3 millions d'euros.

ainsi que les tests rétrospectifs réalisés aux 31 décembre 2007 et 2008, ont permis de démontrer que ces instruments financiers offraient une couverture totalement efficace des flux de trésorerie relatifs à cette dette senior.

Suite à la décision du Groupe d'indexer provisoirement sa dette bancaire sur Euribor 1 mois comme le lui permet la convention de crédit, et ce afin de réduire le coût global de son endettement, un contrat de *swap* de taux d'intérêt a été conclu le 2 décembre 2008. Le *swap* est d'un montant nominal de 1 520 millions d'euros, et court du 15 décembre 2008 au 13 mars 2009. Dans le cadre de cette opération, PagesJaunes Groupe est receveur du taux variable Euribor 1 mois, et payeur du taux variable Euribor 3 mois minoré de 64 points de base. Ce contrat permet la couverture contre le risque de taux d'intérêt Euribor 1 mois. Cet instrument n'a pas été considéré comme éligible à la comptabilité de couverture au sens de la norme IAS 39.

➔ **Comptabilisation et éléments d'actifs et de passifs relatifs à ces instruments financiers dérivés**

La juste valeur initiale du *collar* a été comptabilisée à l'actif consolidé lors de sa conclusion en décembre 2006, pour un montant de 8,3 millions d'euros, en contrepartie de l'inscription d'une « Dette sur instruments de couverture » (voir note 28) d'un montant de 8,3 millions d'euros, correspondant à la prime actualisée que la Société devra payer en cinq annuités. Au 31 décembre 2008, cette dette s'élève à 5,3 millions d'euros (6,8 millions d'euros au 31 décembre 2007).

Cette baisse provient, d'une part, de la forte baisse des taux courts observée au dernier trimestre de l'exercice 2008 (supérieure à 200 points de base) et, d'autre part, du maintien à un niveau élevé de la volatilité des taux courts.

La variation de valeur temps du *collar* a été constatée en charges financières (voir note 10), pour un montant de 15,4 millions d'euros, et a donné lieu à la constatation d'un impôt différé de 5,3 millions d'euros.

La valeur du *swap* de taux d'intérêt (qualifié en couverture de juste valeur) a été constatée en charges financières pour 1,2 million d'euros (impôt différé de 0,4 million d'euros).

Aucune inefficacité n'a été comptabilisée au titre des couvertures de flux de trésorerie.

NOTE 19 STOCKS NETS

Les stocks sont principalement composés de papier pour la production des annuaires imprimés et d'en cours de production de service relatifs à la fabrication des annonces (produits imprimés et en ligne) et des sites Internet.

Ils sont, le cas échéant, dépréciés lorsque les perspectives commerciales peuvent entraîner un risque d'écoulement pour une valeur inférieure à la valeur au bilan.

Aucune mise au rebut significative n'a été comptabilisée au cours des exercices 2008 et 2007.

NOTE 20 CRÉANCES CLIENTS

La décomposition en valeur brute et dépréciations des comptes clients est la suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Créances clients brutes	532 910	535 190
Provisions pour dépréciation ⁽¹⁾	(15 179)	(13 568)
Créances nettes avant dépréciation statistique	517 731	521 622
Provisions pour dépréciation statistique ⁽¹⁾	(4 282)	(3 632)
Créances clients nettes	513 449	517 990

(1) Voir note 23 – Variations des provisions pour dépréciation des actifs.

Au 31 décembre, les créances clients ont les échéances suivantes :

(en milliers d'euros)	Total	Non échues et non dépréciées	Échues et non dépréciées ⁽¹⁾					> à 360 jours
			< 30 jours	entre 31 et 60 jours	entre 61 et 90 jours	entre 91 et 180 jours	entre 181 et 360 jours	
2008	517 731	467 892	21 290	11 170	4 941	7 474	4 316	648
2007	521 622	480 400	19 476	10 766	3 731	4 422	2 827	533

(1) N'ayant pas fait l'objet d'une provision pour dépréciation individuelle.

Le portefeuille des créances clients du Groupe ne présente pas de risque de concentration important (près de 788 000 annonceurs dont 696 100 en France). En France, les vingt premiers annonceurs de PagesJaunes représentent 1,3 % de ce chiffre d'affaires comme en 2007 et les annonceurs des dix premières rubriques professionnelles représentent

13,5 % du chiffre d'affaires de PagesJaunes en France (14,1 % en 2007). En France, les provisions pour risques clients demeurent à un niveau très faible, avec un taux de dotations nettes par rapport au chiffre d'affaires pour l'édition 2008 de 0,289 % (0,245 % en 2007).

NOTE 21 AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
TVA à recevoir	20 388	17 439
Divers État à recevoir	93	675
Autres actifs courants ⁽¹⁾	9 936	9 909
TOTAL	30 417	28 023

(1) Dont les avances et acomptes aux fournisseurs pour 3,3 millions d'euros en 2008 et 3,1 millions d'euros en 2007.

NOTE 22 CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance sont principalement constituées des charges, y compris les rémunérations dues, sur vente d'insertions

publicitaires facturées au titre des annuaires à paraître et en ligne étalées sur une durée d'affichage qui est généralement de 12 mois.

NOTE 23 VARIATIONS DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES ACTIFS

(en milliers d'euros)	Solde en début de période	Dotations/reprises nettes	Autres mouvements ⁽¹⁾	Solde en fin de période
2007				
Créances clients	16 572	2 203	(1 575)	17 200
Autres actifs	522	(463)	29	88
2008				
Créances clients	17 200	2 791	(530)	19 461
Autres actifs	88	(239)	532	381

(1) Dont sortie de Kompass France et Kompass Belgique en 2007 pour (1 575) K€.

Les créances relatives aux annuaires à paraître font l'objet d'une provision en fonction d'un taux statistique observé de manière empirique sur les historiques des cinq dernières années parues.

NOTE 24 CAPITAUX PROPRES**➔ 24.1 Capital social**

Au 31 décembre 2008, le capital social de PagesJaunes Groupe d'un montant de 56,2 millions d'euros est divisé en 280 984 754 actions ordinaires de 0,20 euro de valeur nominale unitaire. Il est entièrement libéré.

La Société a procédé, en 2008, à une augmentation de capital de 0,1 million d'euros, par prélèvement sur les autres réserves pour le même montant, suite à l'attribution gratuite définitive de 340 304 actions le 20 novembre 2008 (voir note 27.2.1).

En 2007, la Société avait procédé à une augmentation de capital de 75 534 euros par création de 377 670 actions nouvelles dans le cadre de l'exercice anticipé de stock-options PagesJaunes Groupe.

Le capital de PagesJaunes Groupe est détenu à hauteur de 54,75 % par Médiannuaire SAS aux 31 décembre 2007 et 2008.

➔ 24.2 Autres réserves

Les autres réserves consolidées sont négatives à hauteur de 2 521,5 millions d'euros au 31 décembre 2008 (2 497,7 millions d'euros au 31 décembre 2007) et se composent essentiellement de :

- la perte de juste valeur des instruments financiers dérivés entre leur date de conclusion et le 31 décembre 2008 pour un montant avant impôt de 15,7 millions d'euros (augmentation de 23,1 millions d'euros au 31 décembre 2007) et d'un impôt correspondant de 5,4 millions d'euros (7,9 millions d'euros au 31 décembre 2007) ;
- la contrepartie de la charge de rémunération en actions pour la part dénouée en instruments de capitaux propres d'un montant de 54,6 millions d'euros (53,2 millions d'euros au 31 décembre 2007), voir note 27 ;
- de la part des distributions excédant le résultat de l'exercice, relative essentiellement à la distribution exceptionnelle opérée en novembre 2006 d'un montant de 2 519,7 millions d'euros.

L'horizon prévisionnel de recyclage des réserves relatives aux instruments financiers, générées dans le cadre de la mise en œuvre de la comptabilité de couverture au sens d'IAS 39, est de trois ans (échéance de ces instruments).

➔ 24.3 Actions propres

Un contrat de liquidité a été mis en place le 18 septembre 2008 avec un prestataire de services d'investissement pour une période s'achevant le 31 décembre 2008 ; il a été renouvelé pour une durée d'un an. Les moyens affectés à la mise en œuvre du contrat s'élèvent à 8,0 millions d'euros.

Au titre de ce contrat au 31 décembre 2008, la Société détenait 580 606 de ses propres actions, comptabilisées en diminution des capitaux propres et 3,5 millions d'euros de liquidités classées dans la rubrique équivalents de trésorerie.

En 2008, PagesJaunes Groupe n'a pas racheté d'actions hors contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2007, aucune action n'est auto-détenue.

➔ 24.4 Dividendes

Le dividende proposé à l'Assemblée générale 2009 est de 0,96 euro par action, ce qui représente un montant total estimé à 269,4 millions d'euros hors déduction à venir des actions auto-détenues. Aucun passif n'était reconnu à ce titre au 31 décembre 2008.

Le dividende mis en paiement le 14 mai 2008 s'est élevé à 269,4 millions d'euros, soit 0,96 euro par action.

En 2007, le dividende mis en paiement le 4 mai s'était élevé à 303,1 millions d'euros, soit 1,08 euro par action.

NOTE 25 DETTES FOURNISSEURS

Les dettes fournisseurs ne portent pas intérêt et sont en principe payables entre 30 jours et 60 jours.

NOTE 26 AVANTAGES DU PERSONNEL, PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS

Ils se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Avantages postérieurs à l'emploi	29 999	26 655
Autres avantages à long terme	6 459	6 181
Avantages du personnel – non courants ⁽¹⁾	36 458	32 836
Autres provisions pour risques	1 061	1 258
Provisions pour litiges sociaux – fiscaux	3 358	4 400
Provisions – non courantes	4 419	5 658

(1) Voir détails note suivante. Les avantages du personnel non courants concernent les entités françaises.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Personnel ⁽¹⁾	80 938	79 559
Organismes sociaux	41 780	38 765
Total avantages du personnel – courants	122 718	118 324
TVA à payer	95 310	94 567
Divers état à payer	7 941	8 429
Autres passifs courants	1 390	2 020
Autres passifs courants	104 641	105 016

(1) Principalement constitué de la participation des salariés et de provisions de charges de personnel.

L'évolution des provisions est la suivante :

(en milliers d'euros)	Solde en début d'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Variations de périmètre, reclassements et autres	Solde en fin d'exercice
Provisions pour litiges sociaux et fiscaux	4 660	168	(551)	(501)	(15)	3 761
Autres provisions pour risques	1 578	494	(121)	(698)	1	1 254
TOTAL PROVISIONS	6 238	662	(672)	(1 199)	(14)	5 015
- dont non courant	5 658	501	(623)	(1 112)	(5)	4 419
- dont courant	580	161	(49)	(87)	(9)	596

Engagements de retraite et autres avantages du personnel

(en milliers d'euros)	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total 31 décembre 2008	Total 31 décembre 2007
Variation de la valeur des engagements				
Valeur totale des engagements en début de période	44 212	6 182	50 394	44 744
Coût des services rendus	2 575	428	3 003	3 014
Coût de l'actualisation (charge d'intérêts)	2 215	323	2 538	1 950
Cotisations versées par les employés	-	-	-	-
Modification du régime	-	-	-	-
Réductions/liquidations	-	-	-	-
(Gains) pertes actuariels	(2 528)	(264)	(2 792)	2 968
Prestations payées	(1 781)	(209)	(1 990)	(1 469)
Acquisitions	-	-	-	-
Cessions/transferts d'activité	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	(814)
Autres (écarts de conversion)	-	-	-	-
Valeur totale des engagements en fin de période (A)	44 693	6 459	51 152	50 393
<i>Engagements de fin de période afférent à des régimes intégralement ou partiellement financés</i>	43 694	-	43 694	43 102
<i>Engagements de fin de période afférent à des régimes non financés</i>	998	6 459	7 457	7 291
Variation des actifs de couverture				
Juste valeur des actifs de couverture en début de période	1 542	-	1 542	1 287
Produits financiers sur les actifs de couverture	62	-	62	42
Gains (pertes) sur actifs de couverture	-	-	-	-
Cotisations versées par l'employeur	2 000	-	2 000	1 489
Cotisations versées par les employés	-	-	-	-
Réductions/liquidations	-	-	-	-
Prestations payées par le fonds	(1 569)	-	(1 569)	(1 276)
Variation de périmètre	-	-	-	-
Autres (écarts de conversion)	-	-	-	-
Juste valeur des actifs de couverture en fin de période (B)	2 034	-	2 034	1 542
Couverture financière				
Situation du régime (A) – (B)	42 659	6 459	49 118	48 851
Gains (pertes) actuariels non reconnus	(12 660)	-	(12 660)	(15 783)
Coût des services passés non reconnu	-	-	-	-
Ajustement lié au plafonnement de l'actif	-	-	-	-
Provision (actif) en fin de période	29 999	6 459	36 458	33 068
Charge de l'exercice				
Coût des services rendus	2 575	428	3 003	3 014
Coût de l'actualisation	2 215	323	2 538	1 950
Rendement attendu des actifs du régime	(62)	-	(62)	(42)
Amortissement des (gains) pertes actuariels	595	(264)	331	1 268
Amortissement du coût des services passés	-	-	-	-
Effet de réductions/liquidations	-	-	-	-
Cessions/transferts d'activité	-	-	-	(17)
Ajustement lié au plafonnement de l'actif	-	-	-	-
Total charge de retraite	5 323	487	5 810	6 173

(en milliers d'euros)	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total 31 décembre 2008	Total 31 décembre 2007
Évolution de la provision (actif)				
Provision (actif) en début de période	26 887	6 182	33 069	29 374
Charge de retraite	5 323	487	5 810	6 173
Charge de retraite des activités cédées	-	-	-	17
Cotisations versées par l'employeur	(2 212)	(209)	(2 421)	(1 682)
Prestations directement payées par l'employeur	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	(814)
Autres (écarts d'acquisition)	-	-	-	-
Provision (actif) en fin de période	29 999	6 459	36 458	33 068
Hypothèses				
Taux d'actualisation	5,25 %	5,25 %	5,25 %	4,75 %
Taux d'inflation attendu sur le long terme	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,0 %
Taux de progression des salaires attendu sur le long terme	en fonction des catégories de salariés et de leur âge			
Rendement attendu sur les actifs du régime	4,0 %	-	-	-
Durée résiduelle probable d'activité	15,0	15,0	15,0	15,4
MONTANT COMPTABILISÉ EN CHARGE AU TITRE DE LA PÉRIODE	5 323	487	5 810	6 173

La charge constatée au titre des plans de retraite à cotisations définies s'élève à 26,0 millions d'euros en 2008.

La cotisation versée au fonds externe pour un montant de 2,0 millions d'euros couvre l'estimation des indemnités à verser sur l'exercice 2009.

Le taux d'actualisation retenu dans l'évaluation des engagements au 31 décembre 2008 est de 5,25 % contre 4,75 % au 31 décembre 2007. Cette hausse du taux d'actualisation, visant à refléter la hausse des taux d'intérêt à long terme en 2008, entraîne une baisse du montant de l'engagement.

La norme IAS 19 fixe le taux d'actualisation comme étant égal au taux des obligations émises par les entreprises de première catégorie à une échéance égale à la maturité de l'engagement ; si le marché de ces obligations n'est pas liquide, le taux est égal au taux des obligations d'État (OAT) correspondantes.

Dans la zone euro, les taux des obligations privées de première catégorie (AA) se situent entre 4,75 % et 6,00 % selon les référentiels (IBOXX, Bloomberg) à la date d'évaluation.

Le taux d'actualisation effectivement retenu dans la présente évaluation est ainsi conforme à la norme IAS 19.

Sensibilité du taux d'actualisation sur les avantages postérieurs à l'emploi (IFC) :

- Une hausse de 0,50 % du taux d'actualisation entraîne une baisse de l'engagement de l'ordre de 6 %, soit environ 3 millions d'euros, tandis qu'une baisse de 0,50 % du taux d'actualisation entraîne une hausse de l'engagement de l'ordre 7 %, soit environ 3 millions d'euros.

Sensibilité du taux d'actualisation sur les autres avantages à long terme (médailles du travail) :

- Une hausse de 0,50 % du taux d'actualisation entraîne une baisse de l'engagement de l'ordre de 5 % (moins d'un million d'euros), tandis qu'une baisse de 0,50 % du taux d'actualisation entraîne une hausse de l'engagement de l'ordre 5 % (moins d'un million d'euros).

La valeur actualisée de l'obligation au titre de ces engagements et les ajustements du régime liés à l'expérience pour l'année en cours et pour les quatre années précédentes se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	2008	2007	2006	2005	2004
Valeur totale des engagements en fin de période	51 152	50 393	44 744	39 792	32 926
Juste valeur des actifs de couverture en fin de période	(2 034)	(1 542)	(1 287)	(1 612)	(1 920)
Situation du régime	49 118	48 851	43 457	38 180	31 006
(Gains) pertes actuariels liés à a - passifs	190	(1 581)	-	-	-
(Gains) pertes actuariels liés à l'expérience - actifs du régime	-	-	-	-	-

NOTE 27 STOCK-OPTIONS ET ACTIONS GRATUITES**➔ 27.1 Stock-options****27.1.1 Description des plans**

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée générale extraordinaire du 12 avril 2005 à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe un plan d'options de souscription d'actions, au sens des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, afin notamment de les associer au développement du Groupe. Cette autorisation a été consentie pour une durée de trente huit mois et le nombre total d'options de souscription attribuées au titre de cette résolution ne pourra représenter plus de 2,0 % du capital de la Société à la date de cette Assemblée générale, soit 5 575 792 options.

Dans ce cadre, PagesJaunes Groupe a mis en place deux plans d'options de souscription d'actions, le premier le 28 juin 2005 et le second le 20 décembre 2007.

Le plan mis en place en juin 2005, totalisant 3 796 800 options avec un prix d'exercice de 19,30 euros, a une durée de vie de dix ans. L'acquisition des options s'est faite de façon complète après trois ans, soit le 30 juin 2008.

Le versement d'un dividende exceptionnel par prélèvement sur les réserves libres de la Société le 24 novembre 2006 a donné lieu à un ajustement du prix d'exercice ainsi que du nombre d'options consenties, conformément à l'article L.225-181 du Code de commerce. Au 31 décembre 2008, compte tenu de l'exercice anticipé d'options suite au changement de contrôle intervenu le 11 octobre 2006 d'une part, de l'ajustement du prix d'exercice et du nombre d'options d'autre part, et enfin des départs de salariés, il restait 3 020 328 options en circulation (3 190 829 en 2007), désormais exerçables, dont le prix d'exercice ajusté est de 11,72 euros.

Un second plan a été mis en place en décembre 2007, totalisant 2 927 900 options avec un prix d'exercice de 14,46 euros, et ayant

une durée de vie de dix ans. L'acquisition des options se fait de façon complète après trois ans. Il n'y a pas de conditions de performance. Au 31 décembre 2008, il restait 2 787 550 options en circulation.

Quels que soient les plans, une période de quatre ans d'inaccessibilité (restriction à la vente) des actions est requise par le régime fiscal et est à appliquer aux résidents fiscaux français.

Aucun nouveau plan n'a été consenti en 2008.

27.1.2 Description des modèles d'évaluation

PagesJaunes Groupe a évalué la juste valeur des biens ou services reçus pendant chacune des périodes en se basant sur la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

Les justes valeurs des options du plan PagesJaunes Groupe attribuées en décembre 2007 ont été calculées avec un modèle binomial qui reflète le comportement d'exercice anticipé des attributaires par le biais d'une hypothèse de « plafond d'exercice » exprimé en multiple du prix d'exercice et qui représente la valeur de l'action pour laquelle il est attendu que toutes les options seront exercées. Le plafond utilisé pour le calcul des justes valeurs ci-dessus est de 2,0. La volatilité attendue a été établie sur la base de la volatilité historique de l'action PagesJaunes Groupe, soit 18 %. Compte tenu d'un taux de départ annuel avant ouverture des droits estimé à 3,0 % et d'un taux de dividendes attendu estimé à 5,0 %, la juste valeur d'une option PagesJaunes Groupe a ainsi été évaluée à 1,61 euro pour les résidents fiscaux français (1,62 euro pour les non-français) pour un cours du sous-jacent à la date d'attribution de 13,65 euros et un prix d'exercice de 14,46 euros. La date d'attribution retenue pour l'évaluation de la charge correspond à la date de tenue du Conseil d'administration ayant attribué les options, à savoir le 20 décembre 2007, le délai d'information des attributaires ayant été considéré comme raisonnable.

Aucun nouveau plan n'a été consenti en 2008.

27.1.3 Évolution des plans de stock-options sur l'exercice

	Nombre d'options 2008	Prix d'exercice moyen pondéré 2008	Nombre d'options 2007	Prix d'exercice moyen pondéré 2007
Options en circulation en début de période				
Plan de décembre 2007	2 927 900	14,46 €	-	-
Plan de juin 2005	3 190 829	11,72 €	3 735 176	11,72 €
Options attribuées				
Plan de décembre 2007			2 927 900	14,46 €
Plan de juin 2005	-	-	-	-
Options exercées				
Plan de décembre 2007	-	-	-	-
Plan de juin 2005			(377 670)	11,72 €
Options annulées, rendues caduques				
Plan de décembre 2007	(140 350)	14,46 €	-	-
Plan de juin 2005	(170 501)	11,72 €	(166 677)	11,72 €
Options en circulation en fin de période	5 807 878		6 118 729	
Plan de décembre 2007	2 787 550	14,46 €	2 927 900	14,46 €
Plan de juin 2005	3 020 328	11,72 €	3 190 829	11,72 €

Au 31 décembre 2008, les options du plan de juin 2005 sont exerçables. La durée moyenne restant à courir jusqu'au début de la période d'exercice est de vingt quatre mois pour le plan de décembre 2007.

➔ 27.2 Attribution gratuite d'actions

27.2.1 Description des plans

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2006 à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe un plan d'attribution gratuite d'actions, au sens des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce, afin notamment de les associer au développement du Groupe. Cette autorisation a été consentie pour une durée de trente huit mois et le nombre total d'actions attribuées gratuitement au titre de cette résolution ne pourra représenter plus de 0,5 % du capital de la Société à la date de cette Assemblée générale, soit 1 393 948 actions.

Le Conseil d'administration a arrêté les conditions d'un premier plan d'attribution gratuites d'actions le 30 mai 2006. Ce plan a donné lieu à l'attribution initiale de 602 361 actions. Un second plan d'attribution gratuite d'actions a été arrêté le 20 novembre 2006, et a donné lieu à l'attribution de 778 638 actions.

Ces actions seront définitivement acquises à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans, sous réserve que le bénéficiaire soit toujours salarié ou dirigeant dans une des sociétés du Groupe et que des conditions de performance soient satisfaites. Les conditions de performance tiennent à la réalisation de critères de croissance du chiffre d'affaires consolidé et de croissance de la marge brute opérationnelle consolidée de la Société pour les exercices 2006 et 2007 pour le premier plan, et de critères de croissance de la marge brute opérationnelle consolidée de la Société pour les exercices 2007 et 2008 pour le second plan.

La totalité de l'attribution du 30 mai 2006 a été perdue pour les attributaires, faute d'atteinte des critères de performance fixés par le Conseil d'administration pour les exercices 2006 et 2007.

Concernant l'attribution du 20 novembre 2006, les critères de performance fixés n'ayant été atteints que pour une seule des deux années, seuls 50 % des droits résultant de cette attribution ont été définitivement acquis. Compte tenu des départs intervenus, 340 304 actions ont été acquises définitivement par les bénéficiaires en date du 20 novembre 2008, ce qui a donné lieu à une augmentation de capital de 0,1 million d'euros par prélèvement sur les autres réserves.

27.2.2 Description des modèles d'évaluation

Aucun nouveau plan d'attribution gratuite d'actions n'a été consenti en 2008.

➔ 27.3 Charge relative aux plans de stock-options et aux attributions gratuites d'actions

L'impact des plans d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites sur le compte de résultat de l'exercice 2008 s'élève à 1,5 million d'euros (5,2 millions d'euros en 2007 dont 0,8 million d'euros de charges sociales). Les charges sociales sont relatives à l'exercice anticipé de stock-options en 2007 et à la cotisation patronale de 10 %, instaurée par la loi de financement de la Sécurité sociale 2008, et assise sur la juste valeur des options attribuées en décembre 2007.

Ces plans sont prévus d'être dénoués en instruments de capitaux propres.

NOTE 28 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, ENDETTEMENT FINANCIER NET

L'endettement financier net correspond au total de l'endettement financier brut, diminué ou augmenté des instruments dérivés actifs et passifs de couverture de flux de trésorerie, et diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Juste valeur des instruments de couverture (voir note 18)	-	29 970
Intérêts courus non échus	60	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	88 977	71 245
Trésorerie	89 037	101 214
Emprunt bancaire	(1 950 000)	(1 950 000)
Frais d'émission d'emprunts	34 826	41 186
Juste valeur des instruments de couverture (voir note 18)	(25 283)	-
Dette sur instruments de couverture (voir note 18)	(5 301)	(6 792)
Intérêts courus non échus	(4 481)	(6 845)
Dette sur engagement de rachats de minoritaires	(3 112)	(8 700) *
Découverts bancaires	(532)	(16 709)
Autres dettes financières	(17 071)	(16 070)
Endettement financier brut	(1 970 954)	(1 963 930)
- dont courant	(26 507)	(41 463)
- dont non courant	(1 944 447)	(1 922 467)
Trésorerie (endettement) net	(1 881 917)	(1 862 715)

* La dette sur engagement de rachats de minoritaires était classée en « autres passifs non courants » en 2007 et était donc exclue de l'endettement net.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont principalement constitués de certificats de dépôt, d'OPCVM et de comptes bancaires débiteurs. Ils sont évalués, car gérés, sur la base de leur juste valeur.

Au 31 décembre 2008, les équivalents de trésorerie s'élevaient à 82,2 millions d'euros et sont constitués d'un certificat de dépôt, deux Fonds communs de placement (FCP) et d'OPCVM investis dans le cadre du contrat de liquidité.

EMPRUNT BANCAIRE

PagesJaunes Groupe dispose d'un financement bancaire d'un montant total maximal de 2 350 millions d'euros, qui comprend, d'une part, un emprunt moyen terme de 1 950 millions d'euros et, d'autre part, une ligne de crédit *revolving* d'environ 400 millions d'euros. La ligne de crédit *revolving* doit permettre le financement des besoins de trésorerie (besoins en fonds de roulement, investissements ou refinancement) du Groupe dans le cadre de ses activités opérationnelles et est utilisable notamment par tirage, émission de lettres de crédit ou mise en place de lignes bilatérales.

Ce contrat de financement contient notamment des clauses de défaut et de remboursement anticipé obligatoires ainsi que des *covenants* financiers évolutifs :

- le ratio de dette nette consolidée sur un agrégat proche de la MBO consolidée doit être inférieur ou égal à 4,85 chaque trimestre jusqu'au 30 juin 2009, de 4,40 du 30 septembre 2009 au 30 juin 2010, de 4,25 au 30 septembre 2010, de 4,00 du 31 décembre 2010 au 30 septembre 2011 et de 3,75 au-delà (MBO et dette nette consolidée tels que définis dans le contrat passé avec les établissements financiers) ;
- le ratio de charge nette consolidée d'intérêts par un agrégat proche de la MBO consolidée doit être supérieur ou égal à 3,25 chaque trimestre jusqu'au 30 juin 2009, de 3,50 du 30 septembre 2009 au 30 juin 2010, de 3,75 du 30 septembre 2010 au 30 juin 2011 et de 4,00 au-delà (MBO et dette nette consolidée tels que définis dans le contrat passé avec les établissements financiers).

Au 31 décembre 2008, ces *covenants* financiers sont respectés et aucune dette non courante n'a lieu d'être reclassée en courant.

L'emprunt à moyen terme arrive à échéance en novembre 2013, avec des intérêts à taux variable sur le taux de référence Euribor 1 mois et

L'évolution des dettes financières s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Solde en début d'exercice	1 963 930	1 939 447
Variations de périmètre ⁽¹⁾	-	(57)
Augmentation (diminution) nette	7 024	24 540
Solde en fin d'exercice	1 970 954	1 963 930

(1) Entrées A Ton Service pour 0,1 million d'euros et sorties de Kompass France et Kompass Belgique pour (0,2) million d'euros.

une marge de 150 points de base au 31 décembre 2008 (Euribor 3 mois et une marge de 175 points de base au 31 décembre 2007), et est remboursable en totalité à l'échéance. La marge, qui était de 175 points de base au 31 décembre 2007, est passée à 150 points de base au 31 décembre 2008, compte tenu du *margin ratchet* dont a bénéficié le Groupe en raison d'un levier financier inférieur à 3,50 fois un agrégat proche de la MBO.

La ligne de crédit *revolving* a la même maturité, avec des intérêts à taux variable sur le taux de référence Euribor ou Libor avec une marge de 150 points de base au 31 décembre 2008. Cette ligne de crédit n'était pas tirée aux 31 décembre 2007 et 2008.

DETTE SUR ENGAGEMENT DE RACHATS DE MINORITAIRES

La dette sur engagement de rachats de minoritaires correspond aux options d'achat consenties en 2007 sur le solde de 34 % des titres Horyzon Média (voir note 5). Elle s'élève à 3,1 millions d'euros, dont 1,4 million d'euros à moins d'un an, contre 8,7 millions d'euros en 2007. À noter qu'elle était classée en « autres passifs non courants » en 2007 et était donc exclue de l'endettement net.

Au 31 décembre 2008, cet engagement a fait l'objet d'un ajustement, afin de tenir compte du rachat en période subséquente, de la participation de l'un des associés fondateurs. Ceci s'est traduit par une baisse de l'écart d'acquisition de 6,1 millions d'euros (voir notes 13 et 36).

Par ailleurs, la charge correspondant à la désactualisation de l'engagement a été constatée en charges financières pour 0,5 million d'euros (voir note 10).

DÉCOUVERT BANCAIRE

Le Groupe bénéficie d'un découvert autorisé de 20 millions d'euros auprès de ses banques de flux rémunéré sur une base Eonia + 25 points de base.

AUTRES DETTES FINANCIÈRES

Les autres dettes financières sont constituées principalement d'un compte courant débiteur avec PagesJaunes Outre-Mer, filiale non consolidée détenue à 100 % par PagesJaunes Groupe.

NOTE 29 PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Les produits constatés d'avance sont principalement constitués des produits sur ventes d'insertions publicitaires facturées au titre des

annuaires à paraître et en ligne étalés sur une durée d'affichage qui est en général de douze mois.

NOTE 30 INSTRUMENTS FINANCIERS➔ **30.1 Instruments financiers inscrits au bilan**

	Ventilation par catégorie d'instruments au sens IAS 39						Autres
	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Dérivés de couverture (Juste valeur par capitaux propres)	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances (coût amorti)	Passifs financiers (coût amorti)	
Actifs disponibles à la vente	207	-	-	207	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	967	-	-	-	967	-	-
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	-	-	-
Créances clients nettes	513 449	-	-	-	513 449	-	-
Autres actifs financiers courants	82	82	-	-	-	-	-
Équivalents de trésorerie	82 163	82 163	-	-	-	-	-
Trésorerie	6 793	6 793	-	-	-	-	-
Actifs financiers	603 661	89 037	-	207	514 416	-	-
Dettes financières et dérivés non courants	1 944 447	8 468	15 651	-	-	1 918 637	1 691
Découverts bancaires et autres emprunts courants	22 026	1 164	-	-	-	19 441	1 421
Intérêts courus non échus	4 481	-	-	-	-	4 481	-
Dettes fournisseurs	107 706	-	-	-	-	107 706	-
Passifs financiers	2 078 660	9 632	15 651	-	-	2 050 265	3 112

Les dérivés de couverture comptabilisés en juste valeur par capitaux propres sont détaillés en note 18.

➔ **30.2 Effet en résultat des instruments financiers**

	Ventilation par catégorie d'instruments au sens IAS 39						Autres
	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Dérivés de couverture	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances (coût amorti)	Passifs financiers (coût amorti)	
Produits d'intérêt	3 376	3 376	-	-	-	-	-
Charges d'intérêt	(134 778)	-	(16 536)	-	-	(118 242)	-
Gain (perte) de change	-	-	-	-	-	-	-
Décomptabilisations	-	-	-	-	-	-	-
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	-
Gains nets (pertes nettes)	(131 402)	3 376	(16 536)	-	-	(118 242)	-
Coût de désactualisation	(3 384)	-	-	-	-	-	-
Résultat financier (voir note 10)	(134 786)	-	-	-	-	-	-

NOTE 31 OBJECTIFS POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, GESTION DU CAPITAL

Le Groupe a pour objectif d'optimiser sa structure financière, dont le principal critère d'appréciation est le levier financier (ratio d'endettement net sur la marge brute opérationnelle), afin de réduire le coût de son capital tout en conservant une flexibilité financière lui permettant de respecter son plan de développement.

Les deux principaux objectifs de la gestion financière sont les suivants :

- PagesJaunes Groupe et le Groupe PagesJaunes au niveau consolidé sont emprunteurs nets, et dans ce cadre, le premier objectif de PagesJaunes Groupe est de sécuriser et ainsi de limiter le coût de la dette ;

- en raison d'une part de la génération d'un *cash flow* important au rythme du cycle de prospection commerciale et, d'autre part, du paiement des intérêts sur sa dette et de son dividende aux actionnaires selon une périodicité différente, le Groupe PagesJaunes dégage des excédents de trésorerie, et peut se trouver en situation d'excédent de trésorerie de manière temporaire. Ces excédents n'ayant pas vocation à être durables, l'objectif du Groupe est de les placer au meilleur taux d'intérêt dans le cadre d'une prise de risque très limitée.

Le Groupe veille également au respect des engagements inscrits dans sa documentation bancaire qui prévoit certaines clauses de défaut et d'exigibilité anticipée. Ces clauses sont notamment liées au respect de *covenants* opérationnels et financiers tels que le niveau minimal de couverture de la charge nette consolidée d'intérêts par un agrégat proche de la marge brute opérationnelle (MBO) consolidée et le levier maximal, mesuré par le rapport entre la dette nette consolidée et un agrégat proche de la MBO consolidée.

Le Groupe se fixe pour objectif de maintenir son levier financier entre 3 et 4 fois la MBO. Au 31 décembre 2008, ce levier s'établissait à 3,4 fois la MBO (3,6 fois au 31 décembre 2007), niveau nettement inférieur au maximum de 4,85 fois fixé par la documentation bancaire (5,25 fois au 31 décembre 2007).

Compte tenu de sa structure financière, le Groupe est exposé au risque de taux d'intérêt, au risque de liquidité et au risque de crédit.

➔ Risque de taux de change

PagesJaunes Groupe estime que le risque de change n'est pas significatif en ce qui concerne son activité, dans la mesure où celle-ci s'exerce essentiellement en zone euro.

➔ Risque de taux d'intérêt

PagesJaunes Groupe est exposé au risque de variation des taux d'intérêt dans la mesure où l'ensemble de ses financements à court et long termes est à taux variable. Le Groupe gère ce risque par un recours à des instruments dérivés, principalement des *swaps* de taux d'intérêt et des *collars*.

Les principales caractéristiques de la dette bancaire du Groupe figurent en note 28 (Trésorerie et équivalents de trésorerie, endettement financier net), et celles des instruments utilisés pour la couverture de taux d'intérêt en note 18 (Instruments financiers dérivés – actifs non courants).

PagesJaunes Groupe estime qu'une augmentation de 1 % des taux d'intérêt à court terme par rapport à l'Euribor 3 mois constaté au 31 décembre 2008, soit 2,892 %, devrait aboutir à une diminution du résultat annuel consolidé avant impôt de l'ordre de 2,7 millions d'euros.

➔ Sensibilité à une hausse de 100 points de base du taux Euribor 3 mois (avant impôt)

(en millions d'euros)	Equivalents de trésorerie	Emprunts bancaires et découverts bancaires	Instruments de couverture nets		Total
			Couverture des flux	Juste valeur	
Position au bilan	89,0	(19 67,6)	-	(30,6)	
Sensibilité en résultat	0,9	(19,7)	5,0	11,0	(2,7)
Sensibilité en capitaux propres	-	-	-	15,9	15,9

➔ Risque de liquidité

Le Groupe PagesJaunes a mis en place une gestion de trésorerie centralisée avec un système de *cash pooling* qui inclut l'ensemble de ses filiales françaises, et est organisé autour d'un pivot PagesJaunes

Groupe. Cette méthode de gestion des liquidités associée à un système de *reporting* interne permet au Groupe d'anticiper et d'estimer les flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles de ses différentes filiales, et ainsi d'optimiser le tirage sur ses lignes de crédit en cas de besoin de trésorerie, et les placements en cas d'excédent de trésorerie.

Sur la base des maturités des passifs financiers au 31 décembre 2008, les décaissements prévisionnels sur les périodes à venir, calculés sur la base de la courbe de taux *forward* constatée au 31 décembre 2008, sont les suivants :

➤ Tableau de maturité des passifs financiers - sensibilité au risque de liquidité

(en millions d'euros)	Valeur au bilan		2009		2010	2011	2012	2013 et au-delà	
	Actif	Passif	Intérêts variables	Rembour.	Intérêts variables	Intérêts variables	Intérêts variables	Intérêts variables	Rembour.
Passifs financiers									
Emprunt bancaire	-	(1 950,0)	(76,2)	-	(94,6)	(95,0)	(95,0)	(95,0)	(1950,0)
Ligne de crédit revolving	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Découverts bancaires	-	(0,5)	-	(0,5)	-	-	-	-	-
Intérêts courus non échus	-	(4,5)	(4,5)	-	-	-	-	-	-
Dettes sur engagements de rachats de minoritaires	-	(3,1)	-	(1,4)	-	(1,9)	-	-	-
Autres dettes financières	-	(17,1)	-	(17,1)	-	-	-	-	-
Couvertures du risque de taux									
Collars et swap de taux	-	(30,6)	(17,6)	-	(4,5)	(4,4)	-	-	-
Taux forward (Euribor 3 mois)			2,16%		3,10%	3,12%	3,12%	3,12%	

➤ Risque de crédit

PagesJaunes Groupe généralement est exposé au risque de crédit, essentiellement, dans le cadre de ses placements, et de ses instruments de couvertures de taux. PagesJaunes Groupe limite le risque de crédit en sélectionnant des contreparties disposant d'une notation long terme supérieure à AA- (Standard & Poor's et/ou Fitch IBCA) et Aa3 (Moody's). Au 31 décembre 2008, l'exposition de PagesJaunes Groupe était de 82,2 millions d'euros au titre de ses opérations de placement (voir note 28 – équivalents de trésorerie), la valeur de marché de ses instruments financiers dérivés étant par ailleurs négative (voir note 18).

La procédure de gestion des opérations financières de PagesJaunes Groupe dresse en outre une liste limitative de signatures autorisées, en dehors de laquelle l'autorisation du Directeur général est obligatoire. La documentation bancaire limite également la liste des contreparties pour les opérations de couverture de taux.

➤ Risque actions

PagesJaunes Groupe estime que le risque actions n'est pas significatif dans la mesure où le montant investi en actions propres *via* le contrat de liquidité reste limité, et où le placement de ses excédents de trésorerie n'est pas exposé à un risque sur les marchés d'actions.

Enfin, PagesJaunes Groupe s'est fixée pour objectif de distribuer en 2009, au titre de l'exercice 2008, un dividende par action égal à celui distribué au titre de l'exercice 2007. Il est précisé que l'objectif de distribution ne constitue en aucun cas un engagement de PagesJaunes Groupe et les dividendes futurs dépendront des résultats du Groupe, de sa situation financière et de tout autre élément que le Conseil d'administration et les actionnaires de PagesJaunes Groupe jugeront pertinent.

NOTE 32 INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

➤ 32.1 Rémunération des membres du Comité exécutif et du Conseil d'administration

Le tableau ci-dessous présente la rémunération des personnes qui sont à la clôture de chaque exercice, ou qui ont été, au cours des exercices clos,

membres du Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe, du Comité exécutif de PagesJaunes Groupe ou du Comité exécutif de PagesJaunes. Ce périmètre comprend également les administrateurs représentant les salariés siégeant au Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Avantages à court terme ⁽¹⁾	4 966	4 879
<i>dont charges patronales</i>	1 291	1 226
Avantages postérieurs à l'emploi ⁽²⁾	47	48
Autres avantages à long terme ⁽³⁾	2	2
Indemnités de fin de contrat ⁽⁴⁾	-	-
Avantages sur capitaux propres ⁽⁵⁾	82	205
TOTAL	5 098	5 134

(1) Salaires, rémunérations, intéressement et primes versés et cotisations Sécurité sociale, congés payés, jetons de présence et avantages non monétaires comptabilisés.

(2) Pensions, retraites, autres prestations, assurance-vie, assurance médicale...

(3) Congés liés à l'ancienneté, congés sabbatiques, indemnités de longue durée, rémunérations différées, intéressement et primes (si payables douze mois ou plus après la date de clôture).

(4) Indemnités de licenciement.

(5) « Rémunérations en actions » y compris les charges sociales relatives aux levées anticipées et attributions de stock-options.

➔ 32.2 Transactions avec les parties liées

titre de l'exercice 2008 (3,2 millions d'euros au titre de l'exercice 2007). Les transactions s'inscrivent dans le cadre de l'exploitation courante.

Des contrats de prestations de services ont été mis en place en 2006 et en 2007 avec Médiannuaire, actionnaire majoritaire de PagesJaunes Groupe. Ces contrats engendrent une charge de 1,2 million d'euros au

NOTE 33 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan donnés significatifs se présentent comme suit :

Obligations contractuelles (en milliers d'euros)	2008				2007
	Total	Paiements dus par période			Total
		À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	
Contrats de location simple	56 958	10 475	38 351	8 132	69 901
Papier, impression, distribution ⁽¹⁾	7 534	7 534	-	-	7 792
Autres prestations	27 654	18 791	7 333	1 530	17 599
Engagements d'achats de biens et services	35 188	26 325	7 333	1 530	25 391
TOTAL	92 146	36 800	45 684	9 662	95 292

(1) Voir détail tableau ci-dessous.

La rubrique « Autres » inclut toutes les commandes fermes passées au 31 décembre 2008 sur des biens et services livrables en 2009.

Engagements conditionnels (en milliers d'euros)	2008				2007
	Total	Paiements dus par période			Total
		À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	
Avals et cautions	322	-	322	-	322

➔ Contrats de location

PagesJaunes a pris en location des terrains, bâtiments, véhicules et matériels. Ces contrats viendront à terme à des dates diverses au cours des neuf prochaines années.

La Direction estime que ces contrats seront renouvelés ou remplacés à leur terme par d'autres contrats dans le cadre des conditions normales d'exploitation.

La charge de loyer enregistrée au compte de résultat au titre des locations simples s'est élevée à 13,9 millions d'euros en 2008 (15,9 millions d'euros en 2007).

Début 2007, PagesJaunes a renégocié les contrats relatifs aux locaux situés à Sèvres de façon à être titulaire d'un bail en direct avec le propriétaire. Ces baux ont été consentis et acceptés pour une durée ferme de neuf années entières et consécutives à compter du 1^{er} avril 2007.

Au 31 décembre 2008, l'engagement pour le Groupe, au titre de l'ensemble des contrats de location, est de 57,0 millions d'euros dont 10,5 millions d'euros à moins d'un an.

➔ Engagements d'achats de biens et services

Réalisation des annuaires

Dans le cadre de son activité de fabrication et de diffusion d'annuaires imprimés, le Groupe est amené à conclure avec ses fournisseurs de papier, ses imprimeurs et ses distributeurs, des contrats qui peuvent être annuels ou pluriannuels.

PagesJaunes avait conclu des contrats tri-annuels avec trois de ses papetiers au titre des exercices 2007, 2008, 2009. Ces contrats fixent les conditions tarifaires octroyées sur la période et mentionnent des volumes prévisionnels de commandes pour chacune des années mais

Ces engagements sont détaillés dans le tableau ci-après :

Obligations contractuelles (en milliers d'euros)	2008				2007
	Total	Paiements dus par période			Total
		À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	
Papier	1 840	1 840	-	-	-
Impression	2 553	2 553	-	-	6 392
Distribution	1 532	1 532	-	-	1 004
Contenus éditoriaux	1 609	1 609	-	-	396
TOTAL	7 534	7 534	-	-	7 792

Droit individuel à la formation (DIF)

Au titre du droit individuel à la formation, pour les personnes en contrat à durée indéterminée au sein des entités françaises du Groupe, le volume d'heures de la part ouverte mais non consommée des droits est de 290 416 heures au 31 décembre 2008 (235 694 heures au 31 décembre 2007). 6 614 heures ont fait l'objet d'une demande en 2008 de la part de salariés (4 305 heures en 2007).

Autres engagements donnés

PagesJaunes Groupe a cédé le 14 mars 2007 à la société Coface Services la totalité des actions composant le capital des sociétés Kompass France et Kompass Belgium. Dans ce cadre, PagesJaunes Groupe a consenti un certain nombre de garanties générales à Coface Services, plafonnées à un montant de 2,7 millions d'euros, ainsi que des garanties spécifiques portant notamment sur les risques sociaux et fiscaux, plafonnées à un montant total de 7,7 millions d'euros. Les garanties générales sont devenues caduques le 31 décembre 2008. Les garanties relatives aux

sans valeur contractuelle minimale. Ces contrats représentent un volume de prestations estimé à 26 millions d'euros au 31 décembre 2008, dont la totalité est à moins d'un an.

En 2008, PagesJaunes a également conclu de nouveaux contrats avec ses imprimeurs, ils ont une durée de cinq ans et expireront le 31 décembre 2013. Ces nouveaux contrats ne comportent aucun engagement et représentent un volume de prestations estimé à 34 millions d'euros au 31 décembre 2008, dont 4,8 millions d'euros à moins d'un an.

Seules les commandes fermes passées au 31 décembre 2008, tant auprès des fournisseurs de papier et de contenus que des imprimeurs et des distributeurs, sont ainsi constatées en engagements hors bilan à cette date, pour un montant total de 7,5 millions d'euros.

salariés et mandataires sociaux arriveront à échéance le 14 mars 2009 et celles relatives aux aspects fiscaux, le 31 décembre 2010.

Autres engagements reçus

PagesJaunes Groupe dispose d'une ligne de crédit revolving d'environ 400 millions d'euros destinée à couvrir les besoins de trésorerie (besoins en fonds de roulement, investissements ou refinancement) du Groupe émanant de ses activités opérationnelles. Cette ligne n'était pas tirée au 31 décembre 2008.

Montages déconsolidants et entités ad hoc

Le Groupe n'a pas procédé au cours des périodes présentées à des montages déconsolidants.

Il n'a pas d'obligations contractuelles vis-à-vis d'entités ad hoc.

NOTE 34 LITIGES

PagesJaunes a mis en œuvre début 2002 un plan d'évolution commerciale comportant notamment la modification de 930 contrats de travail de conseillers commerciaux. Cette modification avait pour objet d'adapter ces contrats à un contexte concurrentiel nouveau. Une centaine de salariés ont refusé de signer le nouveau contrat proposé et ont été licenciés au cours du deuxième trimestre 2002. La quasi-totalité de ces salariés licenciés a assigné PagesJaunes en vue de contester la validité du motif de licenciement. La Cour de cassation a validé, par deux arrêts rendus le 11 janvier 2006, ce plan d'évolution commerciale. La Cour de cassation a statué qu'un licenciement économique consécutif à une réorganisation mise en œuvre pour prévenir des difficultés économiques

à venir liées à des évolutions technologiques était justifié. Par un nouvel arrêt du 14 février 2007, la Cour de cassation a confirmé la validité du plan mis en œuvre par PagesJaunes. Toutefois, des dossiers comportant des demandes fondées sur des motifs non tranchés par les arrêts ci-dessus ainsi que des dossiers devant les juridictions administratives sont toujours en cours. La provision, constituée fin 2002 au titre de ce risque, à hauteur de 7,3 millions d'euros, a fait l'objet de plusieurs reprises depuis 2006 compte tenu de l'évolution favorable de ce dossier ; en conséquence, elle s'élève au 31 décembre 2008 à 3,4 millions d'euros.

PagesJaunes a été assignée par une agence de publicité (*Publicom Méditerranée*) devant le tribunal de commerce de Nanterre pour abus de position dominante, pratiques discriminatoires et concurrence déloyale. Un jugement favorable à PagesJaunes a été rendu le 24 septembre 2008. *Publicom* a fait appel de cette décision.

En 2007 et 2008, la société PagesJaunes a été assignée devant les conseils de prud'hommes de Caen, Marseille et Lille par des salariés de la société ADREXO, chargée du portage de ses annuaires dans certains départements. Les demandeurs se plaignent d'une situation de travail dissimulé et recherchent la responsabilité de la société PagesJaunes sur le fondement de la solidarité financière. Les dossiers devant les CPH de Caen et Marseille sont terminés du fait du désistement des parties adverses ; les autres procédures sont radiées administrativement, mais peuvent être réintroduites dans les deux ans à la demande des parties adverses.

PagesJaunes a assigné, en février 2008, les sociétés *Xentral* et *L'Annuaire Universel* pour contrefaçon de la marque PagesJaunes par l'exploitation du site d'annuaire en ligne « pagesjaunes.com » à destination d'un public français.

Dans un jugement du 28 mai 2008, le tribunal de grande instance de Paris a reconnu que les sociétés *Xentral (ex-Prodis)* et *L'Annuaire Universel* se sont rendues coupables :

- de contrefaçon ;
- et de concurrence déloyale.

Cette décision confirme les droits de la société PagesJaunes sur ses marques historiques « PagesJaunes » et « Les PagesJaunes » dont la validité avait déjà clairement été reconnue par la cour d'appel de Paris dans son arrêt du 30 mars 2005 et par le tribunal de première instance des Communautés européennes (TPICE) dans sa décision du 13 décembre 2007. Les sociétés *Xentral (ex-Prodis)* et *L'Annuaire Universel* ont fait appel de cette décision.

La société *L'Annuaire Universel* a assigné PagesJaunes devant le tribunal de commerce de Nanterre en demandant l'annulation des différentes marques PagesBlanches au motif qu'elles étaient usuelles dans le langage courant et professionnel pour désigner des listes alphabétiques d'abonnés, au moment de leur dépôt. Bien qu'elle ne puisse encore exclure à ce stade d'éventuelles condamnations ou conséquences préjudiciables, l'avancement de la procédure et les arguments sérieux dont dispose la société PagesJaunes lui permettent d'envisager une évolution favorable de ce dossier.

D'autre part, le Groupe, comme les autres sociétés du secteur, est fréquemment assigné en justice dans le cadre de procédures engagées sur le fondement d'erreurs dans la publication des annuaires et des autres supports. De manière générale, le risque financier représenté par chacune de ces procédures est relativement limité. Cependant, la multiplication du nombre de celles-ci peut constituer un risque significatif pour le Groupe. Le nombre de ces procédures est en constante diminution depuis 2001, stable en 2006 et 2007 et à nouveau en diminution. Au 31 décembre 2008, il s'élevait à quinze, pour un montant total de demandes de dommages et intérêts de 1,4 million d'euros. Dans le cadre de ces procédures, le Groupe essaie de négocier un dédommagement amiable, qui permet de réduire significativement le coût total et final de ces procédures. Il ne peut cependant être donné de garantie sur le fait que ces procédures n'aient pas d'impact défavorable sur la situation financière du Groupe.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou arbitrale, en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

NOTE 35 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en milliers d'euros)	Ernst & Young				Deloitte			
	Montant		En % des honoraires		Montant		En % des honoraires	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	378	364	98%	96%	437	414	99%	97%
- dont PagesJaunes Groupe	179	168	46%	44%	179	168	41%	39%
- dont filiales intégrées globalement	199	196	51%	52%	258	246	59%	58%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	9	14	2%	4%	3	13	1%	3%
- dont PagesJaunes Groupe	8	12	2%	3%	3	12	1%	3%
- dont filiales intégrées globalement	2	2	0%	1%	-	1	0%	0%
Sous-total	387	378	100%	100%	439	427	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	387	378	100%	100%	439	427	100%	100%

NOTE 36 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Suite au départ d'un des dirigeants de Horyzon Média, PagesJaunes Groupe a exercé l'option d'achat consentie dans le cadre du pacte d'associés et a porté sa participation dans cette filiale de 66 % à 95,83 % le 15 janvier 2009 pour un prix de 1,4 million d'euros.

Le 18 février 2009, PagesJaunes Groupe a racheté à M6 34 % des actions composant le capital de PagesJaunes Petites Annonces pour un montant de 6,0 millions d'euros. PagesJaunes Groupe détient désormais 100 % des actions et droits de vote de cette filiale.

Le Conseil d'administration de la Société a considéré, lors de sa séance du 25 février 2009, que la situation de Michel Datchary s'écartait des recommandations AFEP/MEDEF en matière de rémunération des mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé sur deux points : le cumul mandat social/contrat de travail et les modalités de versement et de calcul des indemnités de départ.

Le Conseil d'administration a dû prendre en compte le fait que la fin du contrat de travail de Michel Datchary avait pour conséquence la perte par celui-ci de ses droits à indemnités de fin de carrière (qui sont dues en cas de départ à la retraite) et de ses droits à indemnité de départ et de non-concurrence.

En conséquence, Michel Datchary a démissionné de ses fonctions salariées au sein du Groupe le 25 février 2009 et deux types d'indemnités ont été mis en place : d'une part, une indemnité applicable uniquement en cas de départ contraint et, d'autre part, une indemnité au titre de l'obligation de non-concurrence.

Le Conseil d'administration a décidé qu'une indemnité serait versée à Michel Datchary en cas de départ de la Société contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie de la Société (et ce, quelle soit la forme du départ : révocation, non-renouvellement ou démission). Le montant de cette indemnité est égal à vingt et un mois de rémunération calculé sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération brute totale versée à l'intéressé au cours des douze mois civils précédant la date de cessation des fonctions.

L'obligation de non-concurrence sera mise en œuvre en cas de cessation du mandat de Directeur général de Michel Datchary pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit. Cette obligation de non-concurrence serait applicable pendant une période de vingt quatre mois et l'indemnité correspondante sera égale à douze mois de rémunération. Cette indemnité sera due en tout état de cause.

Le cumul de l'indemnité de départ et de cette indemnité ne devra en tout état de cause pas excéder vingt quatre mois de rémunération brute.

NOTE 37 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Entité	Pays	Au 31 décembre 2008		Au 31 décembre 2007	
		Intérêt	Contrôle	Intérêt	Contrôle
Sociétés consolidées par intégration globale					
Segment PagesJaunes en France					
PagesJaunes Groupe	France	100 %	100 %	100 %	100 %
PagesJaunes	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Segment International & Filiales					
QDQ Media	Espagne	100 %	100 %	100 %	100 %
Euro Directory	Luxembourg	100 %	100 %	100 %	100 %
Edicom	Maroc	100 %	100 %	100 %	100 %
PagesJaunes Marketing Services	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Mappy	France	100 %	100 %	100 %	100 %
PagesJaunes Petites Annonces	France	66 %	66 %	66 %	66 %
Horyzon Média	France	66 %	66 %	66 %	66 %
Horyzon Clics ⁽¹⁾	France	-	-	66 %	66 %
À Ton Service ⁽²⁾	France	-	-	66 %	100 %
Société consolidée par intégration proportionnelle					
Segment International & Filiales					
Editus	Luxembourg	49 %	49 %	49 %	49 %

(1) Activité fusionnée en 2008 avec Horyzon Média.

(2) Activité fusionnée en 2008 avec PagesJaunes Petites Annonces.

20.2 États financiers de la société PagesJaunes Groupe

➤ Bilan

(en milliers d'euros)	Notes	Bilan au 31 décembre				Variation
		Brut	Amortissements et provisions	2008 net	2007 net	
ACTIF						
Immobilisations incorporelles	3.1	264	(152)	113	201	(88)
Participations	3.2	4 149 856	(91 719)	4 058 137	4 150 140	(92 003)
Créances rattachées à des participations	3.2	13 700	(5 000)	8 700	15 962	(7 261)
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		4 163 821	(96 871)	4 066 950	4 166 302	(99 352)
Avances et acomptes		15		15	52	(37)
Créances clients	3.3	232		232	1 024	(792)
Créances fiscales et sociales		403		403	10 802	(10 399)
Créances sur filiales (intégration fiscale)	3.9	15 328		15 328	18 076	(2 749)
Comptes courants filiales	3.4	7 534	(2 955)	4 579	4 546	33
Créances diverses	3.3	533		533	1 082	(549)
Valeurs mobilières de placement et actions propres	3.4	86 228		86 228	67 376	18 851
Disponibilités	3.4	467		467	181	286
Charges constatées d'avance		55		55	250	(195)
TOTAL ACTIF CIRCULANT		110 795	(2 955)	107 840	103 390	4 450
TOTAL ACTIF		4 274 616	(99 825)	4 174 790	4 269 692	(94 901)

(en milliers d'euros)	Notes	Bilan au 31 décembre			Variation	
		Brut	Amortissements et provisions	2008 net		2007 net
PASSIF						
Capital				56 197	56 129	68
Prime d'émission				82 951	82 951	-
Réserve légale				5 613	5 605	8
Autres réserves				18 284	18 352	(68)
Report à nouveau				1 021 709	1 070 928	(49 219)
Résultat de l'exercice				128 397	220 207	(91 811)
Provisions réglementées				43	9	34
CAPITAUX PROPRES	3.5			1 313 194	1 454 182	(140 988)
Provisions pour charges				839	961	(122)
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	3.6			839	961	(122)
Dettes financières	3.7			2 841 451	2 808 454	32 996
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit				1 954 162	1 956 872	(2 710)
Emprunts et dettes financières diverses				582 534	583 026	(492)
Comptes courants filiales				304 472	268 462	36 009
Concours bancaires courants				282	94	189
Dettes d'exploitation				18 144	4 867	13 277
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				1 602	976	626
Dettes fiscales et sociales	3.9			16 542	3 891	12 651
Autres dettes				1 162	1 227	(64)
Dettes filiales (intégration fiscale)	3.9			256	418	(162)
Dettes diverses				906	809	98
Produits constatés d'avance				-	-	-
TOTAL DETTE				2 860 757	2 814 548	46 209
TOTAL PASSIF				4 174 790	4 269 692	(94 901)

➤ Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Notes	Compte de résultat au 31 décembre		
		2008	2007	Variation
Prestations de services	3.10	4 991	6 524	(1 533)
Produits annexes	3.10	5	78	(74)
Reprises de provisions et transferts de charges		218	9	209
Autres produits		15	0	15
Produits d'exploitation		5 228	6 610	(1 382)
Achats et prestations de services		13	13	-
Achats non stockés matières et fournitures		12	11	1
Services extérieurs		849	837	12
Autres services extérieurs		5 681	7 792	(2 111)
Impôts et taxes et versements assimilés		286	293	(7)
Salaires		3 937	3 819	118
Charges sociales		1 559	1 596	(37)
Autres charges		365	380	(15)
Dotations aux provisions sur actif circulant		88	64	24
Dotations aux provisions sur risques et charges		52	56	(5)
Charges d'exploitation		12 842	14 861	(2 019)
Résultat d'exploitation		(7 615)	(8 251)	636
Différence positive de change		4	0	4
Produits de participations – dividende		334 621	313 521	21 100
Produits financiers de valeurs mobilières de placement et de créances de l'actif immobilisé		3 903	2 858	1 045
Autres produits		14 180	4 648	9 531
Reprises de provisions		-	15 000	(15 000)
Produits financiers		352 708	336 028	16 680
Différence négative de change		1	10	(8)
Intérêts et charges assimilées		165 873	151 319	14 554
Dotations aux provisions		99 718	35	99 683
Autres charges financières		6 651	4 471	2 180
Charges financières		272 242	155 834	116 408
Résultat financier	3.11	80 465	180 194	(99 728)
Résultat courant		72 851	171 943	(99 092)
Produits exceptionnels sur opérations en capital et de gestion		-	42 300	(42 300)
Reprise de provisions et transferts de charges		1	-	1
Produits exceptionnels		1	42 300	(42 299)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital et de gestion		284	48 888	(48 605)
Amortissements dérogatoires		35	9	26
Charges exceptionnelles		319	48 897	(48 579)
Résultat exceptionnel	3.12	(318)	(6 597)	6 280
Participation des salariés		-	-	-
Impôt sur les bénéfices	3.9	(55 863)	(54 862)	(1 001)
Résultat net		128 397	220 207	(91 811)

PagesJaunes Groupe

Comptes annuels au 31 décembre 2008

Annexe

1. Description de l'activité	128
2. Règles et méthodes comptables	128
2.1 Principes de prise en compte des produits et des charges	128
2.2 Immobilisations incorporelles	128
2.3 Participations et autres titres immobilisés	128
2.4 Créances clients	128
2.5 Disponibilités et valeurs mobilières de placement	128
2.6 Provisions pour risques et charges	128
2.7 Résultat financier	129
2.8 Impôt sur les sociétés	129
3. Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat	129
3.1 Immobilisations incorporelles	129
3.2 Participations et créances rattachées à des participations	130
3.3 Créances clients, provisions pour dépréciation des créances et créances diverses	130
3.4 Disponibilités, valeurs mobilières de placement, comptes courants et dettes financières	131
3.5 Capital social et variation des capitaux propres	132
3.6 Provisions pour risques et charges	133
3.7 État des échéances des dettes	135
3.8 Produits à recevoir et charges à payer	135
3.9 Impôt sur les sociétés	135
3.10 Ventilation du chiffre d'affaires	136
3.11 Résultat financier	137
3.12 Résultat exceptionnel	137
4. Autres	138
4.1 Engagements hors bilan	138
4.2 Jetons de présence et rémunération des mandataires sociaux	138
4.3 Effectif	138
4.4 Entreprises liées	139
4.5 Événements postérieurs à la clôture	140
4.6 Consolidation	140
4.7 Tableau des filiales et participations au 31 décembre 2008	141

1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

La société PagesJaunes Groupe a une activité de holding et détient, à ce titre, des filiales dont les activités présentent depuis plus de soixante ans une gamme diversifiée de produits et de services à destination du grand public et des professionnels, avec comme cœur de métier les annuaires en France et à l'international.

Les comptes ci-après détaillés couvrent une période de douze mois, du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008.

2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels de PagesJaunes Groupe ont été établis conformément aux dispositions de la législation et aux pratiques généralement admises en France et en conformité avec le règlement CRC du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du Plan comptable général.

Les principales méthodes sont décrites ci-dessous.

Les chiffres sont présentés en milliers d'euros (K€).

➔ 2.1 Principes de prise en compte des produits et des charges

Les produits et charges sont comptabilisés en accord avec le Plan comptable général.

➔ 2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent des logiciels ou progiciels informatiques, amortissables sur trois ans *pro rata temporis*.

➔ 2.3 Participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation sont inscrits à leur coût historique d'acquisition par PagesJaunes Groupe qui inclut, le cas échéant, les frais directement imputables à l'opération.

Une provision pour dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité, appréciée par la Direction de PagesJaunes Groupe sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité, et les capitaux propres, en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base de la méthode des flux de trésorerie actualisés retraités de la dette nette. Ceux-ci sont déterminés de la façon suivante :

- les flux de trésorerie sont ceux des plans d'affaires établis sur un horizon approprié compris entre cinq et dix ans ;
- au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuelle reflétant le taux attendu de croissance à long terme du marché et spécifique à chaque activité ;
- l'actualisation des flux est effectuée en utilisant des taux appropriés à la nature des activités et des pays.

➔ 2.4 Créances clients

Des provisions sont constituées sur la base d'une évaluation du risque de non-recouvrement des créances. Les provisions sont fondées sur une appréciation individuelle ou statistique de ce risque de non-recouvrement.

➔ 2.5 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités au 31 décembre 2008 sont constituées par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements à court terme, dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à leur date d'acquisition. Les titres de placement sont éventuellement provisionnés, sur la base du dernier cours de l'exercice.

➔ 2.6 Provisions pour risques et charges

En France, la législation prévoit que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi sont traités selon la méthode du corridor, qui prévoit l'étalement des écarts excédant 10 % du plus haut entre la valeur de l'engagement et la valeur des actifs de couverture sur la durée d'activité résiduelle des personnels composant l'engagement.

Les modalités de détermination de cette provision s'effectuent sur la base d'une évaluation actuarielle, et tiennent compte de différents paramètres :

- les tables de mortalité retenues correspondent aux « tables de mortalité par génération hommes » (TGH 05) pour la population masculine et aux « tables de mortalité par génération femmes » (TGF 05) pour la population féminine ;
- les taux de *turnover* retenus qui varient en fonction de l'ancienneté dans l'entreprise ou de l'âge, et de la catégorie socioprofessionnelle ;
- âge de départ à la retraite retenu, qui est de 63 ans pour les cadres et 61 ans pour les ETAM sédentaires ;
- les tables d'augmentation des salaires, qui sont définies en fonction de l'âge et de la catégorie socioprofessionnelle ;
- taux d'actualisation, fixé à 5,25 % pour la charge 2008 ;
- la durée résiduelle probable d'ancienneté, fixée à 13,32 ans.

Les autres provisions pour risques constituent la meilleure estimation possible du risque encouru par PagesJaunes Groupe.

➔ 2.7 Résultat financier

Le résultat financier est principalement constitué :

- des dividendes ;
- des charges d'intérêts liées à la dette financière ;
- des intérêts sur les comptes courants débiteurs et créditeurs avec les filiales du Groupe ;
- et des plus et moins-values sur les actions propres détenues *via* le contrat de liquidité ;
- des produits et charges constituées par les placements à court terme y compris ceux détenus *via* le contrat de liquidité ;

- de dotations et reprises de provisions pour dépréciation de titres et de créances.

➔ 2.8 Impôt sur les sociétés

Au titre de la convention d'intégration fiscale conclue entre PagesJaunes Groupe et ses filiales, membres du Groupe fiscal, les économies d'impôt sont prises en compte par PagesJaunes Groupe, société de tête, comme produit de l'exercice.

Le groupe fiscal, dont PagesJaunes Groupe est la société de tête, intègre sept sociétés au 31 décembre 2008.

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

➔ 3.1 Immobilisations incorporelles

Brut	31 décembre 2007	Acquisition et virement de poste à poste	Diminution et virement de poste à poste	31 décembre 2008
Logiciels	264	-	-	264
TOTAL BRUT	264	-	-	264
Amortissements	31 décembre 2007	Dotations	Reprises	31 décembre 2008
Logiciels	64	88	-	152
TOTAL AMORTISSEMENTS	64	88	-	152

➔ 3.2 Participations et créances rattachées à des participations

La variation des participations et créances rattachées s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Intérêt	Valeur brute	Exercice clos le 31 décembre		
			Provision	2008 Valeur nette comptable	2007 Valeur nette comptable
Participations					
PagesJaunes	100 %	4 005 038	-	4 005 038	4 005 038
QDQ Media	100 %	91 719	(91 719)	-	91 719
Mappy	100 %	10 048	-	10 048	10 048
PagesJaunes Marketing Services	100 %	7 275	-	7 275	7 275
Edicom	100 %	5 450	-	5 450	5 450
Eurodirectory	100 %	14 707	-	14 707	14 707
PagesJaunes Petites Annonces	66 %	5 000	-	5 000	5 000
Horyzon Média	66 %	10 428	-	10 428	9 157
Horyzon Clics	-	-	-	-	1 555
PagesJaunes Outre-Mer	100 %	76	-	76	76
Cristallerie 2	100 %	38	-	38	38
Cristallerie 3	100 %	38	-	38	38
Cristallerie 4	100 %	38	-	38	38
TOTAL		4 149 856	(91 719)	4 058 137	4 150 140
Créances rattachées à des participations					
QDQ Media		5 000	(5 000)	-	7 000
PagesJaunes Petites Annonces		8 700	-	8 700	8 700
Intérêts courus non échus		0	-	0	262
TOTAL		13 700	(5 000)	8 700	15 962

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

Une fusion absorption de Horyzon Clics par Horyzon Média a eu lieu en juin avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008. Cette fusion a dégagé un mali de fusion de 284 K€ constaté en charges exceptionnelles.

Les titres de participation QDQ Media ont fait l'objet d'une dépréciation à hauteur de 100 % de leur valeur. Elle est liée au ralentissement marqué de l'activité de cette filiale ainsi qu'aux perspectives économiques dégradées du marché publicitaire espagnol. Il en est de même de la créance rattachée à ces titres.

➔ 3.3 Créances clients, provisions pour dépréciation des créances et créances diverses

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2008	2007
Créances clients brutes	232	1 024
Provisions pour dépréciation	-	-
Créances clients nettes	232	1 024

Ces créances incluent les créances liées aux prestations de services facturées par PagesJaunes Groupe à ses filiales.

La totalité des créances clients et des créances diverses est à moins d'un an.

➔ 3.4 Disponibilités, valeurs mobilières de placement, comptes courants et dettes financières

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2008	2007
Compte courant Horyzon Média	303	-
Compte courant Horyzon Clics	-	468
Compte courant Mappy	1 729	1 364
Compte courant PagesJaunes Marketing Services	2 547	2 714
Compte courant QDQ Media	2 955	-
Sous-total comptes courants	7 534	4 546
Actions propres	4 174	-
Autres valeurs mobilières de placement	82 053	67 376
Disponibilités	467	181
Disponibilités, VMP et comptes courants	94 228	72 103
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	1 950 000	1 950 000
Intérêts courus non échus	4 162	6 872
Sous-total des emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	1 954 162	1 956 872
Emprunts et dettes financières auprès des sociétés du Groupe	580 000	580 000
Intérêts courus non échus	2 534	3 026
Sous-total des emprunts et dettes financières intra-groupe	582 534	583 026
Comptes courants filiales	304 472	268 462
Autres dettes financières	282	94
Endettement financier brut	2 841 450	2 808 454
<i>Part à moins d'un an</i>	<i>461 450</i>	<i>858 454</i>
<i>Part à plus d'un an</i>	<i>2 380 000</i>	<i>1 950 000</i>
Trésorerie (endettement) net	(2 747 222)	(2 736 351)

Valeurs mobilières de placement et contrat de liquidité

Au 31 décembre 2008, PagesJaunes Groupe détient un portefeuille de valeurs mobilières de placement qui se compose :

- de fonds commun de placement (FCP) d'une valeur d'acquisition de 48 600 K€ ; la valeur liquidative au 31 décembre 2008 est de 48 614 K€, soit une plus-value latente de 14 K€ ;
- d'un certificat de dépôt dont la valeur d'acquisition est de 30 000 K€ ;
- de parts de FCP détenues *via* le contrat de liquidité (cf. infra) dont la valeur d'acquisition s'élève à 3 449 K€ et la valeur liquidative à 3 465 K€, soit une plus-value latente de 16 K€.

En effet, un contrat de liquidité a été mis en place le 18 septembre 2008 avec un prestataire de services d'investissement pour une période s'achevant le 31 décembre 2008 ; il a été renouvelé pour une durée d'un an. Les moyens affectés à la mise en œuvre du contrat s'élèvent à 8 000 K€.

Au titre de ce contrat, la Société détenait 580 606 de ses propres actions au 31 décembre 2008 pour un prix de revient de 4 174 K€, et des parts de FCP pour 3 449 K€. Ces deux éléments sont comptabilisés en valeurs mobilières de placement.

La Société a acheté dans le cadre de ce contrat 1 353 170 actions propres et en a cédé 772 564 au cours de l'exercice 2008.

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

PagesJaunes Groupe dispose d'un financement bancaire d'un montant total maximal de 2 350 000 K€, qui comprend d'une part un emprunt moyen terme de 1 950 000 K€, et d'autre part une ligne de crédit *revolving* de 400 000 K€. La ligne de crédit *revolving* doit permettre le financement des besoins de trésorerie (besoins en fonds de roulement, investissements ou refinancement) du Groupe dans le cadre de ses activités opérationnelles et est utilisable notamment par tirage, émission de lettres de crédit ou mise en place de lignes bilatérales.

L'emprunt à moyen terme arrive à échéance en novembre 2013, avec des intérêts à taux variable sur le taux de référence Euribor 1 mois et une marge de 150 points de base au 31 décembre 2008 (Euribor 3 mois et une marge de 175 points de base au 31 décembre 2007), et est remboursable en totalité à l'échéance. La marge, qui était de 175 points de base au 31 décembre 2007, est passée à 150 points de base au 31 décembre 2008, compte tenu du *margin ratchet* dont a bénéficié la Société en raison d'un levier financier inférieur à 3,50 fois un agrégat proche de la MBO.

Les intérêts courus non échus relatifs à cet emprunt s'élèvent à 4 162 K€ au 31 décembre 2008 contre 6 872 K€ à fin décembre 2007.

La ligne de crédit *revolving* a la même maturité, avec des intérêts à taux variable Euribor majoré d'une marge de 150 points de base au 31 décembre 2008. Cette ligne de crédit n'était pas tirée aux 31 décembre 2007 et 2008.

Emprunts et dettes financières auprès des sociétés du Groupe

PagesJaunes Groupe a souscrit deux emprunts auprès de sa filiale PagesJaunes, l'un pour un montant de 430 000 K€ et l'autre pour un montant 150 000 K€, soit un total de 580 000 K€. Ces deux emprunts, mis en place respectivement le 1^{er} septembre 2006 et le 23 novembre 2006, portent intérêt à Euribor 3 mois plus une marge. Ils peuvent faire l'objet de remboursements par anticipation, partiels ou totaux, à l'initiative de l'emprunteur ou du prêteur, moyennant un préavis. L'emprunt de 150 000 K€ a fait l'objet d'un renouvellement en 2008 pour une période d'un an. La rémunération de l'emprunt de 430 000 K€ est passée de Euribor 3 mois plus 40 points de base à Euribor 3 mois plus 90 points de base, l'échéance de cet emprunt est fixée au 18 décembre 2012.

Les intérêts courus non échus sur ces deux emprunts s'élevaient à 2 534 K€ au 31 décembre 2008 contre 3 026 K€ au 31 décembre 2007.

Comptes courants

Les comptes courants avec les filiales résultent de conventions de trésorerie conclues avec chacune d'elles, portant intérêt à EONIA majoré, si PagesJaunes Groupe est prêteuse, ou minoré, si elle est emprunteuse, d'une marge de 1/16.

Une provision pour dépréciation de 2 955 K€ a été constituée sur la totalité du compte courant de QDQ Media, compte tenu de la dégradation des perspectives de cette filiale.

La totalité des créances liées aux comptes courants est à moins d'un an.

➔ 3.5 Capital social et variation des capitaux propres

Capital social

Le capital social de PagesJaunes Groupe s'élève à 56 196 951 euros au 31 décembre 2008. Il est composé de 280 984 754 actions de 0,20 euro de valeur nominale.

Date	Libellé	Nombre d'actions	Valeur unitaire	Capital en K€
31 décembre 2007	Capital au début de l'exercice	280 644 450	0,20	56 129
20 novembre 2008	Augmentation de capital par prélèvement sur les autres réserves suite à attribution gratuite définitive d'actions	340 304	0,20	68
31 décembre 2008	Capital à la fin de l'exercice	280 984 754	0,20	56 197

La Société a procédé, en 2008, à une augmentation de capital de 68 K€, par prélèvement sur les autres réserves pour le même montant, suite à l'attribution gratuite définitive de 340 304 actions le 20 novembre 2008 (cf. infra).

Options de souscription d'actions

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée générale extraordinaire du 12 avril 2005 à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe un plan d'options de souscription d'actions, au sens des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, afin notamment de les associer au développement du Groupe. Cette autorisation a été consentie pour une durée de trente huit mois et le nombre total d'options de souscription attribuées au titre de cette résolution ne pourra représenter plus de 2,0 % du capital de la Société à la date de cette Assemblée générale, soit 5 575 792 options.

Dans ce cadre, PagesJaunes Groupe a mis en place deux plans d'options de souscription d'actions, le premier le 28 juin 2005 et le second le 20 décembre 2007.

Le plan mis en place en juin 2005, totalisant 3 796 800 options avec un prix d'exercice de 19,30 euros, a une durée de vie de dix ans. L'acquisition des options s'est faite de façon complète après trois ans, soit le 30 juin 2008.

Le versement d'un dividende exceptionnel par prélèvement sur les réserves libres de la Société le 24 novembre 2006 a donné lieu à un ajustement du prix d'exercice ainsi que du nombre d'options consenties, conformément à l'article L. 225-181 du Code de commerce. Au 31 décembre 2008, compte tenu de l'exercice anticipé d'options suite au changement de contrôle intervenu le 11 octobre 2006 d'une part, de l'ajustement du prix d'exercice et du nombre d'options d'autre part, et enfin des départs de salariés, il restait 3 020 328 options en circulation (3 190 829 en 2007), désormais exerçables, dont le prix d'exercice ajusté est de 11,72 euros.

Un second plan a été mis en place en décembre 2007, totalisant 2 927 900 options avec un prix d'exercice de 14,46 euros, et ayant

une durée de vie de dix ans. L'acquisition des options se fait de façon complète après trois ans. Il n'y a pas de conditions de performance. Au 31 décembre 2008, il restait 2 787 550 options en circulation.

Quels que soient les plans, une période de quatre ans d'incessibilité (restriction à la vente) des actions est requise par le régime fiscal et est à appliquer aux résidents fiscaux français.

Aucun nouveau plan n'a été consenti en 2008.

Actions gratuites

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2006 à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe un plan d'attribution gratuite d'actions, au sens des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce, afin notamment de les associer au développement du Groupe. Cette autorisation a été consentie pour une durée de trente huit mois et le nombre total d'actions attribuées gratuitement au titre de cette résolution ne pourra représenter plus de 0,5 % du capital de la Société à la date de cette Assemblée générale, soit 1 393 948 actions.

Le Conseil d'administration a arrêté les conditions d'un premier plan d'attribution gratuites d'actions le 30 mai 2006. Ce plan a donné lieu à l'attribution initiale de 602 361 actions. Un second plan d'attribution gratuite d'actions a été arrêté le 20 novembre 2006, et a donné lieu à l'attribution de 778 638 actions.

Ces actions sont définitivement acquises à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans, sous réserve que le bénéficiaire soit toujours salarié ou dirigeant dans une des sociétés du Groupe et que des conditions de performance soient satisfaites. Les conditions de performance tiennent à la réalisation de critères de croissance du chiffre d'affaires consolidé et de croissance de la marge brute opérationnelle consolidée de la Société pour les exercices 2006 et 2007 pour le premier plan, et de critères de croissance de la marge brute opérationnelle consolidée de la Société pour les exercices 2007 et 2008 pour le second plan.

La totalité de l'attribution du 30 mai 2006 a été perdue pour les attributaires, faute d'atteinte des critères de performance fixés par le Conseil d'administration pour les exercices 2006 et 2007.

Concernant l'attribution du 20 novembre 2006, les critères de performance fixés n'ayant été atteints que pour une seule des deux années, seuls 50 %

des droits résultant de cette attribution ont été définitivement acquis. Compte tenu des départs intervenus, 340 304 actions ont été acquises définitivement par les bénéficiaires en date du 20 novembre 2008, ce qui a donné lieu à une augmentation de capital de 68 K€ par prélèvement sur les autres réserves.

Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres de PagesJaunes Groupe au cours de l'exercice 2008 s'analyse comme suit :

Variation des capitaux propres	(en milliers d'euros)
Capitaux propres au 31 décembre 2007	1 454 182
Résultat 2008	128 397
Dividendes versés au titre de 2007	(269 419)
Bénéfice distribuable 2007 affecté en réserve légale	(8)
Augmentation réserve légale	8
Augmentation de capital par prélèvement sur les autres réserves	68
Autres réserves	(68)
Provisions réglementées	34
Capitaux propres au 31 décembre 2008	1 313 194

➔ 3.6 Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total 31 décembre 2008	Total 31 décembre 2007
Variation de la valeur des engagements				
Valeur totale des engagements en début de période	911	56	967	778
- Coût des services rendus	43	4	47	45
- Coût de l'actualisation	41	3	44	35
- Cotisations versées par les employés	-	-	-	-
- Modification du régime	-	-	-	-
- Réductions/Liquidations	-	-	-	-
- (Gains) Pertes actuarielles	33	5	38	112
- Prestations payées	(212)	(6)	(218)	(3)
- Acquisitions	-	-	-	-
- Cessions/Transferts d'activité	-	-	-	-
- Variation de périmètre	-	-	-	-
- Autres : (écarts de conversion)	-	-	-	-
Valeur totale des engagements en fin de période : (A)	817	61	878	967
- Engagements de fin de période afférents à des régimes intégralement ou partiellement financés	-	-	-	-
- Engagements de fin de période afférents à des régimes non financés	817	61	878	967
- Variation des actifs de couverture	-	-	-	-
Juste valeur des actifs de couverture en début de période				
- Produits financiers sur les actifs de couverture	-	-	-	-
- Gains Pertes sur actifs de couverture	-	-	-	-
- Cotisations versées par l'employeur	-	-	-	-
- Cotisations versées par les employés	-	-	-	-
- Réductions/Liquidations	-	-	-	-
- Prestations payées par le fonds	-	-	-	-
- Variation de périmètre	-	-	-	-
- Autres (écarts de conversion)	-	-	-	-

(en milliers d'euros)	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total 31 décembre 2008	Total 31 décembre 2007
- Juste valeur des actifs de couverture en fin de période (B)	-	-	-	-
Couverture financière				
- Situation du régime (A) – (B)	817	61	878	967
- Gains (Pertes) actuariels non reconnus	(39)	-	(39)	(6)
- Coût des services passés non reconnu	-	-	-	-
- Ajustement lié au plafonnement de l'actif	-	-	-	-
- Provision (Actif) en fin de période	778	61	839	961
Charge de retraite				
- Coût des services rendus	43	4	47	46
- Coût de l'actualisation	41	3	44	35
- Rendement attendu des actifs du régime	-	-	-	-
- Amortissement des (Gains) Pertes actuariels	-	4	4	14
- Amortissement du coût des services passés	-	-	-	-
- Effet de Réductions/Liquidations	-	-	-	-
- Cessions/Transferts d'activité	-	-	-	-
- Ajustement lié au plafonnement de l'actif	-	-	-	-
Total charge de retraite	84	11	95	94
Évolution de la provision (actif)				
- Provision (Actif) en début de période	905	56	961	870
- Charge de retraite	84	11	(122)	91
- Cotisations versées par l'employeur	(211)	(6)	-	-
- Prestations directement payées par l'employeur	-	-	-	-
- Variation de périmètre	-	-	-	-
- Autres (écarts d'acquisition)	-	-	-	-
- Provision (Actif) en fin de période	778	61	839	961
- Montant comptabilisé en compte de résultat	(128)	6	(122)	91

(en milliers d'euros)	31 décembre 2007	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	31 décembre 2008
Engagements de retraite et assimilés	961	95	218	839
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	961	95	218	839

L'impact net des charges encourues se ventile comme suit :

(en milliers d'euros)	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice
Résultat d'exploitation	51	218
Résultat financier	44	-

Les provisions pour engagements de retraite et assimilés comprennent des droits acquis au titre des indemnités de fin de carrière (IFC) et des médailles du travail.

➔ 3.7 État des échéances des dettes

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2008		
	Montant brut	à un an au plus	à plus d'un an
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	1 954 162	4 162	1 950 000
Emprunts et dettes financières auprès des sociétés du Groupe	582 534	152 534	430 000
Compte courant PagesJaunes	287 346	287 346	-
Compte courant PagesJaunes Petites Annonces	83	83	-
Compte courant PagesJaunes Outre-Mer	17 043	17 043	-
Sous-total comptes courants	304 472	304 472	
Concours bancaires courants	282	282	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 602	1 602	-
Dettes fiscales et sociales	16 542	16 542	-
Autres	906	906	-
TOTAL	2 860 500	480 500	2 380 000

➔ 3.8 Produits à recevoir et charges à payer

Produits à recevoir (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2008	2007
Factures à établir	198	12
Produits financiers à recevoir	78	787
TOTAL	276	799
Charges à payer (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2008	2007
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 436	877
Dettes fiscales et sociales (TVA, impôts, salaires et charges sociales à payer)	2 442	2 468
Impôts sur les sociétés Groupe	14 100	-
TOTAL	17 978	3 345

➔ 3.9 Impôt sur les sociétés

Intégration fiscale

Par une option en date du 3 décembre 2004, PagesJaunes Groupe s'est placée pour une période de cinq ans renouvelable sous le régime fiscal des groupes de sociétés prévu aux articles 223A et suivants du Code général des impôts. Par cette option, PagesJaunes Groupe s'est rendue seule redevable de l'impôt sur les sociétés sur l'ensemble des résultats du Groupe formé par elle-même et par les sociétés dont elle détient directement ou indirectement 95 % au moins du capital et qui lui ont donné leur accord pour être membres de ce groupe.

Les filiales intégrées fiscalement au 31 décembre 2008 sont PagesJaunes, PagesJaunes Marketing Services, Cristallerie 2, Cristallerie 3, Cristallerie 4, Mappy et PagesJaunes Outre-Mer. Un gain d'intégration fiscale de 55 863 K€ a ainsi été constaté en 2008.

L'impôt sur les sociétés dû par le Groupe PagesJaunes au titre de l'exercice 2008, après imputation des crédits d'impôt, s'élève à 140 113 K€. Après déduction des acomptes versés en 2008 pour un montant de 116 698 K€ et de la créance d'impôt constatée au 31 décembre 2007 à hauteur de 9 606 K€, et après prise en compte de diverses régularisations pour 291 K€, la dette s'élève à 14 100 K€ au 31 décembre 2008.

Positions au bilan

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2008	2007
Comptes courants d'intégration fiscale actifs	15 328	18 076
État – Créance d'impôt sur les sociétés	-	9 606
Comptes courants d'intégration fiscale passifs	(256)	(418)
État – Impôt sur les sociétés dû	(14 100)	-
Position bilancielle nette – actif (passif)	972	27 264

Les comptes courants d'intégration fiscale avec les filiales présentent un solde net de 15 072 K€ au 31 décembre 2008. Ce solde est constitué de la facturation à ces filiales de la quote-part d'impôt sur les sociétés

2008 due par chacune d'entre elles, dans le cadre des conventions d'intégration fiscale signées le 8 décembre 2008 qui se substituent à celles signées en 2004.

Situation fiscale latente et différée

(en milliers d'euros)	Brut
Allègement de la dette future d'impôt	
Provision pour indemnités de fin de carrière	778
Autres	9
TOTAL	787

Les charges constatées en 2008 et au cours des années précédentes, mais réintégrées dans le résultat fiscal, représentent un montant de 787 K€ au 31 décembre 2008 soit, sur la base du taux d'impôt sur

les sociétés en vigueur à cette date, un allègement de la dette future d'impôt de 271 K€.

➔ 3.10 Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élève à 4 996 K€ en 2008 contre 6 602 K€ en 2007, il se décompose ainsi :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2008	2007
Assistance aux filiales	2 586	4 085
Refacturation de frais de personnel	2 405	2 439
Autres	5	78
CHIFFRE D'AFFAIRES	4 996	6 602

➔ 3.11 Résultat financier

Le résultat financier comprend pour l'essentiel des dividendes reçus des filiales pour 334 621 K€ en 2008 (313 521 K€ en 2007), des intérêts sur emprunts et dettes financières pour 160 886 K€ ainsi qu'une provision sur

les titres, les créances rattachées et le compte courant de QDQ Media d'un montant total de 99 674 K€ compte tenu du ralentissement marqué de l'activité de cette filiale ainsi que de perspectives économiques dégradées du marché publicitaire espagnol (voir note 3.2). Un abandon de créance de 4 986 K€ a, en outre, été consenti à QDQ Media en 2008.

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2008	2007
Dividendes	334 621	313 521
Produits financiers relatifs aux instruments dérivés	14 180	4 649
Autres produits financiers	3 903	2 858
Reprises de provisions	-	15 000
Gain de change	4	-
Produits financiers	352 708	336 028
Intérêts sur emprunts et dettes financières diverses	160 886	151 319
Charges financières relatives aux instruments dérivés	3 873	1 991
Autres charges financières	2 778	2 480
Charge de désactualisation des engagements de retraite	44	35
Dotations aux provisions financières	99 674	-
Abandon de créance QDQ Media	4 986	-
Pertes de change	1	10
Charges financières	272 242	155 835
Résultat financier	80 465	180 194

➔ 3.12 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel déficitaire de 318 K€ inclut essentiellement le résultat de fusion Horyzon Média et Horyzon Clics à hauteur de 284 K€

et de l'amortissement dérogatoire des frais d'acquisition des sociétés Horyzon à hauteur de 35 K€.

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2008	2007
Produit de cession	-	42 300
Reprise de provision et dépréciations	1	-
Produits exceptionnels	1	42 300
Malis sur rachats de titres dégagé dans le cadre de la fusion Horyzon Média et Horyzon Clics	284	-
Valeur nette comptable des titres cédés	-	48 884
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	4
Autres charges	35	9
Charges exceptionnelles	319	48 897
Résultat exceptionnel	(318)	(6 597)

4. AUTRES

➔ 4.1 Engagements hors bilan

Droit individuel à la formation – DIF

Pour l'année 2008, tout salarié ayant une année au moins d'ancienneté au 31 décembre 2008 bénéficie de 20 heures au titre du DIF, qu'il pourra utiliser à compter du 1^{er} janvier 2009. Ceci représente un engagement de 2 045 heures au titre de l'année 2009 pour l'ensemble de l'effectif. Au titre de l'exercice 2008, 45 heures de DIF ont été utilisées.

Nantissement sur titres

Au titre du contrat de financement bancaire décrit en note 3.4, la Société a constitué en faveur des banques prêteuses un nantissement de compte d'instruments financiers portant sur l'intégralité des actions PagesJaunes qu'elle détient en garantie de toutes sommes dues (en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires) par la Société au titre du financement bancaire.

La Société s'est en outre engagée à constituer en faveur des banques prêteuses un nantissement de compte d'instruments financiers portant sur les titres de toute filiale qui deviendrait une filiale significative (« *Material Subsidiary* »), selon les critères définis dans le contrat de financement, en garantie de toutes sommes dues (en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires) par la Société.

Instruments dérivés de taux d'intérêt

Le 30 novembre 2006, PagesJaunes Groupe a conclu avec plusieurs établissements financiers :

- un contrat de *swap* de taux d'intérêt, d'un montant nominal de 380 000 K€, commençant le 13 décembre 2006 pour se terminer le 13 décembre 2011. Dans le cadre de cette opération, PagesJaunes Groupe est receveur du taux variable, soit Euribor, et payeur du taux fixe, soit 3,7830 % ;
- un *collar*, constitué de la combinaison synthétique d'un achat de *cap* et d'une vente de *floor*, pour un montant nominal de 1 140 000 K€, commençant le 13 décembre 2006 pour se terminer le 13 décembre 2011. Le tunnel constitué par ce *collar* prévoit un taux d'intérêt minimal de 3,0 % et un taux d'intérêt maximal de 4,0 %. La prime annuelle sur ce *collar*, payable à terme échu, est d'un montant de 1,866 K€.

Ces opérations viennent en couverture du risque de taux encouru sur la dette à taux variable mise en place par PagesJaunes Groupe en novembre 2006 (voir note 3.4). Elles font l'objet d'une comptabilisation *prorata temporis*, tant des intérêts sur le *swap* de taux d'intérêt que de la prime à payer sur le *collar*.

Suite à la décision du Groupe d'indexer provisoirement sa dette bancaire sur Euribor 1 mois comme le lui permet la convention de crédit, et ce afin de réduire le coût global de son endettement, un contrat de *swap* de taux

d'intérêt a été conclu le 2 décembre 2008. Le *swap* est d'un montant nominal de 1 520 000 K€, et court du 15 décembre 2008 au 13 mars 2009. Dans le cadre de cette opération, PagesJaunes Groupe est receveur du taux variable Euribor 1 mois, et payeur du taux variable Euribor 3 mois minoré de 64 points de base. Ce contrat permet la couverture contre le risque de taux d'intérêt Euribor 1 mois.

Au 31 décembre 2008, PagesJaunes Groupe constate un produit financier net de 10 307 K€ sur ces opérations.

Engagements bancaires

PagesJaunes Groupe dispose d'une ligne de crédit *revolving*, d'un montant d'environ 400 000 K€. Au 31 décembre 2008, cette ligne de crédit *revolving*, dont les caractéristiques sont décrites au paragraphe 3.4, n'a pas été tirée.

Engagement d'acquisition d'intérêts minoritaires

Dans le cadre de l'acquisition, fin 2007, de 66 % des titres des sociétés portant les activités de régie publicitaire (sociétés Horyzon Média et Horyzon Clics), des options d'achat et de vente ont été respectivement consenties pour le solde de 34 % des titres. Elles sont exerçables par les deux parties jusqu'en 2011. Sauf événement particulier, le prix d'exercice de ces options est établi selon une formule de calcul prédéfinie basée sur le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation de l'exercice 2010.

Autres engagements donnés

PagesJaunes Groupe a cédé le 14 mars 2007 à la société Coface Services la totalité des actions composant le capital des sociétés Kompass France et Kompass Belgium. Dans ce cadre, PagesJaunes Groupe a consenti un certain nombre de garanties générales à Coface Services, plafonnées à un montant de 2 700 K€, ainsi que des garanties spécifiques portant notamment sur les risques sociaux et fiscaux, plafonnées à un montant total de 7 700 K€. Les garanties générales sont devenues caduques le 31 décembre 2008. Les garanties relatives aux salariés et mandataires sociaux arriveront à échéance le 14 mars 2009 et celles relatives aux aspects fiscaux, le 31 décembre 2010.

➔ 4.2 Jetons de présence et rémunération des mandataires sociaux

Les jetons de présence s'élevaient à 365 K€ au titre de 2008 et à 348 K€ au titre de 2007.

Les rémunérations allouées aux mandataires sociaux s'élevaient à 712 K€ en 2008 et à 678 K€ en 2007.

➔ 4.3 Effectif

Équivalent temps plein moyen	Exercice clos le 31 décembre	
	2008	2007
Cadres	27,3	28,0
Employés	2,8	2,8
TOTAL	30,1	30,8

➔ 4.4 Entreprises liées

Au 31 décembre 2008, comme au 31 décembre 2007, PagesJaunes Groupe est détenue à hauteur de 54,68 % par Médiannuaire SAS.

Dans ce cadre, sont détaillés ci-après les produits et charges ainsi que les actifs et passifs constatés en 2008 et 2007 avec :

- Médiannuaire et Médiannuaire Holding, actionnaires majoritaires directs et ultimes de PagesJaunes Groupe ;

- chacune des filiales de PagesJaunes Groupe.

PagesJaunes Groupe a comptabilisé sur 2008 une charge de 1 145 K€ correspondant aux prestations de services courantes de Médiannuaire contre 3 200 K€ en 2007.

Sociétés du Groupe PagesJaunes

➔ Exercice clos le 31 décembre 2008

(en K€)	Produits		Charges		Créances ⁽¹⁾		Dettes ⁽¹⁾	
	d'exploitation	financiers ⁽²⁾	d'exploitation	financières	d'exploitation	financières	d'exploitation	financières
PagesJaunes	3 376	-	494	39 375	402	-	603	869 880
QDQ Media	768	394	-	5 001	188	7 955	-	-
PagesJaunes Marketing Services	262	115	36	-	7	2 547	11	-
Mappy	36	76	5	-	3	1 729	-	-
PagesJaunes Petites Annonces	303	375	-	236	34	8 700	-	83
Horyzon Média	15	19	-	-	1	303	-	-
PagesJaunes Outre-mer	178	1	-	306	1	-	-	17 043
Euro Directory	33	-	98	-	3	-	-	-
Editus Luxembourg	3	-	-	-	5	-	-	-
Edicom	17	-	-	-	10	-	-	-
TOTAL	4 991	980	633	44 918	654	21 234	614	887 006

➔ Exercice clos le 31 décembre 2007

(en K€)	Produits		Charges		Créances ⁽¹⁾		Dettes ⁽¹⁾	
	d'exploitation	financiers ⁽²⁾	d'exploitation	financières	d'exploitation	financières	d'exploitation	financières
PagesJaunes	4 958	-	616	33 102	256	-	13	823 903
QDQ Media	668	365	-	-	672	7 187	18	-
PagesJaunes Marketing Services	55	148	36	-	-	2 715	-	-
Mappy	25	43	16	-	30	1 364	-	-
PagesJaunes Petites Annonces	265	189	-	92	30	8 774	-	11 542
Horyzon Clics	-	3	-	-	-	468	-	-
PagesJaunes Outre-mer	262	1	-	320	-	-	-	16 043
Euro Directory	33	-	-	-	33	-	-	-
Edicom	23	-	8	-	23	-	-	-
TOTAL	6 289	749	676	33 514	1 044	20 508	31	851 488

(1) hors comptes courants d'intégration fiscale (voir note 3.9)

(2) hors dividendes (voir note 3.11)

➔ 4.5 Événements postérieurs à la clôture

Suite au départ d'un des dirigeants de Horyzon Média, PagesJaunes Groupe a exercé l'option d'achat consentie dans le cadre du pacte d'associés et a porté sa participation dans cette filiale de 66 % à 95,83 % le 15 janvier 2009 pour un prix de 1 421 K€. Ainsi, l'engagement d'acquisition d'intérêts minoritaires, auquel il est fait référence en note 4.1, ne porte plus que sur 4,17 % du capital de Horyzon Média.

Le 18 février 2009, PagesJaunes Groupe a racheté à M6 34 % des actions composant le capital de PagesJaunes Petites Annonces pour un montant de 6,0 millions d'euros. PagesJaunes Groupe détient désormais 100 % des actions et droits de vote de cette filiale.

Le Conseil d'administration de la Société a considéré, lors de sa séance du 25 février 2009, que la situation de Michel Datchary s'écartait des recommandations AFEP/MEDEF en matière de rémunération des mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé sur deux points : le cumul mandat social/contrat de travail et les modalités de versement et de calcul des indemnités de départ.

Le Conseil d'administration a dû prendre en compte le fait que la fin du contrat de travail de Michel Datchary avait pour conséquence la perte par celui-ci de ses droits à indemnités de fin de carrière (qui sont dues en cas de départ à la retraite) et de ses droits à indemnité de départ et de non-concurrence.

En conséquence, Michel Datchary a démissionné de ses fonctions salariées au sein du Groupe le 25 février 2009 et deux types d'indemnités ont été mises en place : d'une part, une indemnité applicable uniquement en cas de départ contraint et, d'autre part, une indemnité au titre de l'obligation de non-concurrence.

Le Conseil d'administration a décidé qu'une indemnité serait versée à Michel Datchary en cas de départ de la Société contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie de la Société (et ce, quelle que soit la forme du départ : révocation, non-renouvellement ou démission). Le montant de cette indemnité est égal à vingt et un mois de rémunération calculé sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération brute totale versée à l'intéressé au cours des douze mois civils précédant la date de cessation des fonctions.

L'obligation de non-concurrence sera mise en œuvre en cas de cessation du mandat de Directeur général de Michel Datchary pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit. Cette obligation de non-concurrence serait applicable pendant une période de vingt quatre mois et l'indemnité correspondante sera égale à douze mois de rémunération. Cette indemnité sera due en tout état de cause.

Le cumul de l'indemnité de départ et de cette indemnité ne devra en tout état de cause pas excéder vingt quatre mois de rémunération brute.

➔ 4.6 Consolidation

PagesJaunes Groupe établit ses propres comptes consolidés et est consolidée par intégration globale dans les comptes consolidés de Médiannuaire Holding.

➤ 4.7 Tableau des filiales et participations au 31 décembre 2008

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres hors capital et avant affectation du résultat	Quote-part de capital détenue en %	Valeur comptable		Prêts et avances consentis par la Société, non encore remboursés (hors comptes courants)	Montant des cautions ou avals donnés par la Société	CA du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
Renseignements détaillés sur les filiales et participations											
1/ Filiale : + de 50 % détenus par la société											
CRISTALLERIE 2 7, avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex	38	-7	100,00	38	38	-	-	-	-3	-	Données préliminaires non auditées
CRISTALLERIE 3 7, avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex	38	-8	100,00	38	38	-	-	-	-3	-	Données préliminaires non auditées
CRISTALLERIE 4 7, avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex	38	-5	100,00	38	38	-	-	-	-2	-	Données préliminaires non auditées
EDICOM 1, rue Chajarat-Addour, Quartier Palmier 21000 Casablanca	27	1 241	100,00	5 450	5 450	-	-	4 511	686	558	
EURODIRECTORY 12-14, bld Grande-Duchesse-Charlotte Luxembourg.1330 Luxembourg	1 625	2 599	100,00	14 707	14 707	-	-	0	2 428	2 419	Maison mère d'Editus Luxembourg
HORIZON MÉDIA 98, rue du Château 92100 Boulogne-Billancourt	48	1 236	66,00	10 428	10 428	-	-	18 584	837	232	
MAPPY 47, rue de Charonne 75011 Paris	212	2 549	100,00	10 048	10 048	-	-	13 418	325	-	
PAGESJAUNES 7, avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex	4 005 038	433 884	100,00	4 005 038	4 005 038	-	-	1 106 113	368 890	331 083	
PAGESJAUNES MARKETING SERVICES 25, quai Gallieni 92 150 Suresnes	7 275	7 205	100,00	7 275	7 275	-	-	15 457	1 071	-	
PAGESJAUNES Outre-Mer 5, avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres cedex	75	158	100,00	76	76	-	-	27 340	150	329	
PAGESJAUNES PETITES ANNONCES 7, avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex	7 576	-17 288	66,00	5 000	5 000	8 700	-	3 662	-10 954	-	
QDQ MEDIA Calle de la Haya 4 28044 Madrid - Espagne	5 500	-6 961	100,00	91 719	0	5 000	-	42 089	-7 033	-	
2/ Participations (entre 10 et 50 %)											
Néant											

20.3 Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale

Mesdames et Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale mixte, conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de notre Société, pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice social ouvert le 1^{er} janvier 2008 et clos le 31 décembre 2008 et soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés de cet exercice.

Nous vous avons également réunis à l'effet de vous demander notamment de statuer sur :

- l'affectation du résultat ;
- le renouvellement de mandats d'administrateurs ;
- la nomination d'un nouvel administrateur ;
- le renouvellement d'autorisations financières (dont celle relative au programme de rachat de ses propres actions par la Société).

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées, et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

I - Événements marquants de l'exercice

Sur le portefeuille de participations de PagesJaunes Groupe, l'année 2008 a essentiellement été caractérisée par la fusion de Horyzon Média et Horyzon Clics le 30 juin 2008 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008, le nouvel ensemble étant dénommé Horyzon Média.

La marge du prêt à moyen terme, qui était de 175 points de base au 31 décembre 2007, est passée à 150 points de base au 31 décembre 2008, compte tenu du *margin ratchet* dont a bénéficié le Groupe PagesJaunes en raison d'un levier financier inférieur à 3,50 fois un agrégat proche de la MBO.

Un contrat de liquidité a été mis en place le 18 septembre 2008 avec un prestataire de services d'investissement pour une période s'achevant

le 31 décembre 2008 ; il a été renouvelé pour une durée d'un an. Les moyens affectés à la mise en œuvre du contrat s'élèvent à 8,0 millions d'euros. Au titre de ce contrat au 31 décembre 2008, la Société détenait 580 606 de ses propres actions.

Enfin, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée générale du 19 avril 2006 et à la décision du Conseil d'administration en date du 20 novembre 2006, la Société a procédé à l'attribution définitive de 340 304 actions gratuites le 20 novembre 2008 qui s'est traduite par une augmentation de capital de 0,1 million d'euros par prélèvement sur le poste « autres réserves ».

II - Activité de la société PagesJaunes Groupe/résultats/présentation des comptes annuels

La société PagesJaunes Groupe a une activité de holding et à ce titre détient des participations dans des filiales dont les activités présentent depuis près de soixante ans une gamme diversifiée de produits et de services à destination du grand public et des professionnels, avec comme cœur de métier les annuaires en France et à l'international.

PRODUITS D'EXPLOITATION

Le chiffre d'affaires 2008 de la société PagesJaunes Groupe s'est élevé à 5,0 millions d'euros contre 6,6 millions d'euros en 2007. Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de la facturation de prestations de services à l'ensemble de ses filiales.

CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges de personnel s'élèvent à 5,5 millions d'euros en 2008 contre 5,4 millions d'euros en 2007, pour un effectif moyen qui passe

de 31 personnes en 2007 à 30 personnes en 2008. Les autres charges d'exploitation passent de 9,4 millions d'euros en 2007 à 7,3 millions d'euros en 2008. Elles comprennent notamment les honoraires d'assistance versés à l'actionnaire majoritaire soit 1,2 million d'euros en 2008 contre 3,2 millions d'euros en 2007.

Le résultat d'exploitation de la société PagesJaunes Groupe est déficitaire de 7,6 millions d'euros en 2008 contre un résultat d'exploitation également déficitaire de 8,3 millions d'euros en 2007.

RÉSULTAT FINANCIER

Les produits financiers d'un montant de 352,7 millions d'euros en 2008 (336,0 millions d'euros en 2007) proviennent principalement des dividendes reçus des filiales qui représentent 334,6 millions d'euros en 2008 (313,5 millions d'euros en 2007) et des produits issus des instruments de couverture pour 14,2 millions d'euros (4,6 millions d'euros en 2007). En 2007, ils incluaient en outre une reprise de provision de 15,0 millions d'euros sur les titres de Kompass France qui avaient été cédés.

Les charges financières, d'un montant de 272,2 millions d'euros en 2008 (155,8 millions d'euros en 2007) sont principalement constituées de la charge d'intérêts constatée sur l'emprunt de 1 950 millions d'euros, dont le taux moyen s'est établi à environ 5,64 % en 2008 (5,89 % en 2007) après prise en compte de l'incidence favorable des couvertures de taux d'intérêt mises en place fin 2006. Elles comprennent aussi les intérêts constatés sur les emprunts et les comptes courants créditeurs avec les filiales.

Le ralentissement marqué de l'activité de la filiale espagnole QDQ Media ainsi que les perspectives économiques dégradées du marché publicitaire local ont conduit la Société à déprécier l'intégralité des titres et des créances vis-à-vis de cette entité pour un montant total de 99,7 millions d'euros. Par ailleurs, un abandon de créance de 5,0 millions d'euros a été consenti à QDQ Media.

Le résultat financier net s'élève ainsi à 80,5 millions d'euros en 2008 contre 180,2 millions d'euros en 2007.

ANALYSE DU RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est déficitaire de 0,3 million d'euros en 2008. En 2007, il représentait un déficit de 6,6 millions d'euros qui provenait principalement de la constatation de pertes sur les cessions des titres de participation Kompas France et Kompas Belgium, compensées à hauteur de 15,0 millions d'euros par une reprise de provision constatée en produit financier.

ANALYSE DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Par une option en date du 3 décembre 2004, PagesJaunes Groupe s'est placée pour une période de cinq ans renouvelable sous le régime fiscal

des groupes de sociétés prévu aux articles 223 A et suivants du Code général des impôts. Par cette option, PagesJaunes Groupe s'est rendue seule redevable de l'impôt sur les sociétés sur l'ensemble des résultats du groupe formé par elle-même et par les sociétés dont elle détient directement ou indirectement 95 % au moins du capital et qui leur ont donné leur accord pour être membres de ce groupe.

Les filiales intégrées fiscalement sont PagesJaunes, PagesJaunes Marketing Services, Mappy, PagesJaunes Outre-Mer, Cristallerie 2, Cristallerie 3 et Cristallerie 4.

PagesJaunes Groupe a ainsi constaté un produit d'impôt net de 55,9 millions d'euros en 2008 contre un produit de 54,9 millions d'euros en 2007, ces deux montants représentant un gain d'intégration fiscale.

RÉSULTAT NET

Le résultat net de PagesJaunes Groupe s'élève à 128,4 millions d'euros en 2008 contre 220,2 millions d'euros en 2007.

LIQUIDITÉS ET SITUATION DE TRÉSORERIE

Au 31 décembre 2008, PagesJaunes Groupe présente un endettement net de 2 747,2 millions d'euros (2 736,4 millions d'euros au 31 décembre 2007), principalement constitué d'un emprunt bancaire à moyen terme de 1 950 millions d'euros, ainsi que des emprunts auprès de sociétés liées pour 580 millions d'euros, des comptes courants débiteurs (7,5 millions d'euros) et créditeurs (304,5 millions d'euros) avec ses filiales, ainsi que de valeurs mobilières de placement et disponibilités d'un montant de 86,7 millions d'euros.

III - Projet d'affectation du résultat

Nous vous proposons de :

- (i) constater que le bénéfice de l'exercice s'élève à 128 396 752,17 euros ;
- (ii) décider d'affecter le montant de 6 806,08 euros à la réserve légale, pour la porter à 5 619 695,08 euros ;
- (iii) constater qu'après affectation à la réserve légale de 6 806,08 euros et compte tenu de report à nouveau créditeur de 1 021 708 961,21 euros, le bénéfice distribuable au titre de l'exercice est de 1 150 098 907,30 euros ;
- (iv) verser aux actionnaires, à titre de dividende, 0,96 euro par action ;

- (v) et décider d'affecter le solde du bénéfice distribuable au poste « report à nouveau ».

Le dividende serait mis en paiement le 23 juin 2009.

Le montant global du dividende s'élèverait en conséquence au maximum à 269 745 363,84 euros, étant précisé que les actions qui seront détenues par la Société à la date de mise en paiement du dividende, n'y donneraient pas droit.

Il est précisé que la totalité du dividende est éligible à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts, bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende par action	Quote-part du dividende éligible à l'abattement ⁽¹⁾
2005	278 789 610	1,02	100 %
2006	280 266 780	1,08	100%
2007	280 644 450	0,96	100%

(1) Abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours des cinq derniers exercices clos.

Nous vous demandons d'approuver les comptes annuels et les comptes consolidés de PagesJaunes Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 et de donner en conséquence quitus aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes pour l'exécution de leurs mandats.

IV - Capital social – répartition

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce, nous vous rappelons que la société Médiannuaire détient plus de la moitié du capital social et des droits de vote.

Le tableau ci-dessous détaille la répartition du capital de PagesJaunes Groupe au 31 décembre 2008 :

	31 décembre 2006	en % du capital et des droits de vote	31 décembre 2007	en % du capital et des droits de vote	31 décembre 2008	en % du capital et des droits de vote
Médiannuaire	153 640 187	54,8	153 640 187	54,7	153 640 187	54,7
Salariés du Groupe PagesJaunes ⁽¹⁾	1 152 946	0,4	1 391 648	0,5	1 574 748	0,6
Public	125 473 647	44,8	125 612 615	44,8	125 189 213	44,5
Autocontrôle	-	-	-	-	580 606	0,2
TOTAL	280 266 780	100,0	280 644 450	100,0	280 984 754	100,0

(1) PEG du Groupe PagesJaunes.

CAPITAL AUTORISÉ NON ÉMIS

L'Assemblée générale mixte de la Société du 26 avril 2007 a délégué au Conseil d'administration, dans les conditions détaillées dans le tableau ci-après, et pour une durée de vingt-six mois les autorisations suivantes :

Titres concernés	Durée de l'autorisation et expiration	Montant maximal des titres de créances	Montant nominal maximal d'augmentation de capital
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	26 mois 26 juin 2009	-	20 millions d'euros
Émissions sans droit préférentiel de souscription (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois 26 juin 2009	Titres d'emprunt : 300 millions d'euros	20 millions d'euros
Émissions avec droit préférentiel de souscription (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois 26 juin 2009	Titres d'emprunt : 300 millions d'euros	20 millions d'euros
Émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès à des actions en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société	26 mois 26 juin 2009	Titres d'emprunt : 300 millions d'euros	20 millions d'euros
Émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès à des actions en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société	26 mois 26 juin 2009	Titres d'emprunt : 10 % du capital, soit 5 605 336 euros	10 % du capital, soit 5 605 336 euros
Émission d'actions en conséquence de l'émission par une filiale de la Société ou une société contrôlant la Société de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société	26 mois 26 juin 2009		20 millions d'euros
Augmentation de capital au bénéfice des adhérents du ou des Plans d'épargne d'entreprise et/ou de salariés	26 mois 26 juin 2009	-	1 120 000 euros, soit environ 2 % du capital social

Le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe n'a pas, à la date d'établissement du présent rapport, mis en œuvre ces autorisations.

Il sera proposé aux actionnaires lors de l'Assemblée générale mixte de la Société du 11 juin 2009 de procéder au renouvellement des autorisations :

Titres concernés	Durée de l'autorisation et expiration	Montant maximal des titres de créances	Montant nominal maximal d'augmentation de capital
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes	26 mois 11 août 2011	–	20 millions d'euros
Émissions sans droit préférentiel de souscription (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois 11 août 2011	Titres d'emprunt : 300 millions d'euros	10 millions d'euros
Émissions avec droit préférentiel de souscription (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois 11 août 2011	Titres d'emprunt : 300 millions d'euros	20 millions d'euros
Émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès à des actions en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société	26 mois 11 août 2011	Titres d'emprunt : 300 millions d'euros	10 millions d'euros
Émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès à des actions en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société	26 mois 11 août 2011	Titres d'emprunt : 10 % du capital, soit 5 612 889 euros	10 % du capital, soit 5 612 889 euros
Augmentation de capital au bénéfice des adhérents du ou des Plans d'épargne d'entreprise et/ou de salariés	26 mois 11 août 2011	–	1 122 000 euros, soit environ 2 % du capital social
Attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société	38 mois 11 août 2012		1 % du capital

V - Conventions et engagement visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce

Nous vous précisons ci-dessous la liste des conventions et engagements visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce, conclues au cours de l'exercice 2008 ou conclues au cours d'exercices antérieurs et s'étant poursuivies au cours de l'exercice 2008 :

- un contrat signé avec la société PagesJaunes relatif au financement bancaire, prévoyant notamment le cautionnement par PagesJaunes Groupe de toutes sommes dues au titre du crédit *revolving* de 400 millions d'euros (*Facility B*) par toute filiale du Groupe qui deviendrait emprunteur à ce titre. La conclusion de cette convention a été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 12 octobre 2006 ;
- un contrat de prestation de services signé avec la société Médiannuaire. La conclusion de cette convention a été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 20 novembre 2006 ;
- un contrat de prêt signé avec la société PagesJaunes d'un montant de 430 millions d'euros. La conclusion de cette convention avait été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 20 novembre 2006. Ce contrat a été résilié le 19 décembre 2008, cette résiliation ayant été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 18 décembre 2008 ;
- un contrat de prêt signé avec la société PagesJaunes d'un montant de 430 millions d'euros. La conclusion de cette convention a été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 18 décembre 2008. Compte tenu de l'évolution récente des conditions de marché, PagesJaunes Groupe et PagesJaunes ont souhaité résilier de manière anticipée le contrat existant et en signer un nouveau en vue, notamment, d'en actualiser les conditions financières ;
- l'application à M. Michel Datchary, en sa qualité de Directeur général, du régime de retraite supplémentaire (art. 83 du CGI). Cet engagement a été préalablement autorisé par le Conseil d'administration dans sa séance du 20 décembre 2007 ;
- la modification du contrat de travail de M. Michel Datchary avec la société PagesJaunes afin d'insérer une condition de performance à l'article 11 de ce contrat, en application de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce. La conclusion de cette convention a été approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 14 février 2008 ;
- un abandon de créance au profit de la société QDQ Media, filiale à 100 % de la Société. Cette opération a été préalablement autorisée par le Conseil d'administration dans sa séance du 18 décembre 2008.

VI - Situation des mandataires sociaux et des administrateurs

Le tableau détaillant la liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux de PagesJaunes Groupe au 31 décembre 2008 figure au chapitre 14 du présent document.

Les mandats de Messieurs François de Carbonnel, Elie Cohen, Michel Datchary, Jacques Garaïalde, Thomas Geitner, Nicolas Gheysens, Reinhard Gorenflos, Jean-Claude Marceau, Rémy Sautter viennent à échéance à la date de la présente assemblée.

Il sera proposé à votre Assemblée générale de procéder au renouvellement des mandats de Messieurs François de Carbonnel, Elie Cohen, Michel Datchary, Jacques Garaïalde, Nicolas Gheysens, Rémy Sautter.

Par ailleurs, il sera proposé à votre Assemblée générale de procéder à la nomination de Monsieur Jérôme Losson.

VII - Rémunération totale et avantages de toute nature alloués à des mandataires sociaux de PagesJaunes Groupe par PagesJaunes Groupe

Le montant global des rémunérations totales et des avantages de toute nature alloués par PagesJaunes Groupe à chaque mandataire social est le suivant :

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Michel Datchary, Directeur général	Exercice 2007		Exercice 2008	
	Montants dus	Montant versés	Montants dus	Montant versés
Rémunération fixe	375 000	375 000	390 000	390 000
Rémunération variable	300 000	82 320	390 000	300 000
Rémunération exceptionnelle	0	200 000 *	0	0
Jetons de présence	27 942	0	26 856	27 942
Avantages en nature **	20 595	20 595	22 046	22 046
TOTAL	723 537	677 915	828 902	739 988

* Le Conseil d'administration a décidé en 2006 de verser une prime exceptionnelle aux collaborateurs du Groupe PagesJaunes ayant activement participé au processus compétitif de cession de la participation de France Télécom dans PagesJaunes Groupe. L'enveloppe globale de cette prime versée à 44 collaborateurs du Groupe PagesJaunes était de 679 000 euros, dont 300 000 euros pour Michel Datchary. Le paiement de ce dernier bonus est intervenu en deux versements, 100 000 euros ont été payés en 2006, 2 mois après la réalisation effective de la cession, et 200 000 euros ont été payés en 2007, 12 mois après la réalisation effective de la cession.

** Mise à disposition d'une voiture de fonction et prise en charge des cotisations chômage.

En 2008, le Directeur général était éligible à une part variable dont le montant annuel est de 100 % du salaire de base à objectifs atteints, reposant :

- pour 50 % sur un qualitatif variant de 0 à 200 % basé notamment sur la gestion de la stratégie et du portefeuille d'activités du Groupe, le suivi des plans d'actions ;
- et pour 50 % sur un quantitatif variant de 0 à 200 % basé sur un objectif de MBO additionnelle.

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (versés par PagesJaunes Groupe)

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés en 2007	Montants versés en 2008
Mattia Caprioli *		
Jetons de présence	-	19 051
Autres rémunérations	-	-
François de Carbonnel		
Jetons de présence	63 000	38 102
Autres rémunérations	-	-
Elie Cohen		
Jetons de présence	52 000	33 022
Autres rémunérations	-	-
Abeille Deniau		
Jetons de présence	-	27 942
Autres rémunérations	-	-
Jacques Garaïalde		
Jetons de présence	-	34 292
Autres rémunérations	-	-
Jean-Christophe Germani		
Jetons de présence	-	25 401
Autres rémunérations	-	-
Thomas Geitner		
Jetons de présence	-	8 891
Autres rémunérations	-	-
Nicolas Gheysens		
Jetons de présence	-	16 511
Autres rémunérations	-	-
Reinhard Gorenflos		
Jetons de présence	-	-
Autres rémunérations	-	-
Hugues Lepic		
Jetons de présence	-	29 212
Autres rémunérations	-	-
Jean-Claude Marceau		
Jetons de présence	-	27 942
Autres rémunérations	-	-
Médiannuaire		
Jetons de présence	-	20 321
Autres rémunérations	-	-
Rémy Sautter		
Jetons de présence	54 600	39 372
Autres rémunérations	-	-
TOTAL	169 600	320 059

* A démissionné le 26 juillet 2007.

Le montant des rémunérations versées aux administrateurs pour l'année 2008 s'est élevé à 365 000 euros pour ce qui concerne les jetons de présence.

L'Assemblée générale du 29 avril 2008 a porté à 365 000 euros le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale.

Selon les règles de répartition des jetons de présence arrêtées par le Conseil d'administration, les administrateurs reçoivent au titre de leur participation au Conseil d'administration :

- 12 000 euros de fixe forfaitaire annuel par administrateur ;
- 2 000 euros par séance du Conseil d'administration ;

- 1 000 euros par réunion d'un Comité ;
- 5 000 euros de fixe forfaitaire pour chaque Président (du Conseil d'administration ou d'un Comité).

Compte tenu du nombre de réunions du Conseil d'administration et des Comités en 2008, le Conseil d'administration a décidé de répartir le montant non distribué au prorata des montants attribués à chacun selon la méthode initiale.

Pour tenir compte de la diminution du nombre d'administrateurs composant le Conseil d'administration de la Société de 13 à 11, il sera proposé à l'Assemblée générale du 11 juin 2009 de réduire à 340 000 euros le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale.

VIII - Montant des rémunérations et avantages de toute nature reçus par des mandataires sociaux de PagesJaunes Groupe durant l'exercice de la part des sociétés contrôlées par PagesJaunes Groupe

Mandataires sociaux de PagesJaunes Groupe (en euros)	Rémunération fixe versée au cours de l'exercice		Rémunération variable et primes diverses versées au cours de l'exercice		Intéressement, participation et abondement versés au cours de l'exercice		Avantages en nature octroyés au cours de l'exercice		Jetons de présence acquis au cours de l'exercice	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008
Abeille Deniau	51 148	48 403	6 322	7 869 *	7 377	8 199	-	-	-	-
Jean-Claude Marceau	73 002	75 155	44 957	53 888	12 238	13 174	-	-	-	-

* Dont 1 536 euros en paiement d'heures supplémentaires exonérées de charges sociales et d'impôts.

IX - Montant des rémunérations et avantages de toute nature reçus au cours de l'exercice 2008 par des mandataires sociaux de PagesJaunes Groupe durant l'exercice de la part de la société contrôlant PagesJaunes Groupe

Néant.

X - Engagements de toute nature dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise ou de la cessation de fonctions ou postérieurement à celle-ci

Conformément aux dispositions légales, il doit être rendu compte dans le présent rapport des engagements de toute nature, pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions de mandataire social ou postérieurement à celles-ci.

La Société n'a pas mis en place de régimes spécifiques de retraite supplémentaire pour ses mandataires sociaux. M. Michel Datchary, en sa qualité de Directeur général de la Société, bénéficie du régime de retraite supplémentaire (article 83 du CGI).

Michel Datchary, Directeur général de la société PagesJaunes Groupe, était jusqu'au 25 février 2009 salarié de la société PagesJaunes (anciennement ODA).

Le contrat de travail PagesJaunes de Michel Datchary prévoyait dans son article 11, en cas de résiliation par la Société (sauf cas de faute grave ou lourde), (I) d'une part, le versement d'une somme correspondant à son indemnité conventionnelle de licenciement, calculée en application des dispositions de la convention collective applicable à l'entreprise, au regard de son ancienneté et (II) d'autre part, le versement d'une indemnité complémentaire correspondant à quinze mois de salaire.

Le contrat prévoyait que le montant total cumulé de l'indemnité conventionnelle et de l'indemnité complémentaire ne peut excéder vingt et un mois de salaire.

Le contrat de travail de Michel Datchary comportait également une obligation de non-concurrence pour une période de douze mois. Cette obligation de non-concurrence, si elle avait été appliquée, aurait donné lieu à un versement égal à six mois de salaire. En cas de départ à l'initiative de Michel Datchary, le montant de l'indemnité était réduit à trois mois de salaire.

Le Conseil d'administration de la Société a considéré, lors de sa séance du 25 février 2009, que la situation de Michel Datchary s'écartait des recommandations AFEP/MEDEF en matière de rémunération des mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé sur deux points : le cumul mandat social/contrat de travail et les modalités de versement et de calcul des indemnités de départ.

En effet, l'AFEP/MEDEF recommande :

- de mettre un terme au contrat de travail en cas de mandat social ;
- de n'autoriser les indemnités de départ qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie, et de limiter le montant des indemnités de départ quelle qu'en soit la forme à vingt quatre mois de rémunération.

Le Conseil d'administration a dû prendre en compte le fait que la fin du contrat de travail de Michel Datchary avait pour conséquence la perte par celui-ci de ses droits à indemnités de fin de carrière (qui sont dus en

cas de départ à la retraite) et de ses droits à indemnité de départ et de non-concurrence.

Le Conseil d'administration s'est efforcé, dans la définition du dispositif proposé, d'une part de transposer du contrat de travail au mandat social le système préexistant d'indemnités de départ et de non-concurrence, en l'adaptant aux recommandations de l'AFEP/MEDEF en la matière, et d'autre part, de substituer un nouveau système aux indemnités de fin de carrière auxquelles Michel Datchary aurait eu droit dans le système actuel s'il avait quitté le Groupe pour faire valoir ses droits à la retraite.

En conséquence, Michel Datchary a démissionné de ses fonctions salariées au sein du Groupe le 25 février 2009. Les droits de Michel Datchary en tant que salarié de la société PagesJaunes ont été soldés et un montant d'environ 218 752,31 euros lui a été versé à titre de solde de tout compte (correspondant à 83 jours de congés d'ancienneté, 47 jours de congés cadres et 5 jours de compte épargne temps), à l'exclusion de toute autre indemnité de quelque nature que ce soit.

Deux types d'indemnités ont été mis en place : d'une part, une indemnité applicable uniquement en cas de départ contraint et, d'autre part, une indemnité au titre de l'obligation de non-concurrence.

1) INDEMNITÉ DE DÉPART

Le Conseil d'administration a décidé qu'une indemnité serait versée à Michel Datchary en cas de départ de la Société contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie de la Société (et ce, quelle que soit la forme du départ : révocation, non-renouvellement ou démission).

Le montant de cette indemnité est égal à 21 mois de rémunération calculé sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération brute totale versée à l'intéressé au cours des douze mois civils précédant la date de cessation des fonctions. On entend par rémunération brute le montant global de la rémunération charges salariales incluses, mais hors charges patronales.

Le versement de cette indemnité serait soumis à la condition de performance suivante : l'évolution moyenne de la MBO au cours des trois dernières années, tel que ressortant des comptes consolidés du Groupe PagesJaunes ayant été arrêtés par le Conseil d'administration avant la date de départ de Michel Datchary, sera supérieure à l'évolution

moyenne du résultat d'exploitation avant perte de valeur des écarts des acquisitions, coûts de restructuration et résultats sur cessions d'actifs des sociétés du SBF 120 pour la même période.

Par exception, si la rupture intervient entre le 1^{er} janvier et la date de l'arrêté par le Conseil d'administration des comptes de l'année précédant celle de la rupture, le Conseil d'administration attendra cet arrêté pour constater la réalisation ou non de la condition ci-dessus indiquée (sur la base des comptes ainsi arrêtés).

Il est précisé en tant que de besoin que l'indemnité ne sera pas due en cas de départ de Michel Datchary pour faire valoir ses droits à la retraite.

2) OBLIGATION DE NON-CONCURRENCE/ INDEMNITÉ CORRESPONDANTE

Dans la mesure où Michel Datchary ne sera plus soumis à une obligation de non-concurrence au titre de son contrat de travail, le Conseil d'administration a souhaité que Michel Datchary soit soumis à une telle obligation au titre de ses fonctions de Directeur général mandataire social.

Cette obligation de non-concurrence sera mise en œuvre en cas de cessation de son mandat de Directeur général pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit.

Cette obligation de non-concurrence serait applicable pendant une période de vingt quatre mois à compter du jour de la cessation des fonctions, et couvrirait l'ensemble du territoire français.

L'indemnité correspondante sera égale à douze mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des douze derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions. Elle sera versée à Michel Datchary à la fin de chaque semestre à raison du quart du montant total de l'indemnité.

En application de l'article L 225-42-1 du code de commerce et s'agissant d'une clause de non-concurrence, il est précisé que cette indemnité sera due en tout état de cause et que la Société n'aura pas la faculté de renoncer au bénéfice de l'obligation de non-concurrence.

Le cumul éventuel de l'indemnité de départ et de cette indemnité ne devra en tout état de cause pas excéder vingt quatre mois de rémunération brute.

XI - Options de souscription ou d'achat d'actions PagesJaunes

PLAN D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION PAGESJAUNES GROUPE

Le 28 juin 2005, le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe a attribué 3 796 800 options de souscription d'actions PagesJaunes Groupe, représentant 1,36 % du capital de la Société, donnant droit à souscrire le même nombre d'actions au prix de 19,30 euros par action.

Le 20 décembre 2007, le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe a attribué 2 927 900 options de souscription d'actions PagesJaunes Groupe, représentant 1,04 % du capital de la Société, donnant droit à souscrire le même nombre d'actions au prix de 14,46 euros par action.

Le tableau ci-dessous présente le plan d'options de souscription d'actions de PagesJaunes Groupe dont ont bénéficié certains mandataires sociaux de la Société sur autorisation de l'Assemblée générale mixte de PagesJaunes Groupe du 12 avril 2005.

➤ Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Michel Datchary	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-	-

➤ Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Michel Datchary	-	-	-
TOTAL	-	-	-

PLAN D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES DE PAGESJAUNES GROUPE

Le Conseil d'administration a été autorisé, pour une période de 38 mois, par l'Assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2006 à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe PagesJaunes un plan d'attribution gratuite d'actions, afin notamment de les associer

au développement de la Société. Le nombre maximum d'actions pouvant être attribuées gratuitement dans le cadre de cette autorisation est fixé à 0,5 % du capital de la Société, soit 1 393 948 actions. Le Conseil d'administration a arrêté les conditions de plans d'attribution d'actions lors de ses séances des 30 mai 2006, 20 novembre 2006 et 14 février 2008.

➤ Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et toute société du Groupe	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Néant						

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Néant			

XII - Liste des opérations réalisées par les mandataires sociaux sur les titres PagesJaunes Groupe

Néant.

XIII - Opérations réalisées par PagesJaunes Groupe sur ses propres titres durant l'exercice et nouveau programme de rachat d'actions de la Société

SYNTHÈSE DES OPÉRATIONS RÉALISÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME APPROUVÉ PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 29 AVRIL 2008

À la date du 29 avril 2008, date de l'Assemblée générale qui a approuvé le programme de rachat 2008, la Société ne détenait, directement ou indirectement, aucune action de la Société.

Les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat 2008 se résument de la manière suivante :

➤ Tableau à jour au 11 février 2009

Nombre de titres composant le capital de PagesJaunes Groupe au 29 avril 2008 :	280 644 450
Capital auto détenu de manière directe ou indirecte au 29 avril 2008 :	0
Nombre de titres achetés entre le 29 avril 2008 et le 11 février 2009	1 731 609
Prix moyen pondéré brut des titres achetés (euros)	7,427
Nombre de titres vendus entre le 29 avril 2008 et le 11 février 2009	1 192 463
Prix moyen pondéré brut des titres vendus (euros)	7,380
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	0
Capital auto-détenu de manière directe ou indirecte au 11 février 2009	539 146
Valeur comptable du portefeuille (évaluée au cours d'achat) au 11 février 2009 (euros)	4 004 004,31
Valeur de marché du portefeuille au 11 février 2009 (euros)	3 606 886,74

NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ (SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 11 JUIN 2009)

Nous vous proposons d'autoriser, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, la Société à acheter ses propres actions, dans la limite de 10 % du montant du capital social existant au jour de la présente assemblée, étant précisé que, conformément à l'ordonnance n° 2009-105 du 30 janvier 2009, lorsque les actions sont rachetées pour assurer la liquidité de l'action PagesJaunes Groupe, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite de 10 % correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation.

- Le prix maximum d'achat ne devrait pas excéder 15 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix serait ajusté en conséquence.
- Le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élèverait à 421 477 125 euros.
- Cette autorisation serait valable pour une période de dix-huit mois.
- L'acquisition ou le transfert des actions pourrait être effectué, y compris en période d'offre publique, sur les titres de la Société, sous réserve que cette offre soit réglée intégralement en numéraire, par tous moyens.

Les finalités du programme de rachat d'actions seraient les suivantes :

- mettre en place et honorer toutes obligations liées aux programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés de la Société ou d'entreprises associées et notamment allouer des actions aux salariés du Groupe PagesJaunes dans le cadre (I) de la participation aux résultats de l'entreprise et (II) de tout plan d'achat, d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions (en ce compris toute cession d'actions visée à l'article L. 3332-24 du Code du travail) au profit des salariés et mandataires sociaux ou de certains d'entre eux, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations ;
- réduire le capital de la Société par annulation d'actions ;
- assurer la liquidité de l'action PagesJaunes Groupe dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- conserver des actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- mettre en place et honorer des obligations liées à des titres de créance convertibles en titres de propriété et notamment remettre des actions à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès à des actions, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de PagesJaunes Groupe liées à ces valeurs mobilières.

XIV - Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Dans le cadre de l'autorisation d'acheter des actions de la Société (détaillée au point précédent), l'acquisition ou le transfert de ces actions peut être effectué, y compris en période d'offre publique sous réserve que celle-ci soit réglée intégralement en numéraire, dans les conditions et limites, notamment de volumes et de prix, prévues par les textes en vigueur à la date des opérations considérées, par tous moyens, notamment sur le

marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera.

XV - Événements post-clôture significatifs

Suite au départ d'un des dirigeants de Horyzon Média, PagesJaunes Groupe a exercé l'option d'achat consentie dans le cadre du pacte d'associés et a porté sa participation dans cette filiale de 66 % à 95,83 % le 15 janvier 2009 pour un prix de 1,4 million d'euros.

Le 17 février 2009, PagesJaunes Groupe a racheté à M6 34 % des actions composant le capital de PagesJaunes Petites Annonces pour un montant de 6,0 millions d'euros. PagesJaunes Groupe détient désormais 100 % des actions et droits de vote de cette filiale.

Le Conseil d'administration de la Société a considéré, lors de sa séance du 25 février 2009, que la situation de Michel Datchary s'écartait des recommandations AFEP/MEDEF en matière de rémunération des mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé sur deux points : le cumul mandat social/contrat de travail et les modalités de versement et de calcul des indemnités de départ.

Le Conseil d'administration a dû prendre en compte le fait que la fin du contrat de travail de Michel Datchary avait pour conséquence la perte par celui-ci de ses droits à indemnités de fin de carrière (qui sont dus en cas de départ à la retraite) et de ses droits à indemnité de départ et de non-concurrence.

En conséquence, Michel Datchary a démissionné de ses fonctions salariées au sein du Groupe le 25 février 2009 et deux types d'indemnités ont été mis en place : d'une part, une indemnité applicable uniquement en cas de départ contraint et, d'autre part, une indemnité au titre de l'obligation de non-concurrence.

Le Conseil d'administration a décidé qu'une indemnité serait versée à Michel Datchary en cas de départ de la Société contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie de la Société (et ce, quelle que soit la forme du départ : révocation, non-renouvellement ou démission). Le montant de cette indemnité est égal à 21 mois de rémunération calculé sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération brute totale versée à l'intéressé au cours des 12 mois civils précédant la date de cessation des fonctions.

L'obligation de non-concurrence sera mise en œuvre en cas de cessation du mandat de Directeur général de Michel Datchary pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit. Cette obligation de non-concurrence serait applicable pendant une période de 24 mois et l'indemnité correspondante sera égale à 12 mois de rémunération. Cette indemnité sera due en tout état de cause.

Le cumul de l'indemnité de départ et de cette indemnité ne devra en tout état de cause pas excéder 24 mois de rémunération brute.

XVI - Rapport social

Au 31 décembre 2008, l'effectif de PagesJaunes Groupe était de 32 personnes (31 personnes en fin d'année 2007 contre 34 personnes fin 2006), permettant d'assumer pleinement sa fonction de holding d'un groupe coté.

L'ensemble des informations relatives aux effectifs du Groupe PagesJaunes figure au chapitre 17 du document de référence 2008 de PagesJaunes Groupe.

XVII - Recherche et développement

À la pointe dans son secteur, la Société développe une activité de recherche et d'innovation performante grâce à ses équipes et à de nombreux partenariats. Ces derniers sont constitués des meilleurs

spécialistes dans leurs domaines de compétences respectifs dans le but de favoriser l'innovation et l'excellence.

XVIII - Impacts environnementaux de l'activité de l'entreprise

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est soumis à un certain nombre de règles en matière d'hygiène et de sécurité ; et ses activités ont des

impacts environnementaux, en particulier celles liées à l'activité Annuaire imprimés.

Sur ces impacts liés à l'édition, la fabrication et la diffusion massive d'annuaires imprimés, on peut souligner les points suivants.

En ce qui concerne les activités qui ne sont pas effectuées directement par les sociétés du Groupe et qui font l'objet de sous-traitance, comme la fourniture du papier annuaires, l'impression ou la distribution par portage des annuaires imprimés, le Groupe ne possède qu'une marge de manœuvre limitée pour en maîtriser les impacts environnementaux. Bien que le Groupe soit attentif à des critères environnementaux dans le choix de ses sous-traitants, il ne peut être donné aucune assurance par le Groupe que ces sous-traitants respecteront l'ensemble des réglementations qui sont applicables à leur activité propre, dans le domaine de la protection environnementale.

Concernant ces activités du Groupe, les risques environnementaux sont principalement les risques liés à la production et la mise en circulation d'une grande quantité de papier.

D'autre part, il existe des risques liés aux activités dites « de bureau », auxquels sont soumises les sociétés comparables.

Le principal impact environnemental résulte donc, pour le Groupe, de la production d'une grande quantité d'annuaires imprimés. Aux fins de limiter cet impact, le Groupe a mis en place un certain nombre de mesures visant d'une part à réduire la quantité de papier nécessaire à son activité et, d'autre part, à favoriser le recyclage du papier utilisé.

RÉDUCTION DE LA QUANTITÉ DE PAPIER CONSOMMÉ

Concernant la limitation de la quantité de papier nécessaire à l'édition de ses annuaires les efforts continus du Groupe portent sur les aspects suivants :

- la recherche d'une optimisation du ciblage de la diffusion des annuaires imprimés, par une évaluation la plus précise possible du nombre d'annuaires à imprimer, afin d'adapter au mieux le nombre d'annuaires aux besoins réels des consommateurs ;
- des opérations d'optimisation de la mise en page et du format des annuaires, sont conduites pour chacune des éditions, permettant de limiter la consommation globale de papier et de minimiser la perte de papier lors de la confection des annuaires.

En France, le niveau de la consommation de papier pour l'édition de l'annuaire PagesJaunes et de l'Annuaire s'est élevé à 71 720 tonnes pour l'année 2008, contre 71 070 tonnes pour l'année 2007 et 63 470 tonnes pour l'année 2006. Cette évolution de la consommation, de 2006 à 2008, s'explique par :

- l'accroissement du nombre d'inscriptions dans l'Annuaire ;
- la diffusion de l'Annuaire aux abonnés disposant d'un Minitel, et privés de ce fait jusqu'en 2006, d'un exemplaire imprimé de leur annuaire départemental ;
- la distribution ciblée aux nouveaux emménagés et aux résidences secondaires ;
- enfin, la distribution en mode « toutes boîtes » des annuaires imprimés dans certaines grandes villes de province, en 2007 et 2008 ; elle est destinée à soutenir l'usage des annuaires imprimés dans de grandes villes de France, hors région parisienne.

Par ailleurs, le Groupe veille à ce que, dans la pâte à papier utilisée pour fabriquer le papier annuaire, entre une part significative de pâte à papier recyclée.

LE RECYCLAGE DES ANNUAIRES

Parallèlement à ses efforts pour limiter la quantité de papier consommé chaque année, le Groupe est tout à fait sensible au devenir des annuaires imprimés périmés et partage les principes de responsabilité élargie du producteur : il se préoccupe de la façon dont sont collectés ces annuaires et leur traitement (recyclage notamment).

Tout d'abord, notons qu'une partie du papier acheté est récupérée par l'imprimeur lors de la fabrication et de l'impression des annuaires pour être ensuite recyclée.

Ensuite, les annuaires excédentaires en fin d'édition font l'objet de récupération/recyclage par des entreprises spécialisées dans la gestion des déchets.

Enfin, au sein du Groupe, PagesJaunes a adhéré à l'éco-organisme EcoFolio. PagesJaunes s'inscrit dans une politique volontariste de contribution au financement de la filière de collecte et de recyclage des imprimés en fin de vie, par le biais du versement à EcoFolio d'une écocontribution assise sur le tonnage des annuaires imprimés PagesJaunes diffusés (l'Annuaire n'étant pas dans le champ de cette écocontribution, du fait de son statut de composant du service universel).

Le produit des écocontributions collectées par EcoFolio auprès des émetteurs de documents imprimés entrant dans le périmètre taxable, comme les annuaires PagesJaunes diffusés auprès des particuliers, est reversé sous forme de soutiens aux collectivités locales qui ont la responsabilité et la compétence en matière de collecte et de traitement des déchets.

L'extension du périmètre des imprimés assujettis à l'écocontribution a été inscrite dans la loi de finances 2008. Depuis le 1^{er} juillet 2008 sont concernés le publipostage, l'asilage, les magazines de marques, la presse d'entreprise notamment.

N'échapperont à cette taxe que les livres, les journaux de presse ainsi que les imprimés diffusés en vertu d'une loi ou d'un règlement (ce qui est le cas de l'Annuaire, du fait de son statut de composant du service universel).

Pour ce qui concerne le Groupe, l'extension du périmètre va concerner, avec application au 1^{er} juillet 2008, toutes les PagesJaunes, les PagesPro imprimées et à terme, le papier de bureautique (à compter du 1^{er} janvier 2010), l'Annuaire demeurant hors champ.

Le Groupe devra prendre en considération l'évolution des attentes environnementales des utilisateurs, des pouvoirs publics et se conformer à des réglementations plus contraignantes pour les éditeurs.

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX LIÉS AUX ACTIVITÉS DITES « DE BUREAU »

Les sociétés du Groupe ont mis en place un certain nombre de mesures d'ordre interne permettant d'assurer la protection de l'environnement, notamment par la réduction de la consommation de ressources.

XIX - Description des principaux risques et incertitudes

RISQUES DE TAUX DE CHANGE

Voir notes 28 et 31 des annexes aux comptes consolidés.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Voir notes 28 et 31 des annexes aux comptes consolidés.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Voir notes 28 et 31 des annexes aux comptes consolidés.

RISQUES DE CONTREPARTIE (DE CRÉDIT)

Voir notes 28 et 31 des annexes aux comptes consolidés.

RISQUES SUR ACTIONS

Voir notes 28 et 31 des annexes aux comptes consolidés.

XX - Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 *quater* du Code général des impôts, nous vous précisons que les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code pour l'exercice 2008 ont représenté un montant

de 11 094 euros. La Société n'a pas supporté d'impôt à raison de ces dépenses et charges.

XXI - Perspectives d'évolution

Le présent chapitre contient des indications sur les objectifs du Groupe. Le lecteur est mis en garde sur le fait que ces déclarations prospectives dépendent de circonstances ou de faits qui devraient se produire dans le futur. Ces déclarations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront ou que les objectifs seront atteints. Par nature, ces objectifs pourraient ne pas être réalisés, et les projections sur lesquelles ils sont fondés pourraient s'avérer erronées. Le lecteur est invité à prendre en considération les facteurs de risques décrits au chapitre IV « Facteurs de risques » du document de référence de la Société.

OBJECTIFS FINANCIERS

- PagesJaunes Groupe continuera à améliorer sa part de marché sur le marché de la publicité.
- PagesJaunes Groupe vise une marge brute opérationnelle comprise entre 500 et 540 millions d'euros, en maintenant ses investissements en cours sur les activités Internet fixe et mobile tout en renforçant encore la maîtrise de ses coûts.
- PagesJaunes Groupe continuera à avoir une politique de distribution de dividende élevée ⁽¹⁾, révisable en cas de détérioration plus profonde de l'économie.

XXII - Marche des affaires des principales filiales

SEGMENT 1 : PAGESJAUNES EN FRANCE

Le chiffre d'affaires du segment PagesJaunes en France atteint 1 106,6 millions d'euros en 2008, en progression de 3,2 % par rapport à 2007, sous l'effet de la croissance de 24,4 % du chiffre d'affaires des services Internet (« pagesjaunes.fr » et sites) et de la croissance de 29,5 % des activités de services de renseignements par téléphone (118 008) lancées fin 2005. Dans le même temps, le chiffre d'affaires des annuaires imprimés est en repli de 5,4 % par rapport à 2007.

La croissance du chiffre d'affaires provient globalement de l'augmentation du nombre d'annonceurs, en hausse de 4,4 % par rapport à 2007, passant ainsi de 666 800 annonceurs en 2007 à 696 100 en 2008. Cette croissance du nombre d'annonceurs est liée d'une part, à la stratégie de croissance du parc clients initiée par PagesJaunes depuis plusieurs années et visant notamment à élargir la base de prospection, à renforcer

le canal de commercialisation Télévente Prospects et à améliorer le taux de transformation, et d'autre part, à l'accroissement tendanciel du nombre d'entreprises évoluant dans les secteurs commerce et services en France. PagesJaunes a ainsi conquis un nombre record de nouveaux clients en 2008 avec 131 300 nouveaux clients contre 120 700 en 2007.

Le taux de fidélisation des annonceurs, exprimé en nombre d'annonceurs, se maintient à un niveau élevé de 84,7 % en 2008 contre 85,6 % en 2007, incluant l'impact limité de la mise en place de la nouvelle structure tarifaire. Exprimé en valeur, le taux de fidélisation passe de 93,2 % du chiffre d'affaires en 2007 à 92,7 % en 2008. Dans le même temps, le revenu moyen par annonceur diminue de 1,1 % à 1 564 euros en 2008 contre 1 581 euros en 2007.

La marge brute opérationnelle du segment PagesJaunes en France est en progression de 7,1 % par rapport à 2007 à 554,5 millions d'euros,

(1) L'objectif de distribution ne constitue en aucun cas un engagement de PagesJaunes Groupe et les dividendes futurs dépendront des résultats du Groupe, de sa situation financière et de tout autre élément que le Conseil d'administration et les actionnaires de PagesJaunes Groupe jugeront pertinent.

et le taux de marge sur chiffre d'affaires est en hausse de 1,8 point à 50,1 % contre 48,3 % en 2007.

Cette progression provient de la croissance du chiffre d'affaires, tirée par les services Internet et de renseignements par téléphone, ainsi que de la maîtrise de l'ensemble des charges.

SEGMENT 2 : INTERNATIONAL ET FILIALES

Le chiffre d'affaires du segment International & Filiales s'élève à 94,8 millions d'euros en 2008, en hausse de 1,1 % par rapport à 2007. Le repli de 11,6 % du chiffre d'affaires de QDQ Media est compensé par la croissance des revenus des activités de régie publicitaire Internet de Horyzon Média, consolidée depuis octobre 2007, et des Petites Annonces en ligne de PagesJaunes Petites Annonces, lancée en janvier 2007.

➔ Annuaire B to C

Le chiffre d'affaires des activités Annuaire B to C s'élève à 56,9 millions d'euros en 2008, en baisse de 7,9 % par rapport à 2007, avec une diminution de 11,6 % des revenus de QDQ Media. Le chiffre d'affaires de l'activité Annuaire B to C résulte principalement de la commercialisation d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés et en ligne par les sociétés QDQ Media en Espagne, Editus au Luxembourg et Edicom au Maroc.

Le chiffre d'affaires de QDQ Media s'est contracté de 11,6 % en 2008, à 42,1 millions d'euros, en raison de la forte dégradation de la conjoncture économique espagnole et de la baisse du marché publicitaire. Dans ce contexte, le nombre d'annonceurs de QDQ Media est en baisse de 5,4 % avec 73 000 annonceurs en 2008 contre 77 200 en 2007, et le chiffre d'affaires des annuaires imprimés se contracte de 19,5 % à 29,4 millions d'euros. Dans le même temps, QDQ Media poursuit le développement de ses activités en ligne, avec un nombre d'annonceurs Internet en hausse de 20,0 % par rapport à 2007, un nombre de visites sur « qdq.com » en hausse de 12,9 % à 23,7 millions, pour un chiffre d'affaires Internet en hausse de 12,8 % à 12,3 millions d'euros. En juin 2008, QDQ Media a signé avec Google un accord de distribution du programme Adwords auprès de ses annonceurs locaux. La commercialisation de cette nouvelle offre, complémentaire aux produits publicitaires de QDQ Media, a été lancée en octobre 2008, et n'a donc qu'un impact marginal sur le chiffre d'affaires 2008. Compte tenu de l'évolution du marché espagnol, QDQ Media a décidé de redéployer son organisation commerciale et son activité, afin de concentrer ses investissements sur les zones à fort potentiel et sur le développement de sa présence sur Internet, et tirer les pleins bénéfices du partenariat signé avec Google.

Le chiffre d'affaires des autres annuaires B to C, Editus au Luxembourg et Edicom au Maroc, s'élève à 14,8 millions d'euros en 2008, en hausse de 4,2 % par rapport à 2007, grâce principalement à la croissance des activités Internet et petites annonces au Luxembourg.

➔ Petites Annonces en ligne

Le chiffre d'affaires de l'activité de Petites Annonces en ligne, lancée en janvier 2007, s'élève à 3,6 millions d'euros en 2008 contre 1,9 million d'euros en 2007. La promotion et la commercialisation des produits et services auprès des annonceurs a débuté au premier trimestre 2007, et s'est traduite par une montée en puissance progressive du nombre de

clients et des revenus, compte tenu notamment de l'effort commercial consenti (offre de bienvenue assortie de plusieurs mois de gratuité). Le site « annoncesjaunes.fr » a enregistré 23,7 millions de visites sur l'ensemble de l'année 2008 et 1,9 million de visiteurs uniques sur le mois de décembre 2008, ce qui le positionne parmi les sites de petites annonces immobilières et automobiles en ligne les plus visités en France. Au 31 décembre 2008, près de 490 000 petites annonces immobilières et automobiles étaient référencées sur le site « annoncesjaunes.fr ».

➔ Régie publicitaire Internet

PagesJaunes Groupe a pris, le 11 octobre 2007, une participation majoritaire dans le capital des sociétés Horyzon Média et Horyzon Clics, régies publicitaires Internet. Leurs résultats sont consolidés au sein du Groupe depuis octobre 2007, et les deux sociétés ont fusionné le 30 juin 2008, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008 ; le nouvel ensemble est dénommé Horyzon Média.

Cette acquisition a permis à PagesJaunes Groupe de renforcer sa présence sur le marché dynamique de la publicité en ligne nationale de type affichage. Horyzon Média s'est vue confier la régie publicitaire de l'ensemble des sites Internet du Groupe en France, « pagesjaunes.fr », « mappy.com » et « annoncesjaunes.fr ». En 2008, le chiffre d'affaires net de Horyzon Média, constitué des commissions de régie, s'élève à 5,3 millions d'euros, et correspond à un chiffre d'affaires facturé de 18,6 millions d'euros contre 10,2 millions d'euros sur l'ensemble de l'année 2007.

➔ Marketing direct et services géographiques

Le chiffre d'affaires des activités Marketing Direct et Services Géographiques est de 29,1 millions d'euros en 2008, stable par rapport à 2007. Le chiffre d'affaires réalisé par Mappy est en hausse de 7,0 % par rapport à 2007, principalement grâce au développement des revenus publicitaires sur « mappy.com », qui a enregistré 221,7 millions de visites en 2008 et 12,7 millions de visiteurs uniques sur le mois de décembre 2008. Cette croissance a compensé le repli des revenus de PagesJaunes Marketing Services (marketing direct), confrontée à la dégradation de la conjoncture économique sur le second semestre 2008, qui a pesé sur son activité, en particulier auprès de clients nationaux.

Le déficit opérationnel du segment International & Filiales a été divisé par trois entre 2007 et 2008, avec une perte de marge brute opérationnelle de 2,9 millions d'euros en 2008 contre une perte de 8,7 millions d'euros en 2007, sous l'effet, principalement, de la diminution des pertes de PagesJaunes Petites Annonces, après un exercice 2007 qui avait supporté une part importante des dépenses liées au lancement de cette nouvelle activité. L'exercice 2008 bénéficie également de l'intégration en année pleine des bénéfices de Horyzon Média, consolidée à partir du mois d'octobre 2007.

Le ralentissement de l'activité économique en Espagne a pesé sur la rentabilité de QDQ Media, qui enregistre en 2008 une perte de 2,8 millions d'euros. La Société a lancé sur le second semestre 2008 une réorganisation profonde de ses activités, avec un effectif cible d'environ 550 personnes en 2009 contre 699 personnes au 31 décembre 2007, dont le coût de 2,5 millions d'euros est classé, conformément aux règles comptables du Groupe, dans la rubrique « coût des restructurations », non incluse dans la marge brute opérationnelle.

XXIII - Résolutions à caractère extraordinaire

Votre assemblée, statuant à titre extraordinaire, est appelée à renouveler certaines délégations financières conférées au Conseil d'administration et autoriser votre Conseil d'administration, dans les limites et conditions fixées par votre assemblée, à décider l'émission de titres de capital donnant accès, directement ou indirectement, au capital de la Société.

AUTORISATIONS FINANCIÈRES

Votre assemblée avait conféré lors des exercices précédents à votre Conseil d'administration des autorisations lui permettant de choisir, à tout moment, au sein d'une large gamme de valeurs mobilières donnant accès à des actions, avec maintien ou non du droit préférentiel de souscription des actionnaires, le produit financier le plus approprié au développement de votre Société, compte tenu des caractéristiques des marchés au moment considéré.

Votre Conseil d'administration vous demande :

- de mettre fin, avec effet immédiat au jour de votre assemblée, à ces délégations ;
- puis de décider de donner à votre Conseil d'administration de nouvelles délégations ayant un objet similaire.

Votre Conseil d'administration souhaite, en effet, continuer à disposer des moyens lui permettant, le cas échéant en faisant appel aux marchés pour y placer des actions, de réunir avec rapidité et souplesse les moyens financiers nécessaires au développement de votre Société.

En conséquence, le Conseil d'administration demande à votre assemblée, en sa forme extraordinaire, par le vote des 16^e et 17^e résolutions, en utilisant le dispositif légal de la délégation globale de compétence, de lui donner une délégation, d'une durée de vingt-six mois, de décider l'émission, avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions de la Société, et de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de la Société, le tout dans la limite d'un montant nominal maximal d'augmentation de capital de 20 millions d'euros, cette limite faisant spécifiquement l'objet de la 22^e résolution.

Il est également demandé à votre assemblée, en la forme extraordinaire, de donner au Conseil d'administration, pour la même durée de vingt-six mois, des délégations complémentaires faisant l'objet de résolutions spécifiques. La 18^e résolution a pour objet, dans le cadre d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, de permettre au Conseil d'administration de déroger à la règle légale de fixation du prix de souscription et de fixer ce prix selon les modalités définies par l'Assemblée générale. La 19^e résolution a pour objet d'autoriser le Conseil d'administration, en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression de droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas de demandes excédentaires. Les 20^e et 21^e résolutions ont pour objet l'émission, sans droit préférentiel de souscription, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, soit pour permettre la réalisation des offres publiques d'échange qui seraient initiées par votre Société (20^e résolution), soit pour permettre la rémunération par votre Société d'apports en nature consistant en des titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital (21^e résolution). La 23^e résolution a pour objet l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance. La 24^e résolution a pour objet de permettre l'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes, dans la limite d'un montant nominal maximal d'augmentation de capital de 20 millions d'euros, indépendamment du premier plafond.

La 25^e résolution a pour objet de permettre l'augmentation de capital au bénéfice des adhérents à un plan d'épargne du Groupe PagesJaunes, par émission d'actions à souscrire en numéraire, dans la limite d'un montant nominal maximal d'augmentation de capital (y compris par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes) de 1 122 000 euros, représentant environ 2 % du capital social de la Société.

Ainsi, en cas d'adoption des 16^e à 25^e résolutions évoquées ci-dessus, la faculté que vous accorderiez à votre Conseil d'administration de réaliser les émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions en maintenant le droit préférentiel de souscription des actionnaires, ou en le supprimant, ou de réaliser les émissions de valeurs mobilières donnant accès à des titres de créance aurait pour effet de permettre, le moment venu, tous types de placements, en France, à l'étranger et/ou sur les marchés internationaux en fonction des intérêts de votre Société et de ses actionnaires. En fonction de la catégorie des titres émis, ces émissions pourraient intervenir en euros ou en devise étrangère à l'euro, ou encore en toute unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies.

La 26^e résolution a pour objet d'autoriser le Conseil d'administration à réduire le capital social de la Société par annulation d'actions PagesJaunes Groupe acquises dans le cadre des programmes de rachat d'actions adoptés par la Société.

La 27^e résolution a pour objet d'autoriser le Conseil d'administration à consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société au bénéfice des salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce. Le nombre total des options pouvant être consenties au titre de la présente résolution ne pourra donner droit à souscrire ou acquérir un nombre d'actions représentant plus de 1 % du capital de la Société.

En vous proposant de lui conférer ces délégations, votre Conseil d'administration tient à vous éclairer, pour répondre aux exigences des textes légaux et réglementaires, sur la portée des résolutions correspondantes soumises à votre approbation.

➔ Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (16^e résolution)

- a) Dans le cadre de cette résolution, il vous sera demandé d'autoriser le Conseil d'administration à procéder à des émissions, à titre onéreux ou gratuit, avec maintien de votre droit préférentiel de souscription d'actions ou de toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de votre Société.

Dans l'hypothèse d'un accès à terme à des actions de la Société – c'est-à-dire par des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société – votre décision emporterait renonciation par les actionnaires à la souscription des actions susceptibles d'être obtenues à partir des valeurs mobilières initialement émises, dont la souscription serait réservée aux actionnaires.

Le montant nominal maximum d'augmentation de capital qu'il vous est demandé de fixer par l'adoption de la 16^e résolution, est de 20 millions d'euros, pour la durée de vingt-six mois.

Ce plafond d'augmentation de capital ne comprendrait pas les conséquences, sur le montant d'augmentation de capital, des ajustements susceptibles d'être opérés pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions.

Le montant nominal global des titres de créances – y compris ceux qui revêtiraient la forme de titres, subordonnés ou non, à durée déterminée ou non – pouvant être créés sur le fondement de la 16^e résolution (les valeurs mobilières émises pouvant consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres ou encore en permettre l'existence comme titres intermédiaires) ne devrait pas excéder 300 millions d'euros ou leur contre-valeur à la date de la décision d'émission. Ce montant serait commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est prévue par les 16^e, 17^e, 20^e et 21^e résolutions soumises à votre assemblée.

Conformément à l'article L. 228-97 du Code de commerce, il pourra être stipulé que les valeurs mobilières émises ne seront remboursées qu'après désintéressement des autres créanciers, à l'exclusion ou y compris des titulaires de titres participatifs ; dans ces catégories de valeurs mobilières, il pourra être également stipulé un ordre de priorité des paiements.

- b) Le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès à des actions devra être tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale à la valeur nominale de l'action de la Société.

Votre Conseil d'administration disposerait des pouvoirs les plus larges pour mettre en œuvre cette autorisation.

➔ **Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires (17^e résolution)**

- a) Votre Conseil d'administration peut être conduit, dans l'intérêt de votre Société et de ses actionnaires, pour saisir les opportunités offertes par les marchés financiers dans certaines circonstances, à procéder à des émissions sans que puisse s'exercer le droit préférentiel de souscription des actionnaires. Aussi, votre Conseil d'administration vous demande, par le vote de la 17^e résolution, de lui déléguer votre compétence en matière d'émission, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offre au public et ou par offre s'adressant exclusivement à des investisseurs qualifiés au sens du Code monétaire et financier (dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-136 tel que modifié par l'ordonnance n° 2009-80 du 22 janvier 2009 sur l'appel public à l'épargne) d'actions de la Société ainsi que de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de la Société, à concurrence du plafond qui y est fixé, pour la même durée de vingt-six mois et dans les mêmes conditions que celles prévues par la 16^e résolution, mais sous réserve des spécificités énoncées aux points b) à d) ci-après.
- b) Si vous octroyez au Conseil d'administration cette délégation de compétence, en renonçant au droit préférentiel de souscription des actionnaires, le prix d'émission serait, dans le cas d'actions, au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant la fixation de prix diminuée d'une décote maximale de 5 %.

Pour les valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions, le prix d'émission sera fixé par référence à ce même montant : le prix d'émission des valeurs mobilières serait tel que la somme perçue immédiatement ou à terme par la Société soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant ci-dessus défini.

En fonction de ces éléments, votre Conseil d'administration fixerait le prix d'émission des titres émis, et, le cas échéant, les modalités de rémunération des titres de créance, au mieux des intérêts de votre Société et de ses actionnaires en tenant compte de tous les paramètres en cause. À cet effet, il prendrait en considération, notamment, la nature des titres émis, la tendance des marchés boursiers et du marché de l'action PagesJaunes Groupe, l'existence éventuelle d'un droit de priorité conféré aux actionnaires, les taux d'intérêt pratiqués si les valeurs émises consistent en des titres de créance, le nombre d'actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit et plus généralement l'ensemble des caractéristiques des titres émis.

En cas d'adoption de la 18^e résolution, le Conseil d'administration serait cependant autorisé à déroger aux règles légales de fixation du prix (voir d) ci-après).

- c) Sur ces bases, votre Conseil disposera des pouvoirs les plus larges pour procéder, en une ou plusieurs fois, aux émissions sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, de ces actions ou autres valeurs mobilières donnant accès aux actions de la Société.

Nous vous informons qu'en cas d'utilisation de cette résolution, le rapport complémentaire devant être établi par votre Conseil d'administration indiquera également l'incidence de l'émission proposée sur la situation des titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital, en particulier en ce qui concerne sa quote-part des capitaux propres à la clôture du dernier exercice.

- d) Il est précisé qu'en cas d'adoption de la 18^e résolution, le Conseil d'administration pourra dans la limite de 10 % du capital de la Société par période de 12 mois, déroger aux conditions de fixation du prix prévues par la 17^e résolution et fixer le prix d'émission des actions et/ou des valeurs mobilières émises, selon les modalités suivantes :

- le prix d'émission des actions serait au moins égal au cours de clôture de l'action PagesJaunes Groupe sur le marché Eurolist d'Euronext Paris lors de la dernière séance de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 10 % ;
- le prix d'émission des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé au point ci-dessus.

Cette délégation donnerait la faculté au Conseil d'administration pour des augmentations de capital par offre au public et/ou par offre s'adressant exclusivement à des investisseurs qualifiés au sens du Code monétaire et financier, d'un montant limité, de disposer d'une plus grande flexibilité dans la fixation du prix d'émission, de manière à optimiser les chances de succès de l'opération réalisée.

➔ **Autorisation au Conseil d'administration à l'effet, en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre en application des 16^e, 17^e et 18^e résolutions (19^e résolution)**

Conformément à la faculté offerte par l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, nous vous proposons dans la 19^e résolution d'autoriser le Conseil d'administration à décider, dans les trente jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale (ou tout délai prévu par la réglementation en vigueur lors de l'opération considérée), pour chacune des émissions décidées en application des 16^e, 17^e et 18^e résolutions, d'augmenter le nombre de titres à émettre, dans les conditions de l'article L. 225-135-1 susvisé (soit, en l'état de la réglementation, dans la limite de 15 % du montant de l'émission initiale) et sous réserve du respect du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée.

Ce dispositif donnerait au Conseil d'administration la faculté de procéder à des augmentations de capital complémentaires à des conditions identiques à l'émission initiale. Ceci permet l'exercice des options de surallocation, options qui permettent d'augmenter la taille des émissions en cas de demandes excédentaires.

DÉLÉGATIONS SPÉCIFIQUES

➔ **Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès à des actions, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société (20^e résolution)**

L'article L. 225-148 du Code de commerce permet à votre Société d'émettre les actions ou les valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de PagesJaunes Groupe, qui peuvent être émises sur le fondement et dans les conditions de la 17^e résolution, en rémunération de titres apportés à une offre publique d'échange (OPE) initiée en France ou à l'étranger, selon les règles locales, par votre Société sur des titres d'une société. Toutefois, le bénéfice du régime de l'article L. 225-148 du Code de commerce est subordonné à la condition que les actions de la société visée par l'offre soient admises aux négociations sur un marché réglementé, visé à l'article L. 225-148 du Code de commerce.

Il s'agit là d'une procédure qui autorise l'échange de titres sans que soit respecté par votre Société le formalisme imposé lors de la réalisation d'un apport en nature.

L'augmentation de capital correspondante serait réalisée sans qu'il y ait lieu à droit préférentiel de souscription des actionnaires, auquel nous vous demandons de renoncer dans les conditions définies par la 20^e résolution.

Votre Conseil d'administration aurait à déterminer, lors de chaque offre, la nature et les caractéristiques des actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions à émettre ; le montant de l'augmentation de capital dépendrait du résultat de l'offre et du nombre de titres de la société cible présentés à l'échange, compte tenu des parités arrêtées et des actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions émises. Par ailleurs, le Conseil d'administration déciderait d'inscrire au passif du bilan à un compte « prime d'apport », sur lequel

porteront les droits de tous les actionnaires, la différence entre le prix d'émission des actions nouvelles et leur valeur nominale et de procéder, s'il y a lieu, à l'imputation sur ladite « prime d'apport » de l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'opération autorisée.

Cette délégation serait donnée pour un montant nominal de 10 millions d'euros, qui s'imputerait sur le plafond autorisé par la 17^e résolution, relative aux émissions sans droit préférentiel de souscription, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions à émettre, éventuellement, au titre des ajustements susceptibles d'être opérés pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ; elle serait donnée pour la même durée de vingt-six mois à compter de votre assemblée.

Les dispositions du présent rapport relatives à la 17^e résolution s'appliqueraient aux émissions réalisées sur le fondement de la 20^e résolution, à l'exception des dispositions relatives au prix d'émission des actions et valeurs mobilières donnant accès à des actions, et au droit de priorité des actionnaires.

➔ **Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès à des actions, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (21^e résolution)**

Conformément à la faculté offerte par l'article L. 225-147 du Code de commerce, nous vous proposons, dans une 21^e résolution, de déléguer, pour une durée de vingt-six mois, au Conseil d'administration, sur le fondement et dans les conditions prévues par la 17^e résolution, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de la Société, dans la limite de 10 % de son capital social (tel qu'existant à la date de l'assemblée), en vue de rémunérer des apports constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque l'article L. 225-148 du Code de commerce n'est pas applicable.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et valeurs mobilières ainsi émises serait supprimé au profit des porteurs des titres de capital ou valeurs mobilières, objet des apports en nature.

Cette délégation emporterait renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de cette délégation, pourront donner droit.

En cas de mise en œuvre de la 21^e résolution, le Conseil d'administration statuerait sur le rapport du ou des commissaires aux apports et dans les mêmes conditions que si l'assemblée s'était elle-même prononcée : il pourrait ainsi approuver seul l'évaluation des apports en nature et l'octroi d'avantages particuliers et constater l'augmentation de capital.

Le Conseil d'administration disposerait des pouvoirs nécessaires pour la mise en œuvre de cette délégation, et notamment pour procéder à la modification corrélative des statuts.

➔ **Limitation globale des autorisations (22^e résolution)**

Comme conséquence de l'adoption des 16^e à 21^e résolutions, nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'administration de fixer à 20 millions d'euros, le montant nominal maximum des augmentations de capital social, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations conférées par les 16^e à 21^e résolutions, étant précisé qu'à

ce montant nominal s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des actions de la Société à émettre au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions.

➔ **Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance (23^e résolution)**

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale statuant à titre extraordinaire une 23^e résolution par laquelle l'Assemblée générale déléguerait sa compétence au Conseil d'administration pour décider l'émission de toutes valeurs mobilières (autres que des actions) donnant droit à l'attribution de titres de créance tels que des obligations, titres assimilés, titres subordonnés à durée déterminée ou indéterminée ou tout autre titre conférant, dans une même émission, un même droit de créance sur la Société.

Sur le fondement de cette résolution, pourraient être émises toutes formes de valeurs mobilières donnant accès à des titres de créance telles que notamment des obligations à bons de souscription d'obligations ou des bons de souscription d'obligations.

L'attribution de titres de créance pourra résulter de la conversion, de l'échange, du remboursement ou de la présentation d'un bon ou de tout autre forme de droit d'attribution ou de tout autre manière.

Le montant nominal pour lequel pourrait être libellé l'ensemble des titres de créance à émettre ne pourrait excéder 300 millions d'euros, ou la contre-valeur de ce montant en devises ou en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs devises.

Cette délégation de compétence serait valable pour une période de vingt-six mois.

L'émission de telles valeurs mobilières donnant accès à des titres de créance aurait pour effet de permettre, le moment venu, l'émission de tous types de titres complexes donnant immédiatement et/ou à terme à l'émission de titres de dette, en France, à l'étranger et/ou sur les marchés internationaux en fonction des besoins de financements de votre Société et conformément à l'intérêt de celle-ci.

Le Conseil arrêterait les caractéristiques des valeurs mobilières à émettre ainsi que des titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution, fixera les modalités d'amortissement et/ou de remboursement anticipé des valeurs mobilières à émettre ainsi que des titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution. Le Conseil, s'il y a lieu, pourrait décider de conférer une garantie ou des sûretés aux valeurs mobilières à émettre, ainsi qu'aux titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution, et en arrêter la nature et les caractéristiques.

➔ **Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes (24^e résolution)**

Nous vous demandons de déléguer votre compétence au Conseil d'administration pour décider une augmentation de capital de la Société par incorporation de bénéfiques, réserves et primes d'émission. Cette opération, qui ne se traduit pas nécessairement par l'émission de nouvelles actions, faisant l'objet d'une disposition spécifique de l'article L. 225-130 du Code de commerce, doit être prise par votre Assemblée générale aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires.

Cette délégation de compétence, qui serait conférée également pour une durée de vingt-six mois, permettrait à votre Conseil de décider, en une ou plusieurs fois, une augmentation de capital, à concurrence d'un montant nominal maximum de 20 millions d'euros, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions.

Il serait conféré au Conseil d'administration tous pouvoirs pour, notamment, déterminer la nature et le montant des sommes à incorporer, de même que le ou les procédés de réalisation de l'augmentation, élévation du nominal des actions préexistantes et/ou attribution d'actions gratuites, pour constater la réalisation de chaque augmentation de capital et modifier les statuts en conséquence, ainsi que pour procéder à tous ajustements requis par la loi.

➔ **Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents à un plan d'épargne du groupe PagesJaunes (25^e résolution)**

Nous vous demandons de déléguer au Conseil d'administration votre compétence pour décider d'augmenter le capital social dans le cadre des dispositions du Code de commerce (articles L. 225-129-6, L. 225-138 I et II et L. 225-138-1) et du Code du travail (article L. 3332-18 et suivants) relatives aux émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de la Société réservées aux salariés et anciens salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise du groupe PagesJaunes, ou encore par l'attribution gratuite d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de la Société, notamment par l'incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes, dans les limites légales et réglementaires.

Cette délégation de compétence serait conférée pour une durée de vingt-six mois et pour un montant nominal maximum d'augmentation de capital de PagesJaunes Groupe (y compris par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes), immédiat ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de cette délégation de 1 122 000 euros représentant environ 2 % du capital social de la Société, fixé indépendamment du nominal des actions de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions.

Le prix de souscription des actions nouvelles sera égal à la moyenne des premiers cours de l'action PagesJaunes Groupe cotés lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription, diminuée de la décote maximale de 20 %, étant précisé que le Conseil d'administration pourra réduire cette décote s'il le juge opportun, notamment en cas d'offre aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de titres sur le marché international et/ou à l'étranger afin de satisfaire les exigences des droits locaux applicables. Le Conseil d'administration pourra également substituer tout ou partie de la décote par l'attribution d'actions ou d'autres valeurs mobilières en application des dispositions ci-dessous.

Le Conseil d'administration pourra prévoir l'attribution, à titre gratuit, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société.

Une telle augmentation de capital implique de votre part de supprimer au profit de ces salariés et anciens salariés le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou valeurs mobilières donnant accès aux actions de la Société à émettre dans le cadre de cette délégation, et de renoncer à tout droit aux actions ou autres valeurs mobilières attribuées gratuitement sur le fondement de cette délégation à ces mêmes salariés et anciens salariés.

Dans le cadre de cette délégation de compétence, le Conseil d'administration disposerait des pouvoirs nécessaires pour la mise en œuvre de cette délégation, et pour la modification corrélative des statuts.

➔ **Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions (26^e résolution)**

En relation avec la 5^e résolution précédemment soumise à votre approbation, en votre formation ordinaire, et conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, nous vous proposons dans la 26^e résolution d'autoriser, pendant une période de dix-huit mois, le Conseil d'administration à annuler tout ou partie des actions PagesJaunes Groupe qui auraient été acquises dans le cadre du programme de rachat qui serait autorisé par le vote de la 5^e résolution qui vous est soumise en votre formation ordinaire (ou de tout programme de rachat d'actions mis en place antérieurement ou postérieurement) et, en conséquence, de réduire le capital.

Les actions ne peuvent être, selon la loi, annulées que dans la limite de 10 % du capital de la Société par période de vingt-quatre mois.

Le Conseil d'administration déciderait que l'excédent du prix d'achat des actions sur leur valeur nominale sera imputé sur le poste « Primes d'émission » ou sur tout poste de réserves disponibles, y compris la réserve légale, celle-ci dans la limite de 10 % de la réduction de capital réalisée.

L'assemblée délèguerait au Conseil d'administration tous pouvoirs, avec faculté de délégation dans les conditions légales, pour procéder à la réduction de capital résultant de l'annulation des actions et à l'imputation précitée, ainsi que pour modifier en conséquence l'article 6 des statuts.

➔ **Autorisation de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions (27^e résolution)**

Nous vous proposons par ailleurs d'autoriser votre Conseil d'administration à consentir, au bénéfice des salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées, ou de certains d'entre eux, des options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société, chaque option donnant droit à la souscription ou à l'acquisition d'une action nouvelle ou existante.

Votre Conseil d'administration pourrait ainsi manifester la reconnaissance de la Société au dévouement des intéressés, les associant à son développement en leur permettant d'en devenir actionnaires.

Dans le cas d'options de souscription par l'émission d'actions nouvelles, il vous est demandé de renoncer à votre droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.

Les actions pouvant être obtenues par exercice des options d'achat d'actions devront être acquises par la Société, soit dans le cadre de l'article L. 225-208 du Code de commerce, ou de l'article L. 225-209 du Code de commerce soit, le cas échéant, dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par la 5^e résolution ou de tout programme de rachat d'actions applicable antérieurement ou postérieurement.

Le prix d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions ne pourra pas être inférieur à la moyenne des cours cotés de l'action PagesJaunes Groupe sur le marché Euronext Paris aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options sont consenties.

En outre, en ce qui concerne les options d'achat, le prix d'achat ne pourra pas être inférieur à 80 % du prix moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre de l'article L. 225-208 du Code de commerce ou, le cas échéant, du programme de rachat d'actions autorisé par la 5^e résolution soumise à la présente assemblée ou de tout programme de rachat d'actions applicable postérieurement.

La présente autorisation serait donnée pour une durée de trente-huit mois à compter du jour de l'assemblée et le nombre total d'options pouvant être consenties ne pourra donner droit à souscrire ou acquérir un nombre d'actions ordinaire représentant, à la date d'attribution, plus de 1 % du capital social à la date de l'assemblée.

RAPPORT COMPLÉMENTAIRE EN CAS D'UTILISATION DES DÉLÉGATIONS

Si le Conseil d'administration faisait usage des délégations que votre assemblée lui aurait consenties par le vote des 16^e à 25^e résolutions, il établirait, le cas échéant, un rapport complémentaire, dans les conditions prévues par la loi et la réglementation en vigueur au moment de l'utilisation de la délégation.

Par ailleurs, lors des émissions effectuées en vertu de ces autorisations, les Commissaires aux comptes établiront un rapport au Conseil d'administration, dans les conditions prévues par la loi et la réglementation en vigueur au moment de l'utilisation de la délégation.

Caducité de certaines délégations conférées par les Assemblées Générales mixtes 12 avril 2005, du 26 avril 2007 et 29 avril 2008.

Comme indiqué dans l'exposé introductif, l'approbation par votre assemblée des résolutions qui lui sont soumises mettrait fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, aux délégations correspondantes données précédemment au Conseil d'administration par les Assemblées générales mixtes du 12 avril 2005, du 26 avril 2007 et 29 avril 2008 pour émettre des actions ou toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions de votre Société.

Le tableau des délégations financières accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration figure dans le document de référence de la Société à la section 21.1.1.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels et les comptes consolidés que nous soumettons à votre approbation. Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur.

Vos Commissaires aux comptes relatent dans leur rapport sur les comptes annuels, leur rapport sur les comptes consolidés, ainsi que dans leur rapport spécial, l'accomplissement de leur mission.

Votre Conseil vous invite à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à Sèvres,

Le Conseil d'administration

Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices

(Articles 133-135-148 du décret du 23 mars 1967)

Nature des indications (en dehors du capital, montants en milliers d'euros)	2004	2005	2006	2007	2008
1 - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	55 757 922	55 757 922	56 053 356	56 128 890	56 196 951
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	278 789 610	278 789 610	280 266 780	280 644 450	280 984 754
2 - Résultat global des opérations effectuées					
a) Chiffre d'affaires HT	4 971	9 827	8 304	6 602	4 995
b) Bénéfice avant impôt, participation, amortissements et provisions	3 953 234	236 001	196 911	150 500	172 392
c) Impôts sur les bénéfices	-	(6 611)	(26 971)	(54 862)	(55 863)
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
e) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	3 948 522	242 143	226 726	220 207	128 397
f) Montant des bénéfices distribués en n+1 *	259 274	284 365	303 070	269 419	269 745
3 - Résultat des opérations réduit à une seule action (en euros)					
a) Bénéfice après impôt et participation mais avant amortissements, provisions	14,18	0,87	0,80	0,73	0,81
b) Bénéfice après impôt, participation, amortissements et provisions	14,16	0,87	0,81	0,78	0,46
c) Dividende versé à chaque action en n+1 *	0,93	1,02	1,08	0,96	0,96
4 - Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	17	27	34	31	30
b) Montant de la masse salariale	2 074	3 969	3 996	3 819	3 937
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 125	1 587	1 555	1 596	1 559

*ou proposé à l'Assemblée générale pour le dernier exercice (actions d'auto-contrôle non déduites).

20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles

PagesJaunes Groupe

Exercice clos le 31 décembre 2008

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société PagesJaunes Groupe, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La Direction de votre Société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction de conditions de réalisation différentes. Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous avons estimé que, parmi les comptes qui sont

subjets à des estimations comptables significatives et susceptibles d'une justification de nos appréciations, figurent les titres de participation (note 3.2 des comptes annuels).

- Conformément à la norme d'exercice professionnel relative à l'appréciation des estimations comptables, nous avons notamment apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de la valeur des titres de participation (en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de votre Société), revu les calculs effectués par votre Société et les sensibilités des principales valeurs d'usage, comparé les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et examiné la procédure d'approbation de ces estimations par la Direction.
- Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 26 février 2009

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Dominique Descours

Ernst & Young Audit

Jeremy Thurbin

PagesJaunes Groupe

Exercice clos le 31 décembre 2008

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société PagesJaunes Groupe, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme il est précisé dans la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés, la Direction de votre Société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Cette note précise

également que les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction de conditions de réalisation différentes. Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés au 31 décembre 2008, nous avons estimé que, parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives et susceptibles d'une justification de nos appréciations, figurent les écarts d'acquisition ainsi que les avantages au personnel et les provisions non courants.

Conformément à la norme d'exercice professionnel relative à l'appréciation des estimations comptables, nous avons notamment :

- en ce qui concerne les actifs mentionnés ci-dessus, apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent leurs estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les Directions opérationnelles de votre Société, revu les calculs effectués par votre Société et les sensibilités des principales valeurs d'utilité et évalué les principes et méthodes de détermination des justes valeurs, comparé les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et examiné la procédure d'approbation de ces estimations par la direction ;
- s'agissant des avantages au personnel et des provisions non courant, apprécié les bases sur lesquelles ces provisions ont été constituées, revu les informations relatives aux risques contenues dans l'annexe aux comptes consolidés et examiné la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neully-sur-Seine et Paris-La Défense, le 26 février 2009

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Dominique Descours

Ernst & Young Audit

Jeremy Thurbin

20.5 Politique de distribution des dividendes

Distribution exceptionnelle de réserves

L'Assemblée générale des actionnaires du 20 novembre 2006 a décidé de procéder à une distribution exceptionnelle de 9 euros par action, soit une distribution totale d'un montant de l'ordre de 2,5 milliards d'euros.

Cette distribution exceptionnelle a été prélevée sur le poste « Autres réserves », après affectation à ce poste de sommes se trouvant sur le

poste « Report à nouveau » dans les comptes de la Société. Elle a été financée pour partie par utilisation des disponibilités de la Société et pour le solde par la souscription d'un emprunt auprès d'un pool bancaire.

Dividende au titre de l'exercice 2006

L'Assemblée générale des actionnaires du 26 avril 2007 a décidé le versement d'un dividende de 1,08 euro par action.

Dividende au titre de l'exercice 2007

L'Assemblée générale des actionnaires du 29 avril 2008 a décidé le versement d'un dividende de 0,96 euro par action

Dividende au titre de l'exercice 2008

Le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe du 25 février 2009 a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires, convoquée le 11 juin 2009, le versement d'un dividende de 0,96 euro par action.

20.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Dans le cours normal de ses activités, la Société est impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives.

Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Dans ce dernier cas, le montant provisionné correspond au montant le plus bas de l'estimation de la fourchette. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas et ne dépend pas en premier lieu du stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

À l'exception des procédures décrites à la note 33 « Litiges » de l'annexe des comptes consolidés, ni la Société, ni aucune de ses filiales ne sont

parties à un procès ou à une procédure d'arbitrage quelconque (et la Société n'a pas connaissance qu'une quelconque procédure de cette nature soit envisagée par les autorités gouvernementales ou des tiers), dont la Direction de la Société estime que le résultat probable pourrait raisonnablement avoir une incidence négative significative sur ses résultats, son activité ou sa situation financière consolidée.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

20.7 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Les événements significatifs intervenus entre la date de clôture et le 25 février 2009, date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration, sont mentionnés dans la note 34 de l'annexe des comptes consolidés.

20.8 Honoraires des contrôleurs légaux

Ce tableau figure au chapitre 20.1 Informations financières historiques, sous la note 35.

21 Informations complémentaires

21.1 Capital social	167
21.1.1 Capital social	167
21.1.2 Actions non représentatives du capital	169
21.1.3 Acquisition par la société de ses propres actions	169
21.1.4 Historique du capital et des droits de vote	171
21.2 Acte constitutif et statuts	173
21.2.1 Objet social	173
21.2.2 Assemblées générales (article 11 et articles 26 à 32 des statuts)	176
21.2.3 Cession et transmission des actions (article 9 des statuts)	178
21.2.4 Franchissement des seuils statutaires (article 9 des statuts)	179
21.2.5 Clause de modification du capital	179

21.1 Capital social

DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS (ARTICLE 10 DES STATUTS)

Chaque action donne droit dans les bénéfices, dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation, à une part égale à la quotité du capital qu'elle représente. En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées générales, dans les conditions légales et statutaires. La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions de l'Assemblée générale.

Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence des apports.

Les héritiers, créanciers, ayant droit ou représentants d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition de scellés sur les biens, valeurs ou titres de la Société, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer dans son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée générale.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires d'actions qui ne possèdent pas le nombre requis, devront faire leur affaire personnelle du groupement et, le cas échéant, de l'achat ou de la vente d'actions nécessaires.

21.1.1 Capital social

À la date d'enregistrement du présent document de référence le capital social s'élève à 56 196 950,80 euros divisé en 280 984 754 actions entièrement libérées de 0,20 euro de valeur nominale, toutes de même catégorie.

CAPITAL AUTORISÉ NON ÉMIS

L'Assemblée générale mixte de la Société du 26 avril 2007 a délégué au Conseil d'administration, dans les conditions détaillées dans le tableau ci-après, et pour une durée de vingt-six mois (sauf pour ce qui concerne l'autorisation de réduction de capital par annulation d'actions ordinaires dont la durée de validité est de 18 mois) les autorisations suivantes :

Titres concernés	Durée de l'autorisation et expiration	Montant maximal des titres de créances	Montant nominal maximal d'augmentation de capital
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes	26 mois 26 juin 2009	–	20 millions d'euros
Émissions sans droit préférentiel de souscription (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois 26 juin 2009	Titres d'emprunt : 300 millions d'euros	20 millions d'euros
Émissions avec droit préférentiel de souscription (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois 26 juin 2009	Titres d'emprunt : 300 millions d'euros	20 millions d'euros
Émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société	26 mois 26 juin 2009	Titres d'emprunt : 300 millions d'euros	20 millions d'euros
Émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société	26 mois 26 juin 2009	Titres d'emprunt : 10 % du capital, soit 5 605 336 euros	10 % du capital, soit 5 605 336 euros
Émission d'actions ordinaires en conséquence de l'émission par une filiale de la Société ou une société contrôlant la Société de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société	26 mois 26 juin 2009		20 millions d'euros
Augmentation de capital au bénéfice des adhérents du ou des plans d'épargne d'entreprise et/ou de salariés	26 mois 26 juin 2009	–	1 120 000 euros soit environ 2 % du capital social
Attribution d'options de souscription et/ou d'achats d'actions ordinaires	38 mois 12 avril 2005		2% du capital

Le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe n'a, à la date du présent document de référence, pas mis en œuvre ces délégations.

Il sera proposé aux actionnaires lors de l'Assemblée générale mixte de la Société du 11 juin 2009 de procéder au renouvellement de ces délégations, dans les conditions détaillées dans le tableau ci-après, et pour une durée de vingt-six mois (sauf pour ce qui concerne l'autorisation de réduction de capital par annulation d'actions ordinaires dont la durée de validité est de dix-huit mois) :

Titres concernés	Durée de l'autorisation et expiration	Montant maximal des titres de créances	Montant nominal maximal d'augmentation de capital
Émissions avec droit préférentiel de souscription (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois 11 août 2011	Titres d'emprunt : 300 millions d'euros	20 millions d'euros
Émissions sans droit préférentiel de souscription (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois 11 août 2011	Titres d'emprunt : 300 millions d'euros	10 millions d'euros
Émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société	26 mois 11 août 2011	Titres d'emprunt : 300 millions d'euros	10 millions d'euros
Émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société	26 mois 11 août 2011	Titres d'emprunt : 10 % du capital, soit 5 618 695 euros	10 % du capital, soit 5 619 695 euros
Emission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	26 mois 11 août 2011	Titres d'emprunt : 300 millions d'euros	-
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes	26 mois 11 août 2011	–	20 millions d'euros
Augmentation de capital au bénéfice des adhérents du ou des plans d'épargne d'entreprise et/ou de salariés	26 mois 11 août 2011	–	1 122 000 euros soit environ 2 % du capital social
Réduction de capital par annulation d'actions ordinaires	18 mois 11 décembre 2010		Annulation de 10% du capital de la Société
Attribution d'options de souscription et/ou d'achats d'actions ordinaires	38 mois 11 août 2012		1% du capital

Le texte intégral des résolutions qui seront soumises au vote des actionnaires lors de l'Assemblée générale du 11 juin 2009 figure en annexe au présent document.

AUTRES TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

À la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucun autre titre donnant accès au capital de la Société.

21.1.2 Actions non représentatives du capital

À la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucune action non représentative du capital.

21.1.3 Acquisition par la société de ses propres actions

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 29 avril 2008 avait, dans le cadre des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du règlement n° 98-02 de la Commission des opérations de bourse, tel que modifié, autorisé le Conseil d'administration à acquérir, par tous moyens, sur le marché ou hors marché, les actions de la Société, dans la limite de 10 % du capital social de la Société existant au jour de l'Assemblée générale et ultérieurement, sur la durée de la validité de la présente délégation, dans les limites maximales de 10 % du capital social existant effectivement, dans les conditions suivantes :

- le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 20 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence, et que, si des actions ainsi acquises étaient utilisées pour attribuer gratuitement des actions conformément aux articles L. 443-1 et suivants du Code du travail, le prix de vente, ou la contre-valeur pécuniaire des actions attribuées, serait alors déterminé conformément aux dispositions légales spécifiquement applicables ;
- cette autorisation est valable pour une période de dix-huit mois ; les acquisitions réalisées par la Société en vertu de la présente autorisation ne peuvent en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, plus de 10 % des actions composant le capital social ;
- l'acquisition ou le transfert de ces actions peut être effectué, y compris en période d'offre publique sous réserve que celle-ci soit exclusivement réglée en numéraire, dans les conditions et limites, notamment de volumes et de prix, prévues par les textes en vigueur à la date des opérations considérées, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés ou à des bons ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, ou par la mise en place de stratégies optionnelles, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera.

Le Conseil d'administration a décidé de proposer aux actionnaires de mettre fin, avec effet immédiat au jour de l'assemblée, à la présente délégation prise par l'assemblée du 29 avril 2008, puis de donner au Conseil d'administration une nouvelle délégation.

Le projet de résolution qui sera proposé aux actionnaires à l'Assemblée générale mixte du 11 juin 2009 sur le nouveau programme de rachat de titres figure en annexe au présent document.

TITRES DE CRÉANCE

L'Assemblée générale du 26 avril 2007 a délégué au Conseil d'administration sa compétence pour décider l'émission, en une ou plusieurs fois, en France, à l'étranger et/ou sur le marché international, de toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution, immédiatement ou à terme, de titres de créance tels que obligations, titres assimilés, titres subordonnés à durée déterminée ou non ou tous autres titres conférant, dans une même émission, un même droit de créance sur la Société.

Le montant nominal de l'ensemble des valeurs mobilières à émettre mentionnées ci-dessus ne pourra excéder 300 millions d'euros, ou la contre-valeur de ce montant en devises ou en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, étant précisé que ce montant nominal maximum s'appliquera globalement aux titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution immédiatement ou à terme, mais que ce même montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au-dessus du pair, s'il en était prévu.

Cette délégation est donnée pour une durée de 26 mois.

Il sera proposé aux actionnaires lors de l'Assemblée générale du 11 juin 2009 de renouveler cette autorisation dans les mêmes conditions.

PLANS D'OPTIONS

L'Assemblée générale mixte du 12 avril 2005 a autorisé le Conseil d'administration, conformément aux articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, à consentir, en une ou plusieurs fois, des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société dans les conditions suivantes :

Les bénéficiaires devront être membres du personnel ou mandataires sociaux (au sens de l'article L. 225-185) de la Société ou de sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce. Les options pourront être consenties par le Conseil d'administration à tout ou partie de ces personnes.

Cette autorisation est consentie pour une durée de trente-huit mois.

Chaque option donnera droit à la souscription ou à l'acquisition d'une action ordinaire nouvelle ou existante selon le cas.

Le nombre total des options pouvant être consenties au titre de la présente résolution ne pourra donner droit à souscrire ou acquérir un nombre d'actions ordinaires représentant, à la date d'attribution, plus de 2 % du capital de la Société à la date de la présente assemblée.

Les actions pouvant être obtenues par exercice des options d'achat d'actions consenties au titre de la présente résolution devront être

acquises par la Société, soit dans le cadre de l'article L. 225-208 du Code de commerce, soit, le cas échéant, dans le cadre du programme de rachat d'actions objet de la 5^e résolution soumise à la présente assemblée au titre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ou de tout programme de rachat d'actions applicable postérieurement.

Le prix d'exercice des options consenties au titre de la présente résolution sera fixé par le Conseil d'administration selon les modalités suivantes :

- le prix d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions ordinaires ne pourra pas être inférieur à la moyenne des cours cotés de l'action PagesJaunes Groupe sur le marché Eurolist d'Euronext aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options sont consenties, aucune option ne pouvant être consentie moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital ;
- en outre, le prix d'exercice des options d'achat d'actions ne pourra pas être inférieur à 80 % du prix moyen d'achat des actions ordinaires détenues par la Société au titre de l'article L. 225-208 du Code de commerce ou, le cas échéant, du programme de rachat d'actions autorisé par la 5^e résolution soumise à la présente assemblée au titre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ou de tout programme de rachat d'actions applicable postérieurement.

Les options allouées devront être exercées dans un délai de 10 ans à compter de la date de leur attribution par le Conseil d'administration.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'administration, dans sa séance du 28 juin 2005, a décidé de mettre en place un plan d'options de souscription d'actions PagesJaunes Groupe pour l'ensemble du Groupe PagesJaunes sauf QDQ Media et un plan d'options de souscription d'actions PagesJaunes Groupe spécifique pour QDQ Media, donnant le droit de souscrire à 3 830 400 actions nouvelles, soit environ 1,35 % du capital à la date des présentes.

Le prix de souscription a été fixé à 19,30 euros par action, correspondant à la moyenne des cours cotés des 20 séances de bourse précédant le 28 juin 2005.

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 20 décembre 2007, a décidé de mettre en place un plan d'options de souscription d'actions PagesJaunes Groupe pour l'ensemble du Groupe PagesJaunes, donnant le droit de souscrire à 2 927 900 actions nouvelles. Le prix de souscription a été fixé à 14,46 euros par action, correspondant à la moyenne des cours cotés des 20 séances de bourse précédant le 20 décembre 2007.

Il sera proposé aux actionnaires lors de l'Assemblée générale du 11 juin 2009 de renouveler cette autorisation dans les mêmes conditions. Le nombre total des options pouvant être consenties au titre de cette résolution ne pourra donner droit à souscrire ou acquérir un nombre d'actions ordinaires représentant, à la date d'attribution, plus de 1 % du capital de la Société à la date de la présente assemblée.

ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS

L'Assemblée générale du 19 avril 2006 a autorisé le Conseil d'administration de la Société à procéder, en une ou plusieurs fois et aux conditions qu'il déterminera, à des attributions gratuites d'actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, dans les conditions ci-dessous.

Les bénéficiaires sont les salariés et/ou les mandataires sociaux (au sens de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce) de la Société et ou de sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ou certaines catégories d'entre eux.

Cette autorisation est consentie pour une durée de 38 mois à compter du jour de cette Assemblée générale.

Le nombre total des actions ordinaires attribuées gratuitement au titre de cette résolution ne peut représenter plus de 0,5 % du capital de la Société à la date de la présente assemblée.

Le Conseil d'administration fixera, lors de chaque décision d'attribution, la période d'acquisition, période à l'issue de laquelle l'attribution des actions ordinaires deviendra définitive. Cette période ne pourra pas être inférieure à deux ans à compter de la décision d'attribution.

Le Conseil d'administration fixera, lors de chaque décision d'attribution, la période d'obligation de conservation, période qui court à compter de l'attribution définitive des actions ordinaires. Cette période ne pourra pas être inférieure à deux ans.

Les actions existantes pouvant être attribuées au titre de cette résolution devront être acquises par la Société, soit dans le cadre de l'article L. 225-208 du Code de commerce, soit, le cas échéant, dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par la cinquième résolution soumise à cette même assemblée au titre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ou de tout programme de rachat d'actions applicable postérieurement.

Cette autorisation emporte, au profit des bénéficiaires des attributions d'actions ordinaires existantes ou à émettre, renonciation des actionnaires (i) à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires qui seront émises au fur et à mesure de l'attribution définitive des actions, (ii) à tout droit sur les actions ordinaires attribuées gratuitement sur le fondement de la présente autorisation et (iii) à tout droit sur le montant des réserves et primes sur lesquelles sera, le cas échéant, imputée l'émission des actions nouvelles.

L'Assemblée générale a donné tous pouvoirs au Conseil d'administration, dans les limites fixées ci-dessus, à l'effet de :

- fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ordinaires ;
- fixer, dans les conditions et limites légales, les dates auxquelles il sera procédé aux attributions gratuites ;
- décider la date de jouissance, même rétroactive des actions ordinaires nouvellement émises ;
- déterminer l'identité des bénéficiaires, le nombre d'actions ordinaires attribuées à chacun d'eux, les modalités d'attribution des actions ordinaires, et en particulier la période d'acquisition et la période de conservation des actions ordinaires ainsi gratuitement attribuées ;
- décider une ou plusieurs augmentations de capital de la Société résultant des attributions gratuites d'actions ordinaires à émettre par la Société ;
- décider les conditions dans lesquelles le nombre des actions ordinaires attribuées sera ajusté ;
- et plus généralement, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, conclure tous accords, établir tous documents, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et faire tout ce qui serait autrement nécessaire.

Le Conseil d'administration informera chaque année l'Assemblée générale des attributions réalisées dans le cadre de la présente résolution conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'administration, dans ses séances du 30 mai 2006, 20 novembre 2006 et 14 février 2008, a décidé de mettre en place trois plans d'attribution gratuite d'actions, dont les modalités sont détaillées au chapitre 17.

VALEURS MOBILIÈRES CONVERTIBLES, ÉCHANGEABLES OU ASSORTIES DE BONS DE SOUSCRIPTION

À la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucune valeur mobilière convertible, échangeable ou assortie de bons de souscription.

INFORMATIONS SUR LE CAPITAL DE TOUT MEMBRE DU GROUPE FAISANT L'OBJET D'UNE OPTION OU D'UN ACCORD CONDITIONNEL OU INCONDITIONNEL

À la date d'enregistrement du présent document de référence, aucun membre du Groupe ne bénéficie d'une option ou d'un accord de ce type.

INFORMATIONS SUR LES CONDITIONS RÉGISSANT TOUT DROIT D'ACQUISITION ET/OU TOUTE OBLIGATION ATTACHÉ AU CAPITAL SOUSCRIT MAIS NON LIBÉRÉ

Les informations relatives aux autorisations d'émission d'actions données par l'Assemblée générale du 26 avril 2007 au Conseil d'administration sont décrites dans la Section 21.1.1.

21.1.4 Historique du capital et des droits de vote

Les informations relatives à la répartition du capital de la Société figurent au Chapitre 18 « Principaux actionnaires » du présent document.

TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Date	Opération	Nombre d'actions émises	Montant nominal de l'augmentation de capital	Prime d'émission par action	Montant total de la prime d'émission	Montants successifs du capital	Nombre d'actions	Valeur nominale
Assemblée générale mixte du 27 mai 2004	Division de la valeur nominale	274 050 000	-	-	-	54 810 000 €	274 050 000	0,20 €
Introduction en bourse juillet 2004	Augmentation de capital réservée aux salariés du groupe France Télécom	4 739 610	947 922 €	11,10 €	52 609 671 €	55 757 922 €	278 789 610	0,20 €
15 janvier 2007	Constatation de l'augmentation de capital résultant des levées d'options de souscription intervenues en 2006	1 477 170	295 434 €	17,60 €	25 990 960,40 €	56 053 356 €	280 266 780	0,20 €
15 janvier 2008	Constatation de l'augmentation de capital résultant des levées d'options de souscription intervenues en 2007	377 670	75 534 €	11,52 €	4 350 758,40 €	56 128 890 €	280 644 450	0,20 €
25 février 2009	Constatation de l'augmentation de capital résultant des attributions gratuites d'actions intervenues en 2008	340 304	68 060,80 €			56 196 950,80 €	280 984 754	0,20 €

COMMENTAIRE SUR LES MOUVEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DANS LES TROIS ANS SUR LA RÉPARTITION DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Les actions composant le capital de PagesJaunes Groupe ont été admises aux négociations sur le premier marché d'Euronext Paris le 8 juillet 2004. L'introduction en bourse de PagesJaunes Groupe (présentée dans la note d'opération qui a reçu le 21 juin 2004 le visa n° 04-614 de l'Autorité des marchés financiers) s'est faite au travers :

- d'une cession d'actions existantes par Wanadoo (le « Placement ») dans le cadre d'une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert principalement destinée aux personnes physiques ;
- d'un placement global destiné aux investisseurs institutionnels ;
- d'une offre d'actions nouvelles, résultant d'augmentations de capital réservées aux salariés, réalisée concomitamment au Placement.

Le nombre d'actions cédées dans le cadre du Placement s'est élevé à 101 200 000 actions, après l'exercice en totalité de l'option de surallocation par les banques en charge du Placement. En outre, le nombre d'actions nouvelles souscrites dans le cadre des augmentations de capital réservées aux salariés s'est élevé à 4 739 610.

À l'issue d'un processus compétitif d'appel d'offres mis en œuvre au mois de juin 2006, France Télécom a cédé à la société Médiannuaire, dans le cadre d'une cession de bloc hors marché réalisée conformément aux dispositions des articles 516-2 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, 150 546 830 actions PagesJaunes Groupe représentant environ 54% du capital et des droits de vote de la Société. Cette cession est intervenue le 11 octobre 2006 moyennant le versement par Médiannuaire à France Télécom d'un prix global de 3 312 030 260,00 euros, soit 22 euros par action cédée.

Par lettre en date du 18 octobre 2006 adressée à l'AMF et à la Société, Médiannuaire a déclaré avoir franchi à la hausse le 11 octobre 2006 les seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 1/3 et 50 % du capital et des droits de vote de la Société et a déclaré son intention de déposer, conformément à la réglementation applicable, une garantie de cours visant les actions de la Société. Cette déclaration a fait l'objet d'un avis publié par l'AMF le 19 octobre 2006 sous le numéro 206C1925.

En application des dispositions des articles 235-1 à 235-3 du Règlement Général de l'AMF, Médiannuaire a proposé de manière irrévocable aux actionnaires de PagesJaunes Groupe d'acquiescer pendant une période de 15 jours de négociation, entre le 10 novembre 2006 et le 1^{er} décembre 2006 inclus, les actions PagesJaunes Groupe qui lui seront présentées dans le cadre de cette garantie de cours.

Compte tenu de la tenue de l'Assemblée générale des actionnaires de PagesJaunes Groupe le 20 novembre 2006, ayant décidé de procéder à une distribution exceptionnelle d'un montant de 9 euros par action, la garantie de cours avait été scindée en deux périodes, offrant aux actionnaires le choix d'apporter leurs actions de la Société avant cette distribution au prix unitaire de 22 euros du 10 novembre 2006 au 23 novembre 2006 inclus, ou après cette distribution au prix unitaire de 13 euros du 24 novembre 2006 au 1^{er} décembre 2006 inclus.

Au résultat de la garantie de cours, Médiannuaire a déclaré le 23 novembre 2006 avoir acquis dans le cadre de la 1^{re} semi-centralisation 1 753 862 actions au prix unitaire de 22 euros par action et a déclaré le 7 décembre 2006 avoir acquis dans le cadre de la seconde semi-centralisation 1 339 495 actions au prix unitaire de 13 euros par action.

NANTISSEMENTS

Voir chapitre 18.5 du présent document.

MARCHÉ DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Mois	Plus bas cours en euros	Plus haut cours en euros	Dernier cours en euros	Nombre de titres échangés	Capitaux en euros
Mars 2008	10,59	12,11	11,28	24 246 120	275 617 659
Avril 2008	11,45	12,85	12,85	21 421 247	258 839 845
Mai 2008	11,18	13,32	11,58	16 531 712	198 283 256
Juin 2008	9,35	11,56	9,35	22 366 458	227 452 268
Juillet 2008	7,97	9,41	8,71	25 279 718	220 663 128
Août 2008	8,70	10,32	9,80	17 379 590	168 081 584
Septembre 2008	9,11	10,49	9,74	25 047 355	241 964 356
Octobre 2008	6,71	9,96	7,41	20 913 104	172 402 372
Novembre 2008	7,01	8,24	7,20	13 313 626	98 694 502
Décembre 2008	6,87	7,44	7,03	13 428 869	96 399 348
Janvier 2009	6,65	7,74	6,90	15 195 886	109 070 445
Février 2009	6,05	7,24	6,06	13 056 442	87 607 610

21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 Objet social

Conformément à l'article 3 de ses statuts, la Société a pour objet, en France ou à l'étranger :

- l'acquisition et la détention d'actions ou parts ou autres titres de personnes morales françaises ou étrangères, la définition des politiques devant être mises en œuvre par les sociétés filiales, ainsi que la réalisation de toutes prestations de services au profit des sociétés dont elle détient les titres ;
- la prise par tout moyen sans exception ni réserve, la détention par tout moyen et en une quelconque qualité, la gestion, le cas échéant le transfert par tout moyen sans exception ni réserve en tout ou en partie de toutes participations majoritaires ou minoritaires pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tout objet similaire ou annexe.

Par ailleurs, la Société a également pour objet, en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- l'édition, pour son compte ou pour le compte de tiers, de tous annuaires publiés par tous procédés et moyens actuels et futurs, la fourniture de services de renseignements par tous procédés et moyens actuels et futurs ainsi que l'exploitation de la publicité sous toutes ses formes, par tous modes et à toutes fins ;
- le conseil, l'étude, la conception, la fabrication, la mise à jour et la maintenance de tous services ayant trait à tout système de circulation d'information sur un réseau, ouvert ou non, d'interconnexion informatique ou téléphonique, filaire, satellitaire, par câble ou autrement, ainsi que toute autre activité se rapportant à de tels services, et plus particulièrement de sites Internet ou Intranet ;
- la collecte, l'acquisition, l'enrichissement, la gestion, le traitement, la commercialisation ou l'hébergement de données ou de fichiers de toute nature ;
- toutes activités liées directement ou indirectement à de telles prestations ou qui en constituent le préalable ou l'accessoire, la condition ou le prolongement, ou qui sont susceptibles de les encourager ou développer ;
- et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

DISPOSITIONS CONTENUES DANS L'ACTE CONSTITUTIF, LES STATUTS OU LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR CONCERNANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois à dix-huit membres (sous réserve des dérogations légales en cas de fusion). Le Conseil d'administration est actuellement composé de treize administrateurs.

Les administrateurs sont élus par les actionnaires aux Assemblées générales ordinaires. Chaque administrateur doit détenir au moins une action de la Société. En vertu des statuts de la Société, chaque

administrateur est élu pour un mandat de cinq ans. Les administrateurs sont rééligibles sans limitations.

Le Conseil d'administration comprend parmi ses membres un administrateur représentant le personnel de la Société et celui de ses filiales directes ou indirectes (au sens de l'article L. 225-27 du Code de commerce) dont le siège social est fixé sur le territoire français.

L'élection a lieu au scrutin majoritaire à deux tours. Sont électeurs et éligibles les membres du personnel qui remplissent les conditions prévues par la loi. Chaque candidature doit comporter, outre le nom du candidat, celui de son remplaçant éventuel en cas de vacance pour quelque raison que ce soit.

La durée des fonctions de l'administrateur représentant le personnel est de cinq ans. Le premier administrateur représentant le personnel entrera en fonction lors de la première réunion du Conseil d'administration tenue après la proclamation du résultat complet des premières élections. L'administrateur représentant le personnel suivant entrera en fonction à l'expiration du mandat de l'administrateur représentant le personnel sortant.

La perte, par un administrateur représentant le personnel, de la qualité de membre du personnel met fin à son mandat.

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président. Le Président est élu pour toute la durée de son mandat d'administrateur et est rééligible.

Le Conseil d'administration se réunit sur convocation de son Président par tous moyens et même verbalement en cas d'urgence et toutes les fois qu'il le juge convenable, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Lorsque le Conseil d'administration ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du Conseil d'administration peut demander à tout moment au Président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé. Le Directeur général peut également demander à tout moment au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Le Conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Sous réserve des dispositions légales et réglementaires, les réunions du Conseil d'administration peuvent intervenir par des moyens de visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication, et sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par visioconférence ou par des moyens de télécommunication. Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires, et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires la concernant.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Président ou le Directeur général de la Société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Les statuts de la Société prévoient également que l'Assemblée générale ordinaire peut nommer un ou plusieurs censeur(s) choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux, en raison de leur personnalité ou de leur expérience.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Un règlement intérieur du Conseil d'administration, en ligne avec le dispositif préconisé par le Rapport Bouton, a été mis en place par le Conseil d'administration du 23 septembre 2004. Ce règlement intérieur précise les principes directeurs du fonctionnement du Conseil d'administration ainsi que les droits et devoirs des administrateurs.

Les principales dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration sont résumées ci-après.

PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

➔ Orientations stratégiques

En application de l'article 17 des statuts, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

C'est ainsi qu'il se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières ou technologiques de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Les orientations à moyen terme des activités du Groupe sont définies chaque année par un plan stratégique dont le projet est préparé et présenté par le Directeur général et adopté par le Conseil d'administration. Ce projet comprend notamment une projection d'évolution des principaux indicateurs opérationnels et financiers du Groupe. Le Directeur général présente un projet de budget annuel dans le cadre de ces orientations.

Le Directeur général est chargé de mettre en œuvre les orientations du plan stratégique.

Le Directeur général porte à la connaissance du Conseil tout problème ou, plus généralement, tout fait remettant en cause la mise en œuvre d'une orientation du plan stratégique.

➔ Comités du Conseil d'administration

Afin de préparer ses travaux, le Conseil d'administration a créé un Comité d'audit, un Comité des rémunérations et des nominations et un Comité stratégique.

Les modalités de fonctionnement et le domaine de compétence de chaque comité sont fixés par les Chartes desdits comités, approuvées par le Conseil d'administration.

DEVOIRS ET RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS

➔ Devoir de confidentialité des administrateurs

Les administrateurs sont tenus à une obligation absolue de confidentialité en ce qui concerne le contenu des débats et délibération du Conseil et de ses comités ainsi qu'à l'égard des informations qui y sont présentées.

➔ Devoirs d'indépendance des administrateurs

Dans l'exercice du mandat qui lui est confié, chaque administrateur doit se déterminer indépendamment de tout intérêt autre que l'intérêt social de l'entreprise.

Chaque administrateur est tenu d'informer le Président de toute situation le concernant susceptible de créer un conflit d'intérêts avec la Société ou une des sociétés du Groupe ; ce dernier recueille, s'il y a lieu, l'avis du Comité des rémunérations et des nominations.

Il appartiendra à l'administrateur intéressé, à l'issue de cette démarche, d'agir en conséquence, dans le cadre de la législation applicable.

➔ Devoirs des administrateurs quant aux titres de la Société

Chaque administrateur doit détenir au moins une action de la Société.

Les administrateurs mettent au nominatif les actions de la Société qu'ils détiennent au moment où ils accèdent à leur fonction ainsi que celles qu'ils acquièrent pendant la durée de leur mandat.

Les administrateurs s'interdisent

- d'effectuer toute opération sur les titres des sociétés cotées du Groupe, tant qu'ils détiennent des informations privilégiées ;
- de procéder directement ou indirectement à des ventes à découvert de ces titres.

La première interdiction s'applique en particulier pendant la période de préparation et de présentation des résultats annuels et semestriels du Groupe, ainsi que des informations trimestrielles.

Elle s'applique aussi pendant des périodes spéciales de préparation de projets ou d'opérations justifiant une telle interdiction.

La Charte de déontologie, qui précise notamment les règles relatives aux informations privilégiées, est applicable aux administrateurs.

➔ Devoir de diligence des administrateurs

En acceptant le mandat qui lui a été confié, chaque administrateur s'engage à l'assumer pleinement, à savoir notamment :

- à consacrer à l'étude des questions traitées par le Conseil et, le cas échéant, le Comité dont il est membre, tout le temps nécessaire ;
- à demander toutes informations complémentaires qu'il considère comme utiles ;
- à veiller à ce que le présent Règlement soit appliqué ;
- à forger librement sa conviction avant toute décision en n'ayant en vue que l'intérêt social ;
- à participer activement à toutes les réunions du Conseil, sauf empêchement ;

- à formuler toutes propositions tendant à l'amélioration des conditions de travail du Conseil et de ses comités.

Le Conseil veille à l'amélioration constante de l'information communiquée aux actionnaires. Chaque administrateur, notamment par sa contribution aux travaux des comités du Conseil, doit concourir à ce que cet objectif soit atteint.

Chaque administrateur s'engage à remettre son mandat à la disposition du Conseil lorsqu'il estime de bonne foi ne plus être en mesure de l'assumer pleinement.

CHARTRE DE DÉONTOLOGIE

Le Conseil d'administration a adopté dans sa séance du 23 septembre 2004 une Charte de déontologie (disponible sur le site Internet de PagesJaunes Groupe à <http://www.pagesjaunesgroupe.com>).

Cette Charte énonce les valeurs du Groupe et expose ses principes d'action à l'égard de ses clients, actionnaires, collaborateurs, fournisseurs et concurrents, ainsi qu'à l'égard de l'environnement et des pays où le Groupe opère.

Elle mentionne également un certain nombre de principes de comportement individuel, que chaque collaborateur, administrateur et dirigeant du Groupe doit respecter, qui favorisent un comportement honnête et éthique de leur part et une communication exacte, complète et opportune des informations publiées.

La Charte de déontologie rappelle les principes et règles en vigueur en matière de déontologie boursière et la nécessité de s'y conformer scrupuleusement. Elle impose certaines mesures préventives, et en particulier, l'existence de périodes d'interdiction d'opérer sur les titres de la Société pour les « initiés permanents », notamment les membres du Conseil d'administration et les autres dirigeants.

La Charte de déontologie s'applique à chaque membre du Conseil d'administration, dirigeant et employé du Groupe.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GÉNÉRALE

Le Président du Conseil d'administration, personne physique, est nommé par le Conseil d'administration en son sein. Par ailleurs, le Conseil d'administration a le choix d'opter pour la formule de l'exercice séparé ou du cumul des mandats de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. Si la formule de séparation des mandats est retenue, le Directeur général est nommé par le Conseil d'administration.

Lors de sa réunion du 23 septembre 2004, le Conseil d'administration a opté pour la dissociation des mandats.

Le Directeur général, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration et dans la limite de l'objet social, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir, en toutes circonstances, au nom de la Société, étant précisé :

- que le Directeur général devra présenter chaque année au Conseil d'administration un projet de plan stratégique définissant les orientations à moyen terme des activités du Groupe, et incluant notamment une projection d'évolution des principaux indicateurs opérationnels et financiers du Groupe, ainsi qu'un projet de budget annuel ;
- que les décisions suivantes devront faire l'objet d'une approbation préalable par le Conseil d'administration :

- approbation du budget annuel ainsi que toute autre modification significative dudit budget ;
- approbation des business plans annuels et triennaux ;
- toute acquisition ou cession d'une activité par PagesJaunes Groupe ou par l'une de ses filiales, non incluse dans le budget annuel et pour un montant total supérieur à dix millions d'euros, par exercice ;
- tout investissement ou désinvestissement non inclus dans le budget annuel et concernant des immobilisations d'un montant supérieur à dix millions d'euros ;
- la modification du contrat de travail, l'embauche/la nomination ou le licenciement/la révocation de tout Directeur général d'une filiale de PagesJaunes Groupe, du Directeur financier de PagesJaunes Groupe, ou de tout autre dirigeant du Groupe PagesJaunes dont la rémunération annuelle brute est supérieure à 200 000 euros ;
- toute augmentation de l'endettement total de PagesJaunes Groupe ou de ses filiales d'un montant total supérieur à celui autorisé au titre des contrats de financement ou de prêts préalablement autorisés par le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe ;
- la conclusion de tout accord en vue de créer une joint-venture avec un tiers ;
- toute décision d'engager une procédure en vue de l'admission de valeurs mobilières de PagesJaunes Groupe ou de l'une de ses filiales sur un marché réglementé ainsi que toutes opérations consécutives en vue de l'admission complémentaire de valeurs mobilières de PagesJaunes Groupe ou de l'une de ses filiales dont les titres seraient déjà admis sur un marché réglementé ;
- toute décision de retrait de la cote ou de rachats d'actions (à l'exception de rachats d'actions effectués dans le cadre d'accords de liquidité préalablement autorisés par le Conseil d'administration) ;
- l'acquisition ou la souscription, par PagesJaunes Groupe ou par l'une de ses filiales, d'actions, de parts sociales ou de tout titre de capital ou donnant accès au capital de toute société (x) pour une valeur supérieure à dix millions d'euros si la responsabilité de PagesJaunes Groupe ou de ses filiales est limitée et que cette opération n'a pas été prise en compte dans le budget annuel et (y) quel que soit le montant investi, lorsque PagesJaunes Groupe ou l'une de ses filiales agit en tant qu'associé à responsabilité illimitée d'une telle société ;
- toute diversification de l'activité de PagesJaunes Groupe ou de ses filiales sans relation avec les activités préalablement exercées, et toute cession ou cessation d'une des principales activités de PagesJaunes Groupe non incluse dans le budget annuel ou dans le business plan triennal ;
- toute mise en place d'un plan d'intéressement (au sens du droit du travail français ou de toutes autres dispositions légales similaires dans d'autres pays, à l'exception de l'intéressement et de la participation) au sein de PagesJaunes Groupe ou de ses filiales ou toute mesure conduisant les salariés à acquérir directement ou indirectement des actions dans le capital social de PagesJaunes ou de ses filiales ;
- toute autorisation ou instruction à une filiale de PagesJaunes Groupe d'étudier ou d'entreprendre une des opérations mentionnées dans cette liste ;
- la conclusion de tout accord non inclus dans le budget annuel impliquant des paiements ou la fourniture de biens ou de services par PagesJaunes Groupe ou ses filiales pour un montant annuel supérieur à un total de dix millions d'euros ;
- toutes décisions relatives à la planification d'une fusion ou d'une scission d'une des filiales de PagesJaunes Groupe, à l'apport partiel d'actifs d'une activité d'une des filiales de PagesJaunes Groupe ou à la location-gérance du fonds de commerce d'une des filiales

de PagesJaunes Groupe, non prévues au titre du budget annuel ou du business plan triennal, et en dehors du contexte d'une réorganisation interne ayant un impact non significatif sur la situation du Groupe PagesJaunes ;

- tous transferts ou cessions afin d'accorder une sûreté, toute décision d'accorder une sûreté, un nantissement, par PagesJaunes Groupe ou l'une de ses filiales, afin de faire face à des dettes ou honorer des cautionnements en faveur de tiers, non inclus dans le budget annuel et pour un montant total supérieur à dix millions d'euros par exercice ;
- tous prêts accordés par PagesJaunes Groupe ou l'une de ses filiales dont les montants cumulés sont supérieurs à 5 millions d'euros et non prévus au titre du budget annuel.

DIRECTION GÉNÉRALE DÉLÉGUÉE

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Président avec le titre de Directeur général délégué. Le nombre maximum des Directeurs généraux délégués est de cinq personnes. En accord avec le Directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués.

DROITS, PRIVILÈGES ET RESTRICTIONS ATTACHÉS À CHAQUE CATÉGORIE D' ACTIONS EXISTANTES

Les actions entièrement libérées peuvent prendre, au choix de l'actionnaire, la forme nominative ou au porteur. Elles sont obligatoirement nominatives jusqu'à ce qu'elles soient intégralement libérées. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les livres de la Société ou auprès d'un intermédiaire habilité dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

En vue de l'identification des titres au porteur, la Société peut notamment demander, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur et sous les sanctions légales ou réglementaires applicables, à tout organisme ou intermédiaires, y compris au dépositaire central d'instruments financiers, les renseignements prévus par la loi ou les règlements et permettant l'identification des détenteurs de titres de la Société conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées d'actionnaires et notamment la quantité de titres détenus

par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

L'intermédiaire inscrit pour le compte d'un propriétaire n'ayant pas son domicile sur le territoire français est tenu de révéler dans les conditions prévues à l'article L. 228-1 du Code de commerce, dans un délai de dix jours, l'identité des propriétaires de ces titres, sur simple demande de la Société ou de son mandataire, laquelle peut être présentée à tout moment.

Aussi longtemps que la Société estime que certains détenteurs de titres, au porteur ou sous la forme nominative, dont l'identité lui a été communiquée, le sont pour le compte de tiers propriétaires des titres, elle est en droit de demander à ces détenteurs de révéler l'identité des propriétaires de ces titres dans les conditions prévues ci-dessus.

Lorsque la personne faisant l'objet d'une demande conformément aux dispositions ci-dessus n'a pas transmis les informations ainsi demandées dans les délais légaux et réglementaires ou a transmis des renseignements incomplets ou erronés relatifs soit à sa qualité, soit aux propriétaires des titres, les actions ou les titres donnant immédiatement ou à terme accès au capital et pour lesquels cette personne a été inscrite en compte sont privés de droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à la date de régularisation de l'identification et le paiement du dividende correspondant est différé jusqu'à cette date.

En outre, au cas où la personne inscrite méconnaîtrait sciemment les dispositions ci-dessus, le tribunal dans le ressort duquel la Société a son siège social peut, sur demande de la Société ou d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital, prononcer la privation totale ou partielle pour une durée totale ne pouvant excéder cinq ans des droits de vote attachés aux actions ayant fait l'objet de l'interrogation et, éventuellement pour la même période, du dividende correspondant.

La Société peut demander à toute personne morale propriétaire de ses actions et possédant une participation dépassant le quarantième du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social ou des droits de vote de cette personne morale qui sont exercés aux Assemblées générales de celle-ci.

ACTIONS NÉCESSAIRES POUR MODIFIER LES DROITS DES ACTIONNAIRES

À la date d'enregistrement du présent document de référence, aucune clause statutaire ne prévoit de dispositions plus strictes que la loi en matière de modification des droits des actionnaires.

21.2.2 Assemblées générales (article 11 et articles 26 à 32 des statuts)

ACCÈS, PARTICIPATION ET VOTE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les Assemblées générales se composent de tous les actionnaires dont les titres sont libérés des versements exigibles et ont été inscrits en compte à leur nom au plus tard à 15 heures (heure de Paris) la veille de l'Assemblée générale, dans les conditions ci-après :

- les propriétaires d'actions au porteur ou inscrites au nominatif sur un compte non tenu par la Société doivent, pour avoir le droit d'assister, de voter à distance ou de se faire représenter aux Assemblées générales, déposer un certificat établi par l'intermédiaire teneur de leur compte constatant l'indisponibilité des titres jusqu'à la date de la réunion de l'Assemblée générale, aux lieux indiqués dans ladite convocation, au plus tard à 15 heures (heure de Paris) la veille de l'Assemblée générale ;

- les propriétaires d'actions nominatives inscrites sur un compte tenu par la Société doivent, pour avoir le droit d'assister, de voter à distance ou de se faire représenter aux Assemblées générales, avoir leurs actions inscrites à leur compte tenu par la Société, au plus tard à 15 heures (heure de Paris) la veille de l'Assemblée générale.

L'accès à l'Assemblée générale est ouvert à ses membres sur simple justification de leurs qualités et identité. Le Conseil d'administration peut, s'il le juge utile, faire remettre aux actionnaires des cartes d'admission nominatives et personnelles et exiger la production de ces cartes.

Les propriétaires d'actions de la Société n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent être inscrits en compte et être représentés à l'Assemblée générale par tout intermédiaire inscrit pour leur compte et bénéficiant d'un mandat général de gestion de titres, sous réserve que l'intermédiaire ait préalablement déclaré sa qualité au moment de

l'ouverture de son compte auprès de la Société ou de l'intermédiaire financier teneur de compte conformément aux dispositions légales et réglementaires.

La Société est en droit de demander à l'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires n'ayant pas leur domicile en France et bénéficiant d'un mandat général de fournir la liste des actionnaires qu'il représente dont les droits seraient exercés à l'Assemblée générale.

Chaque membre de l'Assemblée générale a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sous réserve d'éventuelles privations du droit de vote.

Tout actionnaire peut aussi, dans les conditions légales et réglementaires, voter à distance ou donner pouvoir à son conjoint ou à un autre actionnaire en vue d'être représenté et voter à une Assemblée générale.

Le vote à distance s'exerce selon les conditions et modalités posées par les dispositions légales et réglementaires. Le formulaire de vote doit être reçu par la Société au plus tard la veille à 15 heures (heure de Paris) avant la date de réunion de l'Assemblée générale.

Les pouvoirs et les formulaires de vote à distance, de même que les attestations d'immobilisation des actions, peuvent être établis sur support électronique dûment signé dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux, considéré comme seul propriétaire ou mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire unique peut être désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent. Sauf convention contraire dûment notifiée à la Société, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les Assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées générales extraordinaires.

L'Assemblée générale peut se tenir par visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication, notamment par Internet, permettant l'identification des actionnaires dans les conditions visées par les textes légaux et réglementaires en vigueur.

L'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires dont les titres sont libérés des versements exigibles et pour lesquels il a été justifié du droit de participer aux Assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom soit de l'actionnaire soit, lorsque l'actionnaire n'a pas son domicile sur le territoire français, de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure (heure de Paris).

L'enregistrement comptable des titres dans le délai prévu au paragraphe précédant doit s'effectuer soit dans les comptes titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'accès à l'Assemblée générale est ouvert à ses membres sur simple justification de leurs qualités et identité. Le Conseil d'administration peut, s'il le juge utile, faire remettre aux actionnaires des cartes d'admission nominatives et personnelles et exiger la production de ces cartes.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sous réserve d'éventuelle privation du droit de vote.

Tout actionnaire peut donner pouvoir à son conjoint ou à un autre actionnaire en vue d'être représenté à une Assemblée générale.

Le vote à distance ou par procuration s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions légales et réglementaires. Le formulaire de vote doit être reçu par la Société au plus tard la veille de la réunion de l'assemblée à 15 heures (heure de Paris).

Les pouvoirs et les formulaires de vote à distance de même que l'attestation de participation, peuvent être établis sur support électronique dûment signé dans les conditions prévues par les dispositions légales

et réglementaires applicables. Les actionnaires votant à distance ou par procuration, dans le délai prévu au présent article, au moyen du formulaire mis à la disposition des actionnaires par la Société sont assimilés aux actionnaires présents ou représentés.

La saisie et la signature électronique du formulaire peuvent, si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'assemblée, être directement effectuées sur le site mis en place par la Société au moyen d'un procédé incluant l'usage d'un code identifiant et d'un mot de passe, conforme aux conditions définies à la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code civil ou de tout autre procédé répondant aux conditions définies à la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code civil.

Le pouvoir ou le vote ainsi exprimé avant l'assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés, sous réserve de ce qui est indiqué ci-après, comme des écrits non révocables et opposables à tous. Par exception, en cas de cession d'actions intervenant avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure (heure de Paris), la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant l'assemblée par le moyen électronique ayant été mis en place par le Conseil d'administration.

Les propriétaires d'actions de la Société n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent être inscrits en compte et être représentés à l'assemblée par tout intermédiaire inscrit pour leur compte et bénéficiant d'un mandat général de gestion de titres, sous réserve que l'intermédiaire ait préalablement déclaré sa qualité d'intermédiaire détenant des titres pour le compte d'autrui au moment de l'inscription en compte auprès de la Société ou de l'intermédiaire financier teneur de compte conformément aux dispositions légales et réglementaires.

La Société est en droit de demander à l'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires n'ayant pas leur domicile en France et bénéficiant d'un mandat général de fournir la liste des actionnaires qu'il représente dont les droits seraient exercés à l'assemblée.

L'Assemblée générale peut se tenir par visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication, notamment par Internet, permettant l'identification des actionnaires dans les conditions visées par les textes légaux et réglementaires en vigueur.

➔ Assemblée générale ordinaire

L'Assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour approuver les comptes de l'exercice écoulé, sauf prolongation de ce délai par décision de justice.

L'Assemblée générale ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté à distance, possèdent au moins le cinquième des actions ayant droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée générale ordinaire par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par les lois et les règlements en vigueur.

➔ Assemblée générale extraordinaire

L'Assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectuées.

Sous réserve des dispositions légales applicables aux augmentations de capital réalisées par incorporation de réserves, bénéfiques, ou primes d'émission, l'Assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance possèdent au moins, sur première convocation le quart, et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée et le quorum du cinquième est à nouveau exigé.

Sous la même réserve, elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée générale extraordinaire par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par les lois et les règlements en vigueur.

FORMES ET DÉLAIS DE CONVOCATIONS (ARTICLE 28 DES STATUTS)

Les Assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'administration dans les conditions prévues par la loi.

À défaut, elles peuvent être également notamment convoquées par les Commissaires aux comptes ou par toute personne habilitée à cet effet.

Conformément aux dispositions de l'article 130 du décret du 23 mars 1967, un avis, ayant pour but d'informer les actionnaires de la prochaine réunion d'une Assemblée générale, est publié au Bulletin des annonces légales obligatoires trente-cinq jours au moins avant la réunion de l'assemblée.

Sauf exceptions prévues par la loi, les convocations ont lieu quinze jours francs au moins avant la date prévue pour la réunion de l'Assemblée générale. Ce délai est réduit à six jours francs pour les Assemblées générales réunies sur deuxième convocation et pour les Assemblées générales prorogées.

Les convocations sont faites au moyen d'un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et au Bulletin des annonces légales obligatoires conformément à l'article 124 alinéa 1 du décret du 23 mars 1967 précité. En outre, les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de la convocation sont convoqués à l'Assemblée générale par lettre ordinaire. Sous la condition d'adresser à la Société le montant des frais de recommandation, ils peuvent demander à être convoqués par lettre recommandée.

Les réunions ont lieu au jour, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation.

Les avis de convocation doivent notamment indiquer l'ordre du jour de la réunion.

BUREAU DES ASSEMBLÉES (ARTICLE 30 DES STATUTS)

Les Assemblées générales sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un administrateur délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'Assemblée générale élit elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'Assemblée générale disposant du plus grand nombre de voix et acceptant ces fonctions.

Le bureau de l'Assemblée générale en désigne le secrétaire, qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour des Assemblées générales est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires représentant la fraction du capital exigée par les dispositions réglementaires et agissant dans les conditions et délais légaux ont la faculté de requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions.

La demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doit être formulée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à compter de la publication aux Bulletins des annonces légales obligatoires de l'avis de réunion et jusqu'à vingt-cinq jours avant l'assemblée (toutefois, lorsque l'avis est publié plus de quarante-cinq jours avant l'assemblée, les projets de résolution doivent être envoyés dans les vingt jours de la publication de l'avis) ; ses auteurs justifient de la possession ou de la représentation de la fraction du capital exigée, en procédant, avant l'envoi de la demande, à l'inscription des titulaires d'actions sur les registres de la Société.

L'Assemblée générale ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Néanmoins, elle peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs membres du Conseil de surveillance et procéder à leur remplacement et, sous certaines conditions, révoquer un ou plusieurs membres du Directoire.

L'ordre du jour ne peut être modifié sur deuxième convocation ou en cas de prorogation.

CONDITIONS D'EXERCICE DU DROIT DE VOTE

Dans toutes les Assemblées générales, chaque titulaire d'actions a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans autres limitations que celles qui pourraient résulter des dispositions légales ou des dispositions statutaires, sous réserve dans certains cas d'une décision judiciaire. Il n'existe pas de clause statutaire prévoyant un droit de vote double ou multiple en faveur des actionnaires de la Société ou limitant les droits de vote.

21.2.3 Cession et transmission des actions (article 9 des statuts)

Les actions sont librement négociables, dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Elles font l'objet d'une inscription

en compte et se transmettent dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

21.2.4 Franchissement des seuils statutaires (article 9 des statuts)

Outre l'obligation légale d'informer la Société et l'Autorité des marchés financiers du franchissement des seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33-1/3 %, 50 %, 66-2/3 %, 90 % et 95 % du capital ou des droits de vote de la Société, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui viendrait à détenir, ou viendrait à cesser de détenir, directement ou indirectement, au sens des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, un nombre d'actions, de droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la Société, correspondant à 1 % du capital ou des droits de vote de la Société ou un multiple de cette fraction est tenue, dans les cinq jours de bourse à compter de l'inscription des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, le nombre total d'actions, de droits de vote ou de titres donnant accès

au capital qu'elle détient directement ou indirectement seule ou de concert.

Cette déclaration doit être renouvelée dans les conditions ci-dessus, chaque fois qu'un nouveau seuil de 1 % est atteint ou franchi à la hausse comme à la baisse, quelle qu'en soit la raison, et ce y compris au-delà du seuil de 5 %.

En cas d'inobservation des dispositions ci-dessus et si un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 1 % du capital en font la demande à l'Assemblée générale, le ou les actionnaires concernés sont, sans préjudice d'éventuelles suspensions des droits de vote prononcées par un tribunal, dans les conditions et limites fixées par la loi, privés du droit de vote afférent aux titres dépassant les seuils soumis à déclaration.

21.2.5 Clause de modification du capital

À la date d'enregistrement du présent document de référence, aucune clause statutaire ne prévoit de dispositions plus strictes que la loi en matière de modification du capital.

22 Contrats importants

Compte tenu de la cession par France Télécom de sa participation dans le capital de la Société, France Télécom et la Société ont conclu un contrat de transition et un contrat de coopération visant à régir leurs relations. Ces contrats sont détaillés au point 6.4 du présent document.

Par ailleurs, PagesJaunes Groupe a conclu le 24 octobre 2006 un financement bancaire détaillé au chapitre 10 du présent document.

À ce jour, la Société n'a pas conclu d'autres contrats importants, que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires, conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe.

23 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

Néant.

24 Documents accessibles au public

Les documents relatifs à la Société devant être mis à la disposition du public (les statuts, les rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques de la Société et celles consolidées pour chacun des deux exercices précédant la date de ce document de référence) peuvent être consultés au siège social sur rendez-vous si possible.

25 Informations sur les participations

La Société ne détient aucune participation dans des sociétés autres que celles mentionnées à la Section 7.2 « Liste des filiales » susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de son patrimoine, de sa situation financière ou de ses résultats.

Annexes

Projets de résolutions à soumettre à l'Assemblée générale du 11 juin 2009	181
Rapport du Président du Conseil d'administration	191
Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société PagesJaunes Groupe	200
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription	201
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances	202
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	203
Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions achetées	204
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice de certains membres du personnel	205
Glossaire	206
Table de concordance	206

Projets de résolutions à soumettre à l'Assemblée générale du 11 juin 2009

À titre ordinaire

PREMIÈRE RÉOLUTION

(Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle arrête le bénéfice de cet exercice, tel qu'il ressort desdits comptes, à 128 396 752,17 euros.

Elle donne aux membres du Conseil d'administration quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'Assemblée générale approuve le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, qui s'élève à la somme de 11 094 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2008. La Société n'a pas supporté d'impôt à raison de ces dépenses et charges.

DEUXIÈME RÉOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008, comprenant le bilan et le compte de résultat consolidés ainsi que l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2008, tel que ressortant des comptes annuels et mise en distribution)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels :

- (i) constate que le bénéfice de l'exercice s'élève à 128 396 752,17 euros ;
- (ii) décide d'affecter le montant de 6 806,08 euros à la réserve légale, pour la porter à 5 619 695,08 euros ;
- (iii) constate qu'après affectation à la réserve légale de 6 806,08 euros et compte tenu de report à nouveau créditeur de 1 021 708 961,21 euros, le bénéfice distribuable au titre de l'exercice est de 1 150 098 907,30 euros ;
- (iv) décide de verser aux actionnaires, à titre de dividende, 0,96 euro par action ;
- (v) et décide d'affecter le solde du bénéfice distribuable au poste « report à nouveau ».

Le dividende sera mis en paiement le 23 juin 2009.

Le montant global du dividende s'élève en conséquence au maximum à 269 745 363,84 euros, étant précisé que les actions qui seront détenues par la Société à la date de mise en paiement du dividende, n'y donneront pas droit.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de déterminer, en considération du nombre d'actions détenues par la Société à la date de mise en paiement du dividende, le montant global du dividende et en conséquence le montant du solde du bénéfice distribuable qui sera affecté au poste « report à nouveau ».

Il est précisé que la totalité du dividende est éligible à l'abattement de 40% mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts, bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende par action	Quote-part du dividende éligible à l'abattement ⁽¹⁾
2005	278 789 610	1,02	100%
2006	280 266 780	1,08	100%
2007	280 644 450	0,96	100%

(1) Abattement de 40% mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

QUATRIÈME RÉOLUTION

(Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conventions dont il fait état.

CINQUIÈME RÉOLUTION

(Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'acheter ou de transférer des actions PagesJaunes Groupe)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration,

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 29 avril 2008 par sa cinquième résolution d'acheter des actions de la Société ;
- autorise le Conseil d'administration, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter des actions de la Société, dans les conditions définies ci-après et dans la limite de 10 % du montant du capital social existant au jour de la présente assemblée, étant précisé lorsque les actions sont rachetées pour assurer la liquidité de l'action PagesJaunes Groupe dans les conditions définies ci-dessous, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite de 10% correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation :
 - le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 15 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence,
 - le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève à 421 477 125 euros,
 - cette autorisation est valable pour une période de dix-huit mois,
 - les acquisitions réalisées par la Société en vertu de la présente autorisation ne peuvent en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, à quelque moment que ce soit, plus de 10 % des actions composant le capital social à la date considérée,

– l'acquisition ou le transfert de ces actions peut être effectué, y compris en période d'offre publique sur les titres de la Société sous réserve que cette offre soit réglée intégralement en numéraire, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, dans le respect de la réglementation en vigueur à la date des opérations considérées, et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera.

Ces achats d'actions pourront être effectués en vue de toute affectation permise par la loi, les finalités de ce programme de rachat d'actions étant :

- de mettre en place et d'honorer des obligations liées aux programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés de la Société ou d'entreprises associées et notamment d'allouer des actions aux salariés du Groupe PagesJaunes Groupe dans le cadre (i) de la participation aux résultats de l'entreprise et (ii) de tout plan d'achat, d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions (en ce compris toute cession d'actions visée à l'article L. 3332-24 du Code du travail) au profit des salariés et mandataires sociaux ou de certains d'entre eux, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations ;
- de réduire le capital de la Société ;
- d'assurer la liquidité de l'action PagesJaunes Groupe par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- de conserver des actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- de mettre en place et d'honorer des obligations liées à des titres de créance convertibles en titres de propriété et notamment de remettre des actions à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de PagesJaunes Groupe liées à ces valeurs mobilières.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser si nécessaire les termes et en arrêter les modalités, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, établir tous documents notamment d'information, procéder à l'affectation et, le cas échéant, réaffectation des actions acquises aux différentes finalités poursuivies, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

SIXIÈME RÉOLUTION

(Renouvellement du mandat de Monsieur François de Carbonnel en qualité d'administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires et prenant acte de ce que le mandat d'administrateur de Monsieur François de Carbonnel vient à expiration à la date de la présente Assemblée, renouvelle ce mandat d'administrateur pour une période de cinq années, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

SEPTIÈME RÉOLUTION

(Renouvellement du mandat de Monsieur Elie Cohen en qualité d'administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires et prenant acte de ce que le mandat d'administrateur de Monsieur Elie Cohen vient à expiration à la date de la présente Assemblée, renouvelle ce mandat d'administrateur pour une période de cinq années, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

HUITIÈME RÉOLUTION

(Renouvellement du mandat de Monsieur Michel Datchary en qualité d'administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires et prenant acte de ce que le mandat d'administrateur de Monsieur Michel Datchary vient à expiration à la date de la présente assemblée, renouvelle ce mandat pour une période de cinq années, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

NEUVIÈME RÉOLUTION

(Renouvellement du mandat de Monsieur Jacques Garaïalde en qualité d'administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires et prenant acte de ce que le mandat d'administrateur de Monsieur Jacques Garaïalde vient à expiration à la date de la présente assemblée, renouvelle ce mandat pour une période de cinq années, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

DIXIÈME RÉOLUTION

(Renouvellement du mandat de Monsieur Nicolas Gheysens en qualité d'administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires et prenant acte de ce que le mandat d'administrateur de Monsieur Nicolas Gheysens vient à expiration à la date de la présente assemblée, renouvelle ce mandat pour une période de cinq années, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

ONZIÈME RÉOLUTION

(Renouvellement du mandat de Monsieur Rémy Sautter en qualité d'administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires et prenant

acte de ce que le mandat d'administrateur de Monsieur Rémy Sautter vient à expiration à la date de la présente Assemblée, renouvelle ce mandat d'administrateur pour une période de cinq années, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

DOUZIÈME RÉOLUTION

(Non-renouvellement de mandats d'administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires et prenant acte de ce que les mandats d'administrateur de Messieurs Thomas Geitner, Reinhard Gorenflos et Jean-Claude Marceau viennent à expiration à la date de la présente assemblée, prend acte du non-renouvellement de leurs mandats.

TREIZIÈME RÉOLUTION

(Nomination de Monsieur Jérôme Losson en qualité d'administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, nomme, sur proposition du Conseil d'administration, Monsieur Jérôme Losson comme administrateur pour une période de cinq années, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

À titre extraordinaire

SEIZIÈME RÉOLUTION

(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément aux articles L. 225-129 et suivants, notamment à l'article L. 225-129-2, et aux articles L. 228-91 et suivants dudit Code :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 26 avril 2007, par sa 7^e résolution ;
- et délègue au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de la présente assemblée, sa compétence pour décider l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions de la Société et de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions existantes ou à émettre de la Société, dont la

QUATORZIÈME RÉOLUTION

(Délibération en application de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce relative à des engagements dont Monsieur Michel Datchary est le bénéficiaire)

L'Assemblée générale, en application de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes, approuve l'engagement de versement d'une indemnité de départ et l'engagement de versement d'une indemnité en contrepartie d'une clause interdisant à son bénéficiaire, après cessation de ses fonctions dans la Société, l'exercice d'une activité professionnelle concurrente, tels que décrits dans ledit rapport, dont Monsieur Michel Datchary est le bénéficiaire au titre de son mandat de Directeur général de la Société.

QUINZIÈME RÉOLUTION

(Jetons de présence alloués au Conseil d'administration)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de réduire à 340 000 euros le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale.

souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 20 millions d'euros, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions de la Société à émettre éventuellement au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions.

Les valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs devises. La durée des emprunts (donnant accès à des actions de la Société) autres que ceux qui seraient représentés par des titres à durée indéterminée, ne pourra excéder cinquante ans.

Les titres émis pourront, le cas échéant, être assortis de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'obligations ou d'autres valeurs mobilières représentatives de créance.

Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 300 millions d'euros ou leur contre-valeur à la date de la décision d'émission, étant précisé que ce montant est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est prévue par les 16^e, 17^e, 20^e et 21^e résolutions soumises à la présente assemblée.

Les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux actions et valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution. Le Conseil d'administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible aux actions ou aux valeurs mobilières émises, qui s'exercera proportionnellement à leurs droits de souscription et dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra utiliser dans l'ordre qu'il détermine les facultés prévues ci-après ou certaines d'entre elles : (i) limiter l'émission au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts de l'émission décidée, (ii) répartir librement tout ou partie des titres non souscrits, ou (iii) offrir au public tout ou partie des titres non souscrits, sur le marché français et/ou international et/ou à l'étranger.

L'Assemblée générale prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

L'Assemblée générale décide que les émissions de bons de souscription d'actions de la Société pourront être réalisées par offre de souscription, mais également par attribution gratuite aux propriétaires d'actions anciennes et, qu'en cas d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions, le Conseil d'administration aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus.

Le Conseil d'administration arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il déterminera la catégorie des titres émis et fixera leur prix de souscription, les modalités de leur libération, leur date de jouissance éventuellement rétroactive ou les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis. Le Conseil d'administration pourra, le cas échéant, modifier les modalités des titres émis en vertu de la présente résolution, pendant la durée de vie des titres concernés. Le Conseil d'administration pourra également, le cas échéant, procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment en passant toute convention à cet effet, pour procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions susvisées – ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir.

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément aux articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce, notamment les articles L. 225-129-2, L. 225-135 et L. 225-136 dudit Code, et aux articles L. 228-91 et suivants dudit Code :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 26 avril 2007 par sa 8^e résolution ;
- et délègue au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de la présente assemblée, sa compétence pour décider l'émission d'actions de la Société et de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions existantes ou à émettre de la Société, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

L'Assemblée générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions et valeurs mobilières, à émettre par appel public à l'épargne, dans les conditions prévues par l'article L. 225-136 du Code de commerce, par offre au public et/ou par offre s'adressant à des investisseurs qualifiés au sens du Code monétaire et financier.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 10 millions d'euros, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions.

Il est précisé que le montant nominal des augmentations de capital immédiates ou à terme, résultant des émissions qui seraient réalisées par offre(s) s'adressant exclusivement à des investisseurs qualifiés au sens du Code monétaire et financier, n'excédera pas le montant du plafond prévu par la loi et la réglementation.

Les valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. S'appliqueront pour leur émission, pendant leur existence et pour leur accès à des actions, leur remboursement ou leur amortissement, les dispositions concernant les valeurs mobilières de même nature pouvant être émises sur le fondement de la résolution précédente.

Les titres émis pourront, le cas échéant, être assortis de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'obligations ou d'autres valeurs mobilières représentatives de créance.

Le montant nominal global de l'ensemble des titres de créance émis en vertu de la présente résolution ne pourra pas excéder, et s'imputera sur, le plafond relatif aux titres de créance prévu à la 16^e résolution qui précède.

Le Conseil d'administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit de priorité irréductible et éventuellement réductible, pour tout ou partie de l'émission, pour souscrire les actions ou les valeurs mobilières, dont il fixera, dans les conditions légales, les modalités et les conditions d'exercice, sans donner lieu à la création de droits négociables. Les titres non souscrits en vertu de ce droit pourront faire l'objet d'un placement public ou d'un placement privé s'adressant à des investisseurs qualifiés au sens du Code monétaire et financier, en France et/ou à l'étranger, et/ou sur le marché international.

Si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra limiter l'émission au montant des souscriptions reçues, sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts de l'émission décidée.

L'Assemblée générale prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le Conseil d'administration arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il déterminera la catégorie des titres émis et fixera leur prix de souscription, avec ou sans prime, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, ainsi que, le cas échéant, la durée, ou les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis ; il pourra, le cas échéant, modifier les modalités des titres émis en vertu de la présente résolution, pendant la durée de vie des titres concernés ; il pourra également, le cas échéant, procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital, étant précisé que :

- a) le prix d'émission des actions sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5% ;
- b) le prix d'émission des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa « a) » ci-dessus après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment en passant toute convention à cet effet, et procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions susvisées – ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir.

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation au Conseil d'administration, en cas d'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'Assemblée générale)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce :

- autorise le Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de la présente assemblée, pour chacune des émissions décidées en application de la 17^e résolution qui précède et dans la limite de 10% du capital de la Société (tel qu'existant à la date de la présente assemblée) par période de douze mois, à déroger aux conditions de fixation du prix prévues par la 17^e résolution susvisée et à fixer le prix d'émission des actions et/ou des valeurs mobilières émises, selon les modalités suivantes :

- a) le prix d'émission des actions sera au moins égal au cours de clôture de l'action PagesJaunes Groupe sur le marché Euronext Paris lors de la dernière séance de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 10%.
- b) le prix d'émission des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa « a) » ci-dessus.

Le montant nominal total d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, résultant des émissions réalisées en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond d'augmentation de capital fixé par la 17^e résolution qui précède.

Le montant nominal global de l'ensemble des titres de créance émis en vertu de la présente résolution ne pourra pas excéder, et s'imputera sur le plafond relatif aux titres de créance prévu à la 16^e résolution qui précède.

DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation au Conseil d'administration à l'effet, en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et statuant conformément à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée, autorise le Conseil d'administration à décider, pour chacune des émissions décidées en application des 16^e, 17^e et 18^e résolutions qui précèdent, d'augmenter le nombre de titres à émettre, dans les conditions de l'article L. 225-135-1 susvisé et sous réserve du respect du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée.

VINGTIÈME RÉOLUTION

(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès à des actions, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et statuant conformément à l'article L. 225-148 et aux articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 26 avril 2007 par sa 11^e résolution ;
- et délègue au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de la présente assemblée, sa compétence pour décider, sur le fondement et dans les conditions prévues par la 17^e résolution qui précède, l'émission d'actions de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de la Société, en rémunération des titres apportés à une offre publique d'échange initiée en France ou à l'étranger, selon les règles locales, par la Société sur des titres d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur l'un des marchés réglementés visés à l'article L. 225-148 susvisé, et décide, en tant que de besoin, de supprimer, au profit des porteurs de ces titres, le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions et valeurs mobilières.

L'Assemblée générale prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 10 millions d'euros, étant précisé (i) que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions et (ii) que le montant nominal total d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, résultant des émissions réalisées en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond d'augmentation de capital fixé par la 16^e résolution.

Le montant nominal global de l'ensemble des titres de créance émis en vertu de la présente résolution ne pourra pas excéder, et s'imputera sur le plafond relatif aux titres de créance prévu à la 16^e résolution qui précède.

L'Assemblée générale décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre les offres publiques visées par la présente résolution et notamment :

- de fixer la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser ;
- de constater le nombre de titres apportés à l'échange ;
- de déterminer les dates, conditions d'émission, notamment le prix et la date de jouissance, des actions, ou, le cas échéant, des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société et, le cas échéant, modifier les modalités des titres émis en vertu de la présente résolution, pendant la durée de vie des titres concernés et dans le respect des formalités applicables ;

- d'inscrire au passif du bilan à un compte « prime d'apport », sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires, la différence entre le prix d'émission des actions nouvelles et leur valeur nominale ;
- de procéder, s'il y a lieu, à l'imputation sur ladite « prime d'apport » de l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'opération autorisée ;
- de prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords.

VINGT-ET-UNIÈME RÉOLUTION

(Autorisation au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès à des actions, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, statuant conformément à l'article L. 225-147 et aux articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 26 avril 2007 par sa 12^e résolution ;
- et délègue au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de la présente assemblée, les pouvoirs à l'effet de procéder, sur le rapport du ou des Commissaires aux apports mentionnés aux 1^{er} et 2^e alinéas de l'article L. 225-147 susvisé, à l'émission d'actions de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables, et décide, en tant que de besoin, de supprimer, au profit des porteurs des titres de capital ou valeurs mobilières, objet des apports en nature, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et valeurs mobilières ainsi émises.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 10% du capital de la Société (tel qu'existant à la date de la présente assemblée), soit 5 612 889 euros.

Le montant nominal global de l'ensemble des titres de créance émis en vertu de la présente résolution ne pourra pas excéder, et s'imputera sur le plafond relatif aux titres de créance prévu à la 16^e résolution qui précède.

L'Assemblée générale prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment pour statuer, sur le rapport du ou des Commissaires aux apports mentionnés aux 1^{er} et 2^e alinéas de l'article L. 225-147 susvisé, sur l'évaluation des apports et l'octroi d'avantages particuliers, constater la réalisation définitive des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation, procéder à la modification corrélative des statuts.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués les pouvoirs qui lui sont conférés au titre de la présente résolution.

VINGT-DEUXIÈME RÉOLUTION

(Limitation globale des autorisations)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de fixer à 20 millions d'euros, le montant nominal maximum des augmentations de capital social, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations conférées par les 16^e à 21^e résolutions, étant précisé qu'à ce montant nominal s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des actions de la Société à émettre au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions.

VINGT-TROISIÈME RÉOLUTION

(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément aux articles L. 225-129 et suivants et L. 228-91 et suivants du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 26 avril 2007 par sa 15^e résolution ;
- délègue au Conseil d'administration sa compétence pour décider l'émission, en une ou plusieurs fois, en France, à l'étranger et/ou sur le marché international, de toutes valeurs mobilières (autres que des actions) donnant droit à l'attribution, immédiatement ou à terme, de titres de créance tels que obligations, titres assimilés, titres subordonnés à durée déterminée ou non ou tous autres titres conférant, dans une même émission, un même droit de créance sur la Société.

Le montant nominal de l'ensemble des titres de créance à émettre immédiatement ou à terme sur le fondement de la présente résolution ne pourra excéder 300 millions d'euros, ou la contre-valeur de ce montant en devises ou en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs devises.

Cette délégation est donnée pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de la présente assemblée.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour :

- procéder aux dites émissions dans la limite ci-dessus fixée, en déterminer la date, la nature, les montants et monnaie d'émission ;
- arrêter les caractéristiques des valeurs mobilières à émettre ainsi que des titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution ;

- fixer les modalités d'amortissement et/ou de remboursement anticipé des valeurs mobilières à émettre ainsi que des titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution ;
- s'il y a lieu, décider de conférer une garantie ou des sûretés aux valeurs mobilières à émettre, ainsi qu'aux titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution, et en arrêter la nature et les caractéristiques ;
- arrêter l'ensemble des modalités de chacune des émissions, et, le cas échéant, modifier les modalités des titres émis en vertu de la présente résolution, pendant la durée de vie des titres concernés et dans le respect des formalités applicables ;
- d'une manière générale, passer toutes conventions, prendre toutes dispositions et remplir toutes les formalités requises, et généralement, faire tout ce qui sera nécessaire.

VINGT-QUATRIÈME RÉOLUTION

(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et statuant conformément aux articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 26 avril 2007 par sa 16^e résolution ;
- et délègue au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, sa compétence pour décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois aux époques, par incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite d'actions ou de l'élévation du nominal des actions existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Le Conseil d'administration aura la faculté de décider que les droits formant rompus ne seront ni négociables, ni cessibles et que les titres correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiat ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 20 millions d'euros, étant précisé que ce plafond est fixé (i) compte non tenu du nominal des actions de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions et (ii) de façon autonome des plafonds d'augmentations de capital résultant des émissions d'actions ou de valeurs mobilières autorisées par les 16^e à 21^e résolutions qui précèdent.

VINGT-CINQUIÈME RÉOLUTION

(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents au plan d'épargne du Groupe PagesJaunes)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément aux articles L. 225-129-6, L. 225-138 I et II et L. 225-138-1 du Code de commerce et aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 26 avril 2007 par sa 17^e résolution ;
- et délègue au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, sa compétence pour décider d'augmenter le capital social sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, aux époques, par l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de la Société réservée aux salariés et anciens salariés adhérents du plan d'épargne du Groupe PagesJaunes, ou encore par l'attribution gratuite d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de la Société, notamment par l'incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiat ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation (y compris par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes dans les conditions et limites fixées par les articles du Code du travail susvisés) est fixé à 1 122 000 euros (représentant environ 2 % du capital de la Société au jour de la présente assemblée), étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions.

L'Assemblée générale décide de supprimer au profit de ces salariés et anciens salariés le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou valeurs mobilières donnant accès à des actions à émettre dans le cadre de la présente délégation, et de renoncer à tout droit aux actions ou autres valeurs mobilières attribuées gratuitement sur le fondement de la présente délégation.

L'Assemblée générale décide :

- de fixer la décote offerte dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise à 20 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action PagesJaunes Groupe sur le marché Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions ; étant précisé que le Conseil d'administration pourra réduire cette décote s'il le juge opportun, notamment en cas d'offre aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de titres sur le marché international et/ou à l'étranger afin de satisfaire les exigences des droits locaux applicables. Le Conseil d'administration pourra également substituer tout ou partie de la décote par l'attribution d'actions ou d'autres valeurs mobilières en application des dispositions ci-dessous ;
- que le Conseil d'administration pourra prévoir, dans les limites légales et réglementaires, l'attribution, à titre gratuit, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution et notamment pour :

- arrêter les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ou attribution gratuite de titres,
- déterminer que les émissions pourront avoir lieu directement au profit des bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes collectifs,
- arrêter, dans les conditions légales, la liste des sociétés, ou groupements, dont les salariés et anciens salariés pourront souscrire aux actions ou valeurs mobilières émises et, le cas échéant, recevoir les actions ou valeurs mobilières attribuées gratuitement,
- déterminer la nature et les modalités de l'augmentation de capital, ainsi que les modalités de l'émission ou de l'attribution gratuite,
- fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires des actions ou valeurs mobilières nouvelles à provenir de la ou des augmentations de capital ou des titres objet de chaque attribution gratuite, objet de la présente résolution,
- constater la réalisation de l'augmentation de capital,
- déterminer, s'il y a lieu, la nature des titres attribués à titre gratuit, ainsi que les conditions et modalités de cette attribution,
- déterminer, s'il y a lieu, le montant des sommes à incorporer au capital dans la limite ci-dessus fixée, le ou les postes des capitaux propres où elles sont prélevées ainsi que la date de jouissance des actions ainsi créées,
- s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,
- prendre toute mesure pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci, notamment celles relatives à la cotation des titres créés, et apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital, et généralement faire le nécessaire.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

VINGT-SIXIÈME RÉOLUTION

(Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 29 avril 2008 par sa 10^e résolution ;
- délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'annulation, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital de la Société par périodes de vingt-quatre mois, tout ou partie des actions PagesJaunes Groupe acquises dans le cadre des programmes d'achat d'actions autorisés par la 5^e résolution soumise à la présente assemblée ou encore de programmes d'achat d'actions autorisés antérieurement ou postérieurement à la date de la présente assemblée ;

- décide que l'excédent du prix d'achat des actions sur leur valeur nominale sera imputé sur le poste « Primes d'émission » ou sur tout poste de réserves disponibles, y compris la réserve légale, celle-ci dans la limite de 10 % de la réduction de capital réalisée ;
- délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs, avec faculté de délégation dans les conditions légales, pour procéder à la réduction de capital résultant de l'annulation des actions et à l'imputation précitée, ainsi que pour modifier en conséquence l'article 6 des statuts ;
- fixe à 18 mois à compter du jour de la présente assemblée la durée de cette autorisation.

VINGT-SEPTIÈME RÉOLUTION

(Délégation au Conseil d'administration d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de majorité et de quorum requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise, conformément aux articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, le Conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société dans les conditions ci-dessous.

Les bénéficiaires devront être salariés ou mandataires sociaux (au sens de l'article L. 225-185) de la Société ou de sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce. Les options pourront être consenties par le Conseil d'administration à tout ou partie de ces personnes.

Cette autorisation est consentie pour une durée de trente-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée générale.

Chaque option donnera droit à la souscription ou à l'acquisition d'une action ordinaire nouvelle ou existante selon le cas.

Le nombre total des options pouvant être consenties au titre de la présente résolution ne pourra donner droit à souscrire ou acquérir un nombre d'actions représentant plus de 1 % du capital de la Société à la date de la présente assemblée.

Les actions pouvant être obtenues par exercice des options d'achat d'actions consenties au titre de la présente résolution devront être acquises par la Société, soit dans le cadre de l'article L. 225-208 du Code de commerce, soit, le cas échéant, dans le cadre du programme de rachat d'actions objet de la 5^e résolution soumise à la présente assemblée au titre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ou de tout programme de rachat d'actions applicable antérieurement ou postérieurement.

Le prix d'exercice des options consenties au titre de la présente résolution sera fixé par le Conseil d'administration selon les modalités suivantes :

- le prix d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions ne pourra pas être inférieur à la moyenne des cours cotés de l'action PagesJaunes Groupe sur le marché Euronext Paris aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options sont consenties ;

- en outre, le prix d'exercice des options d'achat d'actions ne pourra pas être inférieur à 80% du prix moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre de l'article L. 225-208 du Code de commerce ou, le cas échéant, du programme de rachat d'actions autorisé par la 5^e résolution soumise à la présente assemblée au titre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ou de tout programme de rachat d'actions applicable antérieurement ou postérieurement.

Les options allouées devront être exercées dans un délai de dix ans à compter de la date de leur attribution par le Conseil d'administration.

L'Assemblée générale prend acte et décide, en tant que de besoin, que la présente délégation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées de ces options.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, qui pourra notamment se faire assister par un Comité composé de membres de son choix, à l'effet de, dans les limites fixées ci-dessus :

- fixer, dans les conditions et limites légales, les dates auxquelles seront consenties les options ;
- déterminer la liste des bénéficiaires d'options, le nombre d'options allouées à chacun d'eux, les modalités d'attribution et d'exercice des options ;
- fixer les conditions d'exercice des options et notamment limiter, restreindre ou interdire (a) l'exercice des options ou (b) la cession des actions obtenues par exercice des options, pendant certaines périodes ou à compter de certains événements, sa décision pouvant (i) porter sur tout ou partie des options et (ii) concerner tout ou partie des bénéficiaires ;
- décider les conditions dans lesquelles le prix et/ou le nombre des actions à souscrire ou à acquérir seront ajustés dans les cas prévus par la loi ;
- plus généralement, avec faculté de subdéléguer dans les conditions prévues par la loi, conclure tous accords, établir tous documents, constater les augmentations de capital à la suite des levées d'options, modifier le cas échéant les statuts en conséquence, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et faire tout ce qui serait autrement nécessaire.

Le Conseil d'administration informera chaque année l'Assemblée générale des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution.

VINGT-HUITIÈME RÉOLUTION

(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

Rapport du Président du Conseil d'administration

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce tel que modifié par la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005 et la loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008, le Président de votre Conseil d'administration vous rend compte, dans le présent rapport :

- de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société ;
- des limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur général ;

- de l'application des recommandations prévues au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, auquel adhère PagesJaunes Groupe ;
- des modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale ; et
- des principes et des règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux.

Le présent rapport a été approuvé par le conseil d'administration lors de sa réunion du 25 février 2009.

1 Gouvernement d'entreprise

CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

PagesJaunes Groupe adhère aux principes de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées énoncés dans le rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2003, et s'est toujours attachée à mettre en œuvre les recommandations de ce rapport.

Lors de sa réunion du 18 décembre 2008, le Conseil d'administration a pris connaissance des recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Il considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société.

En conséquence, en application de la loi du 3 juillet 2008, le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF ainsi modifié, disponible sur le site www.medef.fr, est celui auquel se réfère la Société pour l'élaboration du présent rapport à compter de l'exercice en cours.

pas à expiration à la même date : les mandats de 4 administrateurs (Madame Abeille Deniau, Messieurs Hugues Lepic et Jean-Christophe Germani, et la société Médiannuaire) viennent à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle 2011, les mandats des administrateurs nommés ou renouvelés lors de l'Assemblée générale du 11 juin 2009 viennent à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle 2014 ;

- le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF prévoit que le Comité des rémunérations doit être composé majoritairement d'administrateurs indépendants. Le Comité de nominations et de rémunérations de PagesJaunes Groupe est composé d'un administrateur indépendant sur 3 membres. Le Conseil d'administration considère que la composition de ce Comité, dont l'administrateur indépendant est le Président, ainsi que les échanges ayant lieu entre cet administrateur indépendant et les autres membres indépendants du Conseil d'administration, paraît conforme à la bonne représentation des intérêts des différents actionnaires de la Société.

DISPOSITIONS ÉCARTÉES

Le Conseil d'administration a néanmoins étudié les différences entre les règles de fonctionnement actuel de PagesJaunes Groupe et les recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF qui sont au nombre de trois :

- le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF prévoit que la part des administrateurs indépendants doit être d'au moins un tiers dans les sociétés contrôlées par un actionnaire de référence. Le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe comportait jusqu'à présent 3 membres indépendants sur 13 administrateurs. Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale du 11 juin 2009 des résolutions relatives aux nominations d'administrateurs, le Conseil d'administration serait composé de 11 administrateurs, dont 3 administrateurs indépendants. La part des administrateurs indépendants serait dès lors plus proche du tiers ; au surplus, le rôle actif des 3 administrateurs indépendants conduit à considérer que l'esprit du Code est respecté ;
- le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF prévoit que la durée des mandats des administrateurs ne doit pas excéder 4 ans. Le mandat des administrateurs de PagesJaunes Groupe est de 5 ans. Le Conseil d'administration considère que ce point ne constitue pas un frein à la bonne gouvernance au sein de la Société. De plus, l'ensemble des mandats des administrateurs ne viennent

1.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe a opté le vingt-trois septembre 2004 pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. Monsieur Jacques Garaïalde est le Président du Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe et Monsieur Michel Datchary occupe le poste de Directeur général exécutif de PagesJaunes Groupe.

Les membres du Conseil d'administration sont, à la date du présent rapport :

- François de Carbonnel ;
- Elie Cohen ;
- Michel Datchary ;
- Abeille Deniau ;
- Médiannuaire représentée par Joseph Ming ;
- Jacques Garaïalde ;
- Jean-Christophe Germani ;
- Thomas Geitner ;
- Nicolas Gheysens ;

- Reinhard Gorenflos ;
- Hugues Lepic ;
- Jean-Claude Marceau ; et
- Rémy Sautter.

Le renouvellement des mandats de Messieurs François de Carbonnel, Elie Cohen, Michel Datchary, Jacques Garaïalde, Nicolas Gheysens et Rémy Sautter sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 11 juin 2009. Par ailleurs, la nomination de Monsieur Jérôme Losson sera proposée à l'Assemblée générale du 11 juin 2009.

Le Conseil d'administration comprend 3 membres indépendants : Messieurs François de Carbonnel, Elie Cohen, et Rémy Sautter. Un membre est considéré comme indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société qui pourrait avoir une influence significative sur sa liberté de jugement.

PagesJaunes Groupe applique des critères de sélection de ses administrateurs, en particulier la disponibilité, l'expérience et la compétence dans les domaines liés aux métiers du Groupe et aux enjeux de son environnement.

Des informations complémentaires sur la composition du Conseil d'administration sont fournies à la section VI du Rapport de gestion.

1.2 CONDITIONS DE PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

➔ 1.2.1 Règlement Intérieur

Un règlement intérieur du Conseil d'administration, en ligne avec le dispositif préconisé par le Rapport Bouton, a été mis en place par le Conseil d'administration du 23 septembre 2004. Ce règlement intérieur précise les principes directeurs du fonctionnement du Conseil d'administration ainsi que les droits et devoirs des administrateurs.

Les principales dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration sont détaillées au point 21.2.1 du document de référence.

➔ 1.2.2 Réunions du Conseil

Le Conseil d'administration se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières et technologiques de la Société et veille à leur mise en œuvre par la Direction générale.

La politique de PagesJaunes Groupe en matière de gouvernance d'entreprise prévoit que le Directeur général doit obtenir l'autorisation du Conseil notamment pour réaliser toute acquisition ou cession d'une activité non incluse dans le budget annuel et pour un montant total supérieur à dix millions d'euros par exercice ainsi que tout investissement ou désinvestissement non inclus dans le budget annuel et concernant des immobilisations d'un montant supérieur à dix millions d'euros.

Au cours de l'exercice 2008, le Conseil d'administration s'est réuni 5 fois. En moyenne, 11 administrateurs sur 13 ont participé à chaque séance du Conseil d'administration au cours de cet exercice. La durée moyenne d'une séance du Conseil d'administration est de 4 heures.

Les principales activités du Conseil d'administration ont été les suivantes :

- Examen des comptes et des résultats : le Conseil a examiné et arrêté les comptes annuels et semestriels, sociaux et consolidés, et les rapports

de gestion. Il a examiné les chiffres d'affaires et les principaux résultats trimestriels ainsi que les communications financières correspondantes. Il a établi les rapports et résolutions soumis à l'Assemblée générale. Il a examiné le budget 2009.

- Examen de la marche des affaires : une présentation de la marche des affaires est réalisée par la Direction générale lors de chaque Conseil d'administration, permettant aux administrateurs de suivre régulièrement et « en temps réel » l'évolution des activités du Groupe.
- Examen et approbation des opérations stratégiques : le Conseil a délibéré sur les opérations ou projets d'acquisitions. Le plan marketing stratégique à 5 ans a été présenté au Conseil d'administration qui en a largement débattu. Le Conseil d'administration a décidé de créer un Comité stratégique chargé d'assister le Conseil d'administration dans ses réflexions sur les grandes orientations stratégiques de la Société ou du Groupe à long terme. Le Conseil d'administration a lancé, puis suivi le déroulé en liaison avec le Comité stratégique et analysé les conclusions de l'étude visant à définir la stratégie du Groupe à moyen terme.
- Gouvernement d'entreprise : Le Conseil a examiné le rapport établi par le Président en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et aux procédures de contrôle interne. Le Conseil d'administration a pris connaissance des recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées et a considéré que le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF ainsi modifié est celui auquel se réfère la Société pour l'élaboration du présent rapport à compter de l'exercice en cours.

➔ 1.2.3 Les Comités constitués par le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 23 septembre 2004, a ainsi mis en place deux Comités au sein de la Société, à savoir un Comité d'audit et un Comité des rémunérations et des nominations.

Le Conseil d'administration, dans sa réunion du 14 février 2008, a décidé la création d'un Comité stratégique.

1.2.3.1 Comité d'audit

Le Comité d'audit est composé de deux membres au moins, désignés par le Conseil d'administration sur proposition de son Président. Par ailleurs, aux termes de la Charte de fonctionnement du Comité d'audit, le Comité désigne lui-même son Président.

La composition du Comité d'audit à la date du présent rapport est la suivante :

M. Remy Sautter, Président ;

M. Elie Cohen ;

M. Nicolas Gheysens.

Le Comité d'audit a pour mission, pour le compte du Conseil d'administration :

- d'examiner les comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels, ainsi que les rapports de gestion et les tableaux d'activité et de résultat ;
- d'examiner les documents destinés à la Communication financière ;
- de s'assurer du respect des normes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ;

- d'examiner les traitements comptables liés à des opérations spécifiques, ainsi que les informations publiées sur ces opérations ;
- de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations sont bien appliquées ;
- de contrôler la qualité et la pertinence de l'information communiquée aux actionnaires ;
- d'examiner la procédure de sélection des Commissaires aux comptes de la Société, en particulier les motivations de leur choix et leurs conditions de rémunération aux fins de formuler les observations ;
- d'étudier chaque année les plans d'intervention respectifs des Commissaires aux comptes et des auditeurs internes, d'examiner les rapports d'audit interne de l'année écoulée et de définir le programme des missions de l'année en cours ;
- d'examiner chaque année l'exposition du Groupe aux risques, notamment financiers et contentieux, et les engagements hors bilan significatifs.

Les missions pour le compte du Conseil d'administration ne sont pas des limites aux pouvoirs du Conseil d'administration, lesquels ne peuvent s'exonérer de leur responsabilité en invoquant les missions ou avis de ces Comités.

Le Comité d'audit se réunit aussi souvent qu'il l'estime utile et se saisit de toute question entrant dans le cadre de sa mission. Il peut demander communication par la Société de tout document ou information nécessaire à l'exercice de sa mission et la réalisation de tout audit interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de celle-ci. À l'occasion de l'examen des projets de comptes annuels et semestriels, il peut interroger les Commissaires aux comptes hors la présence des dirigeants de la Société. Les irrégularités en matière comptable ou d'audit sont portées à sa connaissance.

Le Comité d'audit s'est réuni 4 fois en 2008. Il a auditionné régulièrement les dirigeants de la Société et les principaux responsables de la Direction financière Groupe, le responsable de l'audit interne et les Commissaires aux comptes, pour examiner avec eux leurs plans d'interventions respectifs et les suites qui leur sont données.

Le Comité d'audit a notamment examiné les questions suivantes au cours de l'exercice 2008 :

- comptes sociaux et consolidés annuels au 31 décembre 2007 ;
- comptes consolidés semestriels au 30 juin 2008 ;
- chiffre d'affaires et principaux résultats des premier et troisième trimestres 2008 ;
- programme 2008 de l'Audit interne, conclusions des missions menées au cours de l'exercice et suivi de la mise en œuvre des recommandations.

1.2.3.2 Comité des rémunérations et des nominations

Il est composé de trois membres au moins, désignés par le Conseil d'administration sur proposition de son Président. Le Comité désigne lui-même son Président.

La composition du Comité des rémunérations et des nominations à la date du présent rapport est la suivante :

- M. François de Carbonnel, Président ;
- M. Hugues Lepic ;
- M. Nicolas Gheysens.

Il est chargé de soumettre au Conseil d'administration des propositions en vue de la nomination des membres du Conseil d'administration, du Président du Conseil d'administration, du Directeur général et des

membres des Comités du Conseil d'administration. Il est également tenu informé par le Président du Conseil d'administration des nominations des autres dirigeants du Groupe. En outre, le Comité propose au Conseil d'administration le montant des jetons de présence à soumettre à l'Assemblée générale ainsi que les modalités de leur répartition entre les membres du Conseil d'administration.

Le Comité propose par ailleurs au Conseil d'administration la rémunération des mandataires sociaux et peut, sur demande du Président du Conseil d'administration, donner un avis sur les modalités de fixation de la rémunération des dirigeants de la Société.

Le Comité des rémunérations et des nominations s'est réuni 2 fois en 2008.

Le Comité a examiné la définition des objectifs et les modalités de calcul de la part variable de la rémunération du Directeur général. Il a proposé au Conseil d'administration les modifications à apporter au contrat de travail de Michel Datchary afin de se conformer à la loi TEPA.

Le Comité des rémunérations a été informé des dispositions prises par le Directeur général pour assurer l'efficacité et la continuité managériale du Groupe.

Le Comité des rémunérations et des nominations a étudié les nouvelles recommandations publiées en 2008 par l'AFEP et le MEDEF relative au gouvernement d'entreprise, afin d'être en mesure de faire des propositions au Conseil d'administration.

Le Comité des rémunérations et des nominations a pris connaissance des résultats du questionnaire d'auto-évaluation du Conseil d'administration réalisée en 2008.

1.2.3.3 Comité stratégique

Il est composé de trois membres au moins, désignés par le Conseil d'administration sur proposition de son Président. Le Président du Comité est désigné par le Conseil d'administration sur proposition de son Président parmi les membres du Comité.

La composition du Comité stratégique à la date d'enregistrement du présent document de référence est la suivante :

- M. Jacques Garaïalde, Président ;
- M. Elie Cohen ;
- M. Hugues Lepic.

Il est chargé d'assister le Conseil d'administration dans ses réflexions sur les grandes orientations stratégiques de la Société ou du Groupe à long terme, d'examiner l'ensemble des projets majeurs liés au développement et au positionnement stratégique du Groupe, et en particulier des projets de partenariats stratégiques et des opérations majeures d'investissement et de désinvestissement, ainsi que les plans de développement de la Société soumis au Conseil d'administration.

Le Comité stratégique s'est réuni 4 fois au cours de l'exercice 2008.

Le Comité stratégique a notamment suivi la mise en place, le déroulé et analysé les conclusions de l'étude visant à définir la stratégie du Groupe à moyen terme.

1.3 ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Une procédure d'évaluation du Conseil d'administration concernant ses modalités de fonctionnement a été réalisée au cours de l'exercice, afin de vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées, traitées et débattues au cours des réunions du Conseil d'administration.

Cette évaluation a été effectuée sur la base d'un questionnaire détaillé et adressé à chaque administrateur. Une synthèse des appréciations individuelles a été préparée par le Comité des rémunérations et des nominations puis discutée lors d'une séance du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a estimé que les résultats sont positifs et traduisent un fonctionnement du Conseil qui paraît satisfaisant. Par rapport aux quelques points dont le résultat pourrait être encore amélioré, le Comité a proposé au Conseil de réfléchir aux méthodes permettant un meilleur suivi des questions stratégiques, ainsi qu'au nombre d'administrateurs.

1.4 ÉVENTUELLES LIMITATIONS AUX POUVOIRS DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce qui permettent au Conseil d'administration de choisir entre une Direction générale de la Société assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général, le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe a opté le 23 septembre 2004 pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. Le douze octobre 2006, il a élu parmi ses membres Monsieur Jacques Garaialde en qualité de Président du Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe et Monsieur Michel Datchary en qualité de Directeur général exécutif de PagesJaunes Groupe.

1.5 ACCÈS, PARTICIPATION ET VOTE DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les informations relatives à l'accès, à la participation et au vote à l'Assemblée générale figurent aux articles 11 et 26 à 32 des statuts de la Société et sont détaillées au point 21.2.2 du document de référence.

1.6 PUBLICATION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL ET DES ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Les informations relatives au capital social figurent au point 21.1 du document de référence de la Société.

1.7 RÈGLES DE FIXATION DE LA RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Conseil d'administration du 14 février 2008, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, a déterminé les règles de calcul de la part variable du Directeur général.

En 2008 le Directeur général était éligible à une part variable dont le montant annuel est de 100 % du salaire de base à objectifs atteints reposant :

- pour 50 % sur un qualitatif variant de 0 à 200 % basé notamment sur la stratégie du Groupe, la gestion du portefeuille d'activités, la réussite des plans d'actions ;
- et pour 50 % sur un quantitatif variant de 0 à 200 % basé sur un objectif de MBO additionnelle.

Michel Datchary est le Directeur général de la société PagesJaunes Groupe depuis le 23 septembre 2004. Il exerce en outre des fonctions de mandataire social dans diverses autres sociétés du Groupe dont la société PagesJaunes.

Par ailleurs, Michel Datchary était jusqu'à présent salarié de la société PagesJaunes (anciennement ODA).

Son contrat de travail avec la société PagesJaunes a été suspendu lors de sa nomination en qualité de Directeur général de la société PagesJaunes Groupe. Ainsi, en cas de cessation du mandat social de Michel Datchary chez PagesJaunes Groupe, son contrat de travail reprendrait automatiquement effet.

Au titre de ses mandats, Michel Datchary ne bénéficie d'aucun avantage spécifique et notamment aucune indemnité n'est prévue en cas de cessation de son mandat de Directeur général de la société PagesJaunes Groupe.

Le contrat de travail PagesJaunes de Michel Datchary prévoyait dans son article 11, en cas de résiliation par PagesJaunes (sauf cas de faute grave ou lourde), (i) d'une part, le versement d'une somme correspondant à son indemnité conventionnelle de licenciement, calculée en application des dispositions de la convention collective applicable à l'entreprise, au regard de son ancienneté et (ii) d'autre part, le versement d'une indemnité complémentaire correspondant à 15 mois de salaire.

Le contrat prévoyait que le montant total cumulé de l'indemnité conventionnelle et de l'indemnité complémentaire ne peut excéder vingt-et-un mois de salaire.

En application de la loi dite TEPA du 21 août 2007, le Conseil d'administration a approuvé, lors de sa réunion du 14 février 2008, la modification de ce contrat de travail visant à compléter l'article 11 susvisé pour y insérer une condition de performance. Afin d'assurer la cohérence de cette disposition avec les critères de performance habituellement retenus par l'entreprise, la condition de performance retenue avait été fixée comme étant le fait que la marge brute opérationnelle (MBO) telle que ressortant des derniers comptes consolidés du Groupe PagesJaunes ayant été arrêtés par le Conseil d'administration avant la date de la rupture du contrat de travail soit supérieure à la moyenne de la MBO des trois dernières années.

L'Assemblée générale des actionnaires de la Société du 29 avril 2008 a approuvé cet engagement.

Le contrat de travail de Michel Datchary comportait également une obligation de non-concurrence pour une période de 12 mois. Cette obligation de non-concurrence, si elle avait été appliquée, aurait donné lieu à un versement égal à 6 mois de salaire. En cas de départ à l'initiative de Michel Datchary, le montant de l'indemnité était réduit à 3 mois de salaire.

Le Conseil d'administration de la Société a considéré que la situation de Michel Datchary s'écartait des recommandations AFEP/MEDEF susvisées sur deux points : le cumul mandat social/contrat de travail et les modalités de versement et de calcul des indemnités de départ.

En effet, l'AFEP/MEDEF recommande :

- de mettre un terme au contrat de travail en cas de mandat social ;
- de n'autoriser les indemnités de départ qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie, et de limiter le montant des indemnités de départ quelle qu'en soit la forme à deux ans de rémunération.

Dans sa démarche, le Conseil d'administration a dû prendre en compte le fait que la fin du contrat de travail de Michel Datchary avait pour conséquence la perte par celui-ci de ses droits à indemnités de fin de carrière (qui sont dus en cas de départ à la retraite) et de ses droits à indemnité de départ et de non-concurrence.

Le Conseil d'administration s'est efforcé, dans la définition du dispositif proposé, d'une part de transposer du contrat de travail au mandat social le système actuel d'indemnités de départ et de non-concurrence, en l'adaptant aux recommandations de l'AFEP/MEDEF en la matière, et d'autre part, de substituer un nouveau système aux indemnités de fin de carrière auxquelles Michel Datchary aurait eu droit dans le système actuel s'il avait quitté le Groupe pour faire valoir ses droits à la retraite.

En conséquence, Michel Datchary a démissionné de ses fonctions salariées au sein du Groupe et en conséquence son contrat de travail a pris fin. Les droits de Michel Datchary en tant que salarié de la société PagesJaunes ont été soldés et un montant de 218 752,31 euros lui a été versé à titre de solde de tout compte (correspondant uniquement au paiement de ses congés anciennetés de ses congés cadres économisés ainsi que de son compte épargne temps), à l'exclusion de toute autre indemnité de quelque nature que ce soit.

Deux types d'indemnités ont été mis en place : d'une part, une indemnité applicable uniquement en cas de départ contraint et, d'autre part, une indemnité au titre de l'obligation de non-concurrence.

1) Indemnité de départ

Le Conseil d'administration, dans sa réunion du 25 février 2009, a décidé qu'une indemnité pourra être versée à Michel Datchary en cas de départ de la Société contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie de la Société (et ce quelle que soit la forme du départ : révocation, non-renouvellement ou démission).

Le montant de cette indemnité est égal à 21 mois de rémunération calculé sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération brute totale versée à l'intéressé au cours des 12 mois civils précédant la date de cessation des fonctions. On entend par rémunération brute le montant global de la rémunération charges salariales incluses, mais hors charges patronales.

Conformément à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce (dans sa rédaction issue de la loi dite TEPA), ce type d'engagement doit être soumis au respect de « conditions liées aux performances du bénéficiaire, appréciées au regard de celles de la Société ».

Le versement de cette indemnité serait soumis à la condition de performance suivante : l'évolution moyenne de la MBO au cours des trois dernières années, tel que ressortant des comptes consolidés du Groupe PagesJaunes ayant été arrêtés par le Conseil d'administration avant la date de départ de Michel Datchary, sera supérieure à l'évolution moyenne du résultat d'exploitation avant perte de valeur des écarts des acquisitions, coûts de restructuration et résultats sur cessions d'actifs des sociétés du SBF 120 pour la même période.

Par exception, si la rupture intervient entre le 1^{er} janvier et la date de l'arrêté par le Conseil d'administration des comptes de l'année précédant celle de la rupture, le Conseil d'administration attendra cet arrêté pour constater la réalisation ou non de la condition ci-dessus indiquée (sur la base des comptes ainsi arrêtés).

Il est précisé en tant que de besoin que l'indemnité ne sera pas due en cas de départ de Michel Datchary pour faire valoir ses droits à la retraite.

2) Obligation de non-concurrence/indemnité correspondante

Dans la mesure où Michel Datchary ne sera plus soumis à une obligation de non-concurrence au titre de son contrat de travail, le Conseil d'administration a décidé que Michel Datchary sera soumis à une telle obligation au titre de ses fonctions de Directeur général mandataire social.

Cette obligation de non-concurrence sera mise en œuvre en cas de cessation de son mandat de Directeur général pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit.

Cette interdiction de concurrence est limitée à une période de 24 mois commençant le jour de la cessation effective de ses fonctions, et couvre l'ensemble du territoire français.

L'indemnité correspondante sera égale à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions.

En application de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce et s'agissant d'une clause de non-concurrence, il est précisé que cette indemnité sera due en tout état de cause et qu'en conséquence la Société n'aura pas la faculté de renoncer au bénéfice de l'engagement de non-concurrence.

Le cumul éventuel de l'indemnité de départ et de cette indemnité ne devra en tout état de cause pas excéder 24 mois de rémunération brute.

Dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de retraites supplémentaires composé de deux volets (un Plan d'épargne de retraite collective (PERCO) avec abondement mis en place en 2007 dont tous les salariés des filiales du Groupe en France peuvent bénéficier, un système de retraite supplémentaire à cotisations définies dont tout le personnel cadre des filiales du Groupe bénéficiera à compter du 1^{er} janvier 2008), Monsieur Michel Datchary ne peut pas bénéficier du PERCO.

En revanche, le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe a approuvé, dans les conditions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, la disposition permettant à Monsieur Michel Datchary d'adhérer au régime de retraite supplémentaire (article 83 du CGI) dans les mêmes conditions de cotisations que les autres cotisants.

Pour mémoire, Monsieur Michel Datchary est affilié au régime de retraite et de prévoyance de l'entreprise, dans les mêmes conditions que les autres salariés du Groupe.

2 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein du Groupe

Pour l'organisation de son contrôle interne et du management de ses risques, PagesJaunes Groupe a mis en place un certain nombre de processus internes, ci-après décrits, en s'appuyant sur le cadre de référence de l'AMF. La conformité à ce cadre est un processus en cours de déploiement à la date de clôture.

Le contrôle interne, conformément à la définition donnée par l'AFEP/MEDEF, est un processus mis en œuvre par la Direction, le management et le personnel de l'entreprise, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs entrant dans les catégories suivantes :

- efficacité et efficience des opérations ;
- fiabilité des informations financières ;
- conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

Couvrant l'ensemble des activités du Groupe PagesJaunes, ce processus vise à exercer une vérification raisonnable que les risques seront maîtrisés et que les objectifs fixés seront atteints.

2.1 ORGANISATION GÉNÉRALE DU CONTRÔLE INTERNE ET DE LA GESTION DES RISQUES AU SEIN DE GROUPE PAGESJAUNES

➔ 2.1.1 Le contrôle interne

2.1.1.1 Objectifs du contrôle interne

Les objectifs du contrôle interne sont :

- d'une part, veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des collaborateurs s'inscrivent dans le cadre de référence défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les valeurs, normes et règles internes à la Société ;
- d'autre part, s'assurer que les informations comptables, financières et de gestion communiquées par la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de l'entreprise.

Le système de contrôle interne vise, entre autre, à prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs, en particulier dans les domaines comptables, financiers et juridiques.

Comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que les risques soient totalement éliminés.

2.1.1.2 Périmètre du contrôle interne

Le contrôle interne s'applique à tous les processus opérationnels de l'entreprise, avec une attention toute particulière sur le processus de clôture des comptes, comme cela est recommandé par l'AMF.

2.1.1.3 Organisation générale du contrôle interne

Le Groupe PagesJaunes a mis en place un ensemble de règles d'organisation, de politiques, de procédures et de dispositifs ou d'organes d'évaluation et de contrôle, qui contribuent à l'efficacité du contrôle interne.

Le Conseil d'administration, les Directions opérationnelles et fonctionnelles, ainsi que l'ensemble des collaborateurs jouent un rôle dans la maîtrise des activités et des risques associés aux domaines qui dépendent de leurs responsabilités.

➔ 2.1.2 La gestion des risques

2.1.2.1 Objectifs de la gestion des risques

Les objectifs de la gestion des risques sont d'évaluer et de maîtriser les risques par :

- leur identification ;
- leur évaluation des impacts, leur fréquence et leur couverture ;
- leur réduction au niveau d'acceptation ;
- la description des mesures de réduction ;
- l'utilisation d'une méthode d'identification et de classification ;
- la mise à jour régulière de ces points.

Ces objectifs sont cohérents avec les objectifs d'entreprise, fixés annuellement, révisables par semestre et mesurés par trimestre.

2.1.2.2 Périmètre de la gestion des risques

La politique de gestion des risques s'applique à tous les biens du Groupe.

2.1.2.3 Organisation générale de la gestion des risques

Le Groupe PagesJaunes a mis en place une gouvernance des risques Groupe principalement basée sur un directeur Sponsor, un risk manager et un réseau de correspondants métier.

Le pilotage est assuré par deux Comités ; un Comité de pilotage et un Comité de suivi.

2.2 LES ACTEURS OU STRUCTURES EXERÇANT DES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE ET DE GESTION DES RISQUES

➔ 2.2.1 Les valeurs, principes d'action et de comportement du Groupe

Le Conseil de surveillance de PagesJaunes Groupe, dans sa séance du vingt-sept mai 2004, a adopté une Charte de déontologie du Groupe. Elle figure sur les sites Intranet et Internet du Groupe (www.pagesjaunesgroupe.com) et est en outre remise à tout nouvel embauché. Fin 2007, une action de communication spécifique a été réalisée et un exemplaire de la Charte a été distribué à chaque collaborateur du Groupe PagesJaunes.

Cette Charte énonce les valeurs du Groupe et expose ses principes d'action à l'égard de ses clients, de ses actionnaires, de ses collaborateurs, de ses fournisseurs et de ses concurrents, ainsi qu'à l'égard de l'environnement et des pays où le Groupe opère ; elle mentionne également un certain nombre de principes de comportement individuel que chaque collaborateur, administrateur et dirigeant se doit de respecter.

Les principes et règles de déontologie boursière font l'objet d'un document spécifique qui fait partie intégrante de la Charte. Ce document est destiné à appeler l'attention des collaborateurs et des administrateurs des sociétés du Groupe, sur les principes et règles en vigueur en la matière et la nécessité de s'y conformer scrupuleusement, ainsi que sur certaines mesures préventives (en particulier, l'existence de période d'interdiction d'opérer sur les titres du Groupe pour les « initiés permanents »).

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 222-14 du nouveau Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (pris en application de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier), PagesJaunes Groupe a informé ses administrateurs de l'obligation qui lui est faite de communiquer à l'AMF et de rendre publics au moyen d'un communiqué, dans un délai de cinq jours de négociation, les acquisitions, cessions, souscriptions ou échanges de ses instruments financiers ainsi que les transactions opérées sur ces instruments au moyen d'instruments financiers à terme, réalisés par les membres du Conseil d'administration et par les personnes ayant, dans des conditions qui seront définies par décret en Conseil d'État, des liens personnels étroits avec eux.

➔ 2.2.2 La gouvernance du Groupe

Placé sous l'autorité du Directeur général, un Comité exécutif de PagesJaunes Groupe a été créé, composé des Directeurs exécutifs en charge des divisions et des fonctions du Groupe. Le Comité exécutif définit, pour le Groupe, les orientations stratégiques contribuant au développement des activités opérationnelles et commerciales.

Le Comité exécutif de PagesJaunes Groupe décide et coordonne la mise en œuvre des orientations stratégiques. Il contrôle la réalisation des objectifs traduisant ses décisions en matière opérationnelle et d'affectation de ressources financières.

➔ 2.2.3 La fonction Audit interne

Le service de l'audit interne de PagesJaunes Groupe aide le Groupe à maintenir un dispositif de contrôle approprié en évaluant son efficacité et son efficacité et en encourageant son amélioration continue. Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, l'Audit interne apprécie la pertinence et l'efficacité du dispositif de contrôle interne en mesurant notamment la qualité de l'environnement de contrôle au sein du Groupe, la qualité du fonctionnement des organes de gouvernance interne, la fiabilité et l'intégrité des informations financières et opérationnelles, l'efficacité et l'efficacité des opérations, la protection du patrimoine et le respect des lois, règlements et contrats.

Le service de l'audit interne de PagesJaunes Groupe est chargé de réaliser les missions définies en début d'année dans le plan d'audit. Il est fonctionnellement rattaché à la Direction financière du Groupe mais hiérarchiquement supervisé par le Comité d'audit.

Trois types d'audit sont réalisés chez PagesJaunes :

- audit de conformité sur des états financiers : recensement des engagements hors bilan, évaluation des engagements de retraite, suivi des stocks etc.
- audit de conformité, d'efficacité et de gouvernance s'adressant plus particulièrement aux filiales ;
- audit de processus spécifiques comme de la fonction achat, le suivi des coûts commerciaux, etc.

➔ 2.2.4 Le management des risques

En 2005, PagesJaunes Groupe a engagé une démarche de management des risques et a désigné un risk manager, sous la responsabilité du Directeur juridique, qui supervise et anime la démarche.

C'est ainsi qu'a été établie la Cartographie des risques et organisé le processus de gestion des risques incluant d'une part une approche par segment du Groupe (PagesJaunes Groupe, PagesJaunes, QDQ Media, autres filiales) et par catégorie de métiers et d'autre part l'affectation des risques à des propriétaires de risques.

Cette démarche de management des risques a fait l'objet d'une présentation au Comité d'audit.

Une revue complète des risques est effectuée au moins deux fois par an. Elle permet :

- de mesurer l'avancement des actions prévues ;
- de mettre à jour les risques identifiés précédemment (évolution, disparition) ;
- d'ajouter des nouveaux risques éventuellement relevés.

La conduite de cette démarche est assurée par le risk manager qui s'appuie sur un Comité de pilotage composé de Directeurs exécutifs de PagesJaunes Groupe et de PagesJaunes. Le Comité de pilotage appuie également la mise en place d'une politique de sécurité de l'information au sein du Groupe PagesJaunes, ce qui permet d'assurer une homogénéité de ces deux programmes.

Le management des risques s'articule comme suit :

- deux revues complètes des risques et sécurité de l'information sont organisées chaque année ;

- des Comités de suivi réguliers permettent de s'assurer de l'avancement des actions prévues ;
- un tableau de bord trimestriel portant principalement sur l'avancement des actions de couverture des risques.

La méthode utilisée prend en compte :

- l'identification des biens sensibles de l'entreprise ;
- l'identification des risques ;
- la classification par impacts et fréquence ;
- la mesure de la couverture des risques ;
- l'identification des actions de couverture ;
- les objectifs de l'entreprise.

Par ailleurs, un plan de continuité des activités a été élaboré en 2007. Il est en test depuis 2008 pour un déploiement complet dans le courant de l'année 2009.

2.3 PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

L'élaboration de l'information financière et comptable est assurée par la Direction financière Groupe.

La fiabilité des informations comptables et financières publiées est confortée par un ensemble d'organes, de règles, de procédures et de contrôles, par une politique de gestion des compétences et par une dynamique d'amélioration continue des procédures.

Ainsi, des procédures de contrôle interne spécifiques sur ce sujet ont été mises en place et s'articulent autour des éléments suivants :

- le Comité de l'information financière ;
- l'organisation comptable et de gestion du Groupe ;
- un reporting comptable et de gestion unifié ;
- le référentiel et les méthodes comptables communs au sein du Groupe ;
- la planification des travaux de clôture au niveau du Groupe ;
- la communication financière.

➔ 2.3.1 Le Comité de l'information financière

L'information financière et son contrôle sont organisés de manière cohérente avec l'organisation managériale et de gestion du Groupe PagesJaunes. Afin de renforcer la qualité et la fiabilité de l'information financière, le Groupe a mis en place un dispositif de pilotage et de contrôle de l'information financière, qui repose principalement sur l'intervention du Comité de l'information financière.

Ce Comité a pour mission d'assurer l'intégrité, l'exactitude, la conformité aux lois et règlements applicables et aux pratiques reconnues, la cohérence et la qualité de l'information financière de PagesJaunes Groupe.

Il revoit, avant leur examen par le Comité d'audit puis par le Conseil d'administration, l'ensemble des informations financières communiquées à destination du public. Cet examen porte notamment sur les communiqués de presse périodiques comportant des éléments financiers, sur les

présentations périodiques aux analystes, sur les rapports de gestion et sur le document de référence.

Le Comité intervient dans le cadre des procédures d'élaboration et de validation de l'information financière, définies pour l'ensemble du Groupe. Il est présidé par le Directeur financier du Groupe et comprend notamment les responsables compétents dans les domaines comptable, juridique, de la communication, des relations investisseurs et du contrôle de gestion.

Créé en juillet 2004, ce Comité s'est réuni 4 fois en 2008.

➔ 2.3.2 La fonction comptable et de gestion

Sous l'autorité du Directeur financier du Groupe, les Directeurs financiers, le service de la Consolidation, les services de Contrôle de gestion et les services Comptables des filiales du Groupe assument les missions essentielles de mise en cohérence des données financières de PagesJaunes Groupe.

Ainsi :

- ils assurent la production des comptes sociaux et consolidés de PagesJaunes Groupe dans des délais répondant aux exigences des marchés financiers et des obligations légales ;
- ils pilotent le processus budgétaire et prévisionnel et produisent le reporting mensuel de gestion dans les meilleurs délais, en assurant la cohérence des données ;
- ils produisent la documentation nécessaire à la communication financière des résultats et la synthèse du reporting de gestion pour le management de PagesJaunes Groupe ;
- ils conçoivent et mettent en place les méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du Groupe PagesJaunes ;
- ils identifient et pilotent les évolutions nécessaires des systèmes d'information comptables et de gestion du Groupe PagesJaunes.

➔ 2.3.3 Le reporting comptable et de gestion unifié

Le cycle de gestion et de pilotage du Groupe comporte quatre composantes fondamentales :

- le plan stratégique à cinq ans ;
- le processus budgétaire ;
- le reporting mensuel ;
- les revues d'affaires.

Le plan stratégique

Chaque année, un plan stratégique est établi par PagesJaunes Groupe à l'horizon des cinq années suivantes. Ce plan stratégique est élaboré sur la base des choix stratégiques de PagesJaunes Groupe, eu égard à l'évolution des marchés, de ses secteurs d'activité et de l'environnement concurrentiel.

Le processus budgétaire

Le processus budgétaire est décliné pour PagesJaunes Groupe et ses filiales. Ses principales étapes sont les suivantes :

- à l'automne : actualisation du budget pour l'année en cours et élaboration par chaque entité d'un budget annuel et mensualisé pour l'année suivante ;

- au printemps : actualisation de la prévision initiale pour l'année en cours, qui sert ainsi de base pour l'élaboration du plan stratégique ;
- à l'été : actualisation du second semestre de l'année en fonction des résultats du semestre écoulé.

Par ailleurs, un processus de reprévision permanente a été mis en place en 2007 afin d'améliorer le pilotage et le suivi des performances du Groupe.

Le reporting mensuel

Le reporting mensuel est une composante majeure du dispositif de contrôle et d'information financière. Il constitue l'outil privilégié de suivi, de contrôle et de pilotage de la Direction de PagesJaunes Groupe. Il se compose de plusieurs documents préparés par les services du contrôle de Gestion et de la Comptabilité et communiqués au management de PagesJaunes Groupe.

Le reporting mensuel comporte des données chiffrées, des commentaires sur les évolutions, ainsi que des indicateurs de mesure de la performance.

Les services du Contrôle de gestion et les services Comptables du Groupe PagesJaunes utilisent un outil unifié de consolidation mis en place au début de l'année 2007 pour produire le reporting du réalisé et du budget, ainsi que le plan stratégique.

Les revues d'affaires

Les revues d'affaires mensuelles avec l'ensemble des Directions générales des filiales sont un élément clé du dispositif de pilotage et de contrôle du Groupe PagesJaunes. Elles ont pour principal objectif de s'assurer de l'adéquation entre les actions entreprises et les priorités et ambitions du Groupe.

➔ 2.3.4 Référentiel et méthodes comptables communes au sein du Groupe

Pour le processus d'élaboration des comptes consolidés prévisionnels et réalisés, le Groupe a retenu le principe d'unification, ce qui induit :

- l'homogénéité du référentiel, des méthodes comptables et des règles de consolidation ;
- la normalisation des formats de restitution ;
- l'utilisation d'un outil informatique de consolidation commun au Groupe.

Le Groupe dispose d'un référentiel unique qui normalise l'ensemble des rubriques des reportings consolidés, y compris pour les engagements hors bilan. Toutes les entités consolidées du Groupe ont adopté ce référentiel. PagesJaunes Groupe établit des comptes consolidés selon les normes IFRS (Règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002).

Les liasses de consolidation sont établies selon les principes comptables locaux et intègrent des retraitements d'homogénéité pour respecter les normes du Groupe ainsi que les normes IFRS. Des notes d'instruction de la Direction financière Groupe précisant le processus et le calendrier d'arrêtés pour chaque clôture sont diffusées au sein du Groupe. Chaque filiale de PagesJaunes Groupe décline ces processus et ces calendriers au niveau de son organisation.

➔ 2.3.5 La planification des travaux de clôture au niveau du Groupe

Afin de maintenir des délais de clôture comptable courts, qui lui permettent de publier ses comptes consolidés tels qu'arrêtés par le

Conseil d'administration dès le mois de février, le Groupe a mis en place un programme de planification précis de ses travaux de clôture. Ce programme s'appuie sur :

- les processus de suivi budgétaire ;
- la réalisation de préclôtures comptables ;
- la formalisation accrue des processus de clôture ;
- l'anticipation du traitement des opérations comptables complexes et des estimations.

La planification des actions de coordination entre les différentes divisions et fonctions du Groupe, l'amélioration de la qualité des prévisions chiffrées et la maîtrise croissante des processus financiers, l'anticipation et l'accélération du processus d'arrêté comptable ont été autant de facteurs essentiels des progrès réalisés par le Groupe dans l'arrêté de ses comptes.

➔ 2.3.6 La Communication Financière

Outre le Directeur général, le Directeur financier, le responsable des relations investisseurs et le service de presse à la Direction de la Communication sont les seules personnes habilitées à diffuser à l'extérieur de la Société des informations financières concernant le Groupe et sa stratégie.

La Direction financière Groupe, en collaboration avec le contrôle de gestion et la Direction juridique, est responsable de la rédaction et de la diffusion auprès des publics visés et des autorités réglementaires et de marchés (Autorité des marchés financiers) des documents d'information périodique et permanente suivants :

- communiqués de presse financiers périodiques (informations trimestrielles, résultats semestriels et annuels) et occasionnels (opérations de croissance externe, désinvestissements, partenariats stratégiques, etc.) ;
- présentations servant de supports aux réunions analystes, investisseurs et aux conférences de presse ;
- rapports financiers semestriels et annuels ;
- document de référence ;
- présentation pour l'Assemblée générale.

Ces documents sont revus en Comité de l'information financière (cf. Section 2.3.1).

PagesJaunes Groupe s'attache à fournir une information intelligible, pertinente et fiable. Le Groupe veille au respect des réglementations boursières et des principes du gouvernement d'entreprise.

2.4 RELATION AVEC LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes interviennent à l'issue du premier semestre, sous la forme d'un examen limité au niveau du Groupe, et pour la clôture annuelle, via une revue de la préclôture suivie d'un audit des comptes au 31 décembre. Ils apportent ainsi une référence d'évaluation externe qui vient en complément du processus d'évaluation interne.

D'une manière générale, l'amélioration continue des processus et des normes répond à une triple préoccupation, à la fois d'efficacité, de maîtrise et de contrôle des opérations.

PagesJaunes Groupe

Exercice clos le 31 décembre 2008

Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société PagesJaunes Groupe

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société PagesJaunes Groupe et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 26 février 2009.

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS
Dominique DESCOURS

ERNST & YOUNG Audit
Jeremy THURBIN

PagesJaunes Groupe

Assemblée générale mixte du 11 juin 2009

(Seizième, dix-septième, dix-huitième, dix-neuvième, vingtième, vingt-et-unième et vingt-deuxième résolutions)

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-92, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Conseil d'administration de différentes émissions d'actions et de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport :

- de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose le cas échéant de supprimer votre droit préférentiel de souscription :
 - émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (seizième résolution),
 - émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription (dix-septième résolution),
 - émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, en cas d'offre publique d'échange initiée par votre Société (vingtième résolution), sur le fondement et dans les conditions de la dix-septième résolution ;
- de l'autoriser, par la dix-huitième résolution et dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation visée à la dix-septième résolution, à fixer le prix d'émission dans la limite légale annuelle de 10 % du capital social ;
- de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, le pouvoir de fixer les modalités d'une émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à votre Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (vingt-et-unième résolution), dans la limite de 10 % du capital.

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder 20 millions d'euros au titre de la vingt-deuxième résolution. Le montant nominal global des titres de créance susceptibles d'être émis ne pourra excéder 300 millions d'euros au titre des seizième, dix-septième, vingtième et vingt-et-unième résolutions.

Le nombre de titres à créer dans le cadre de la mise en œuvre des délégations visées aux seizième et dix-septième résolutions pourra être augmenté dans les conditions prévues à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, si vous adoptez la dix-neuvième résolution et sous réserve du respect du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée.

Il appartient à votre Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration au titre des dix-septième, dix-huitième et vingtième résolutions.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre des seizième et vingt-et-unième résolutions, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans les dix-septième, dix-huitième, vingtième-et-vingt et unième résolutions.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de ces autorisations par votre Conseil d'administration en cas d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription et d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 26 février 2009

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS

Dominique DESCOURS

ERNST & YOUNG Audit

Jeremy THURBIN

PagesJaunes Groupe

Assemblée générale mixte du 11 juin 2009

(Vingt-troisième résolution)

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'administration de la compétence de décider une émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances, d'un montant maximal de 300 millions d'euros, ou la contre-valeur de ce montant en devises ou en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider de cette opération. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission.

Il appartient à votre Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération.

Les modalités définitives de cette émission n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'émission sera réalisée.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Conseil d'administration.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 26 février 2009

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS
Dominique DESCOURS

ERNST & YOUNG Audit
Jeremy THURBIN

PagesJaunes Groupe

Assemblée générale mixte du 11 juin 2009

(Vingt-cinquième résolution)

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L. 225-135, L. 225-138, L. 228-92 et L. 225-197, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'administration de la compétence de décider une émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés et anciens salariés adhérent au plan d'épargne du Groupe PagesJaunes, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre, ou encore l'attribution gratuite d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de la Société, notamment par l'incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes, pour un montant nominal maximal de 1 122 000 euros, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette émission est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider une (ou plusieurs) émissions et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à votre Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Conseil d'administration.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 26 février 2009

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS
Dominique DESCOURS

ERNST & YOUNG Audit
Jeremy THURBIN

PagesJaunes Groupe

Assemblée générale mixte du 11 juin 2009

(Vingt-sixième résolution)

Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions achetées

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société PagesJaunes Groupe, et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209, al. 7 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre Société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée, par ailleurs, à l'approbation de votre Assemblée générale et serait donnée pour une période de dix-huit mois.

Votre Conseil d'administration vous demande de lui déléguer, pour une période de dix-huit mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre Société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre Société, de ses propres actions.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 26 février 2009

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS

Dominique DESCOURS

ERNST & YOUNG Audit

Jeremy THURBIN

PagesJaunes Groupe

Assemblée générale mixte du 11 juin 2009

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice de certains membres du personnel

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice de salariés ou mandataires sociaux de la Société (au sens de l'article L. 225-185) ou de sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat sont mentionnées dans le rapport du Conseil d'administration, qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes, de nature à éclairer les actionnaires et qu'elles n'apparaissent pas manifestement inappropriées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 26 février 2009

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS

Dominique DESCOURS

ERNST & YOUNG Audit

Jeremy THURBIN

Glossaire

Annuaire : un annuaire est une compilation de listes de professionnels et/ou de particuliers, abonnés d'un opérateur fixe ou mobile, en vue de leur parution sous forme alphabétique ou par rubrique professionnelle sur des supports imprimés ou électroniques.

Chiffre d'affaires du Groupe consolidé : chiffre d'affaires du Groupe prenant en compte le chiffre d'affaires de PagesJaunes et de l'ensemble de ses filiales, à l'exception du chiffre d'affaires de PagesJaunes Outre-Mer, Kompass Belgium et PagesJaunes Liban qui ne sont pas consolidées.

Chiffre d'affaires externe du Groupe : chiffre d'affaires du Groupe réalisé avec des tiers extérieurs au groupe France Télécom.

Éditeur : personne physique ou morale qui assume la responsabilité du contenu qu'elle diffuse.

Groupe : le Groupe désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l'ensemble de ses filiales.

Groupe consolidé : le Groupe consolidé désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l'ensemble de ses filiales, à l'exception de PagesJaunes Outre-Mer et PagesJaunes Liban.

Groupe France Télécom : la société France Télécom et l'ensemble de ses filiales.

I-mode : protocole d'échange de données développé par l'opérateur japonais de téléphonie mobile NTT DoCoMo permettant l'utilisation d'Internet à partir de terminaux mobiles.

Intranet : réseau local utilisant les mêmes protocoles et technologies qu'Internet, à la différence qu'il relie des ordinateurs de manière privée, c'est-à-dire sans être ouvert à la totalité des internautes. Exemples : Intranet d'entreprise, Intranet de communauté, etc.

Numéro Azur : numéro de télécommunication dont le coût est partagé entre l'éditeur du service et l'appelant.

PagesJaunes ou PagesJaunes SA : la société PagesJaunes SA.

Régisseur de publicité : personne physique ou morale qui assume la responsabilité de commercialiser les espaces publicitaires d'un contenu édité par un tiers, et dont les droits et obligations sont définis par un contrat de régie publicitaire.

Société : la société PagesJaunes Groupe.

Taux de couverture d'un site Internet : nombre d'internautes s'étant rendus sur le site étudié au moins une fois au cours d'une période déterminée sur le nombre total d'internautes actifs au cours de cette période.

WAP (wireless application protocol) : protocole d'échange de données développé notamment par plusieurs fabricants de téléphones mobiles permettant l'utilisation d'Internet à partir de terminaux mobiles.

Web call-back : fonctionnalité de mise en relation téléphonique avec l'annonceur sur requête du consultant depuis une icône placée sur le site Internet de l'annonceur.

Table de concordance

Le rapport financier annuel de l'exercice 2008, établi en application des articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, est constitué des sections du document de référence identifiées dans le tableau ci-dessous :

Informations	Chapitres du document de référence
Comptes consolidés du Groupe	20.1
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	20.4
Rapport de gestion du Groupe	9
Comptes annuels de la Société	20.2
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	20.4
Rapport de gestion social	20.3
Attestation des responsables	1.2

